





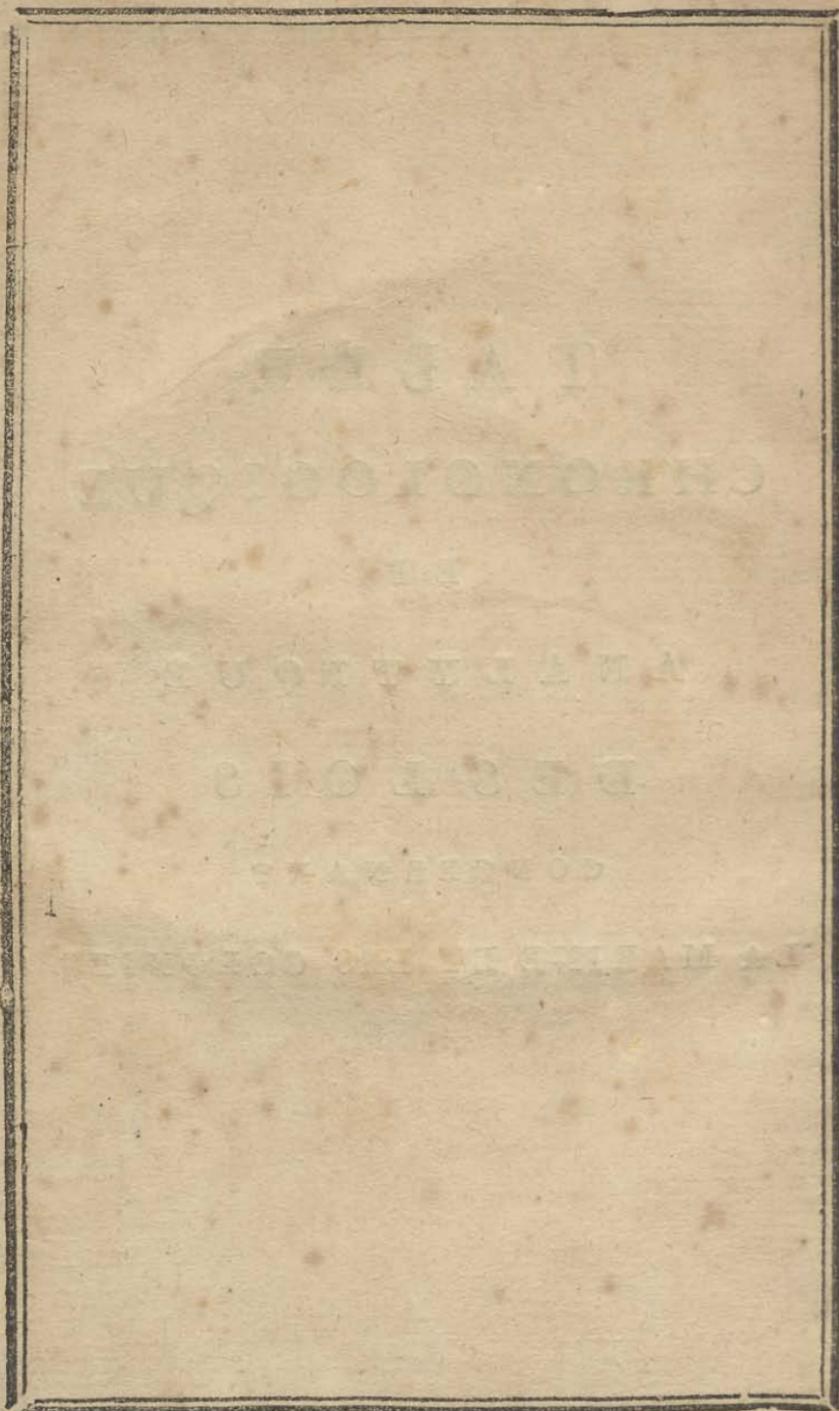




MADE IN FRANCE



T A B L E  
C H R O N O L O G I Q U E  
E T  
A N A L Y T I Q U E  
D E S L O I S  
C O N C E R N A N T  
L A M A R I N E E T L E S C O L O N I E S .



Faint, mirrored text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is illegible due to fading and the quality of the scan.

T A B L E  
 C H R O N O L O G I Q U E  
 E T  
 A N A L Y T I Q U E  
 D E S L O I S  
 R E N D U E S D E P U I S 1789 ( v. st. ),  
*Concernant la Marine et les Colonies.*  
 P A R le citoyen D E S A I N T.

IMPRIMÉE PAR ORDRE DU CORPS LÉGISLATIF.



A P A R I S,  
 D E L' I M P R I M E R I E N A T I O N A L E.  
 A N V I I I.

EXPLICATION DES ABRÉVIATIONS.

---

\* Lois imprimées au Louvre. *Dépôt des lois*, chez *Rondonneau*.

*B. D. L.* — Bulletin des Lois. } *Imprimerie de la République.*

*C. D. L.* — Cahier des Lois. }

*F. D. D.* — Feuilleton des Décrets. } *Chez Baudouin.*

*C. B.* — Collection des Décrets. }

*R. D. L.* — Recueil des Lois relatives à la Marine, par le cit.

Le Beau — *Imprimerie de la République.*

*R.* — Rédacteur (le).



# E X T R A I T

## *Du procès-verbal des séances du Conseil des Cinq-Cents.*

Du 19 pluviöse, an 6 de la République française,  
une et indivisible.

LE citoyen De Saint, chef du bureau des gens de mer, employé dans le ministère de la marine, fait hommage au Conseil d'une *Table analytique*, etc.

Un membre observe qu'ayant examiné cette Table, elle lui a paru digne de l'attention du Conseil, et telle, qu'il seroit, peut-être, utile d'en ordonner la distribution aux membres du Corps législatif.

Il demande la mention de l'offrande au procès-verbal, le renvoi d'un exemplaire à la bibliothèque du Corps législatif, et d'un second à la commission relative à la marine et aux colonies, chargée d'examiner s'il y a lieu à la distribution et d'en rendre compte au Conseil.

Ces propositions, mises aux voix, sont adoptées.

Collationné à l'original par nous président et secrétaires du Conseil des Cinq-Cents.

Paris, le 22 pluviöse, an 6 de la République.

*Signé*, BAILLEUL, président; OUDOT et  
DELPIERRE, secrétaires.

# E X T R A I T

## *Du procès-verbal des séances du Conseil des Anciens.*

Du 24 pluviöse , an 6 de la République française ,  
une et indivisible.

U N membre, au nom du citoyen De Saint, administrateur de la marine, fait hommage au Conseil d'une *Table chronologique et analytique des lois rendues pour la marine et les colonies, depuis 1789 jusqu'au 7 frimaire an 6*. L'esprit d'ordre et le zèle, dit l'orateur, ont présidé à cet ouvrage, qui devient, pour les marins, la mémoire écrite des lois qu'ils doivent, plus particulièrement, connoître. Il demande la mention de l'hommage au procès-verbal et son dépôt à la bibliothèque du Corps législatif.

Cette double proposition est décrétée.

Du 24 pluviöse an 6 de la République française.

*Signé, DREYDIER, président ; BRÉVAL, secrétaire.*

# E X T R A I T

*Du procès-verbal des séances du Conseil  
des Cinq-Cents.*

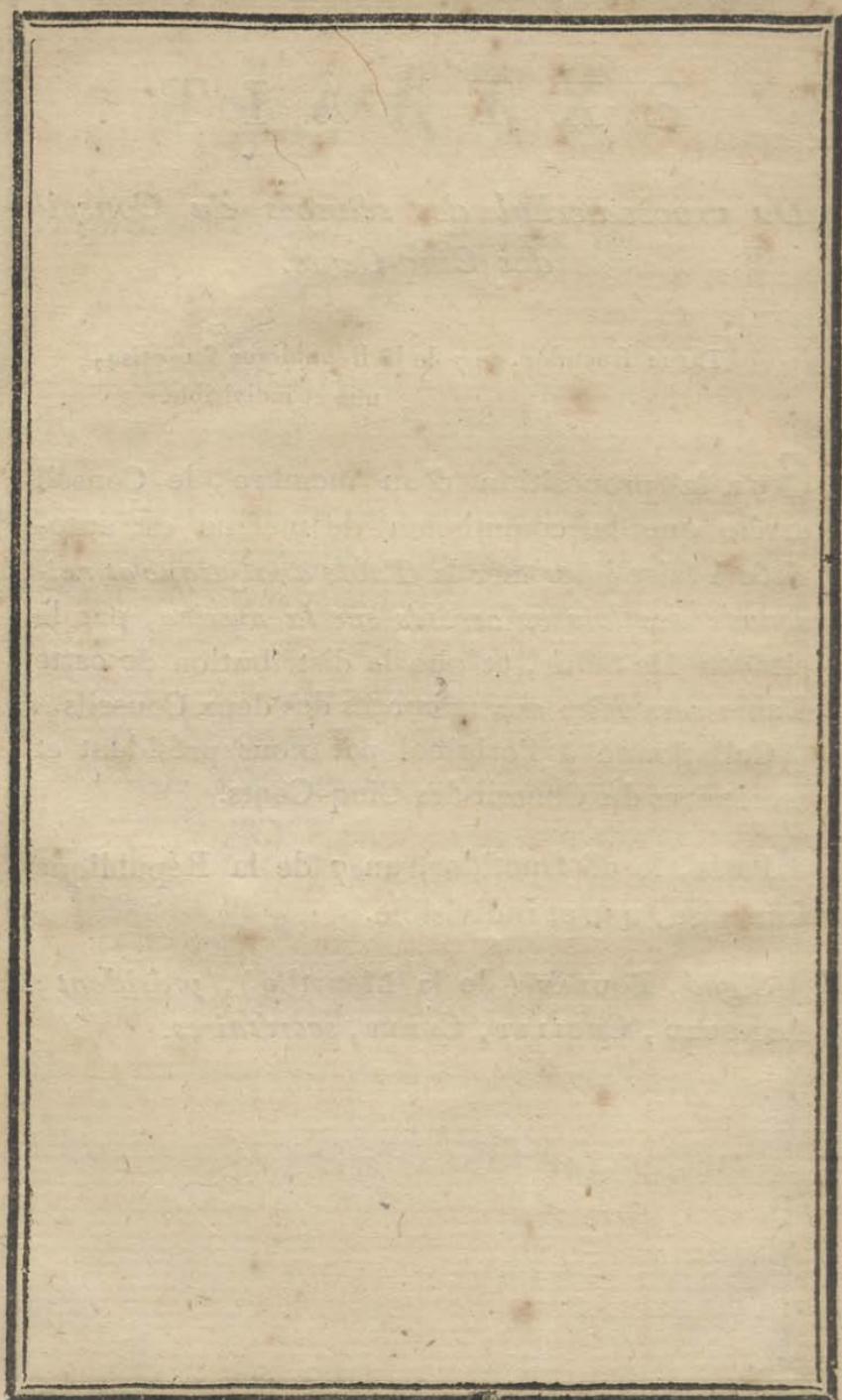
Du 11 fructidor, an 7 de la République française,  
une et indivisible.

SUR la proposition d'un membre, le Conseil arrête que la commission de marine est autorisée à faire imprimer la *Table analytique et raisonnée des lois et arrêtés sur la marine*, par le citoyen De Saint, et que la distribution de cette Table sera faite aux membres des deux Conseils.

Collationné à l'original par nous président et secrétaires du Conseil des Cinq-Cents.

Paris, le 13 fructidor, an 7 de la République française, une et indivisible.

*Signé*, BOULAY ( de la Meurthe ), *président* ;  
ARNOULD , CHOLLET , CURÉE , *secrétaires*.



T A B L E  
CHRONOLOGIQUE ET ANALYTIQUE  
DES LOIS

RENDUES DEPUIS 1789,

*Concernant la Marine et les Colonies.*

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
	A N N É E 1789.
8 juin 1789	<p><b>A</b>RRÊTÉ de l'assemblée des communes (à <i>Ver-</i> <i>sailles</i>), relatif à une députation de Saint- Domingue. [ R. D. L. ] ( V. les arrêtés des 27 juin et 4 juillet. )</p>
27	<p>— de l'Assemblée nationale, relatif à la réception des députés de Saint-Domingue. [ R. D. L. ] ( V. l'arrêté du 4 juillet. )</p>
4 juillet	<p>— qui fixe le nombre des députés de Saint-Do- mingue. [ R. D. L. ]</p>
4, 6, 7, 8 et 11 août	<p>— portant abolition des droits et privilèges, de la vénalité des offices, rappel des galériens détenus pour fait de chasse, etc. [ <i>Lettres-Patentes</i> des 3, 9 novembre 1789, et 28 mars 1790. * R. D. L. ] ( V. les lois des 29 novembre 1789 et 18 août 1790. )</p>
10	<p>DÉCRET relatif au rétablissement de la ranquil- lité publique, au serment des troupes de terre et de mer, etc. [ <i>Ordonnances</i> du 14 août. * <i>Lettres-Patentes</i> du 3 novembre. * R. D. L. ] ( V. la loi du 29 mai 1790. )</p>

D A T E S des L O I S.	T I T R E S A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.
29 août 1789	DÉCRET relatif à la libre circulation des grains. [ <i>Arrêt du conseil du 21 septembre</i> * R. D. L. ] ( V. les décrets des 18 septembre et 5 octobre. )
3 septembre	— relatif à la formation d'un comité chargé de l'examen des approvisionnemens de Saint-Domingue. [ R. D. L. ]
18	— relatif à la libre circulation des grains. [ <i>Arrêt du conseil du 21 septembre.</i> * <i>Déclaration du 27.</i> * R. D. L. ] ( V. le décret du 5 octobre. )
22	— relatif à l'impression de l'état nominatif des pensions et traitemens. [ R. D. L. ]
5 octobre	— relatif à la libre circulation des grains. [ <i>Lettres-Patentes.</i> * <i>Proclamation du 5 novembre.</i> * R. D. L. ] ( V. le décret du 16 novembre. )
6	ARRÊTÉ de l'Assemblée nationale, relatif à l'établissement d'un comité de marine. [ R. D. L. ]
8	DÉCRET relatif aux députés et représentans des villes de commerce. [ R. D. L. ]
8 et 9	LOI relative à la réformation provisoire de la jurisprudence criminelle. [ <i>Lettres-Patentes.</i> * ] ( V. les lois des 21 janvier et 25 avril 1790. )
14	ARRÊTÉ de l'Assemblée nationale, relatif à l'admission de deux députés de la Martinique. [ R. D. L. ]
16 novembre	DÉCRET relatif à la libre exportation des grains. [ R. D. L. ]
29	LOI portant abolition des provisions des offices de judicature. [ <i>Lettres-Patentes.</i> * ]
29	— qui défend à tous agens de l'administration et fonctionnaires publics de rien recevoir à titre d'é-

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
7 novembre 1789	<p>trennes, gratifications, etc. [<i>Lettres-Patentes.</i> * R. D. L. ] ( V. la loi du 23 février 1791. )</p> <p>DÉCRET relatif aux troubles arrivés à Toulon. [ R. D. L. ] ( V. le décret du 21 décembre 1789, et la déclaration des 16 et 18 janvier 1790. )</p>
10	<p>— relatif à la conscription militaire. [ C. B. ] ( V. les lois des 21 mars 1790 et 19 fructidor an 6. )</p>
21	<p>— relatif aux troubles de Toulon. [ R. D. L. ] ( V. la déclaration des 16 et 18 janvier 1790. )</p>
Décembre	<p>LOI relative à l'admission des non-catholiques à tous les emplois civils et militaires. [<i>Lettres-Paten-</i> <i>tes.</i> * ]</p>
A N N É E 1790.	
14 janvier 1790	<p>LOI relative aux pensions, traitemens conservés, etc. [<i>Lettres-Patentes.</i> * R. D. L. ] ( V. les lois des 5 mars, 7 avril et 22 août 1790. )</p>
14	<p>DÉCRET relatif à l'exécution des marchés dans les ports et arsenaux de la marine. [ R. D. L. ] ( V. les lois des 13 mai, 14 octobre 1790 et 4 mars 1793. )</p>
15	<p>LOI relative aux prisonniers détenus en vertu d'or- dres particuliers. [<i>Proclamation.</i> * R. D. L. ] ( V. la loi du 26 mars. )</p>
16 et 18	<p>DÉCLARATION de l'Assemblée nationale, relati- vement aux personnes impliquées dans l'affaire de Toulon. [ R. D. L. ]</p>
16	<p>LOI relative aux conditions exigées pour être citoyen actif. [<i>Lettres-Patentes.</i> * ] ( V. les lois des 23 avril, 2 mai et 12 décembre. )</p>

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
21 janvier 1790	LOI relative aux condamnations prononcées pour raison des délits et des crimes. [ <i>Lettres-Patentes.</i> * R. D. L. ] ( V. la loi du 25 avril. )
28	— relative aux juifs portugais, espagnols et avignonnais. [ <i>Lettres-Patentes.</i> * ]
2 mars	DÉCRET relatif à la formation d'un comité pour faire l'examen et le rapport des affaires qui concernent les colonies. [ R. D. L. ] ( V. les lois des 20 mars, 9 avril et 22 octobre. )
§	— qui suspend toute concession de pensions. [ R. D. L. ] ( V. le décret du 7 avril, et les lois des 3 et 22 août 1790 et 13 mai 1791. )
7	LOI qui surseoit à l'exécution de tous jugemens prévôtaux. [ <i>Lettres-Patentes.</i> * R. D. L. ] ( V. les lois des 30 mars et 20 avril. )
7	— qui autorise les comités de l'Assemblée nationale à demander dans les dépôts des départemens et autres, les pièces nécessaires à leurs travaux. [ <i>Lettres-Patentes.</i> * R. D. L. ]
10	LOI concernant les colonies. [ <i>Proclamation.</i> * R. D. L. ] ( V. les lois des 9 avril et 22 octobre. )
10	— portant augmentation de la solde des troupes de terre. [ <i>Proclamation.</i> * ] ( V. le décret du 8 avril. )
21	— constitutionnelle sur l'armée. [ <i>Proclamation.</i> * ] ( V. les art. I, V, VI, VII, VIII, IX et les lois des 29 octobre 1790, 12 octobre 1791, 14 juin 1792 et 19 fructidor an 6. )
25	— portant réduction provisoire de 60 millions sur les dépenses publiques. [ R. D. L. ] ( V. les articles V, XXI et XXVIII de l'état y annexé. )

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
26 mars 1790	Loi relative aux prisonniers détenus en vertu d'ordres particuliers. [ <i>Lettres-Patentes.</i> * R. D. L.]
28	— relative aux droits féodaux supprimés. [ <i>Lettres-Patentes.</i> * R. D. L.] (V. l'article I <sup>er</sup> . titre I, et les art. IX, X, XII, XIII, XV et XXXIX, titre II.)
28	— relative aux dépenses courantes et arriérées de la marine et de la guerre, etc. [ <i>Lettres-Patentes.</i> * R. D. L.] (V. les lois des 7 avril 1790 et 23 mai 1792.)
30	— relative à la suppression de la gabelle. [ <i>Lettres-Patentes.</i> * R. D. L.] (V. les articles I et VIII.)
30	— qui interprète la loi du 7, concernant les jugemens prévôtaux. [ <i>Lettres-Patentes.</i> * R. D. L.] (V. la loi du 20 avril.)
7 avril	DÉCRET relatif au paiement des pensions pour subsistance, demi-solde des gens de mer, etc. [R. D. L.] (V. les 3 <sup>e</sup> . et 4 <sup>e</sup> . parag. et les lois des 3 et 22 août 1790 et 23 mai 1791.)
7	— relatif au paiement de quelques dépenses de la marine et de la guerre. [R. D. L.]
7	Loi relative au logement des gens de guerre. [ <i>Lettres-Patentes.</i> *]
8	— qui étend aux troupes de la marine et des colonies l'augmentation de solde accordée aux troupes de terre. [R. D. L.]
9	— relative à une instruction pour les assemblées coloniales. [ <i>Lettres-Patentes.</i> * R. D. L.] (V. la loi du 22 octobre.)
20	— relative à la suppression de la franchise du port de l'Orient. [ <i>Proclamation.</i> * R. D. L.]
20	— qui excepte les prévôts de la marine de la loi du 7 mars dernier. [ <i>Lettres-Patentes.</i> * R. D. L.]

D A T E S des L O I S.	T I T R E S A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.
23 avril 1790.	LOI relative aux conditions nécessaires pour être citoyen actif. [ <i>Lettres-Patentes.</i> * ] ( V. la loi du 2 mai, l'art. IX de celle du 7 juillet, et celle du 12 décembre 1790. )
24	ARRÊTÉ de l'Assemblée nationale concernant des pièces relatives à la colonie de Saint-Domingue. [ R. D. L. ]
25	LOI concernant la réformation provisoire de la procédure criminelle. [ <i>Lettres-Patentes.</i> * ]
2 mai	— relative aux conditions requises pour être réputé Français et admis à l'exercice des droits de citoyen actif. [ <i>Lettres-Patentes.</i> * ] ( V. l'art. IX de la loi du 7 juillet et celle du 12 décembre 1790. )
2	LOI relative à la liberté du commerce de l'Inde au-delà du Cap de Bonne-Espérance. [ <i>Proclamation.</i> * R. D. L. ]
13	DÉCRET relatif aux ordres donnés pour le rétablissement de la tranquillité publique à Toulon. [ C. B. ] ( V. le décret du 14. )
13	LOI relative aux marchés à faire pour le service du département de la marine. [ N <sup>o</sup> . 1697. * <i>Proclamation.</i> * ] ( V. la loi du 4 mars 1793. )
14	DÉCRET pour voter des remerciemens à la municipalité et à la garde nationale de Toulon. [ R. D. L. ] ( V. la loi du 27. )
15	— relatif aux mesures prises pour le maintien de la paix. [ R. D. L. ] ( V. la loi du 27. )
15	— qui confirme le sieur <i>Gouy-d'Arcis</i> dans les fonctions de député de Saint-Domingue. [ R. D. L. ]

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
22 mai 1790	LOI qui prohibe l'entrée du sel étranger en France. [ <i>Lettres-Patentes.</i> * R. D. L.] ( V. la loi du 26 juillet. )
27	— concernant le droit de faire la paix et la guerre. [ <i>Proclamation.</i> * R. D. L. ]
27	— relative aux étrangers détenus sur les galères de France. [ <i>Proclamation.</i> * R. D. L. ] ( V. la loi du 7 septembre 1792. )
27	DÉCRET portant établissement de tribunaux particuliers pour le commerce. [ C. B. ] ( V. les lois des 24 août 1790 et 17 janvier 1791. )
27	— relatif à un don patriotique des députés de la nation française à Cadix. [ C. B. ]
29	LOI relative à une proclamation concernant la tranquillité publique et la cocarde nationale. * ( V. l'art. XVI de la loi du 8 juillet, et les lois des 2 août 1792 et 7 prairial an 3. )
5 juin	DÉCRET relatif au traitement des ministres et du conseil. [ R. D. L. ] ( V. les parag. 5 et 7, et les lois des 25 mai 1791 et 14 frimaire an 2. )
10	LOI relative à la fédération des gardes nationales, des troupes de ligne et des gens de mer. [ <i>Proclamation.</i> * R. D. L. ] ( V. la loi du 19. )
10	— concernant les levées de matelots. [ <i>Proclamation.</i> * R. D. L. ] ( V. les lois des 7 janvier 1791, 21 septembre 1791, 16 nivose an 2 et 3 brumaire an 4. )
15	— qui accorde une augmentation de solde aux gens de mer. [ <i>Proclamation.</i> * R. D. L. ] ( V. les lois des 21 septembre 1790, 25 janvier, 10 mars et 17 mai 1793; l'arrêté de l'ex-comité de Salut public du 8 fructidor an 2, et la loi du 3 brumaire an 4. )
17	— qui ordonne l'exécution provisoire des ancien-

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
	nes ordonnances relatives aux formes du service militaire. [ <i>Proclamation.</i> * R. D. L. ] ( V. la loi du 8 août. )
19 juin 1790	LOI relative à la députation des régimens des colonies et des matelots à la fédération. [ <i>Proclamation.</i> * R. D. L. ] ( V. le décret du 29. )
20	— relative aux dépenses de l'armement de 14 vaisseaux. [ R. D. L. ] ( V. la loi du 12 décembre 1790. )
23	— portant abolition de la noblesse héréditaire. [ <i>Lettres-patentes.</i> * R. D. L. ]
28	DÉCRET concernant un rapport sur le commerce de l'Inde. [ R. D. L. ] ( V. le décret du 28 août et les lois des 12 décembre 1790, 20 juin et 6 juillet 1791. )
29	— relatif à la députation des officiers et commissaires des classes de la marine à la fédération. [ R. D. L. ] ( V. le décret du 3 juillet. )
30 juin et 1 juillet.	— concernant les malheurs arrivés à Tabago. [ R. D. L. ] ( V. les décrets des 6 et 27 juillet. )
2	— relatif à la détention de plusieurs Français en pays étranger. [ R. D. L. ]
3	— relatif à la sortie d'une escadre d'Angleterre. [ R. D. L. ]
3	— qui appelle à la fédération le commandant de l'escadre en armement à Brest. [ R. D. L. ]
5	DÉCRET relatif à l'impression d'un état des employés des bureaux dans les divers départemens. [ R. D. L. ]

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
6 juillet 1790	DÉCRET relatif à un projet d'établissement d'artillerie à portée des côtes de l'Océan. [ R. D. L. ]
6	— relatif à l'arrivée au Havre des soldats du régiment de la Guadeloupe, venant de Tabago. [ R. D. L. ]
7	LOI constitutionnelle sur l'armée navale. [ <i>Proclamation.</i> * R. D. L. ] ( V. les lois des 25 janvier 1793, et 3 brumaire an 4. )
8	DÉCRET relatif à l'admission à l'assemblée nationale, des députations des différens corps envoyés à la fédération. [ R. D. L. ] ( V. le parag. V. )
9	LOI relative aux délits commis sur les côtes de la Méditerranée soumises à la domination française. [ <i>Proclamation.</i> * R. D. L. ]
11	— relative au service des capitaines et officiers de la marine marchande sur les vaisseaux de guerre. [ <i>Proclamation.</i> * R. D. L. ] ( V. les lois des 15 mai 1791, 9 juin 1793, 8 pluviôse an 2, et 3 brumaire an 4. )
12	DÉCRET relatif au compte rendu par le sieur <i>Barbé-Marbois</i> , de son administration des finances à Saint-Domingue. [ R. D. L. ]
18	LOI relative à la libre circulation des poudres et autres munitions destinées à l'approvisionnement des arsenaux de terre et de mer. [ <i>Proclamation.</i> * R. D. L. ] ( V. la loi du 13 fructidor an 5, et les arrêtés du Directoire exécutif des 25 messidor et premier fructidor an 7. )
26	— Relative à la réduction du traitement de table des officiers à bord des vaisseaux. [ <i>Lettres-patentes du 31.</i> * R. D. L. ] ( V. les lois des 31 juillet 1790, 19 janvier 1791, 28 juin, 8 juillet 1793, et 3 brumaire an 4. )

<p>D A T E S des L O I S</p>	<p>T I T R E S A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.</p>
<p>26 juillet 1790</p>	<p>LOI relative à la fourniture du sel à l'étranger. [ <i>Lettres-patentes.</i> * R. D. L. ]</p>
<p>26</p>	<p>— relative à la navigation sur le canal de Picardie. [ <i>Lettres-Patentes.</i> * R. D. L. ]</p>
<p>27</p>	<p>DÉCRET relatif à la députation de la Guadeloupe. [ R. D. L. ]</p>
<p>27</p>	<p>— relatif à un détachement du régiment de la Guadeloupe, arrivé de Tabago. [ R. D. L. ]</p>
<p>29</p>	<p>— relatif à la formation d'un comité diplomatique, chargé de prendre connoissance des traités entre la France et les puissances étrangères. [ R. D. L. ]</p>
<p>31</p>	<p>LOI relative au traitement de table des officiers de la marine sur les vaisseaux, à la mer et dans les rades. [ <i>Proclamation.</i> * R. D. L. ] ( V. les lois des 19 janvier 1791, 28 juin, 8 juillet 1793, et 3 brumaire an 4. )</p>
<p>31</p>	<p>— qui surseoit à toute promotion dans l'armée de terre et de mer. [ R. D. L. ]</p>
<p>1 août</p>	<p>— relative au passage des troupes étrangères sur le territoire de France, et aux demandes d'armes faites par les municipalités. [ <i>Proclamation.</i> * R. D. L. ] ( V. les lois des 20 août 1790, et 25 floréal an 7. )</p>
<p>6</p>	<p>DÉCRET qui ordonne la communication au ministre de la marine des pièces relatives aux affaires de Saint-Domingue. [ R. D. L. ] ( V. la loi du 22. )</p>
<p>8</p>	<p>LOI relative aux créances arriérées. [ <i>Proclamation.</i> * R. D. L. ] ( V. les art. VI et VII de la loi du 21 septembre. )</p>
<p>8</p>	<p>— relative au rétablissement de la discipline dans les corps de troupes réglées. [ <i>Proclamation.</i> * ]</p>

DATES  
des  
LOIS.

TITRES  
ANALYTIQUES DES LOIS.

- 12 août  
1790 INSTRUCTION de l'Assemblée nationale sur les fonctions administratives. [ R. D. L. ]  
( V. les art. III, IV, XX, et les chapitres II et VI. )
- 14 DÉCRET relatif à une discussion d'intérêt entre les sieurs *Souillac* et *Bernonville*. [ R. D. L. ]
- 14 — relatif à la liquidation de l'ancienne compagnie des Indes. [ R. D. L. ]
- 14 LOI concernant l'ordre du paiement des arrérages des pensions échues au 31 décembre 1789. [ Proclamation. \* R. D. L. ]  
( V. les lois des 15 décembre 1790 et 11 février 1791. )
- 15 — relative à la suppression de différens offices et places. [ *Lettres-Patentes*. \* R. D. L. ]  
( V. les art. XI et XII. )
- 15 — relative aux comptes de soldes et parts de prises des troupes de la marine et des gens de mer. [ Proclamation. \* R. D. L. ]  
( V. Pardonance du 2 août 1781 ; l'instruction du 30 septemb. ; la loi du 23 messidor an 2, et l'arrêté de l'ex-comité de salut public, du 14 floréal an 3. )
- 18 — portant abolition du droit d'aubaine. [ *Lettres-Patentes*. \* ]
- 20 LOI relative au sieur *Castellet*, commandant en second la marine à Toulon. [ Proclamation. \* R. D. L. ]
- 20 — relative aux demandes que les municipalités pourroient faire des armes destinées à l'armement des vaisseaux de guerre. [ Proclamation. \* R. D. L. ]  
( V. la loi du 22. )
- 21 — qui accorde un supplément de fonds pour le paiement des ouvriers de Toulon. [ R. D. L. ]
- 22 — concernant les pensions, gratifications et au-

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
	<p>tres récompenses nationales. ] <i>Proclamation.</i> * R. D. L. ] ( V. les lois des 13 mai, 22 août 1791 ; 4 mai, 4 juin, 29 juillet 1793 et 15 germinial an 3. )</p>
22 août 1790	<p>LOI concernant le code pénal maritime. [ <i>Proclamation.</i> * R. D. L. ] ( V. le titre XVIII de l'ordonnance du 31 octobre 1784 ; les lois des 7, 9, 20, 21 septembre, 2 novembre 1790 ; 23 janvier, 12 octobre 1791 ; 14 nivose an 2 ; les arrêtés de l'ex-comité de salut public, des 25 germinal et 3 floréal an 3, et la loi du 13 thermidor an 7. )</p>
22	<p>— relative à l'opposition mise par la municipalité de l'Orient à un enlèvement de poudres. [ <i>Proclamation.</i> * R. D. L. ]</p>
22	<p>— concernant les poids et mesures. [ <i>Proclamation.</i> * ] ( V. la loi du 21 mars 1793. )</p>
23	<p>— qui excepte de la vente et aliénation des biens nationaux les grandes masses de bois et les forêts nationales. [ <i>Proclamation.</i> * R. D. L. ] ( V. l'art. II de la loi du 21 janvier 1791. )</p>
24	<p>LOI relative à l'organisation de l'ordre judiciaire. [ <i>Proclamation.</i> * <i>Lettres-Patentes du 15 septembre.</i> * R. D. L. ] ( V. le titre XII, relatif aux tribunaux de commerce ; les lois des 11 septembre et 19 octobre 1790 ; 27 mars 1791, et 16 juillet 1792. )</p>
26	<p>DÉCRET relatif à l'armement de 45 vaisseaux de ligne. [ R. D. L. ] ( V. les lois des 21 septembre et 14 octobre 1790, et les arrêtés du Directoire exécutif du 5 vendémiaire an 7. )</p>
28	<p>— relatif à un don patriotique des négocians français établis en Syrie. [ R. D. L. ]</p>
28	<p>— relatif au commerce au-delà du Cap de Bonne-Espérance. [ R. D. L. ] ( V. les lois des 12 décembre 1790, 20 juin et 6 juillet 1791. )</p>

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
29 août 1790	Loi relative aux actes de prestation de serment des fonctionnaires publics. [ <i>Proclamation.</i> * R. D. L. ] (V. les lois des 25 août 1792, et 22 thermidor an 7.)
31	— relative aux bélandriers de Dunkerque et aux bateliers de Condé. [ <i>Proclamation.</i> * R. D. L. ] (V. la loi du 22 juin 1791.)
7 septembre	DÉCRET qui admet au comité de marine les pré-vôts généraux de la marine de Toulon et de Rochefort. [ R. D. L. ]
9	Loi qui maintient provisoirement la juridiction des prud'hommes des pêcheurs établie à Marseille et à Toulon. [ <i>Proclamation.</i> * R. D. L. ] (V. la loi du 19 janvier 1791.)
9	Loi relative aux délits des forçats et à la sûreté des ports. [ <i>Proclamation.</i> * R. D. L. ]
11	— additionnelle sur l'organisation de l'ordre judiciaire. [ <i>Proclamation.</i> * R. D. L. ] (V. les art. VII, VIII et XI, tit. XIV, et les lois des 19 octobre 1792 et 27 mars 1791.)
12	— relative à la liquidation des offices de judicature et autres. [ <i>Proclamation et Instruction du 16 septembre.</i> * R. D. L. ]
12	— relative à la comptabilité de la marine. [ <i>Proclamation.</i> * R. D. L. ] (V. les lois des 21 septembre et 14 octobre.)
15	— relative aux individus détenus en vertu d'ordres particuliers des ministres et agens du Pouvoir exécutif. [ * R. D. L. ]
18	— relative aux logemens à bord, des sous-lieutenans de vaisseaux, et à l'embarquement des offi-

D A T E S  
des  
L O I S .

TITRES

A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S .

- 21 septembre 1790  
 21  
 21  
 21  
 21  
 22  
 1<sup>re</sup> octobre.
- ciers militaires attachés aux mouvemens des ports. [ *Proclamation.* \* R. D. L. ]
- LOI portant règlement de l'augmentation de solde accordée aux gens de mer. [ *Proclamation.* \* R. D. L. ]  
 ( V. les lois des 7 janvier , 11 février 1791 ; 23 janvier , 20 mars , 17 mai 1793 ; l'arrêté de l'ex-comité de salut public du 18 fructidor an 2 , et la loi du 3 brumaire an 4 . )
- qui accorde au ministre de la marine un fonds extraordinaire pour les dépenses relatives aux armemens. [ R. D. L. ]  
 ( V. la loi du 14 octobre . )
- relative aux mouvemens qui ont eu lieu à Brest parmi les équipages de l'escadre , lors de la publication du code pénal de la marine. [ *Proclamation.* \* R. D. L. ]  
 ( V. les lois des 23 et 31 octobre . )
- LOI relative à l'insurrection arrivée à Brest , à bord de deux vaisseaux de l'escadre , et à la nomination de deux commissaires civils. [ *Proclamation.* \* R. D. L. ]  
 ( V. les lois des 23 et 31 octobre . )
- portant qu'aucune municipalité ou corps administratif ne peut arrêter ni suspendre le départ d'aucun bâtiment de guerre. [ *Proclamation.* \* R. D. L. ]  
 ( V. les lois des 26 janvier , 20 juillet 1793 ; 25 brumaire an 2 , et les arrêtés de l'ex-comité de salut public des 3 floréal an 3 , et 24 fructidor an 4 . )
- relative à la créance des Nantukois. [ *Proclamation.* \* R. D. L. ]
- DÉCRET qui admet les sieurs *Decurt* et *Galbert* en qualité de représentans de la Guadeloupe. [ R. D. L. ]
- INSTRUCTION sur le paiement des courses extraordinaires de la maréchaussée , relatives aux dé-

D A T E S  
des  
L O I S.

T I T R E S  
A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.

- partemens de la guerre et de la marine. [ \* R. D. L. ]  
( V. la loi du 16 février 1791. )
- 2 octobre 1790 DÉCRET relatif aux députés de la ci-devant assemblée générale de Saint-Marc, à Saint-Domingue. [ R. D. L. ]  
( V. le décret du 10 janvier 1792. )
- 5 LOI concernant les municipalités, districts et départemens qui se permettoient de suspendre l'exécution des lois. [ Proclamation. \* ]  
( V. le septième paragraphe et la loi du 14. )
- 8 DÉCRET relatif à un projet de construction de bassins à Toulon, présenté par le sieur *Morainville*. [ R. D. L. ]
- 14 LOI relative aux fonds destinés pour l'armement de quarante - cinq vaisseaux. [ Proclamation. \* R. D. L. ]  
( V. la loi du 20 mars 1791. )
- 14 — qui règle différens points de compétence des corps administratifs. [ Proclamation. \* ]  
( V. la loi du 27 mars 1791. )
- 14 — relative aux tribunaux de commerce de Rouen, de Dieppe et du Havre. [ R. D. L. ]  
( V. Part. IV. )
- 14 — relative au mode d'exécution pour les travaux dans les arsenaux de la marine. [ Proclamation. R. D. L. ]  
( V. les lois des 9 septembre 1792 et 3 brumaire an 4. )
- 19 — additionnelle sur l'ordre judiciaire. [ Proclamation. \* R. D. L. ]  
( V. les art. XIII et XV, et la loi du 27 mars 1791. )
- 22 — relative aux troubles survenus à Saint-Domingue. [ Lettres-patentes. \* R. D. L. ]

D A T E S des L O I S.	T I T R E S A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.
23 octobre 1790	LOI portant établissement d'un tribunal de commerce à Honfleur. [* R. D. L.]
23	— relative à l'insurrection arrivée à bord de l'escadre à Brest, à l'envoi de deux commissaires civils, et à la nouvelle forme du pavillon de France. [ <i>Proclamation.</i> * R. D. L.] (V. la loi du 31.)
26	DÉCRET relatif au serment à prêter par les agens de la diplomatie. [R. D. L.] (V. la loi du premier décembre.)
29	LOI concernant la discipline militaire. [ <i>Proclamation.</i> *] (V. Part. IX, titre II de la loi du 13 octobre 1791.)
29	— relative aux paiemens à faire aux adjudicataires des travaux du Havre. [* R. D. L.] (V. la loi du 4 mars 1791.)
31	— qui fixe la disposition des couleurs des divers pavillons français. [ <i>Proclamation.</i> * R. D. L.] (V. un règlement de l'ex-Conseil exécutif du 9 janvier 1793. *)
31	— relative aux soldats tenant garnison sur les vaisseaux. [N <sup>o</sup> . 130. * R. D. L.] (V. les lois des 9 pluviôse an 2, et 3 brumaire an 4.)
2 novembre	— qui modifie le code pénal de la marine. [ <i>Proclamation.</i> * R. D. L.] (V. les lois des 23 janvier, 12 octobre 1791; 16 nivôse an 2, et l'arrêté de l'ex-comité de Salut public du 2 floréal an 3.)
5	— relative au mode de promulgation des lois. *
5	— portant abolition des droits de traite, etc. [R. D. L.] (V. la loi du 15 mars 1791.)
7	— portant établissement d'un tribunal de commerce à Perpignan. [* R. D. L.]
10	— relative à la liquidation des offices d'amirautés. [* R. D. L.]

## D A T E S

des

L O I S .

## T I T R E S

A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S .

- | D A T E S<br>des<br>L O I S . | T I T R E S<br>A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S .  |
|-------------------------------|---|
| 17 novembre<br>1790           | LOI relative aux gribanniers et bateliers de la rivière de Somme. [ * R. D. L. ]  |
| 17                            | — relative à la réexportation des grains et farines venant de l'étranger. [ * R. D. L. ]  |
| 17                            | — relative à la fourniture du tabac aux matelots. [ <i>Proclamation.</i> * R. D. L. ]   |
| 19                            | — relative aux moyens d'empêcher la contrebande sur les côtes du Roussillon. [ * R. D. L. ]<br>( V. Part. V. )                              |
| 24                            | — relative à un jury formé à Toulon pour le jugement des nommés <i>J.-B. Marin</i> et <i>Druillet</i> . [ <i>Proclamation.</i> * R. D. L. ] |
| 24                            | — portant établissement de tribunaux de commerce à Caudebec, etc. [ * R. D. L. ]<br>( V. le 4. parag. )                                     |
| 27                            | — relative à l'organisation du tribunal de cassation. [ C. B. ]<br>( V. les art. XIV et XV, et la loi du 2 septembre 1793. )                |
| 1 décembre                    | — relative au serment à prêter par les ambassadeurs, consuls, vice-consuls, etc. [ * R. D. L. ]   |
| 1                             | — portant établissement de tribunaux de commerce à Abbeville, etc. [ N°. 115. * R. D. L. ]<br>( V. les art. III, IV et V. )                 |
| 5                             | — relative à <i>J.-B. Vimout</i> , gabier sur le vaisseau <i>le Majestueux</i> . [ N°. 142. * R. D. L. ]                                    |
| 8                             | — relative aux moyens de rétablir la tranquillité dans les colonies françaises des Antilles. [ N°. 147. * R. D. L. ]                        |
| 10                            | — portant établissement de tribunaux de commerce à Vannes, Hennebon, Beziers, etc. [ * R. D. L. ]<br>( V. les parag. II et VI. )            |

D A T E S des L O I S.	T I T R E S A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.
10 décembre 1790	LOI portant établissement de tribunaux de commerce à Tours, Rennes, etc. * ( V. les parag. II et IV. )
10	— relative aux billets d'emprunt faits par les régisseurs généraux des vivres de la marine. [ N <sup>o</sup> . 171. * R. D. L. ]
12	— relative à la circulation des grains dans l'intérieur. [ N <sup>o</sup> . 207. * ]
12	— relative aux patrons-pêcheurs de Marseille et autres ports de la Méditerranée. [ N <sup>o</sup> . 211. * Proclamation du 29. * R. D. L. ] ( V. les lois des 19 janvier et 15 avril 1791. )
12	— relative aux droits qui se percevoient sur les denrées venant des colonies, dans les ci-devant provinces de Bretagne, Lorraine et Franche-Comté. [ N <sup>o</sup> . 189. * R. D. L. ]
12	— relative aux droits sur les marchandises provenant du commerce français au-delà du Cap de Bonne-Espérance. [ N <sup>o</sup> . 203. * R. D. L. ] ( V. les lois des 20 juin et 6 juillet 1791. )
12	— qui accorde provisoirement différentes sommes pour le paiement des dépenses de la marine. [ N <sup>o</sup> . 180. * R. D. L. ]
12	— portant établissement de tribunaux de commerce à Saint-Malo, etc. [ N <sup>o</sup> . 181. * R. D. L. ] ( V. le VI <sup>e</sup> . parag. )
15	— portant établissement de tribunaux de commerce à Caen, Nevers, Angers, etc. [ N <sup>o</sup> . 214. * R. D. L. ] ( V. les parag. III. et IV. )
15	— relative aux arrérages des pensions et au mode de leur paiement. [ N <sup>o</sup> . 216. * R. D. L. ] ( V. les lois des 22 décembre 1790 et 11 février 1791. )

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
19 décembre 1790	Loi relative au droit d'enregistrement des actes civils et judiciaires, et des titres de propriété. [ N <sup>o</sup> . 261. * R. D. L. ] ( V. les art. IV, V, VII, VIII et XI, 1 <sup>re</sup> classe, 1 <sup>re</sup> section, -- 2 <sup>e</sup> . classe, 1 <sup>re</sup> section, -- 3 <sup>e</sup> . classe, 2 <sup>e</sup> . section. )
19	— portant établissement de tribunaux de commerce à Dunkerque, Fécamp, Rouen, Saint-Valery, île de Ré, île d'Oléron, etc. [ N <sup>o</sup> . 231. * R. D. L. ] ( V. les quatre derniers parag. )
19	— relative à l'indemnité due aux sieurs <i>Débaque</i> frères, et autres armateurs de Marseille et de Dunkerque. [ N <sup>o</sup> . 228. * R. D. L. ]
22	— concernant tous Français fonctionnaires publics, ou recevant des pensions ou traitemens de l'État, qui sont absens du royaume. [ N <sup>o</sup> . 241. * R. D. L. ] ( V. Part. V et la loi du 20 mars 1791. )
22	— portant établissement d'un bureau de direction générale de liquidation. [ N <sup>o</sup> . 234. * R. D. L. ] ( V. Part. V. )
25	— relative au traitement des militaires. [ N <sup>o</sup> . 307. * R. D. L. ] ( V. les art. II et III, et la loi du 7 germinal an 3. )
A N N É E 1791.	
5 janvier 1791	Loi portant établissement de tribunaux de commerce à Arles, Granville, etc. [ N <sup>o</sup> . 274. * R. D. L. ] ( V. les parag. 2, 3, 4 et 5. )
5	— relative à l'appel des jugemens prévôtaux. [ R. D. L. ]

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
5 janvier 1791	LOI portant établissement de tribunaux de commerce à Vannes, Libourne, Nantes, Bergerac, Calais, Boulogne-sur-mer, etc. [ N <sup>o</sup> . 291. * R. D. L. ] ( V. les parag. 6, 7 et 8. )
5	— qui accorde provisoirement une somme de 100,000 livres pour les travaux de Cherbourg. [ * R. D. L. ] ( V. le décret du 22 juin. )
5	— portant suppression du conseil de marine et des directeurs et intendans des bureaux de la marine. [ R. D. L. * ] ( V. les décrets des 8 et 9 avril, et la loi du 4 mai. )
7	— relative à la décoration militaire. [ N <sup>o</sup> . 342. * R. D. L. ] ( V. les lois des 19 janvier, 11, 25 février, et 16 octobre. )
7	— portant établissement de tribunaux de commerce dans les villes maritimes où il existoit des Amirautés. [ N <sup>o</sup> . 297. * R. D. L. ]
7	— relative aux classes des gens de mer. [ N <sup>o</sup> . 364. * Proclamation du 13. * R. D. L. ] ( V. les lois des 7 janvier, 11 février, 20 mars, 15 mai, 12 octobre 1791 ; 3 mars, 21 juillet, 21, 27 septembre 1793 ; les arrêtés de l'ex-comité de Salut public des 27 frimaire et 18 nivose an 3, et la loi du 3 brumaire an 4. )
7	— portant établissement de tribunaux de commerce à Toulouse, ect. [ N <sup>o</sup> . 299. * R. D. L. ] ( V. les parag. 7, 8, 9. )
7	— relative à l'avancement des gens de mer, en paie et en grade, sur les vaisseaux de l'État. [ N <sup>o</sup> . 365. * Proclamation du 13. * R. D. L. ] ( V. les lois des 11 février 1791, 25 janvier 1793 et 3 brumaire an 4. )
15	DÉCRET relatif à l'adjonction de six nouveaux membres du comité de marine. [ R. D. L. ]

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
19 janvier 1791	LOI relative aux pensions des ci-devant officiers de fortune, âgés de soixante-dix ans, et ayant plus de vingtans de service. [ N <sup>o</sup> . 385. R. D. L. ]
19	— relative à la réduction du traitement de table des officiers à bord des vaisseaux de l'État. [ N <sup>o</sup> . 565. * Proclamation du 18 mars. * R. D. L. ] ( V. les lois des 28 juin, 8 juillet 1793 et 3 brumaire an 4. )
19	— loi relative au paiement des décomptes portés sur les brevets de pensions. *
19	— portant établissement d'une juridiction de Prud'hommes de patrons-pêcheurs à Cette, et de tribunaux de commerce à Saint-Valery-sur-Somme, Souillac, Saintes, Saint-Jean-d'Angély, Saumur, etc. [ N <sup>o</sup> . 415. * R. D. L. ] ( V. les parag. 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16. )
19	— relative aux ventes et adjudications des biens nationaux. [ N <sup>o</sup> . 394. * R. D. L. ] ( V. le premier parag. )
19	— relative aux juridictions des Prud'hommes des patrons-pêcheurs. [ N <sup>o</sup> . 386. * R. D. L. ]
19	— relative aux pensionnaires auxquels il est dû d'anciens arrérages de pensions. [ N <sup>o</sup> . 403. * R. D. L. ] ( V. la loi du 25 février. )
19	— relative aux ponts et chaussées. [ N <sup>o</sup> . 401. * R. D. L. ] ( V. les art. IV et VI. )
19	— portant établissement de tribunaux de commerce à Carcassonne, Narbonne, etc. [ N <sup>o</sup> . 410. * R. D. L. ] ( V. les parag. 2 et 3. )
19	— relative aux brevets de retenue. [ R. D. L. ] ( V. la loi du 21 février. )

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
19 janvier 1791	LOI relative à la décoration militaire. [ N <sup>o</sup> . 446. * ] ( V. les lois des 11, 25 février et 16 octobre. )
21	— qui ordonne la remise au ministre de la marine d'une somme de 4,347,878 livres 3 sous 4 den., pour les dépenses de ce département. [ N <sup>o</sup> . 566. * R. D. L. ]
23	— relative à la liberté du commerce du Sénégal. [ N <sup>o</sup> . 453. * Proclamation du 3 février. * R. D. L. ]
23	— additionnelle au code pénal de la marine. [ N <sup>o</sup> . 392. * Proclamation. * R. D. L. ] ( V. les lois des 12 octobre 1791 et 16 nivose an 2. )
23	— portant établissement de tribunaux de commerce au Marignas, à la Ciotat, Angoulême, Orléans, Montauban, etc. [ N <sup>o</sup> . 445. * R. D. L. ] ( V. les parag. 3 et 4. )
30	— portant suppression de différens objets de dépenses publiques. [ * R. D. L. ] ( V. les art. relatifs à l'Amiral de France. )
4 février	— relative aux pensions de retraite des Agens du Pouvoir exécutif en pays étrangers. [ C. B. ]
II	— relative aux commis employés dans les départemens du ministère. [ R. D. L. ]
II	— portant établissement de tribunaux de commerce à Toulon, Antibes, Saint-Tropez, Morlaix, Eu et Tréport. [ N <sup>o</sup> . 538. * R. D. L. ] ( V. les parag. 5, 6 et 7. )
II	— relative à la décoration militaire des officiers de la marine et des colonies. [ N <sup>o</sup> . 393. * R. D. L. ] ( V. les lois des 25 février et 16 octobre. )
II	— relative aux indemnités accordées aux commandans de bâtimens de guerre, lorsqu'ils passent

D A T E S  
des  
L O I S.

T I T R E S  
A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.

à leur bord des personnes en vertu d'ordres.  
[ N<sup>o</sup>. 571. \* *Proclamation du 25 mars.* \* R.  
D. L. ]

( V. les lois des 8 juillet, 29 septembre 1793 et 28 nivose an 2. )

II février  
1791

LOI relative aux indemnités à payer à plusieurs por-  
teurs de brevets de retenue. [ \* R. D. L. ]

( V. les parag. 2 et dernier. )

II

— relative au timbre. \*

( V. le premier parag. de l'art. III et la loi du 17 juin. )

II

— relative à la solde des gens de mer sur les vais-  
seaux de l'Etat et dans les ports. [ *Proclamation*  
*du 13.* \* R. D. L. ]

( V. les lois des 25 janvier, 10 mars et 17 mai 1793 ; 3 brumaire an  
4, et 11 prairial an 5. )

II

— relative aux gens de mer qui, au désarmement  
des vaisseaux de l'Etat, retournent dans leurs  
quartiers [ N<sup>o</sup>. 573. \* *Proclamation du 13.* \*  
R. D. L. ]

( V. la loi du 3 brumaire an 4, et les arrêtés du Directoire exé-  
cutif des 28 germinal an 5, et premier ventose an 6. )

II

— relative au paiement des arrérages échus des  
pensions, traitemens conservés, dons et gratifi-  
cations annuelles. [ N<sup>o</sup>. 530. \* R. D. L. ]

( V. les art. I, II et VI, et les lois du 25. )

II

— relative à la liquidation des gages, traitemens et  
appointemens des différens départemens, etc.  
[ N<sup>o</sup>. 599. \* R. D. L. ]

II

— relative à l'envoi de commissaires civils à Saint-  
Domingue et à Cayenne. [ N<sup>o</sup>. 472. \* R. D. L. ]

16

— relative à l'organisation de la gendarmerie na-  
tionale. [ \* R. D. L. ]

( V. le tit. II de la loi du 22 octobre 1791, et la loi du 6 juillet  
1793. )

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
18 février 1791	Loi relative aux dépenses pour l'armement de l'escadre des îles du Vent de l'Amérique. [ * R. D. L. ]
23	— relative à la responsabilité des ministres et agens civils et militaires. [ N <sup>o</sup> . 600. * ] ( V. la loi du 25 mai 1791 ; Pacte du Corps législatif du 23 juillet 1792, et la loi du 14 frimaire an 2, section V. )
23	— relative aux sieurs <i>Bosque</i> , <i>Grelier</i> et autres, de Tabago. [ N <sup>o</sup> . 1127. * R. D. L. ]
25	— relative aux secours à accorder aux pensionnaires âgés de soixante-dix ans et au-dessus. [ R. D. L. ] ( V. la loi du 6 avril. )
25	— relative aux pensions et gratifications. [ N <sup>o</sup> . 612. R. D. L. ]
25	— relative aux secours à accorder aux personnes qui jouissoient de pensions et de gratifications annuelles. [ R. D. L. ]
25	— relative aux sommes à verser au trésor public pour les dépenses de 1791. [ N <sup>o</sup> . 601. * R. D. L. ] ( V. les art. I et IV. )
25	— relative à la décoration militaire pour les officiers des régimens coloniaux. [ N <sup>o</sup> . 636. * R. D. L. ] ( V. une ordonnance du 1 <sup>er</sup> . janvier 1787, et la loi du 16 octobre 1791. )
25	— relative à l'expédition pour la recherche de <i>la Pérouse</i> . [ N <sup>o</sup> . 649. * R. D. L. ] ( V. la loi du 17 juin. )
25	— relative aux secours accordés aux officiers, tant civils que militaires, Acadiens et Canadiens, et à leurs familles. [ N <sup>o</sup> . 806. * R. D. L. ]

D A T E S  
des  
L O I S

T I T R E S  
A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.

- 28 février 1791 LOI portant établissement de tribunaux de commerce à Agen et Isigny. [ N<sup>o</sup>. 583. \* R. D. L. ]  
( V. les deux derniers paragraphes. )
- 4 mars — relative aux sommes à fournir par le trésor public pour les travaux du Havre. [ N<sup>o</sup>. 628. \* R. D. L. ]  
( V. le décret du 22 juin. )
- 4 — portant établissement de tribunaux de commerce à Brest, etc. [ N<sup>o</sup>. 627. \* R. D. L. ]  
( V. les quatre premiers paragraphes. )
- 15 — relative à diverses dépenses à acquitter par la caisse de l'extraordinaire. [ N<sup>o</sup>. 11. \* R. D. L. ]  
( V. les art. I, II, IV, V et VI. )
- 15 — contenant le tarif général des droits qui seront perçus à toutes les entrées et sorties du royaume. [ N<sup>o</sup>. 661. \* R. D. L. ]  
( V. les lois des premier août 1792 et 9 floréal an 7. )
- 17 — portant suppression des aides, maîtrises et jurandes, et établissement de patentes. [ N<sup>o</sup>. 646. \* ]  
( V. les art. I, II, III, VII, X et XII de la loi du 17 juin. )
- 20 — relative aux employés des bureaux et administrations. [ N<sup>o</sup>. 652. \* ]  
( V. les art. I et II. )
- 20 — qui confirme la juridiction des patrons-pêcheurs à Cannes. [ N<sup>o</sup>. 660. \* R. D. L. ]
- 20 — portant établissement d'un tribunal de commerce à Bayeux, et confirmation des juridictions des patrons-pêcheurs à Agde, Serignan et Gruissan. [ N<sup>o</sup>. 686. \* R. D. L. ]  
( V. les parag. 2 et dernier. )

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
20 mars 1791	LOI relative à l'avancement des Français qui ont servi en Amérique et chez les puissances étrangères. [ N <sup>o</sup> . 685. * R. D. L. ] ( V. Part. III. )
20	— relative à l'adjudication des fournitures des vivres de la marine. [ N <sup>o</sup> . 680. * R. D. L. ]
20	— qui affecte au service de la marine divers bâtimens et terrains situés dans les ports de Brest, Toulon, Rochefort, Cherbourg et Royan. [ N <sup>o</sup> . 675. * Proclamation du 29 avril. * R. D. L. ] ( V. la loi du 22 août 1792, et l'arrêté de l'ex-comité de salut public du 22 floréal an 2. )
20	— relative aux remplacemens des fonctionnaires publics absens dans chaque département du ministère. [ N <sup>o</sup> . 681. * R. D. L. ]
20	— relative aux officiers militaires des classes supprimés. [ N <sup>o</sup> . 757. * Proclamation du 31. * R. D. L. ] ( V. la loi du 7 janvier. )
25	— relative aux dépenses arriérées des départemens de l'administration. [ N <sup>o</sup> . 779. * R. D. L. ] ( V. les lois des 6 avril 1791 et 23 mai 1792. )
25	— relative aux recrutemens, engagemens, rengagemens et congés. [ N <sup>o</sup> . 738. * ] ( V. la loi du 25 janvier 1792. )
25	— relative aux traitemens des ministres. [ N <sup>o</sup> . 927. * ] ( V. les lois des 25 mai 1791 et 14 frimaire an 2, section V. )
25	— relative à la dépense publique. [ N <sup>o</sup> . 781. * R. D. L. ] ( V. les art. II, X et XI. )

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
27 mars 1791	Loi additionnelle sur l'ordre judiciaire. [ N <sup>o</sup> . 692. R. D. L. ] ( V. les art. I, II, III, V, XXXVIII et XXXIX. )
27	— contenant des dispositions relatives à l'organi- sation des corps administratifs. [ N <sup>o</sup> . 688. * R. D. L. ] ( V. l'art. X et les lois des 26 janvier et 20 juillet 1793. )
27	— relative à la communauté des prud'hommes et patrons-pêcheurs de Cassis, etc. [ N <sup>o</sup> . 730. * R. D. L. ] ( V. le dernier parag. )
27	— relative à la liberté de cultiver, fabriquer et débiter le tabac. [ N <sup>o</sup> . 690. * ] ( V. la loi du 24 avril. )
29	— concernant les droits d'entrée sur les denrées coloniales. [ N <sup>o</sup> . 760. * R. D. L. ]
30	— relative aux moyens d'établir une uniformité de poids et mesures. [ N <sup>o</sup> . 709. * ] ( V. les lois des 24 septembre 1792 ; premier août, 9 et 21 septembre 1793 ; et 28 germinal an 3. )
30	— relative à l'organisation du trésor public. [ N <sup>o</sup> . 711. * R. D. L. ] ( V. les art. I, II, III, et le parag. V de l'art. III. )
30	— portant établissement de tribunaux de com- merce à Bordeaux, Moissac, etc. [ N <sup>o</sup> . 734. * R. D. L. ] ( V. le deuxième parag. )
30	— relative aux courtiers et agens de change, de commerce et de banque. [ N <sup>o</sup> . 701. * R. D. L. ] ( V. la loi du 8 mai. )
30	— relative aux appels des jugemens des tribu- naux de commerce. [ N <sup>o</sup> . 707. * R. D. L. ]

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
3 avril 1791	DÉCRET qui adjoint plusieurs comités au comité colonial pour examiner les instructions des colonies. [ R. D. L. ] ( V. la loi du 10 juillet. )
6	LOI relative au remboursement de plusieurs parties de l'arriéré. [ R. D. L. ] ( V. l'art. relatif aux sieurs <i>Testard et Gachez</i> , et la loi du 3 mai 1792. )
6	— relative à une seconde répartition de secours accordés pour 1790 et 1791 aux pensionnaires septuagénaires. [ N <sup>o</sup> . 805. * R. D. L. ] ( V. les lois du 25 juillet. )
8	DÉCRET relatif à la radiation des appointemens des directeurs et intendans de la marine supprimés. [ R. D. L. ] ( V. le décret du 9 avril, et la loi du 4 mai. )
8	— relatif aux fonds du conseil de la marine qui ont été mis en réserve. [ C. B. ] ( V. le décret du 9 avril, et la loi du 4 mai. )
9	— relatif au sieur <i>Bonjour</i> , premier commis de la marine. [ R. D. L. ] ( V. la loi du 4 mai. )
10	PROCLAMATION relative aux capitations retenues pour 1790 aux officiers militaires de la marine et autres. [ * R. D. L. ]
10	LOI relative aux primes et encouragemens pour les pêches de la morue et du hareng. [ N <sup>o</sup> . 759. * R. D. L. ]
10	— relative aux acquits à caution. [ N. 777. * R. D. L. ] ( V. le paragraphe relatif aux <i>fournisseurs de la marine</i> . )
15	— relative aux troubles qui ont eu lieu à Cayenne. [ N <sup>o</sup> . 800 * R. D. L. ]

D A T E S  
des  
L O I S.

TITRES  
ANALYTIQUES DES LOIS.

- 15 avril 1791 Loi relative à la pêche dans les ci-devant provinces de Languedoc et du Roussillon, et aux juridictions des Prud'hommes et patrons-pêcheurs à Saint-Tropez et à Cette. [ N<sup>o</sup>. 783. \* R. D. L. ]
- 17 — relative à l'abolition du droit d'aubaine et de détraction dans toutes les possessions françaises, même dans les deux Indes. [ N<sup>o</sup>. 816. \* R. D. L. ]
- 17 — relative à l'admission à l'hôtel des Invalides, à Paris. [ N<sup>o</sup>. 807. \* R. D. L. ]  
( V. Part. I<sup>re</sup>.)
- 20 — portant établissement d'un tribunal de commerce à Cherbourg, et d'une juridiction de Prud'hommes et patrons-pêcheurs aux Martigues. [ N<sup>o</sup>. 824. \* R. D. L. ]  
( V. les parag. 2, 3, 4. )
- 21 DÉCRET relatif aux officiers commandant les escadres dans les parages éloignés. [ R. D. L. ]
- 23 — relatif à un projet sur la conservation de la pêche, etc. [ C. B. ]
- 24 LOI relative à l'importation du tabac. [ N<sup>o</sup>. 826. R. D. L. ]
- 25 DÉCRET relatif aux marins employés à la garde des côtes pour la conservation des douanes nationales. [ R. D. L. ]  
( V. la loi du premier mai. )
- 27 LOI qui fixe le ressort des tribunaux de commerce de Beziers, Agde, etc. [ N<sup>o</sup>. 839. \* R. D. L. ]
- 1 mai — relative à la régie des douanes nationales, et

## DATES

des  
LOIS.

## ANALYTIQUES DES LOIS.

à la perception des droits d'entrée et de sortie.  
[ N<sup>o</sup>. 863. \* R. D. L. ]( V. les art. I, II, IX, l'état des proposés pour le service  
de mer et de rivière, et la loi du 23 germinal an 7. )4 mai  
1791LOI relative au sieur *Blosse*, officier de la Gua-  
deloupe. [ N<sup>o</sup>. 867. \* R. D. L. ]

4

— relative à la liquidation de l'office de lieute-  
nant de l'amirauté à Arles. [ N<sup>o</sup>. 869. \* R.  
D. L. ]

4

— relative à l'impression des cartes envoyées par  
*la Pérouse*. [ N<sup>o</sup>. 864. \* R. D. L. ]

( V. la loi du 17 juin. )

4

— relative aux pensions des chevaliers de Saint-  
Louis qui ont un traitement d'activité, et à la  
formule des brevets de pensions. [ N<sup>o</sup>. 870. \* R.  
D. L. ]

4

— qui fixe le ressort des tribunaux de commerce  
de Fécamp, du Havre, etc. [ N<sup>o</sup>. 858. \* R.  
D. L. ]

( V. les derniers parag )

4

— relative au sieur *Bonjour*, et au paiement d'ap-  
pointemens fait aux ci-devant directeurs et in-  
tendans de la marine. [ N<sup>o</sup>. 865. \* R. D. L. ]

8

— relative à la suppression des offices et commis-  
sions de courtiers et agens de change, de ban-  
que, de commerce et d'assurance, tant de terre  
que de mer. [ N<sup>o</sup>. 848. \* R. D. L. ]

13

— relative aux navires et autres bâtimens de cons-  
truction étrangère. [ N<sup>o</sup>. 876. \* Proclamation  
du premier juin. \* R. D. L. ]

13

— relative à la caisse des invalides de la marine.

D A T E S  
des  
L O I S.

A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.

- [ N<sup>o</sup>. 875. \* Proclamation du 28 mai. \* R. D. L. ]  
( V. l'instruction du 29 juin ; les lois des 8 juin 1792 ; 11 juin, 18 juillet 1793 ; 22 vendémiaire, 24 nivose an 2, et 15 germinal an 3. )
- 15 mai 1791 LOI relative à l'administration du pilotage à Dunkerque. [ N<sup>o</sup>. 904. \* R. D. L. ]
- 15 — portant suppression et création du corps de la marine. [ N<sup>o</sup>. 858. \* R. D. L. ]  
( V. les lois des 15, 20 mai, premier juin et 6 juillet 1791, et brumaire an 4. )
- 15 — relative au remboursement de plusieurs offices de judicature. [ N<sup>o</sup>. 907. \* ]  
( V. l'art relatif à l'amirauté de Dieppe. )
- 15 — relative à l'organisation de la marine. [ N<sup>o</sup>. 883. R. D. L. ]  
( V. les lois des 15, 20 mai, premier juin, 6 juillet 1791, et 3 brumaire an 4. )
- 20 — portant établissement de tribunaux de commerce à Bayonne, Limoux et Castelnaudari. [ N<sup>o</sup>. 923. \* R. D. L. ]  
( V. le dernier parag. )
- 20 — relative aux fonds destinés pour le service du port de Cherbourg. [ N<sup>o</sup>. 893. \* R. D. L. ]  
( V. le décret du 22 juin. )
- 20 — relative aux officiers de la marine. [ N<sup>o</sup>. 918. \* R. D. L. ]  
( V. les lois des premier juin et 6 juillet 1791, et 3 brumaire an 4. )
- 25 — relative au remboursement de plusieurs parties de la dette publique arriérée. [ N<sup>o</sup>. 941. \* R. D. L. ]  
( V. le troisième parag. )

DATES des LOIS.	CONTENUS ANALYTIQUES DES LOIS.
25 mai 1791	LOI additionnelle à l'organisation du ministère. [N <sup>o</sup> . 926. * R. D. L.] (V. les art. I, IV, XI, XXIV et XXXVI.)
25	— relative au traitement des ministres. [ N <sup>o</sup> . 927. ] (V. les lois des 14 frimaire an 2 et 10 vendémiaire an 4.)
31	— relative aux formalités pour l'acquittement des appointemens et frais de bureau qui se paient à la trésorerie nationale. [ N <sup>o</sup> . 2580. * ]
1 juin	— relative aux colonies, avec l'exposé des motifs qui en ont déterminé les dispositions. [ N <sup>o</sup> . 968. * R. D. L. ] (V. le décret du 10 juin et les lois des 10 juillet, 1 <sup>re</sup> ., 23 août, 28 septembre et 16 octobre.)
1	— relative à la solde des officiers de la marine. [ N <sup>o</sup> . 948. * R. D. L. ] (V. les lois des 6 juillet 1791, et 3 brumaire an 4.)
3	— relative à la négociation d'un nouveau traité de commerce avec les États-Unis d'Amérique. [ N <sup>o</sup> . 976. * ]
5	— relative aux travaux du port de Dieppe. [ N <sup>o</sup> . 982. * R. D. L. ]
10	DÉCRET relatif à l'exécution de la loi et de l'instruction concernant les colonies. [ * R. D. L. ] (V. les lois des 10 juillet, 1 <sup>re</sup> ., 23 août et 16 octobre.)
12	LOI relative à la répartition de 100,000 soldats auxiliaires, dont 25,000 affectés au département de la marine. [ N <sup>o</sup> . 989. * Proclamation. * R. D. L. ]
12	— relative aux belandriers de Dunkerque, bateliers de Condé et autres. [ N <sup>o</sup> . 990. * R. D. L. ]

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
16 juin. 1791	Loi relative au serment à prêter par les officiers et soldats de l'armée, ainsi que par les officiers de la marine. [ N <sup>o</sup> . 999. * R. D. L. ] ( V. la loi du 26 septembre. )
16	— relative à la liquidation de plusieurs parties de la dette publique arriérée. [ N <sup>o</sup> . 1005. * ] ( V. les art. relatifs à l'arriéré du département de la marine. )
17	— relative à la dépense nécessaire pour l'expédition destinée à la recherche de <i>la Pérouse</i> . [ * R. D. L. ] ( V. la loi du 12 septembre. )
17	— relative aux matelots conduits de la Martinique à Saint-Malo. [ N <sup>o</sup> . 1023. * R. D. L. ]
17	— relative à l'impression des tables horaires calculées par le sieur <i>Lalande</i> . [ * R. D. L. ]
17	— relative aux corporations et assemblées de citoyens d'un même état ou profession. [ N <sup>o</sup> . 1004. * ] ( V. les art. I, II et III. )
17	— additionnelle sur le timbre. [ N <sup>o</sup> . 1026. * R. D. L. ] ( V. l'art. VII et la loi du 9 octobre. )
21	DÉCRET de l'Assemblée nationale qui établit une garde aux dépôts des affaires étrangères, de la marine et de la guerre. [ N <sup>o</sup> . 5. * R. D. L. ]
21	— qui admet provisoirement les ministres aux séances de l'Assemblée nationale. [ R. D. L. ] ( V. le décret du 25. )
21	— relatif aux travaux du port de Cherbourg. [ R. D. L. ]
22	— relatif aux travaux du Havre. [ R. D. L. ]

D A T E S des L O I S.	T I T R E S A N A L Y T I Q U E S . D E S L O I S .
24 juin 1791	DÉCRET relatif aux formalités à observer pour toucher des paiemens dans les différentes caisses nationales. [* R. D. L.] ( V. la loi du 27. )
25	— qui autorise provisoirement les ministres à remplir les fonctions du Pouvoir exécutif. [* R. D. L.]
25	— relatif à la publication et à l'envoi des lois. [ C. B. ]
27	— relatif aux formalités à remplir pour être payé des pensions , etc. [* R. D. L.]
28	LOI relative au sieur <i>Gaspard</i> , inventeur de nouvelles pompes sur les vaisseaux. [ N <sup>o</sup> . 1349. * R. D. L. ]
28	DÉCRET relatif à un projet concernant la ci-devant assemblée coloniale de Saint-Marc. [ R. D. L. ]
29	INSTRUCTION sur la loi du 13 mai concernant les invalides de la marine. [* R. D. L. ] ( V. la loi du 23 germinal an 3. )
29	LOI qui permet aux étrangers et négocians français la libre sortie de France. [ N <sup>o</sup> . 1059. * ] ( V. la loi du 4 juillet. )
29	— relative aux formalités à observer à ce sujet. [ N <sup>o</sup> . 1051. * R. D. L. ] ( V. la loi du 4 juillet. )
4 juillet	— interprétative de celle du 29 juin , qui permet la libre sortie de France aux étrangers. [ N <sup>o</sup> . 1059. * ]
4	— relative à deux bâtimens anglais retenus dans le port de Nantes. [ N <sup>o</sup> . 1062. * R. D. L. ]
5	DÉCRET relatif à l'arrestation du sieur <i>Possel</i> ,

D A T E S  
des  
L O I S.

T I T R E S  
A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.

- ordonnateur de la marine à Toulon. [ R. D. L. ]  
( V. le décret du 26. )
- 6 juillet 1791 — Loi relative aux capitaines, lieutenans, enseignes de vaisseaux, élèves, volontaires et pilotes. [ N<sup>o</sup>. 1070. \* R. D. L. ]  
( V. les lois du 3 brumaire an 4. )
- 6 — relative aux Français qui ont servi chez les puissances étrangères, et qui sont rentrés en France depuis l'époque de la révolution. [ N<sup>o</sup>. 1077. \* ]
- 6 — relative aux affaires pendantes aux ci-devant conseils des finances et des dépêches. [ N<sup>o</sup>. 1075. \* ]
- 6 — relative au commerce au-delà du cap de Bonne-Espérance et aux colonies françaises. [ N<sup>o</sup>. 1069. \* R. D. L. ]
- 10 — relative à l'exécution du tarif général des droits de traite. [ N<sup>o</sup>. 1081. \* R. D. L. ]  
( V. les art. I et II. )
- 10 — relative aux places de guerre, postes militaires et fortifications. [ N<sup>o</sup>. 1072. \* ]  
( V. Part. X; les lois des 26 juillet et 6 septembre 1792, et l'arrêté de l'ex-comité de salut public du 2 fructidor, an 2. )
- 10 — relative aux objets de commerce dont l'exportation est prohibée. [ N<sup>o</sup>. 1071. \* ]
- 10 — relative aux drapeaux, étendards et guidons des régimens des différentes armes. [ N<sup>o</sup>. 1086. \* ]  
( V. Part. IV de la loi du 23 août 1792. )
- 10 — relative au mémoire en forme d'instructions destinées pour les colonies. [ N<sup>o</sup>. 1087. R. D. L. ]  
( V. les lois des 1<sup>er</sup>., 22. août et 16. octobre. )

D A T E S des L O I S.	T I T R E S A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.
12 juillet 1791	Loi portant liquidation de plusieurs parties de la dette publique arriérée. [ N <sup>o</sup> . 1095. * ] ( V. le 2 <sup>e</sup> . parag. )
12	— relative au navire l' <i>Africain</i> , détenu à Caudebec. [ * R. D. L. ]
16	— relative à la liquidation de plusieurs parties de la dette publique arriérée. [ N <sup>o</sup> . 1099. * ] ( V. le 2 <sup>e</sup> . parag. )
17	— relative aux armes des navires destinés pour le commerce des colonies françaises. [ N <sup>o</sup> . 1082. * R. D. L. ]
18	— relative à la liquidation de plusieurs offices de judicature. [ N <sup>o</sup> . 1100. * ] ( V. les parag. relatifs aux amirautes du Havre, de Rouen, Carentan et Isigny. )
20	— qui réunit au département de la guerre les troupes des colonies et de l'Inde. [ N <sup>o</sup> . 1129. * R. D. L. ] ( V. les lois des 29 juin et 27 août 1792. )
20	— concernant la répartition des secours pour 1790 et 1791, aux pensionnaires âgés de 70 ans et au-dessus. [ N <sup>o</sup> . 1110. * ]
20	— relative aux pensionnaires sur le sort desquels il n'a pas été statué nominativement. [ N <sup>o</sup> . 1107. * ]
20	— relative aux membres de la ci-devant assemblée de Saint-Domingue, et au sieur <i>Santo-Domingo</i> . [ N <sup>o</sup> . 1117. * R. D. L. ] ( V. la loi du 9 octobre. )
20	— relative aux officiers et sous-officiers de terre et de mer, pour l'exercice des droits de citoyen actif. [ N <sup>o</sup> . 1123. * R. D. L. ]

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
25 juillet 1791	LOI relative aux <i>Nantukois</i> établis en France pour y exercer la pêche de la baleine. [ N <sup>o</sup> . 1140. * R. D. L. ]
26	DÉCRET qui annule celui rendu le 5 contre le sieur <i>Possel</i> , ordonnateur de la marine à Toulou. [ R. D. L. ]
28	LOI relative au rétablissement et au paiement des pensions des personnes nées en 1716 et 1717. [ N <sup>o</sup> . 1200. * ]
29	— concernant le rétablissement de la discipline militaire. [ N <sup>o</sup> . 1163. * ] ( V. les lois des 28 août et 12 septembre. )
29	— relative au commerce du Levant et de Barbarie. [ N <sup>o</sup> . 1167. * <i>Proclamation du 17 décembre.</i> * R. D. L. ] ( V. la loi du 22 juillet 1792, l'art. III de la loi du 22 pluviôse an 3, et l'arrêté du directoire exécutif du 7 messidor an 6. )
31	— relative aux employés des administrations supprimés. [ N <sup>o</sup> . 1165. R. D. L. ] ( V. la loi du 25 juillet 1793. )
31	LOI relative aux troubles de Lorient. [ N <sup>o</sup> . 1170. * R. D. L. ]
1 <sup>er</sup> . août	RÈGLEMENT concernant l'exercice et les manœuvres de l'infanterie. * ( V. le tit. X de la loi du 3 brumaire an 4. )
1	DÉCRET relatif au sieur <i>du Petit-Thouars</i> , lieutenant de vaisseau. [ R. D. L. ] ( V. la loi du 16 septembre. )
1	LOI relative à l'exécution provisoire des délibérations des assemblées coloniales. [ N <sup>o</sup> . 1176. * R. D. L. ] ( V. la loi du 16 octobre. )
1	— concernant les relations de commerce de Mar-

## DATES

des

LOIS.

## TITRES

ANALYTIQUES DES LOIS.

- seille dans l'intérieur de la France, dans les colonies et avec l'étranger. [ N<sup>o</sup>. 1177. \* R. D. L. ]  
( V. la loi du 22. )
- 1<sup>er</sup>. août  
1791 Loi qui rectifie le tarif des droits d'entrée et de sortie. [ N<sup>o</sup>. 1945. \* ]  
( V. la loi du 22. )
- 1 — qui surseoit à l'organisation des troupes coloniales actuellement en France. [ N<sup>o</sup>. 1172. \* R. D. L. ]  
( V. la loi du 6. )
- 2 — contenant liquidation de plusieurs parties de la dette publique arriérée. [ N<sup>o</sup>. 1182. \* ]  
( V. le deuxième paragraphe. )
- 2 — contenant liquidation de plusieurs parties de la dette publique arriérée. [ N<sup>o</sup>. 1183. \* ]  
( V. le troisième paragraphe. )
- 6 — portant établissement de tribunaux de commerce à Blois, Quillebeuf, etc. [ N<sup>o</sup>. 1193. \* R. D. L. ]  
( V. la loi du 18 prairial an 7. )
- 6 — relative aux émigrans. [ N<sup>o</sup>. 1189. \* ]  
( V. les art. I et VIII. )
- 6 — relative à la police et discipline des troupes coloniales qui sont en France. [ N<sup>o</sup>. 1197. \* R. D. L. ]  
( V. les lois des 16 octobre 1791 et 25 janvier 1792. )
- 6 — relative à la suppression des ordres de chevalerie. [ N<sup>o</sup>. 1190. \* ]
- 6 — relative au tabac de cantine pour les troupes. [ N<sup>o</sup>. 1121. \* ]
- 6 DÉCRET relatif au sieur *Fournier*, habitant de Saint-Domingue. [ C. B. ]

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
10 août 1791	LOI qui déclare les anciens négocians , marchands et banquiers , éligibles aux places de juges de tribunaux de commerce. [ N <sup>o</sup> . 1207. * R. D. L. ]
19	— relative aux écoles de la marine. [ N <sup>o</sup> . 1209. * R. D. L. ] ( V. les lois des 15 mai , 14 , 16 octobre et novembre 1791 , et 3 brumaire an 4. )
12	— contenant liquidation de plusieurs parties de la dette publique arriérée. [ N <sup>o</sup> . 1210. * ] ( V. le deuxième paragraphe. )
13	— relative à la police de la navigation et des ports de commerce. [ N <sup>o</sup> . 1222. * R. D. L. ] ( V. les lois des 11 décembre 1791 ; 15 janvier , 27 mai , 6 septembre 1792 ; 3 brumaire an 4 ; et l'arrêté du Directoire exécutif du 27 thermidor an 7. )
16	DÉCRET relatif au sieur <i>Négrier</i> , officier de la marine. [ R. D. L. ] ( V. le décret du 19 octobre. )
22	LOI relative à l'envoi de deux commissaires civils aux îles de France et de Bourbon. * [ <i>Proclamation du premier février 1792.</i> * R. D. L. ] ( V. la loi du 15 janvier 1792. )
22	— relative au transport des lettres , paquets , or et argent confiés à la régie des postes aux lettres. [ N <sup>o</sup> . 128. * R. D. L. ]
22	— relative à l'exécution du nouveau tarif des droits d'entrée et de sortie dans les relations de la France avec l'étranger. [ N <sup>o</sup> . 1235. * R. D. L. ] ( V. les lois des 16 octobre 1791 ; 5 brumaire , 4 germinal an 2 , et 9 floréal an 7. )

D A T E S des L O I S.	T I T R E S A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.
22 août 1791	LOI interprétative de celle du 22 août 1791 concernant les pensions. [ N <sup>o</sup> . 1229. * R. D. L. ] ( V. les lois des 4 mai , 4 juin et 29 juillet 1793. )
22	DÉCRET relatif à l'exécution de la loi du premier juin concernant les colonies. [ R. D. L. ]
24	— relatif aux plans d'organisation des bureaux des ministres. [ R. D. L. ] ( V. la loi du 2 octobre. )
25	LOI relative aux droits acquittés sur les toiles de coton blanches , provenant du commerce français dans l'Inde. [ R. D. L. ]
28	— relative aux appointemens du sieur <i>Gautier</i> , capitaine de vaisseau et directeur des constructions. [ R. D. L. ]
28	— relative aux moyens de rétablir la subordination dans les troupes. [ N <sup>o</sup> . 1236. * ] ( V. la loi du 12 septembre. )
28	DÉCRET qui suspend le départ des commissaires civils pour Saint-Domingue. [ R. D. L. ]
31	LOI relative à la liquidation de plusieurs parties de la dette publique arriérée. [ N <sup>o</sup> . 1242. * ] ( V. le parag. relatif au sieur <i>Souillac</i> , chef d'escadre. )
31	— relative aux fonctions de l'agent du trésor public. [ N <sup>o</sup> . 1440. * R. D. L. ]
3 septemb.	— relative à la liquidation de plusieurs parties de la dette publique. [ * C. B. ]
7	— relative au remboursement de plusieurs parties de la dette publique arriérée. [ C. B. ] ( V. le deuxième paragraphe. )
7	DÉCRET relatif aux gens de couleur nés de pères et mères libres. [ R. D. L. ]
12	LOI qui accorde un supplément de fonds pour le

D A T E S  
des  
L O I S.

T I T R E S  
A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.

- 12 septembre 1791 paiement des ouvriers du port de Toulon. [ N<sup>o</sup> 1271. \* R. D. L. ]
- 12 LOI relative au sieur *du Petit-Thouars*, lieutenant de vaisseau. [ C. B. ]
- 12 — relative aux matelots et soldats arrêtés et conduits de la Martinique dans les prisons de Saint-Malo. [ N<sup>o</sup>. 1273. \* R. D. L. ]
- 12 — relative à la liquidation de plusieurs parties de la dette publique arriérée. [ N<sup>o</sup>. 1262. \* ]  
( V. le parag. relatif à l'ancien consul de France à Boston. )
- 12 — relative aux officiers des troupes de ligne destitués arbitrairement et sans jugement. [ N<sup>o</sup>. 1275. \* ]  
( V. Part. VI de la loi du 6 mai 1792, et les lois des 20 mai, 6 juin 1793, et 17 vendémiaire an 2. )
- 12 — relative à la liquidation de plusieurs parties de la dette publique arriérée. [ N<sup>o</sup>. 1274. \* ]  
( V. le quatrième paragraphe. )
- 12 — qui accorde une pension à *Simon Lucot*, canonnier de la marine. [ R. D. L. ]
- 15 — portant amnistie générale, suppression des passeports, etc. [ N<sup>o</sup>. 1259. \* R. D. L. ]  
( V. le décret du 18 octobre 1791, et les lois des 12 février et 29 juin 1792. )
- 23 — relative au nouveau serment des officiers et soldats de l'armée. [ N<sup>o</sup>. 1295. \* R. D. L. ]
- 23 — relative à la formule des brevets d'officiers et d'engagement des soldats. [ N<sup>o</sup>. 1316. \* ]
- 25 PROCLAMATION relative au sieur *Breton*, régisseur des forges de la Chaussade. [ \* R. D. L. ]  
( V. la loi du 11 avril 1793. )
- 27 DÉCRET relatif à des indemnités réclamées par le sieur *Véaler*, ingénieur-mécanicien de la marine. [ C. B. ]

D A T E S des L O I S .	T I T R E S A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S .
28 septemb. 1791	LOI constitutionnelle sur les colonies. [ N <sup>o</sup> . 1291 * R. D. L. ] ( V. les lois des 16 octobre 1791 et 12 nivose an 6. )
28	— relative à celle ci-dessus. [ N <sup>o</sup> . 1292. * <i>Proclamation du 29.</i> * R. D. L. ]
28	— relative à la peine de mort et à la marque. [ N <sup>o</sup> . 1290. * ] ( V. la loi du 30 décembre. )
28	— relative à l'exportation à l'étranger des sabres, épées, fusils, etc. [ N <sup>o</sup> . 1297. * ]
28	— concernant l'administration de la marine et des ports. [ N <sup>o</sup> . 1307. * R. D. L. ] ( V. les lois des 12 octobre 1791; 7 mars, 13 août 1792; 14 février, 22 septembre 1793; l'arrêté de l'ex-comité de salut public, du 2 fructidor an 2, et les lois des 2 et 3 brumaire an 4. )
29	— relative à la liquidation de plusieurs offices de judicature. [ N <sup>o</sup> . 1298. * ] ( V. les art. relatifs aux amirautés de Calais, Paris et Perpignan. )
29	— relative à la liquidation de plusieurs parties de la dette publique arriérée. [ N <sup>o</sup> . 1300. * ] ( V. le quatrième paragraphe. )
2 octobre	— relative aux pensions recréées ou rétablies. [ N <sup>o</sup> . 1338 * ]
2	— relative à l'organisation des bureaux des départemens de la marine, et autres. [ N <sup>o</sup> . 1416. * R. D. L. ] ( V. la loi du 29 prairial an 3. )
2	— relative à différentes liquidations d'offices de judicature. [ N <sup>o</sup> . 1326. * ] ( V. les parag. relatifs aux amirautés de la Rochelle, la Hougue, Aiguemortes et Dunkerque. )
6	— relative au code pénal. [ N <sup>o</sup> . 1324. * ] ( V. la loi du 12. )

D A T E S des L O I S.	T I T R E S A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.
9 octobre 1791	Loi additionnelle sur le droit d'enregistrement. [N <sup>o</sup> . 1329. * R. D. L.] (V. les art. X et XII; l'instruction du 11 mars 1792, qui dispense du timbre les passeports délivrés aux soldats, matelots et invalides, et la loi du 5 floréal an 5.)
9	— qui accorde une indemnité au sieur <i>Santo-Domingo</i> , lieutenant de vaisseau. [R. D. L.]
12	— portant établissement, dans chaque département, d'un payeur général des dépenses de la guerre, de la marine et autres. [N <sup>o</sup> . 1345. * Proclamation du 18 décembre. * R. D. L.]
12	— relative à l'établissement d'une cour martiale maritime, et à la police des ports et arsenaux. [N <sup>o</sup> . 1409. * R. D. L.] (V. les lois des 6 et 16 février 1791, 14 nivose an 2, l'arrêté du Directoire exécutif du 10 floréal an 4, et la loi du 13 thermidor an 7.)
12	— concernant l'administration de la marine et des ports. [N <sup>o</sup> . 1363. * R. D. L.] (V. les lois des 11 février, 7 mars et 27 août 1792; 14 février et 17 septembre 1793; les arrêtés de l'ex-comité de salut public des 2 et 17 fructidor an 2, et les lois des 2 et 3 brumaire an 4.)
12	— relative aux troupes destinées pour Pondichéry. [N <sup>o</sup> . 1415. * R. D. L.] (Voyez la loi du 16.)
22	— relative à l'établissement de tribunaux de commerce à Paimpol, etc. [N <sup>o</sup> . 1362. * R. D. L.] (V. le deuxième paragraphe.)
12	— relative à l'établissement d'un tribunal de commerce à Rouen. [* C. B.]
14	— relative aux écoles de la marine et aux aspirans. [N <sup>o</sup> . 1361. * R. D. L.] (V. les lois des 16 octobre et 25 novembre 1791, 17 septembre 1792, et 3 brumaire an 4.)

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
14 octobre 1791	LOI portant suppression et établissement de commissaires des guerres. [N <sup>o</sup> . 1407. *] (V. l'art. IX et le tit. XI.)
14	— relative à l'organisation de la garde nationale. [N <sup>o</sup> . 1214. *] (V. les art. I, II, III, IV et XVII, section première.)
14	DÉCRET de l'assemblée nationale législative, portant établissement de onze comités. [C. B.] (V. les parag. 3, 6 et 9, et le décret du 15.)
15	— relatif à l'organisation desdits comités. [C. B.] (V. les art. XIV, XV, XVI et XVII.)
16	LOI relative à la garde des côtes et à l'instruction des aspirans de la marine. [N <sup>o</sup> . 1382. * R. D. L.] (V. les lois des 25 novembre 1791, 17 septembre 1792, et 3 brumaire an 3.)
16	— qui accorde diverses pensions et gratifications pour actions courageuses. [N <sup>o</sup> . 1398. *] (V. les parag. 4, 5 et 6.)
16	— relative à la liquidation de plusieurs parties de la dette publique arriérée. [* C. B.] (V. le quatrième paragraphe.)
16	— portant suppression des chambres de commerce. [N <sup>o</sup> . 1400. * R. D. L.]
16	— qui défend à tout citoyen français de prendre, dans aucun acte, des titres et qualifications supprimés par la constitution. [N <sup>o</sup> . 1403. *]
16	— qui accorde différentes pensions et gratifications. [N <sup>o</sup> . 1397. * R. D. L.]
16	— relative à la liberté en France de tout homme noir et blanc. [N <sup>o</sup> . 1396. * R. D. L.]

## DATES

## TITRES

des

ANALYTIQUES DES LOIS.

LOIS.

- 16 octobre 1791 LOI qui conserve et supprime différentes places relatives à la marine. [N<sup>o</sup>. 1395. \* R. D. L.]
- 16 — relative au licenciement des régimens coloniaux, et au mode de leur remplacement. [N<sup>o</sup>. 1392. \* R. D. L.]  
(V. la loi du 25 janvier.)
- 16 — qui abolit le serment pour la décoration militaire. [N<sup>o</sup>. 1356. \*]
- 16 — relative aux marques distinctives d'ordres supprimés. [N<sup>o</sup>. 1408. \*]
- 18 DÉCRET relatif à l'exécution de la loi du 15 septembre, concernant l'amnistie, de la part des ministres de la justice, de la guerre et de la marine. [C. B.]  
(V. les lois des 12 février et 19 juin 1792.)
- 19 — relatif au sieur *Négrier*, officier de la marine. [C. B.]
- 19 LOI relative aux eaux-de-vie de genièvre et tafias des colonies. [N<sup>o</sup>. 1388. \* R. D. L.]
- 19 — relative aux poudres et salpêtres. [\* R. D. L.]  
(V. les art IV, V, VI, VII, VIII et X, titre premier, et les lois des 8 juin 1792, et 13 fructidor an 5.)
- 19 — relative au code pénal militaire. [N<sup>o</sup>. 1387. \*]  
(V. la loi du 12 mai 1793.)
- 21 — relative à la composition de l'armée. [N<sup>o</sup>. 1418. \*]  
(V. la loi du 25 janvier 1792.)
- 23 DÉCRET relatif à des marins de Calais qui ont sauvé plusieurs de leurs concitoyens. [R. D. L.]
- 13 novembre LOI relative aux Juifs. [N<sup>o</sup>. 1425. \*]

D A T E S des L O I S.	T I T R E S A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.
13 novembre 1791	LOI relative à l'organisation de la trésorerie nationale. [N <sup>o</sup> . 1446. * R. D. L.] (V. les parag. relatifs à la dépense et à la formation des comptes de la marine.)
13	— relative aux officiers généraux employés dans les colonies. [N <sup>o</sup> . 1432. * R. D. L.]
15	DÉCRET relatif à l'armement ordonné à Toulon contre le <i>Dey d'Alger</i> . [R. D. L.]
17	— relatif aux secours accordés aux Acadiens et Canadiens. [R. D. L.] (V. le décret du 25)
20	LOI qui accorde 10,370,912 liv. pour les secours à porter à la colonie de Saint-Domingue. [N <sup>o</sup> . 1438. * R. D. L.] (V. la loi du 15 décembre.)
23	DÉCRET relatif à l'admission d'un député de l'île de Bourbon. [C. E.] (V. le décret du 6 avril.)
25	LOI relative aux écoles de mathématiques et d'hydrographie, et aux examens pour l'admission au grade d'enseigne non-entretenu. [N <sup>o</sup> . 1443. * R. D. L.] (V. les lois des 6 mai 1792 et 3 brumaire an 4)
26	DÉCRET relatif aux secours accordés aux Acadiens et Canadiens. [C. B.] (V. la loi du 9 mai 1792.)
29	— relatif au sieur <i>Rouyère</i> , de Cherbourg. [C. B.]
29	— relatif aux dépenses des départemens du ministère. [R. D. L.]
7 décembre	LOI portant établissement de tribunaux de commerce à Saint-Brieux, etc. [N <sup>o</sup> . 1449. *]

D A T E S  
des  
L O I S.

T I T R E S  
A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.

- 11 décembre 1791 LOI relative à la police de la navigation et des ports de commerce. [N<sup>o</sup>. 1458. \* R. D. L.]  
(V. les lois des 15 janvier, 13 mars, 27 mai, 6 septembre 1792, et 3 brumaire an 4.)
- 12 DÉCRET relatif à un embarquement à Dieppe, de chevaux destinés pour l'Angleterre. [C. B.]
- 15 LOI relative à l'emploi des forces nationales destinées pour Saint-Domingue. [\* R. D. L.]
- 17 — relative aux certificats de résidence exigés pour recevoir des paiemens dans les caisses nationales. [N<sup>o</sup>. 1462. \* R. D. L.]  
(V. les lois des 4 et 20 janvier, 4 avril, 9 mai et 6 juillet 1792.)
- 17 PROCLAMATION relative à l'exécution de la loi du 29 juillet 1791, concernant le commerce du Levant et de Barbarie. [\* R. D. L.]  
(V. l'arrêté du Directoire exécutif du 7 messidor an 6.)
- 18 — relative aux payeurs généraux des départemens. [\* R. D. L.]
- 19 DÉCRET relatif au sieur *Dubuc*, député de Saint-Domingue. [C. B.]
- 25 LOI relative à l'expédition du sieur *du Petit-Thouars*, lieutenant de vaisseau. [R. D. L.]  
(V. la loi du 31 mai.)
- 25 — relative à la répartition des petits assignats dans les départemens. [N<sup>o</sup>. 1465. \* R. D. L.]  
(V. les art. III, IX, et le cinquième paragraphe de l'art XIII.)
- 29 DÉCRET relatif à l'envoi aux ministres, des décrets concernant leur département. [R. D. L.]
- 30 LOI relative à la peine de mort et à celle de la marque. [N<sup>o</sup>. 1468. \* R. D. L.]  
(V. la loi du 25 mars 1792.)

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
ANNÉE 1792.	
1 <sup>er</sup> . janvier 1792	RÈGLEMENT concernant l'administration et la comptabilité des régimens ou bataillons d'infanterie. * (V. le tit. X de la loi du 3 brumaire an 4.)
1	— concernant le service intérieur, la police et la discipline de l'infanterie. * (V. le tit. X de la loi du 3 brumaire an 4.)
4	LOI relative aux Français émigrés, créanciers de l'Etat. [* R. D. L.] (V. les art. VI et VII.)
4	— relative aux fonctionnaires publics exceptés de la loi du 17 décembre 1791, concernant les certificats de résidence exigés pour obtenir des paiemens dans les caisses nationales. * (V. les art. VI et VII et la loi du 20.)
4	— qui prohibe l'exportation à l'étranger des orges, avoines, etc. [N <sup>o</sup> . 1476. * R. D. L.] (V. les lois des 3 février, 8 juin et 12 septembre.)
5	DÉCRET qui renvoie au pouvoir exécutif une demande du sieur <i>Dubois</i> , armateur de Saint-Malo, relativement au port de Montmarin. [C. B.]
6	LOI relative à la subsistance des ouvriers de Brest, Toulon et Rochefort. [N <sup>o</sup> . 1480. * R. D. L.] (V. la loi du 12 février.)
10	DÉCRET relatif à l'admission à l'assemblée nationale, des commissaires de l'assemblée générale de Saint-Domingue. [R. D. L.]
13	LOI relative à la liquidation de plusieurs parties

D A T E S  
des  
L O I S

T I T R E S  
A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.

- de la dette publique arriérée. [N<sup>o</sup>. 1489. \* R. D. L.]  
(V. le troisième paragraphe.)
- 13 janvier 1792 Loi relative à la liquidation d'offices de judicature. [N<sup>o</sup>. 1493. \* R. D. L.]  
(V. les parag. relatifs aux amirautes de la Ciotat, Marseille, Narbonne, Paris et Sables-d'Olonne.)
- 14 DÉCRET qui enjoint aux ministres de présenter l'état imprimé des chefs, sous-chefs et employés de leurs bureaux. [R. D. L.]
- 15 Loi relative à l'envoi de commissaires civils dans l'Inde. [N<sup>o</sup>. 1488. \* Proclamation du premier février. \* R. D. L.]
- 15 — qui proroge les anciens congés de l'amiral jusqu'au premier juillet 1792, et détermine la forme des nouveaux. [N<sup>o</sup>. 1490. \* R. D. L.]  
(V. les lois des 27 mai et 6 septembre.)
- 18 — relative aux particuliers renfermés, bannis ou condamnés aux galères pour fait de révolte, depuis le premier mai 1788. [N<sup>o</sup>. 1495. \*]
- 20 — relative aux certificats de résidence à fournir par les porteurs de brevets de pensions. [N<sup>o</sup>. 1498. \* R. D. L.]
- 25 — relative au mode de recrutement de l'armée et aux engagements. [N<sup>o</sup>. 1502. \*]  
(V. la loi du 13 mai.)
- 25 — qui suspend provisoirement le licenciement des troupes coloniales. [N<sup>o</sup>. 1504. \* R. D. L.]
- 29 — relative aux pensionnaires nés en 1705 et années précédentes. [N<sup>o</sup>. 1510. \* R. D. L.]  
(V. la loi du 9 février.)
- 1 et 2 févr. DÉCRET portant qu'il n'y a pas lieu à accusation

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
2 février 1792	contre le sieur <i>Bertrand</i> , ministre de la marine. [ C. B. ] DÉCRET relatif à un mémoire d'observations sur la conduite de ce ministre. [ R. D. L. ] (V. l'acte du Corps législatif du 29 août.)
3	LOI relative à la libre circulation des grains dans l'intérieur, et aux moyens d'empêcher l'expor- tation à l'étranger. [ N <sup>o</sup> . 1512. * R. D. L. ]
9	— portant suppression, création et rétablissement de pensions. [ * R. D. L. ] (V. les art. VI et VIII.)
9	DÉCRET relatif à la revue de formation du corps de la marine. [ R. D. L. ] (V. la loi du 22.)
12	LOI relative aux soldats du régiment de Château- vieux détenus aux galères de Brest. [ N <sup>o</sup> . 1518. * R. D. L. ]
12	— relative aux officiers civils d'administration de la marine. [ N <sup>o</sup> . 1521. * R. D. L. ] (V. les lois des 2 et 3 brumaire an 4.)
12	— relative aux secours accordés aux enfans des ouvriers des ports de Brest, l'Orient, Toulon et Rochefort. [ N <sup>o</sup> . 1522. * R. D. L. ]
12	— qui fixe les délais pour la présentation des titres de finances des offices supprimés, à l'effet d'être liquidés. [ N <sup>o</sup> . 1529. * R. D. L. ] (V. les art. III et IV.)
12	— qui accorde une amnistie aux sous-officiers et soldats déserteurs avant le premier juin 1789. [ N <sup>o</sup> . 1526. * R. D. L. ] (V. la loi du 19 juin.)
12	— relative à la nouvelle formation du corps de

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
	la marine, et aux moyens d'en accélérer l'organisation. [N <sup>o</sup> . 1527. * R. D. L.] (V. le décret du 27 février et les lois des 6 mai 1792, et 3 brumaire an 4.)
24 février 1792	LOI portant liquidation de plusieurs parties de la dette publique arriérée. [N <sup>o</sup> . 1559. * R. D. L.] (V. le quatrième paragraphe.)
24	DÉCRET relatif à l'exécution de la loi portant déchéance des fonctionnaires publics qui ont protesté contre la constitution, [R. D. L.]
26	LOI qui prohibe provisoirement l'exportation à l'étranger des laines, chanvres, peaux, cuirs et cotons. [N <sup>o</sup> . 1544. *] (V. la loi du 20 avril.)
27	DÉCRET portant qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur les observations du ministre de la marine, relatives à la revue de formation du corps de la marine. [C. B.] (V. la loi du premier mai.)
1 mars	— relatif aux appointemens, et aux pensions de retraite des officiers de la marine. [C. B.]
3	— relatif aux pensions de retraite des officiers militaires des classes. [C. B.]
7	LOI interprétative de celle du 12 octobre 1791, relative aux commis d'administration des ports. [N <sup>o</sup> . 1554. * R. D. L.] (V. les lois des 17 août 1792, 24 février 1793; l'arrêté de l'ex-comité de salut public du 2 fructidor an 2, et la loi du 2 brumaire 4.)
8	OBSERVATIONS de l'Assemblée nationale sur la conduite du ministre de la marine ( <i>Bertrand</i> ). [R. D. L.] (V. l'acte du Corps législatif du 29 août.)

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
10 mars 1792	DÉCRET relatif au traité fait avec le <i>Dey d'Alger</i> pour la délivrance des Français captifs. [ R. D. L. ]
11	INSTRUCTION relative à la perception du droit de timbre*. ( V. les art. X et XII et les lois des 5 floréal an 5. )
13	DÉCRET relatif à l'exécution de la loi du 13 août 1791, concernant la police de la navigation. [ R. D. L. ] ( V. les lois des 27 mai et 6 septembre 1791, et 3 brumaire an 4. )
15	RÈGLEMENT concernant les revues des commissaires des guerres, en exécution de la loi du 14 octobre 1791. *
16	LOI relative à <i>Charles-Henri d'Estaing</i> , nommé amiral de France. [ N <sup>o</sup> . 1572. * ]
19	DÉCRET relatif aux traitement et pension du sieur <i>Groignard</i> . [ R. D. L. ] ( V. le décret du 29. )
23	— relatif aux pêcheurs des Hattes et aux prétendus pêcheurs hollandais réfugiés. [ R. D. L. ]
25	ACTE du Corps législatif, relatif à la prestation de serment des commis et employés dans les bureaux des ministres. [ N <sup>o</sup> . 40. * R. D. L. ] ( V. la loi du 12 thermidor an 7. )
25	LOI relative aux pensions accordées sur la caisse des invalides de la marine. [ N <sup>o</sup> . 1589. * R. D. L. ] ( V. la loi du 15 germinal an 3. )
25	— relative à la peine de mort et au mode d'exécution qui sera suivi à l'avenir [ N <sup>o</sup> . 1591. * ]
25	DÉCRET relatif aux comptes à rendre par les ministres quittant le ministère. [ R. D. L. ]

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
28 mars 1792	LOI relative aux passe-ports. [ N <sup>o</sup> . 1596. * R. D. L. ] ( V. les lois des 7, 8 et 19 septembre. )
28	— relative aux sieurs <i>Pilavoine</i> , <i>Petit</i> et autres habitans de Pondichery, renvoyés illégalement en France. [ R. D. L. ]
28	DÉCRET relatif aux remerciemens à voter à la nation anglaise et au lord <i>Effingham</i> , pour les secours portés à la colonie de Saint-Domingue. [ R. D. L. ]
29	— portant admission du sieur <i>Bertrand</i> en qualité de député de l'île de Bourbon. [ R. D. L. ] — relatif au traitement du sieur <i>Groignard</i> . [ R. D. L. ] ( V. la loi du 25 mars 1793. )
1 avril	— relatif à une pétition des soldats du 38 <sup>e</sup> . régiment d'infanterie contre le sieur <i>Behague</i> , gouverneur de la Martinique. [ C. B. ]
1	RÈGLEMENT concernant le service des arsenaux de construction pour l'artillerie. [ R. D. L. ]
4	LOI relative aux colonies et aux moyens d'y appaiser les troubles. [ N <sup>o</sup> . 1606. * R. D. L. ] ( V. les lois des 22, 29 juin, 4 et 6 juillet. )
4	— portant établissement d'une juridiction de prud'hommes-pêcheurs à Anubès, Bandol et Saint-Nazaire. [ * R. D. L. ]
4	— relative au paiement des pensions, dons, gratifications, et aux certificats de résidence. [ N <sup>o</sup> . 1608. * R. D. L. ] ( V. les lois des 9 mai et 6 juillet. )
6	— relative au sieur <i>Colmin</i> , commandant le navire

D A T E S  
des  
J O U R S.

TITRES  
ANALYTIQUES DES LOIS.

- 7 avril 1792  
8  
12  
14  
15  
17  
18  
18  
20  
20  
20
- l'Emmanuel*, portant pavillon français, à Saint-Domingue. [ \* R. D. L. ]
- DÉCRET relatif au sieur *Maubailarcq*, ancien trésorier particulier des colonies. [ C. B. ]
- LOI relative aux biens des émigrés. [ N<sup>o</sup>. 1515 \* R. D. L. ]
- (V. les lois des 2 et 22 septembre, et la proclamation du 5.)
- DÉCRET qui augmente le nombre des membres du comité de marine. [ C. B. ]
- relatif au sieur *Thevenard*, ex-ministre de la marine. [ R. D. L. ]
- (V. la loi du 22 juillet.)
- relatif au sieur *Destimauville*, de Pondichéry. [ R. D. L. ]
- relatif aux mesures prises pour mettre les navires marchands à l'abri des corsaires. [ R. D. L. ]
- (V. le décret du 29 mai.)
- LOI relative à diverses liquidations d'offices de judicature. [ N<sup>o</sup>. 1648. ]
- (V. les parag. relatifs aux amirautés d'*Abbeville*, *Cherbourg*, *Écosse*, *Saint-Brieuc* et *Vannes*.)
- relative aux employés supprimés, comptables. [ N<sup>o</sup>. 1632. \* R. D. L. ]
- relative à l'exportation des cotons en laine et en graine. [ N<sup>o</sup>. 1637. \* R. D. L. ]
- portant déclaration de guerre contre le roi de Hongrie et de Bohême. [ N<sup>o</sup>. 1634. \* R. D. L. ]
- (Acte du Corps législatif. — Déclaration de guerre du 25. \* V. la loi du 13 brumaire an 5.)
- portant liquidation de plusieurs parties de la dette publique arriérée. [ \* R. D. L. ]
- (V. le V<sup>e</sup>. parag.)

DATES des LOIS.	ANALYTIQUES DES LOIS.
27 avril 1792	LOI relative aux réparations des digues de Dol , emportées par la mer. [ R. D. L. ]
29	— relative au transport des convois militaires. [ N <sup>o</sup> . 1667. * ] ( V. la loi du 2 septembre. )
1 mai	— relative au paiement des appointemens des of- ficiers de la marine présens à la revue du 15 mars. [ N <sup>o</sup> . 1664. * ] ( V. la loi du 6. )
5	DECRET relatif à des demandes d'indemnités et de secours , faites par les sieurs <i>Guys</i> et <i>Bosque</i> , de Tabago. ( V. les lois des 27 juin et 23 novembre. )
5	LOI relative aux Prisonniers. [ N <sup>o</sup> . 1947. * ] ( V. les lois des 30 mai , 2 et 3 août 1792 ; les arrêtés de l'ex-comité de salut public , des 29 messidor et 17 thermidor an 2 ; le décret du 15 brumaire an 2 ; la loi du 17 floréal an 3 ; l'arrêté de l'ex-comité de salut public du 22 messidor an 3 , et la loi du 6 pluviôse an 6. )
5	DECRET relatif au versement dans la caisse de la marine, d'une somme saisie sur deux quê- teurs pour la rédemption des captifs. [ R. D. L. ]
6	LOI relative à la nouvelle organisation de la ma- rine. [ N <sup>o</sup> . 1677. * R. D. L. ] ( V. les lois des 31 mai et 27 juin 1792 , et 3 brumaire an 4. )
9	— portant suppression de différentes peines cor- rectionnelles infligées aux soldats. [ N <sup>o</sup> . 1686. * R. D. L. ]
9	— relative aux Acadiens et Canadiens. [ N <sup>o</sup> . 1685. * R. D. L. ]
9	— relative au paiement des pensions , secours et gratifications. [ * R. D. L. ] ( V. Part. X et la loi du 6 juillet. )
11	— portant que les commissions et ordres particuliers

D A T E S des L O I S.	T I T R E S A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.
	tiendront lieu de passe-ports aux exprès et courriers dépêchés pour les besoins du service. [ R. D. L. ]
13 mai 1792	LOI relative aux déductions à faire sur les secours accordés aux employés des administrations supprimées. [ N <sup>o</sup> . 1700. * R. D. L. ]
13	— relative aux dépenses pour les armemens extraordinaires de la marine. [ N <sup>o</sup> . 1695. * R. D. L. ]
13	— relative aux marchés pour le service du département de la marine. [ N <sup>o</sup> . 1697. * R. D. L. ] ( V. les lois des 4 mars 1793 et 16 pluviôse an 2. )
16	— relative aux canonniers-matelots des divisions de <i>Brest</i> , <i>Toulon</i> et <i>Rochefort</i> . [ N <sup>o</sup> . 1706. * R. D. L. ] ( V. les lois des 14 juin , 23 , 27 août 1792 , et 3 brumaire an 4. )
16	— relative à l'hôtel national des militaires invalides. [ N <sup>o</sup> . 1718. * R. D. L. ] ( V. les art I , II , III , IV , X , XI , XII , XIII , XIV , XV , XVI , XVII , XVIII , XIX , XXI , XXII , XXIII , XXVI , XXX , XXXIII et XXXIV , et la loi du 20 août. )
18	— qui accorde des secours aux enfans des habitans de <i>Saint-Domingue</i> qui sont en France. [ N <sup>o</sup> . 1715. * R. D. L. ]
22	DÉCRET relatif aux sieur <i>Boulabert</i> et <i>Mignot</i> , entrepreneurs des travaux de <i>Cherbourg</i> . [ R. D. L. ]
23	LOI relative aux dépenses arriérées de la marine et des colonies, depuis 1790. [ N <sup>o</sup> . 1735. * R. D. L. ]
23	— relative à l'établissement d'une douane nationale pour les marchandises venant par mer à la foire de <i>Beaucuire</i> . [ N <sup>o</sup> . 1731. * R. D. L. ]

D A T E S  
des  
L O I S.

T I T R E S  
A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.

- 23 mai  
1792 LOI relative à la discipline de l'armée. [ N<sup>o</sup>. 1728.  
\* R. D. L. ]  
( V. le décret du 3 août. )
- 27 — relative à la police des ports, à la perception  
des droits de navigation et aux passe-ports des na-  
vires étrangers. [ N<sup>o</sup>. 1739. \* R. D. L. ]  
( V. la loi du 6 septembre. )
- 27 — relative à la pêche de la baleine et du cacha-  
lot dans les mers du Nord et du Sud. [ N<sup>o</sup>. 1740.  
\* R. D. L. ]
- 27 — qui suspend les pensions de retraite pendant la  
guerre. [ N<sup>o</sup>. 1741. \* ]  
( V. Part. VII de la loi du 27 septembre 1792, sur l'organisation  
de la marine militaire. )
- 28 DÉCRET relatif aux objets du département de la  
marine, qui doivent être traités, à l'Assemblée  
nationale, dans une séance particulière de chaque  
semaine. [ C. B. ]
- 29 — pour inviter le Pouvoir exécutif à négocier  
avec les puissances étrangères relativement à l'a-  
bolition de la course. [ Arrêté de l'ex-Conseil  
exécutif du 7 janvier 1793. \* ]  
( V. la loi du 31 janvier 1793. )
- 30 LOI relative aux prisonniers de guerre. [ N<sup>o</sup>.  
921. \* ]  
( V. les art. XXIII, XXIV et XXV; le décret du 15 bru-  
maire an 2; la loi du 17 Bréal; l'arrêté de l'ex-comité de  
salut public, du 22 messidor an 3, et l'arrêté du Directoire  
exécutif du 27 fructidor an 5. )
- 31 — relative au voyage du sieur du *Petit-Thouars*,  
pour la recherche de la *Pérouse*. [ N<sup>o</sup>. 1749.  
\* R. D. L. ]
- 31 DÉCRET relatif aux officiers militaires embarqués

D A T E S des L O I S.	T I T R E S A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.
31 mai 1792	sur les bâtimens destinés à l'expédition du sieur <i>du Petit-Thouars</i> . [ C. B. ] LOI relative à l'acquittement des appointemens et frais de bureau qui se paient à la trésorerie nationale. [ N <sup>o</sup> . 2580. * ] ( V. le décret du premier juin. )
31	DÉCRET relatif aux indemnités réclamées par les sieurs <i>Gallet et Labadie</i> , de <i>Trinquemalé</i> . [ R. D. L. ]
31	— relatif au remplacement provisoire des officiers de la marine. [ R. D. L. ] ( V. les lois des 4 juin 1792 et 3 brumaire an 4. )
1 juin	— qui réduit à 50,000 liv. le traitement des ministres, et à 8,000 liv. celui des chefs des bureaux du ministère. ( V. le décret du 18 septembre. )
2	— relatif à des indemnités réclamées par le sieur <i>Rosset</i> pour ses tableaux de Marine. [ R. D. L. ] ( V. la loi du 24. )
5	— qui ajourne la question relative à des officiers étrangers qui demandoient du service dans la marine. [ C. B. ]
6	LOI relative aux récusations des accusés en matière criminelle. [ N <sup>o</sup> . 1759. * R. D. L. ]
8	— relative à l'exportation à l'étranger, des denrées et bestiaux. [ N <sup>o</sup> . 1774. * R. D. L. ]
8	— relative aux officiers de santé de la marine. [ N <sup>o</sup> . 1764. * R. D. L. ] ( V. la loi du 6 brumaire an 3. )
8	— relative aux contre-seings et franchises des lettres. [ N <sup>o</sup> . 1773. * R. D. L. ] ( V. les lois des 23 septembre 1792, et 9 vendémiaire an 5. )

DATES des LOIS	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
8 juin 1792	LOI relative à la construction d'un port près Saint-Malo et Saint-Servan. [ N <sup>o</sup> . 1776. * R. D. L. ] ( V. la loi du 29. )
8	— relative aux déclarations des capitaines des bâtimens de mer qui entrent dans le Rhône, pour se rendre à la foire de Beaucaire. [ N <sup>o</sup> . 1766. * R. D. L. ]
8	— relative aux pensions sur la caisse des invalides de la marine. [ N <sup>o</sup> . 1767. * Proclamation du 12. * R. D. L. ] ( V. les lois des 12 juin, 18 juillet 1793; 22 vendémiaire, 24 nivôse an 2, et 15 germinal an 3. )
8	— relative à la vente des poudres et salpêtres. [ N <sup>o</sup> . 1769. * R. D. L. ] ( V. la loi du 11 mars 1793. )
10	— relative à la liquidation d'une partie de la dette publique arriérée. [ * N <sup>o</sup> . 1787. R. D. L. ] ( V. les art. relatifs au département de la marine. )
10	— relative aux sieurs <i>Banet</i> , <i>Basset</i> et autres habitans de Saint-Pierre et Miquelon. N <sup>o</sup> . 1780. * R. D. L. ]
10	PROCLAMATION relative à l'exécution de la loi du 22 août 1790, concernant l'uniformité des poids et mesures. * ( V. la loi du 14 septembre. )
14	LOI relative à l'organisation de l'artillerie et de l'infanterie de la marine. [ N <sup>o</sup> . 1786. * R. D. L. ] ( V. les lois des 23, 27 août, 8 septembre 1792; 25 janvier 1793 (art. II); 9 pluviôse an 3, et 3 brumaire an 4. )
14	— qui charge la trésorerie nationale du paiement des pensions, gratifications et secours assignés sur toute autre caisse. [ N <sup>o</sup> . 1784. * R. D. L. ] ( V. les lois des 27 juin et 6 juillet. )

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
14 juin 1792	Loi relative au sieur <i>Barré</i> , renvoyé arbitrairement de Saint-Domingue. [ R. D. L. ]
14	— relative à la dame <i>Saint-Laurent</i> , directrice des vivres de la marine à Dunkerque. [ R. D. L. ]
19	— portant que la désertion, depuis le commencement de la révolution, est comprise dans l'amnistie. [ N <sup>o</sup> . 1301. * R. D. L. ]
21	— relative à différens objets de commerce. [ N <sup>o</sup> . 1793. * R. D. L. ]
22	— relative au pouvoir des commissaires civils des colonies. [ N <sup>o</sup> . 1794. * R. D. L. ] ( V. les lois des 29 juin, 4 et 6 juillet. )
24	— relative au sieur <i>Rosset</i> . [ N <sup>o</sup> . 1798. * R. D. L. ]
24	DÉCRET relatif aux gens de mer et soldats qui passent dans les départemens de l'intérieur. [ R. D. L. ]
24	RÈGLEMENS concernant le service intérieur, la police et la discipline de l'infanterie. * ( V. la loi du 3 brumaire an 4. )
24	LOI portant rétablissement et création de pensions. [ * R. D. L. ]
25	— relative aux manufactures d'armes. [ N. 1904. * R. D. L. ] ( V. la loi du 19 août. )
26	— relative aux dépenses d'un armement destiné à protéger le commerce national. [ N <sup>o</sup> . 1802. * R. D. L. ]
26	— relative à la création d'un état-major pour le corps de troupes envoyé à Saint-Domingue. [ N <sup>o</sup> . 1801. * R. D. L. ]

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
27 juin 1792	Loi additionnelle à celle du 9 concernant le paiement des arrérages des pensions. [ N <sup>o</sup> . 1811. * ] ( V. la loi du 6 juillet. )
27	— relative aux certificats de résidence des militaires en activité. [ N <sup>o</sup> . 1809. * R. D. L. ]
27	— relative au sieur <i>Bosque</i> , déporté de Tabago. [ R. D. L. ]
27	— relative à la nomination des contre-amiraux. [ N <sup>o</sup> . 1814. * R. D. L. ] ( V. la loi du 3 brumaire an 4. )
29	— relative aux sieurs <i>Lebreton</i> , <i>Gombault</i> et autres des îles du Vent, et aux commissaires civils des colonies. [ N <sup>o</sup> . 1819. * R. D. L. ] ( V. les lois des 4, 6 et 11 juillet. )
29	— qui accorde des secours aux familles des citoyens qui ont péri dans le Rhône, en allant au secours d'Arles. [ N <sup>o</sup> . 1817. * ]
29	— relative aux moyens de secourir la colonie de Saint-Domingue. [ N <sup>o</sup> . 1813. * R. D. L. ] ( V. le décret du 2 novembre. )
29	— qui met sous la direction du ministre de la guerre toutes les troupes soldées et employées à la défense des colonies. [ N <sup>o</sup> . 1816. * R. D. L. ] ( V. les lois des 22 juillet et 27 août. )
29	— relative à l'achat du numéraire. [ N <sup>o</sup> . 1818. * R. D. L. ] ( V. les lois des 8 et 11 avril 1793, 11 brumaire an 2, 6 floréal et 3 prairial an 9. )
29	— relative à l'acquisition du port de <i>Montmarin</i> . [ R. D. L. ] ( V. les lois des 13 août et 16 septembre. )
1 juillet	— relative au remplacement des officiers du ré-

D A T E S des L O I S.	T I T R E S A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.
	régiment d'artillerie des colonies. [ N <sup>o</sup> . 1836. * R. D. L. ] ( V. les lois des 22 et 25. )
1 juillet 1792	LOI relative aux matelots des paroisses de <i>Cucq</i> et de <i>Merlimont</i> . [ N <sup>o</sup> . 1823. * R. D. L. ]
1	— qui suspend provisoirement toute destitution d'administrateurs généraux. [ N <sup>o</sup> . 1831. * ]
4	ACTE du Corps législatif concernant les sieurs <i>Behague, Clugny, Darrot et Montdenois</i> , com- mandans et ordonnateur dans les colonies. [ N <sup>o</sup> . 66. * R. D. L. ]
5	DÉCRET relatif à plusieurs demandes faites par l'assemblée coloniale de la Guyane française. [ R. D. L. ] ( V. la loi du 11. )
6	— qui charge les ministres de rendre compte de l'état du royaume. [ R. D. L. ]
6	LOI relative aux colonies, et notamment à celle de la Guadeloupe. [ N <sup>o</sup> . 1845. * R. D. L. ] ( V. la loi du 11. )
6	— qui proroge le délai pour les certificats de ré- sidence des pensionnaires sur le trésor national. [ N <sup>o</sup> . 1846. * R. D. L. ]
8	— relative aux mesures à prendre quand la patrie est en danger. [ N <sup>o</sup> . 1852. * <i>Proclamation du</i> <i>20. *</i> ] ( V. l'art. XVI et les lois des 12 juillet, 2 août 1792, et 7 praïrial an 3. )
8	— relative aux agens auprès du Corps législatif et du roi. [ N <sup>o</sup> . 1849. * ]
8	— relative aux députés extraordinaires qui séjour- nent auprès du Corps législatif. [ N <sup>o</sup> . 1849. * R. D. L. ] ( V. le parag. relatif aux colonies. )

D A T E S des L O I S.	T I T R E S A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.
11 juillet 1792	LOI relative aux colonies, et particulièrement à celles de Cayenne et de la Guyane française. [ N <sup>o</sup> . 1855. * R. D. L. ]
11	— qui permet au sieur <i>Thévenard</i> d'aller prendre le commandement de la marine à Brest. [ N <sup>o</sup> . 1860. * R. D. L. ]
11	— relative aux mesures prises pour la communication des signaux, notamment de ceux qui sont sur les côtes. [ R. D. L. ] ( V. la loi du 25 août. )
12	— relative aux constructions et réparations à faire au port de Boulogne. [ N <sup>o</sup> . 1866. * R. D. L. ]
12	ACTE du Corps législatif qui déclare la patrie en danger. [ N <sup>o</sup> . 67. * <i>Proclamations des 20 et 25.</i> * ]
13	LOI relative aux dépenses du département de la marine et des colonies pour 1791. [ N <sup>o</sup> . 1874. * R. D. L. ]
15	DÉCRET relatif à des habillemens envoyés aux régimens de la Martinique et de la Guadeloupe. [ R. D. L. ]
16	LOI relative à la nomination de suppléans dans les tribunaux de commerce. [ N <sup>o</sup> . 1882. R. D. L. ]
19	DÉCRET relatif aux funérailles de <i>Paul Jones</i> . [ R. D. L. ]
19	ACTE du Corps législatif qui charge le roi de repousser par la force des armes tous les ennemis déclarés de l'État. [ N <sup>o</sup> . 70. * ]
19	LOI relative à la vérification des comptes de tous les agens du trésor public. [ N <sup>o</sup> . 1873. * ]
20	— relative aux régimens des colonies. [ N <sup>o</sup> . 1129. * ] ( V. les lois des 22 et 25. )

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
21 juillet 1792	LOI qui accorde des pensions, secours et indemnités à plusieurs employés des administrations supprimées. [ R. D. L. ]
22	— qui prohibe provisoirement l'exportation à l'étranger de toute espèce d'armes et munitions de guerre. [ * R. D. L. ]
22	— additionnelle à la loi du 29 juillet 1791, concernant le commerce des Echelles du Levant et Barbarie. [ * N <sup>o</sup> . 1913. Proclamation du 17 septembre. * ]
22	— relative aux cotons en laine des Colonies, envoyés en Suisse pour y être filés. [ * R. D. L. ]
25	— relative à l'organisation des troupes des colonies qui sont en France. [ N <sup>o</sup> . 1897. * R. D. L. ] ( V. la loi du 25. )
25	— relative aux troupes ci-devant coloniales. [ N <sup>o</sup> . 1906. * R. D. L. ] ( V. la loi du 27 août. )
25	ACTE du Corps législatif concernant la responsabilité solidaire des ministres. [ N <sup>o</sup> . 74. * R. D. L. ]
25	LOI relative au renouvellement des actions de l'ancienne compagnie des Indes. [ N <sup>o</sup> . 1919. * R. D. L. ]
26	— relative à la répartition des quartiers des classes de la marine et des officiers d'administration qui doivent y être établis. [ N <sup>o</sup> . 1918. * ] ( V. la loi du 3 brumaire an 4, et l'arrêté du Directoire exécutif du 21 ventose suivant. )
26	— relative au mode d'embarquement des premiers maîtres sur les vaisseaux de l'État. [ N <sup>o</sup> . 1920. * R. D. L. ] ( V. les lois des 25 janvier 1793, et 3 brumaire an 4. )

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
26 juillet 1792	LOI relative aux places fortes et aux moyens de les conserver. [ N <sup>o</sup> . 1721. * ] ( V. la loi du 7 septembre 1792, et un arrêté de l'ex-comité de salut public du 2 fructidor an 2. )
26	DÉCRET qui enjoint au ministre de la marine de rendre compte du progrès de l'armement des douze vaisseaux décrété. [ C. B. ]
27	— relatif aux officiers de la marine en activité, qui refusent de servir. [ C. B. ] ( V. les lois des 3 août 1792, et 3 brumaire an 4. )
28	LOI qui accorde des secours provisoires pour 1792 aux pensionnaires sur le sort desquels il n'a pas encore été statué. [ N <sup>o</sup> . 1926. * R. D. L. ]
28	DÉCRET relatif à la démission du sieur <i>Pontevéz</i> , lieutenant de vaisseau. [ R. D. L. ]
29	LOI relative aux passe-ports. [ N <sup>o</sup> . 193. * ] ( V. les lois des 13, 15, 27 août; 5 et 7 décembre. )
30	DÉCRET relatif à la cocarde nationale. [ C. B. ] ( V. les lois des 2 août, 17 septembre 1792 et 7 prairial an 3. )
1 août	LOI qui annule des délibérations et arrêtés pris par les corps administratifs d'Aix et de Marseille. [ C. B. ] ( V. le quatrième paragraphe et un arrêté de l'ex-comité de salut public du 3 floréal an 3. )
1	— qui interprète quelques articles du tarif des droits de douane. [ N <sup>o</sup> . 1945. * R. D. L. ]
1	— relative à la continuation des travaux du port de Cherbourg. [ N <sup>o</sup> . 1954. * R. D. L. ]
2	— relative aux prisonniers de guerre. [ N <sup>o</sup> . 1947. * ] ( V. les lois des 7 août 1792; 25 mai 1793; 17 floréal an 3; un arrêté de l'ex-comité de salut public du 22 messidor an 3, et l'arrêté du Directoire exécutif du 27 fructidor an 6. )

D A T E S des L O I S.	T I T R E S A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.
2 août 1792	LOI relative aux cocardes nationales. [N <sup>o</sup> . 1944. *] (V. les lois des 17 septembre 1792, et 7 prairial an 3.)
2	— relative aux officiers et soldats étrangers pris les armes à la main contre la nation française. [ R. D. L. ]
2	DÉCRET relatif aux majors de vaisseaux. [ R. D. L. ] (V. la loi du 3 brumaire an 4.)
3	— relatif à l'exécution des lois concernant la discipline de l'armée, et les officiers de terre et de mer déserteurs. [ R. D. L. ] (V. la loi du 18 messidor an 7.)
3	LOI relative à la composition du tribunal de commerce de Bordeaux. [ N <sup>o</sup> . 1958. * R. D. L. ] (V. la loi du 12.)
3	— relative à la <i>Chapelle-Beaudouin</i> , près Fécamp, qui sert de point de reconnaissance aux navigateurs. [ N <sup>o</sup> . 1957. * R. D. L. ]
4	— relative au transport des sommes en argent ou en assignats, par les messageries. [ N <sup>o</sup> . 2370. * ]
4	DÉCRET portant qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur la proposition du roi, d'armer trente vaisseaux de ligne. [ C. B. ]
5	LOI relative aux quartiers-mâtres-tresoriers des régimens de toutes les armes. [ N <sup>o</sup> . 1967. * ]
5	— portant établissement d'un tribunal de commerce à Rochefort. [* R. D. L. ]
7	— relative à la liquidation d'une partie de la dette publique arriérée. [ N <sup>o</sup> . 2155. * ] (V. l'art. relatif au département de la marine.)

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
7 août 1792	<p>LOI qui approuve un règlement relatif aux prisonniers de guerre. [ * N<sup>o</sup>. 1972. * ]</p> <p>( V. la loi du 25 mai 1793 ; les arrêtés de l'ex-comité de salut public des 29 messidor et 17 thermidor an 2 ; la loi du 17 floréal an 3, et l'arrêté du Directoire exécutif du 27 fructidor an 6. )</p>
8	<p>— relative à l'indemnité due aux fonctionnaires publics mandés ou appelés à la barre de l'Assemblée nationale. [ N<sup>o</sup>. 1765. * R. D. L. ]</p> <p>( V. l'art. IV. )</p>
9 et 10	<p>— relative à différentes mesures de surveillance et de police, pour la sûreté intérieure et extérieure de l'État. [ N<sup>o</sup>. 2190. * R. D. L. ]</p> <p>( V. les art. IV et V et la loi du 3 septembre. )</p>
10	<p>— relative aux fonctionnaires publics qui seront requis pour marcher aux frontières. [ N<sup>o</sup>. 2277. * ]</p> <p>( V. les lois des 27 août ; 3, 10 septembre 1792 ; 5, 11 mars et 23 août 1793. )</p>
10	<p>— relative à la nomination du ministre de la marine, etc. [ N<sup>o</sup>. 1983. * R. D. L. ]</p> <p>( V. les lois des 12 et 15. )</p>
10	<p>— relative à la formation de la Convention nationale. [ N<sup>o</sup>. 1980. * ]</p>
10	<p>— relative au remplacement du ministère actuel. [ N<sup>o</sup>. 1979. * ]</p>
10	<p>— qui prononce la suspension du Pouvoir exécutif. [ N<sup>o</sup>. 1978. * R. D. L. ]</p> <p>( V. la loi du 15. )</p>
11	<p>— qui autorise les ministres à faire, dans leurs départemens respectifs, tous les changemens qu'ils jugeront nécessaires. [ N. 2023. * R. D. L. ]</p>
11	<p>— portant suppression de la traite des noirs. [ R. D. L. ]</p>

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
12 août 1792	LOI relative au sous-lieutenans des régimens d'infanterie de la marine. [ N <sup>o</sup> . 2128. * R. D. L. ] ( V. la loi du 3 brumaire an 4. )
12	— relative à la levée des scellés sur les cabinets des anciens ministres. [ N <sup>o</sup> . 2025. * ] ( V. la loi du 15. )
12	— relative à l'organisation des tribunaux de commerce de Bordeaux et Toulon. [ R. D. L. ]
13	— relative aux passe-ports. [ N <sup>o</sup> . 2014. * ] ( V. les lois des 15, 27 août, 7 et 20 décembre. )
13	— relative aux citoyens déportés de Saint-Pierre et Miquelon. [ N <sup>o</sup> . 2049. * R. D. L. ]
13	— relative au service des batteries du Goulet et de la rade de Brest. [ N <sup>o</sup> . 2010. * R. D. L. ] ( V. la loi du 6 floréal an 4. )
13	— relative aux sieurs <i>Vignier</i> et <i>Carret</i> , officiers de port à Rochefort. [ N <sup>o</sup> . 1988. * R. D. L. ]
14	— qui ordonne l'enlèvement de tous les monumens de la féodalité. [ N <sup>o</sup> . 2058. * ]
14	— relative au paiement de l'acquisition du port de <i>Montmarin</i> . [ N <sup>o</sup> . 2056. * R. D. L. ] ( V. la loi du 16 septembre. )
15	— relative aux ouvriers des manufactures nationales d'armes, qui resteront attachés à leurs ateliers. [ N <sup>o</sup> . 2067. * R. D. L. ] ( V. les lois des 19, 22 août, 13 octobre 1792; 2 avril et 14 mai 1793. )
15	— relative aux passe-ports à délivrer aux porteurs d'ordres émanés des ministres de la guerre et de la marine. [ N <sup>o</sup> . 2074. * R. D. L. ] ( V. les lois des 27 août et 7 décembre. )

DATE S des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
15 août 1792	LOI relative aux fonctions du Conseil exécutif provisoire. [ N <sup>o</sup> . 2080. * R. D. L. ]
15	DÉCRET relatif à une pétition des députés de la Guyane, sur la représentation des colonies. [ C. B. ]
15	ACTE du Corps législatif, portant qu'il y a lieu à accusation contre le sieur <i>Bertrand</i> , ex-ministre de la marine. [ N <sup>o</sup> . 87. * ] ( V. l'acte du 29. )
15	LOI relative à la prestation de serment des pensionnaires et fonctionnaires publics. [ N <sup>o</sup> . 2115. * R. D. L. ] ( V. la loi du 12 thermidor an 7. )
15	— relative aux pilotes-lamaneurs. [ N <sup>o</sup> . 2070. * R. D. L. ] ( V. la loi du 3 brumaire an 4. )
15	— relative au serment des fonctionnaires publics. [ N <sup>o</sup> . 2174. * R. D. L. ] ( V. la loi du 12 thermidor an 7. )
15	— relative au serment des commis des bureaux du ministère, etc. [ N <sup>o</sup> . 2175. * R. D. L. ]
16	— relative aux primes et encouragemens accordés au commerce. [ N <sup>o</sup> . 2181. * R. D. L. ]
17	— relative à l'envoi aux commissaires civils dans les colonies, des lois rendues depuis le 10 août 1792. [ 2122. * R. D. L. ]
17	— relative à l'envoi aux armées de terre et de mer, des lois et pièces relatives aux affaires actuelles. [ N <sup>o</sup> . 2484. * ]
18	— relative à une cargaison de bombes et boulets arrivée de Rouen à Mantès. [ N <sup>o</sup> . 2142. * ]

D A T E S des L O I S.	T I T R E S A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.
18 août 1792	Loi relative aux commis du trésor de la marine. [ N <sup>o</sup> . 2496. * R. D. L. ]
19	— relative à divers réglemens concernant le service administratif et militaire des ports et arsenaux de la marine. [ N <sup>o</sup> . 2151. * R. D. L. ] ( V. les lois des 14 février, et 21 septembre 1793 ; l'arrêté de l'ex-comité de salut public du 2 fructidor an 2, et les lois des 2 et 3 brumaire an 4. )
19	— relative aux manufactures nationales d'armes. [ N <sup>o</sup> . 2163. * R. D. L. ] ( V. les lois des 22 août, 13 octobre 1792, et 14 mai 1793. )
19	— relative à la levée des scellés apposés sur les greffes des chambres des comptes. [ N <sup>o</sup> . 2330. * R. D. L. ] ( V. les lois des premier et 3 octobre. )
20	— qui autorise le Pouvoir exécutif à envoyer aux eaux thermales ou minérales les militaires invalides ou blessés. [ * R. D. L. ]
22	— relative au nombre de députés des colonies à la Convention nationale. [ N <sup>o</sup> . 2173. * R. D. L. ]
22	— relative à l'introduction des armes étrangères en France. [ N <sup>o</sup> . 2206. * R. D. L. ] ( V. les lois des 14 mai 1793, 10 brumaire et 24 nivôse an 5. )
22	DÉCRET relatif à des citoyens déportés de Saint-Domingue. [ C. B. ]
22	Loi relative aux logemens des commandans, ordonnateurs et autres officiers du département de la marine. [ N <sup>o</sup> . 2371. * R. D. L. ] ( V. un arrêté de l'ex-comité de salut public du 22 floréal an 2. )
23	— relative aux militaires détenus pour fait d'insubordination. [ N <sup>o</sup> . 2177. * R. D. L. ]
23	— relative aux salaires des gens de mer et aux dé-

DATES des LOIS.	TITRES [ANALYTIQUES DES LOIS.]
23 août 1792	penses de la marine dans les ports. [ N <sup>o</sup> . 2187. * R. D. L. ] ( V. les lois des 8 avril 1793, et 3 brumaire an 4. )
25	LOI relative aux régimens d'artillerie et d'infanterie de la marine. [ N <sup>o</sup> . 2234. * R. D. L. ] ( V. les lois des 27 août, 8 septembre 1792, 9 pluviôse an 2, et 3 brumaire an 4. )
25	DÉCRET relatif à une indemnité accordée au sieur Labaume, capitaine au régiment de la Martinique. [ * C. B. ]
25	LOI relative aux substitutions, notamment dans les colonies. [ N <sup>o</sup> . 2302. * R. D. L. ]
25	— relative aux signaux maritimes de l'île d'Ouessant. [ N <sup>o</sup> . 2272. * R. D. L. ]
25	— relative aux fonctionnaires publics dans les colonies. [ N <sup>o</sup> . 2243. * R. D. L. ]
26	— relative à l'envoi de deux commissaires de l'Assemblée nationale à Rochefort. [ N <sup>o</sup> . 2235. * R. D. L. ] ( V. la loi du 27. )
26	— relative aux ecclésiastiques qui n'ont pas prêté leur serment ou qui l'ont rétracté. [ N <sup>o</sup> . 2209. * R. D. L. ] ( V. les art. II, III et IV. )
27	— relative aux fonctionnaires publics requis pour marcher aux frontières. [ N <sup>o</sup> . 2277. * R. D. L. ] ( V. les lois des 3 et 10 septembre 1792; 5, 11 mars et 23 août 1793. )
27	— relative aux effets publics qui doivent être assujettis à l'enregistrement. [ N <sup>o</sup> . 2310. * R. D. L. ] ( V. l'art. VII. )
27	— relative à l'uniforme des officiers de l'adminis-

D A T E S des L O I S.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
	<p>tration civile de la marine. [ N<sup>o</sup>. 2309. * R. D. L. ]            ( V. les lois des 2 et 3 brumaire an 4. )</p>
27 août 1792	<p>LOI relative aux passe-ports à délivrer par les ministres. [ N<sup>o</sup>. 2252. * R. D. L. ]            ( V. les lois des 5 septembre et 7 décembre. )</p>
27	<p>— relative aux instructions données aux commissaires de l'Assemblée nationale délégués à Rochefort. [ N<sup>o</sup>. 2238. * R. D. L. ]</p>
27	<p>— relative aux droits d'entrée sur les sucres bruts et autres denrées coloniales [ N<sup>o</sup>. 2374. * R. D. L. ]</p>
27	<p>— relative aux places vacantes de colonels des régimens d'artillerie et d'infanterie de la marine. [ N<sup>o</sup>. 2304. * R. D. L. ]            ( V. les lois des 8 septembre 1792, 9 pluviôse an 2, et 3 brumaire an 4. )</p>
27	<p>DÉCRET qui autorise le ministre de la marine à délivrer des passe-ports à différens particuliers destinés pour les colonies. [ C. B. ]            V. la loi du 7 décembre. )</p>
27	<p>— relatif au numéraire arrêté en Amérique, et qui étoit destiné au paiement des pensions des officiers et soldats suisses retirés dans leur patrie.            ( V. la loi du 5 septembre. )</p>
27	<p>LOI relative à la déportation arbitraire de plusieurs citoyens en France. [ N<sup>o</sup>. 2256. * R. D. L. ]            ( V. la loi du 11 ventôse an 2. )</p>
27	<p>— relative à la formation des régimens ci-devant coloniaux en deux régimens de ligne, sur le pied de guerre [ * R. D. L. ]</p>

D A T E S des L O I S	T I T R E S A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.
28 août 1792	LOI relative aux biens que les émigrés possèdent dans les colonies. [ N <sup>o</sup> . 2243. * R. D. L. ] ( V. les lois des 2 et 12 septembre. )
29	ACTE du corps législatif, contenant acte d'accusation contre le sieur <i>Bertrand</i> , ex-ministre de la marine, et autres. [ N <sup>o</sup> . 94. * R. D. L. ]
30	LOI relative aux pensionnaires et fonctionnaires publics convaincus d'avoir entretenu correspondance avec des émigrés. [ N <sup>o</sup> . 2323. * R. D. L. ]
2 septembre	— relative à la fourniture des chevaux, voitures et chariots pour le service des armées. [ N <sup>o</sup> . 2410. * R. D. L. ] ( V. les art. II et III. )
2	— relative à l'approvisionnement des ports et arsenaux de marine. [ N <sup>o</sup> . 2428. * R. D. L. ] ( V. les lois des 4 mars 1793 et 16 pluviôse an 2. )
2	— relative aux personnes qui refuseroient de marcher ou de servir personnellement [ N <sup>o</sup> . 2292. * R. D. L. ] ( V. le 2 <sup>o</sup> . parag. )
2	— relative à la vente des biens des émigrés. [ N <sup>o</sup> . 2382. * ] ( V. la loi du 12 et la proclamation du 5 septembre. )
2	— relative aux agens de l'administration ou de la force publique qui refuseroient d'exécuter les mesures prises pour la sûreté de l'état. [ N <sup>o</sup> . 2350. * R. D. L. ]
2	— relative aux commis et employés des bureaux de l'Assemblée nationale, des ministres et des administrations publiques. [ N <sup>o</sup> . 2296. * R. D. L. ] ( V. les lois des 3 et 10 septembre 1792 ; 5, 21 mars et 23 août 1793. )

D A T E S des L O I S.	T I T R E S A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.
3 septembre 1792	LOI relative à l'entretien des digues et canaux des îles et territoires maritimes. [ N <sup>o</sup> . 2338. * R. D. L. ]
3	— relative au sieur <i>Auran</i> , vice-consul de la nation française à Salo en Catalogne. [ N <sup>o</sup> . 2338. * R. D. L. ]
3	— relative au sieur <i>Pelouse-Dufauré</i> , négociant à Sainte-Lucie. [ N <sup>o</sup> . 2413. * R. D. L. ] ( V. le décret du 26 floréal an 2. )
3	— relative aux mesures à prendre pour la sûreté des personnes et des propriétés. [ N <sup>o</sup> . 2340. * R. D. L. ] ( V. les art. V, VI et VII. )
3	— relative aux certificats de résidence des pensionnaires. [ N <sup>o</sup> . 2338. * R. D. L. ]
3	— relative aux commis et employés dans les bureaux des administrations publiques, qui demanderont à partir pour la défense de la patrie. [ N <sup>o</sup> . 2320. * R. D. L. ] ( V. les lois des 10 septembre 1792 ; 5, 11 mars et 23 août 1793. )
3	— relative aux contre-seings et franchises des lettres. [ N <sup>o</sup> . 2558. * R. D. L. ]
3	— relative aux demandes en abolition ou commutation de peines afflictives ou infamantes. [ N <sup>o</sup> . 2411. * R. D. L. ] ( V. les art. V et VI. )
3	— relative à la construction d'un canal de navigation dans le département de l'Ain. [ N <sup>o</sup> . 2529. * ]
5	— qui prohibe l'exportation des matières d'or et d'argent. [ N <sup>o</sup> . 2376. * R. D. L. ] ( V. les lois des 15 septembre et 7 décembre. )

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
5 septembre 1792	<p>PROCLAMATION du conseil exécutif provisoire portant que l'absence de l'empire français, pour raison de maladie ou pour prendre les eaux minérales, ne dispense pas des peines portées contre les émigrés. *</p> <p>( V. la loi du 12. )</p>
5	<p>LOI relative aux nouvelles formules des congés et passe-ports du commerce maritime. [ N<sup>o</sup>. 2378. * R. D. L. ]</p>
5	<p>— relative à la réduction des droits d'entrée sur le tabac. [ N<sup>o</sup>. 2400. * R. D. L. ]</p> <p>( V. les art. I et II, et la loi du 22 germinal an 5. )</p>
5	<p>— relative aux passeports. [ N<sup>o</sup>. 2365. * R. D. L. ]</p> <p>( V. l'art 5, et les lois des 8 et 19 septembre. )</p>
6	<p>— relative aux objets de comptabilité dont les chambres du commerce étoient chargées. [ N<sup>o</sup>. 2395. * R. D. L. ]</p>
7	<p>— relative aux places en état de guerre ou menacées. [ N<sup>o</sup>. 2401. * R. D. L. ]</p> <p>( V. la loi du 19 pluviôse, et un arrêté de l'ex-comité de salut public, du 2 fructidor an 2. )</p>
7	<p>— relative aux étrangers détenus sur les galères de France. [ N<sup>o</sup>. 2381. * R. D. L. ]</p>
7	<p>DÉCRET relatif à une pétition des hommes de couleur libres. [ C. B. ]</p>
7	<p>— relatif à l'examen et réglemeut des mémoires et médicamens à envoyer dans les colonies. [ * R. D. L. ]</p>
7	<p>— relatif au sieur <i>Poissonnier</i>, inspecteur et directeur général des hôpitaux de la marine et des colonies [ R. D. L. ]</p>
8	<p>— relatif au sieur <i>Cazeau</i>, Canadien. [ R. D. L. ]</p>

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
8 septembre 1792	LOI relative au rétablissement de la libre circulation des personnes et des choses. [ N <sup>o</sup> . 2397. * R. D. L. ] ( V. la Loi du 19. )
8	— relative au complément de l'organisation des régimens d'infanterie et d'artillerie de la marine. [ N <sup>o</sup> . 2458. * R. D. L. ] ( V. les lois des 25 janvier 1793, 9 pluviôse an 2, et 3 brumaire an 4. )
9	— qui accorde une indemnité aux sergens, caporaux et fusiliers des régimens de l'île de France et de Pondichéry. [ N <sup>o</sup> . 2421. * R. D. L. ]
9	— portant suppression des canoniers gardes-côtes. [ N <sup>o</sup> . 2487. * R. D. L. ]
9	— relative aux armes appartenant aux négocians des ports qui font le commerce des côtes d'Afrique et de Mozambique. [ N <sup>o</sup> . 2407. * R. D. L. ]
9	— portant établissement de tribunaux de commerce à Blaye, etc. [ N <sup>o</sup> . 2482. * R. D. L. ]
9	— relative à la garde des forts, châteaux et places des côtes et frontières maritimes. [ N <sup>o</sup> . 2465. * R. D. L. ]
9	— relative au sieur <i>Bulhor</i> , capitaine de port à Boulogne-sur-Mer. [ N <sup>o</sup> . 2467. * R. D. L. ] ( V. le décret du 9 janvier 1793. )
9	— relative à l'envoi de commissaires dans les manufactures d'armes nationales. [ N <sup>o</sup> . 2440. * ] ( V. la loi du 10. )
10	— relative à la conservation des places aux citoyens qui partent pour les frontières. [ N <sup>o</sup> . 2480. * R. D. L. ] ( V. les lois des 5, 11 mars et 23 août 1793. )

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
10 septembre 1792	LOI relative aux fonctions des commissaires envoyés dans les manufactures d'armes. [ N <sup>o</sup> . 2479. * ]
10	— relative à la suppression des préfets apostoliques dans les colonies. [ N <sup>o</sup> . 2427. * R. D. L. ]
10	DÉCRET relatif au sieur <i>Bec</i> , déporté de Cayenne. [ R. D. L. ]
11	LOI relative à une nouvelle organisation des commissaires des guerres. [ N <sup>o</sup> . 2514. * ]
12	DÉCRET relatif aux pensions non payées, faute de certificats de résidence. [ R. D. L. ] ( V. la loi du 20. )
12	LOI qui défend l'exportation des bestiaux et des comestibles dans les îles anglaises voisines des côtes de France. [ N <sup>o</sup> . 2452. * R. D. L. ] ( V. la loi du 19 octobre. )
14	— relative aux poids et mesures. * ( V. la proclamation du 31 mars 1793 et la loi du 1 <sup>er</sup> . vendémiaire an 4. )
14	— relative au paiement des pensions supprimées et remplacées en secours. [ R. D. L. ] ( V. la loi du 24 juillet 1793. )
14	— relative au remboursement des actions et portions d'actions de l'ancienne compagnie des Indes. [ N <sup>o</sup> . 2471. * R. D. L. ]
14	— relative à la nouvelle formation des troupes indiennes. [ N <sup>o</sup> . 2498. * R. D. L. ]
15	DÉCRET qui autorise le sieur <i>Du Bouchage</i> , ex-ministre de la marine, à se rendre à son poste. [ R. D. L. ]
15	LOI relative à la liberté de l'exportation des ouvrages d'orfèvrerie et de joaillerie. [ N <sup>o</sup> . 1515. * R. D. L. ] ( V. la loi du 7 décembre. )

D A T E S des L O I S.	T I T R E S A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.
15 septembre 1792.	LOI relative aux phares, amers, tonnes et balises. [ N <sup>o</sup> . 2559. * R. D. L. ]
16	— relative aux dépenses ordinaires de l'administration du port de <i>Montmarin</i> . [ N <sup>o</sup> . 1532. * R. D. L. ]
16	— relative au rang des enseignes entretenus et non entretenus. [ N <sup>o</sup> . 2532. * R. D. L. ] ( V. les lois des 17 septembre 1792, et 3 brumaire an 4. )
16	— relative à l'uniforme des officiers généraux de la marine. [ N <sup>o</sup> . 2532. * R. D. L. ] ( V. les lois des 17 septembre 1792, et 3 brumaire an 4. )
16	DÉCRET relatif aux fonds nécessaires pour les travaux extraordinaires des ports autres que celui de <i>Cherbourg</i> , etc. [ R. D. L. ]
16	— relatif au sieur <i>Bernizet</i> , père de l'un des savans qui ont accompagné <i>la Pérouze</i> . [ R. D. L. ]
17	LOI relative à l'organisation de la marine militaire. [ N <sup>o</sup> . 2530. * ] ( V. les lois des 2 et 6 février 1793 ; 28 nivose, 9 et 14 pluviôse an 2, et 3 brumaire an 4. )
17	DÉCRET relatif aux sieurs <i>d'Heureux</i> , <i>Nicou</i> , <i>Richery</i> et <i>Maillane</i> , lieutenans de vaisseaux. [ R. D. L. ]
17	LOI relative au tribunal de commerce de <i>Toulouse</i> . [ N <sup>o</sup> . 2549. * R. D. L. ]
17	— relative aux congés des capitaines et lieutenans de vaisseau, dont la santé aura été altérée en mer. [ N <sup>o</sup> . 2530. * R. D. L. ]
17	— relative aux cocardes autres que celles aux couleurs nationales. [ N <sup>o</sup> . 2530. * ] ( V. la loi du 7 prairial an 3. )

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
17 septembre 1792	LOI relative aux aspirans entretenus de la marine. [ N <sup>o</sup> . 2553. * R. D. L ] ( V. les lois des 29 pluviôse an 3, et 3 brumaire an 4. )
17	— relative au paiement des dépenses qu'exigent les opérations nécessaires pour établir en France l'uniformité des poids et mesures. [ N <sup>o</sup> . 2530. * Proclamation du 31 mars 1793. * ]
18	— relative aux officiers et sous-officiers de la marine, qui ont obtenu de nouveaux grades pendant la dernière guerre. [ N <sup>o</sup> . 2541. * R. D. L. ]
18	— relative aux traitemens des divers administrateurs et chefs des administrations publiques. [ N <sup>o</sup> . 2536. * ]
18	DÉCRET qui autorise le ministre de la marine à nommer les officiers de l'administration de Toulon. [ R. D. L. ] ( V. la loi du 2 brumaire an 4. )
19	LOI relative à l'échange des prisonniers de guerre. [ N <sup>o</sup> . 2535. * R. D. L. ] ( V. un arrêté de l'ex-comité de salut public du 26 messidor an 3, et l'arrêté du Directoire exécutif du 27 fructidor an 6. )
19	— relative à la suppression des caisses particulières. [ N <sup>o</sup> . 3525. * R. D. L. ] ( V. l'article premier. )
19	— relative à la vente des biens de l'ordre de Malte. [ N <sup>o</sup> . 3535. * R. D. L. ] ( V. les art. VI et X. )
19	— relative aux soldats renvoyés de leurs régimens pour cause de civisme. [ N <sup>o</sup> . 2564. * R. D. L. ]
19	— relative aux citoyens qui ont servi sur les vaisseaux de la ci-devant compagnie des Indes. [ N <sup>o</sup> . 2555. * R. D. L. ]
19	— relative à l'exécution de la loi concernant la libre

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
20 septembre 1792	circulation des personnes et des choses. [N <sup>o</sup> . 1512. *] LOI relative aux certificats de résidence nécessaires pour obtenir des pensions. [ N <sup>o</sup> . 2538. * ]
21	DÉCRETS de la Convention nationale, relatifs à l'exécution provisoire des lois non abrogées, au maintien des pouvoirs non révoqués ou non suspendus, à l'abolition de la royauté, etc. * N <sup>o</sup> . 1 <sup>er</sup> . R. D. L. ] ( V. un arrêté de l'ex-conseil exécutif provisoire du 29 octobre *, et la loi du 23 novembre 1792. )
21	DÉCRET relatif à des caisses de fusils venant de l'étranger, arrêtées à Boulogne-sur-Mer. [ C. B. ]
22	— relatif aux comptes à rendre à la Convention nationale par le conseil exécutif, sur la situation de la République. [ C. B. ] ( V. le décret du 30 octobre, et la loi du 23 novembre. )
22	LOI relative à la date des actes publics. [ N <sup>o</sup> . 3. * R. D. L. ]
22 et 23	— relative au renouvellement des corps administratifs, municipaux et judiciaires. [ N <sup>os</sup> . 5 et 60 * ] ( V. la loi du 19 octobre. )
25	— relative à l'incompatibilité de l'exercice de toutes fonctions publiques avec celles de représentans de la nation. [ N <sup>o</sup> . 3. * R. D. L. ] ( V. le décret du 29 septembre ; les lois des 27 octobre 1792, et 22 janvier 1793. )
26	DÉCRET relatif aux frais de l'armement demandé par le général <i>Anselme</i> . [ C. B. ] ( V. la loi du 28. )
26	— qui déclare que la ville de Marseille et le département des Bouches-du-Rhône ont bien mérité de la Patrie. [ R. D. L. ]

D A T E S des L O I S.	T I T R E S A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.
26 et 28 sept. 1792	DÉCRET relatif à la nomination des ministres. [ C. B. ] ( V. le décret du 29. )
27	— relatif au citoyen <i>Babu</i> , inventeur des trirèmes des anciens. [ R. D. L. ]
28	— relatif aux frais de l'armement fait à Toulon, sous les ordres du contre-amiral <i>Truguet</i> . [ R. D. L. ]
29	— portant que les ministres ne pourront être pris dans le sein de la Convention nationale. [ C. B. ]
1 <sup>er</sup> octobre.	L O I relative au non-brûlement des pièces de comptes et comptabilité dont il pourra résulter des débets. [ N <sup>o</sup> . 24. * ] ( V. la loi du 3. )
2	DÉCRET relatif à la formation des comités de la Convention. [ R. D. L. ] ( V. les parag. III et IV. )
3	L O I relative aux papiers et parchemins provenant des comptes et pièces supprimés. [ N <sup>o</sup> . 35. * R. D. L. ] ( V. la loi du 10 mai 1793. )
4	— relative au changement des boutons de toutes les troupes de la République. [ N <sup>o</sup> . 34. * ]
5	— relative aux traites acceptées et payées pour la colonie de Saint-Domingue, par l'ambassadeur de France dans les États-Unis de l'Amérique Septentrionale. [ N <sup>o</sup> . 16. * R. D. L. ] ( V. la loi du 2 novembre. )
5	— relative à des achats de bœufs et pores salés en Irlande. [ N <sup>o</sup> . 32. * ] ( V. la loi du 30. )
6	— portant que la peine des fers sera, provisoire-

D A T E S des L O I S.	T I T R E S A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.
	ment, remplacée par celle des galères. [ N <sup>o</sup> . 42 * R. D. L.
6 octobre 1792	LOI qui dispense les juges de prendre des commissions du ministre de la justice. [ N <sup>o</sup> . 41. * ]
8	— relative aux citoyens détenus sans mandat d'arrêt ni décret d'accusation. [ N <sup>o</sup> . 43. * ] ( V. la loi du 23 novembre. )
9	— relative aux ouvriers des manufactures d'armes nationales, engagés dans les troupes de ligne. [ N <sup>o</sup> . 50. R. D. L. ] ( V. les lois des 13 octobre 1792 ; 2 avril, 14 mai 1793, et un arrêté de l'ex-comité de salut public, du 26 pluviôse an 2. )
9	— relative aux émigrés et étrangers pris les armes à la main. [ N <sup>o</sup> . 36. * ] ( V. les lois des 23 octobre et 8 novembre. )
10	— portant suppression de toute espèce de gratification en faveur des commis et employés qui ont un traitement de la République. [ N <sup>o</sup> . 62. * R. D. L. ]
10	— relative à la justification de l'emploi des fonds mis à la disposition des ministres. [ N <sup>o</sup> . 54. * R. D. L. ] ( V. le décret du 30. )
13	— portant que les manufactures d'armes nationales ne fabriqueront des armes que pour le compte de la République. [ N <sup>o</sup> . 64. * R. D. L. ] ( V. les lois des 2 avril, 14 mai 1793 ; et un arrêté de l'ex-comité de salut public du 25 pluviôse an 2. )
15	— portant suppression de la croix de Saint-Louis comme décoration militaire. [ N <sup>o</sup> . 73. * R. D. L. ]
18	— relative à la circulation des grains par le canal des Deux-Mers. [ N <sup>o</sup> . 79. * R. D. L. ]

D A T E S des L O I S.	T I T R E S A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.
18 octobre 1792	DÉCRET relatif à l'exécution de la loi concernant l'amnistie de la part des ministres de la guerre et de la marine. [ R. D. L. ]
19	L O I relative au mode de renouvellement des corps administratifs et judiciaires. [ N <sup>o</sup> . 76. * R. D. L. ]
19	— relative à la sortie des vins et liqueurs. [ C. B. ]
22	— relative à la liquidation des créances qui n'excèdent pas 3,000 livres. [ N <sup>o</sup> . 95. * R. D. L. ]
23	— portant bannissement, à perpétuité, des émigrés français. [ N <sup>o</sup> . 96. * R. D. L. ] ( V. la loi du 8 novembre. )
24	— qui change le nom de la ville de Port-Louis en celui de <i>Port-Liberté</i> . [ N <sup>o</sup> . 132. * ]
25	— relative aux fonds mis à la disposition du ministre de la marine pour les dépenses de son département. [ N <sup>o</sup> . 103. * R. D. L. ]
25	— relative aux places de maîtres-canonniers entretenus de la marine. [ N <sup>o</sup> . 102. * R. D. L. ] ( V. la loi du 3 brumaire an 4. )
27	— portant qu'aucun membre de la Convention nationale ne pourra remplir aucune fonction publique, que six ans après l'établissement de la nouvelle constitution. [ N <sup>o</sup> . 256. * R. D. L. ] ( V. les lois des 22 janvier 1793. )
30	— qui défend provisoirement la sortie de toute espèce de viande salée. [ N <sup>o</sup> . 108. * R. D. L. ] ( V. la loi du premier mars 1793. )

DATES des LOIS.	ANALYTIQUES DES LOIS.
30 octobre 1792	DÉCRET relatif aux comptes à rendre par les ministres et ex-ministres. [ C. B. ] ( V. le décret du 23 novembre. )
31	Loi relative aux armes de rebut qui sont dans les places de guerre. [ N <sup>o</sup> . III. * ]
1 <sup>er</sup> novemb.	— relative au paiement des appointemens et traitemens des députés des régimens de Pile de France et de Pondichéry. [ R. D. L. ]
2	— relative au paiement des traites tirées par les ordonnateurs de Saint-Domingue sur le trésor public. [ N <sup>o</sup> . 119. * R. D. L. ]
2	DÉCRET relatif aux événemens arrivés à l'Orient le 15 septembre dernier. [ R. D. L. ]
4	— relatif à des bois de hêtre de la forêt de Beaume, destinés pour le port de Toulon. [ R. D. L. ]
4	— qui charge le ministre de la marine de faire procéder à la vérification des livres de la maison de commerce de <i>Delmas</i> , à Constantinople. [ R. D. L. ]
5	— relatif à l'impression d'un projet de décret concernant les colonies. [ C. B. ]
8	Loi relative au paiement de la contribution mobilière de 1791 par les fonctionnaires publics. [ N <sup>o</sup> . 129. * R. D. L. ]
8	— relative aux émigrés qui rentreroient dans les colonies françaises. [ N <sup>o</sup> . 135. * R. D. L. ]
8	— relative aux colonies. [ R. D. L. ] ( V. les lois des 14 et 23 novembre. )
8 et 9	DÉCRETS portant qu'il y a lieu à accusation contre plusieurs officiers commandant dans les co-

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
	lonies, et contre le citoyen <i>Lacoste</i> , ex-ministre de la marine. [ N <sup>o</sup> . 130. * R. D. L. ] ( V. les décrets des 30 novembre et premier décembre. )
10 novemb. 1792	DECRET relatif au citoyen <i>Tomine</i> , déporté de la Guadeloupe. [ R. D. L. ]
10	— relatif au citoyen <i>Duval</i> , qui demande de l'avancement dans la marine. [ R. D. L. ]
14	LOI relative à l'embarquement d'une force armée pour les colonies. [ N <sup>o</sup> . 143. * R. D. L. ] ( V. les lois des 23 et 25 novembre. )
15	— relative au changement des empreintes des marteaux employés à l'administration des bois nationaux. [ N <sup>o</sup> . 155. * R. D. L. ]
16	— relative aux poissons salés et à leurs issues, provenant de pêche nationale. [ N <sup>o</sup> . 167. * R. D. L. ]
16	DÉCRET relatif à la nomination de commissaires pour les îles du Vent. [ R. D. L. ] ( V. la loi du 22. )
19	— relatif au citoyen <i>Guys</i> , officier d'administration à Tabago. [ R. D. L. ] ( V. le décret du 3 janvier 1793. )
20	— portant nomination d'une commission chargée de la vérification des marchés pour les approvisionnements et fournitures des armées. [ N <sup>o</sup> . 177. * ]
20	— relatif au citoyen <i>Lacoste</i> , ex-ministre de la marine. [ C. B. ] ( V. le décret du premier décembre. )
22	LOI relative à la nomination de quatre commissaires civils aux îles du Vent. [ N <sup>o</sup> . 182. * R. D. L. ] ( V. le décret du 8 décembre. )

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
23 novembre 1792	LOI relative à l'envoi de bataillons de gardes nationales aux îles du Vent. [ N <sup>o</sup> . 173. * R. D. L. ] ( V. la loi du 25. )
23	— relative aux citoyens détenus sans mandat d'arrêt ni décret d'accusation. [ N <sup>o</sup> . 164. * ]
23	DÉCRET qui ordonne aux ex-ministres de produire, dans trois jours, les pièces relatives à l'appui de leurs comptes. [ R. D. L. ]
23	— qui enjoint aux comités de la Convention de renvoyer aux ministres les pétitions et mémoires relatifs à leur département. [ R. D. L. ] ( V. le décret du 2 décembre. )
25	— qui rapporte celui du 25 avril concernant le capitaine <i>Colmin</i> . [ R. D. L. ]
25	LOI relative au paiement des dépenses de l'expédition des îles du Vent. [ N <sup>o</sup> . 184. * R. D. L. ]
25	DÉCRET relatif au citoyen <i>Imbert</i> , lieutenant de vaisseau. [ R. D. L. ]
25	LOI qui suspend l'effet des passe-ports et certificats de résidence délivrés par la commune de Paris depuis le 10 août. [ N <sup>o</sup> . 171. * ] ( V. la loi du 29. )
28	— qui supprime les emblèmes de la royauté sur les drapeaux et les étendards des régimens de ligne et bataillons de volontaires nationaux. [ N <sup>o</sup> . 190. * R. D. L. ]
28	— relative à l'enregistrement et au <i>visa</i> des effets au porteur. [ N <sup>o</sup> . 201. * R. D. L. ] ( V. les art. I, V, IX et XVI. )

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
28 novembre 1792	DÉCRET relatif à l'établissement d'une société anglaise sur les bords de <i>Serra-Lyonne</i> au Sénégal. [ C. B. ]
29	LOI qui lève la suspension des certificats de résidence en faveur des négocians et marchands qui voyagent pour leurs affaires de commerce. [ N <sup>o</sup> . 197. * ] ( V. la loi du 4 décembre. )
30	DÉCRET portant acte d'accusation contre <i>Blanchelande</i> , ci-devant gouverneur de Saint-Dominque. [ R. D. L. ] ( V. le décret du 8 décembre. )
1 décembre	— portant acte d'accusation contre le citoyen <i>Lacoste</i> , ex-ministre de la marine. [ R. D. L. ]
2	— relatif à une adresse de capitaines français qui ont mouillé à Malte. [ R. D. L. ]
2	— relatif aux comptes à rendre par les ministres, des pétitions qui leur sont renvoyées. [ C. B. ]
4	LOI qui lève la suspension des certificats de résidence. [ N <sup>o</sup> . 203. * R. D. L. ] ( V. les lois des 7 et 20 décembre 1792, et les arrêtés de l'ex-comité de salut public des 5 frimaire et 24 pluviôse an 3. )
5	— qui défend, sous peine de mort, l'exportation des grains de France. [ R. D. L. ] ( V. la loi du 8. )
6	— relative à la légion des <i>Américains</i> . [ N <sup>o</sup> . 223. * ]
7	— relative aux passeports à accorder à ceux qui sont dans le cas de sortir du territoire de la République pour leurs affaires. [ N <sup>o</sup> . 220 * R. D. L. ] ( V. les lois des 20 décembre 1792 ; 26 et 28 février 1793 ; les arrêtés de l'ex-comité de salut public des 5 frimaire et 24 pluviôse an 3, et la loi du 24 ventôse an 4. )

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
7 décembre 1792	LOI relative aux ouvrages d'orfèvrerie et de joaillerie que les colonies peuvent tirer de France. [ N <sup>o</sup> . 231. * R. D. L. ]
7	DÉCRET relatif aux citoyens <i>Mage, Joulin, Martin</i> et <i>Tabois</i> , déportés de Saint-Domingue. [ R. D. L. ]
8	— relatif à des marins qui ont sauvé l'équipage du navire <i>les Deux-Jeunes-Frères</i> , de Nantes. [ R. D. L. ]
8	— relatif aux instructions des commissaires civils destinés pour les îles du Vent. [ R. D. L. ]
8	LOI relative à la libre circulation des grains, farines et légumes secs dans l'étendue de la République. [ N <sup>o</sup> . 236. * R. D. L. ]
9	— qui défend aux agens du Pouvoir exécutif de faire le commerce des grains. [ R. D. L. ]
10	— relative aux comptables reliquataires envers la trésorerie nationale. [ N <sup>o</sup> . 240. * R. D. L. ] ( V. la loi du 21. )
11	— relative aux citoyens déportés par ordre des commissaires civils délégués aux îles sous le Vent. [ N <sup>o</sup> . 252. * R. D. L. ] ( V. l'art. II et les lois des 3, 26 et 31 janvier 1793. )
14	— relative à la pêche de la baleine et du cachalot. [ * R. D. L. ]
15	DÉCRET relatif au citoyen <i>Négré</i> , négociant de la Guadeloupe. [ R. D. L. ]
15	— relatif au traitement du commissaire civil à Cayenne et de son secrétaire. [ C. B. ]
17	— relatif à <i>d'Esparbez, La Villelèon</i> et autres

D A T E S des L O I S.	T I T R E S A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.
	officiers déportés de Saint - Domingue. [ R. D. L. ] ( V. le décret du 23. )
17 décembre 1792	DÉCRET relatif au citoyen <i>Lamarre</i> , commissaire civil aux îles du Vent. [ R. D. L. ]
18	— relatif à <i>Blanchelande</i> , ci-devant gouverneur de Saint-Domingue. [ R. D. L. ]
18	LOI relative à l'ouverture d'un canal de navigation pour joindre la Vilaine à la Rance. [ N°. 260. * ]
19	DÉCRET relatif aux marchés passés pour les armées de terre et de mer. [ R. D. L. ] ( V. la loi du 2 janvier 1793. )
20	LOI relative aux certificats de résidence. [ N°. 269. * R. D. L. ] ( V. les arrêtés de l'ex-comité de salut public, des 5 frimaire et 24 pluviose an 3. )
20	DÉCRET relatif au citoyen <i>Fontenay</i> , ancien capitaine au régiment des recrues des colonies. [ R. D. L. ]
21	LOI relative aux comptables et dépositaires des deniers publics. [ N°. 265. * R. D. L. ]
21	DÉCRET relatif au citoyen <i>Broqua</i> , ancien officier de la marine. [ R. D. L. ]
21	LOI relative au mode de paiement des troupes de la République. [ N°. 259 * R. D. L. ] ( V. la loi du 5 thermidor an 3. )
23	DÉCRET relatif à l'arrestation des citoyens déportés de Saint-Domingue. [ R. D. L. ]
23	— relatif à <i>d'Esparbez</i> , <i>La Villeléon</i> et autres officiers déportés de Saint-Domingue. [ R. D. L. ]

D A T E S des L O I S.	T I T R E S A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.
24 décemb. 1792	DÉCRET relatif au capitaine <i>Baillache</i> , commandant le sloop anglais <i>la Liberté</i> . [ R. D. L. ]
24	— relatif au compte à rendre les 5 et 6 janvier prochain, par le Conseil exécutif provisoire. [ N <sup>o</sup> . 264. * R. D. L. ] ( V. les lois des 6 et 9 janvier 1793. )
24	— relatif aux citoyens détenus à Paris pour avoir fomenté les troubles des colonies. [ R. D. L. ]
24	— relatif à des pétitionnaires déportés de la Martinique et de la Guadeloupe. [ C. B. ]
24	— relatif à des officiers pétitionnaires de la Guadeloupe. [ R. D. L. ]
25	LOI relative au service public dans les bureaux de l'administration. [ N <sup>o</sup> . 276. * R. D. L. ]
25	DÉCRET relatif à un rapport sur les officiers des classes supprimés. [ F. D. D. N <sup>o</sup> . 85. ]
25	— relatif à la citoyenne <i>Dubuc-Cambefort</i> . [ R. D. L. ]
28	— relatif à une pétition de douze cents hommes venant de Saint-Christophe. [ R. D. L. ]
29	LOI relative à la dépense de douze cents hommes du convoi destiné pour les îles du Vent. [ N <sup>o</sup> . 279. * R. D. L. ]
29	— relative aux officiers de marine décrétés d'accusation ou destitués, pour fait d'incivisme, par les commissaires civils des colonies. [ N <sup>o</sup> . 366. * R. D. L. ] ( V. la loi du 23 janvier 1793. )
38	— qui réunit la perception des droits sur la navigation à la régie nationale des douanes. [ N <sup>o</sup> . 1189. * R. D. L. ]

DATES des LOIS	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
30 décembre. 1792	DÉCRET relatif à un mémoire du citoyen <i>Coulomb</i> sur les hôpitaux de la marine. [ R. D. L. ]
A N N É E 1793.	
1 <sup>er</sup> . janvier 1793	DÉCRET relatif à deux navires chargés de blé , pour le compte du gouvernement français , arrêtés dans la Tamise. [ R. D. L. ]
1	— relatif à la formation d'un comité de défense générale. [ N <sup>o</sup> . 284. * R. D. L. ]
1	— relatif au citoyen <i>Girard</i> , ci-devant sous-officier au régiment du Cap. [ R. D. L. ]
2	LOI relative à l'établissement dans les bureaux des ministres et des administrations de registres pour les soumissions des marchés , concernant les achats , ventes , etc. [ N <sup>o</sup> . 288. * R. D. L. ]
2	DÉCRET relatif au citoyen <i>Gassin</i> , marin de Marseille. [ R. D. L. ]
3	— relatif au citoyen <i>Wanderlinden</i> et autres officiers déportés des colonies. [ N <sup>o</sup> . 292. * R. D. L. ] ( V. les lois des 26 et 31 janvier , et 6 février. )
3	— relatif au citoyen <i>Grellet</i> , officier d'administration à Tabago. [ R. D. L. ]
4	— relatif à un supplément d'indemnité pour les soldats des régimens coloniaux de l'Inde. [ R. D. L. ]
4	— relatif aux députés de l'artillerie de l'Inde en France. [ R. D. L. ]

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
5 janvier 1793	LOI relative au triage des papiers et parchemins propres au service de l'artillerie de la marine. [ N <sup>o</sup> . 291. * R. D. L. ] ( V. le décret du 10 mai. )
5	— qui autorise le ministre de la marine à faire fondre en canons les matières de cuivre. [ N <sup>o</sup> . 385. * R. D. L. ] ( V. la loi du 14. )
6	DÉCRET relatif au compte collectif que les ministres doivent rendre de l'état général de la République. [ C. B. ] ( V. le décret du 9. )
7	— relatif aux citoyens <i>Mauzi</i> , <i>Vauloges</i> et autres ci-devant officiers au régiment du Cap. [ R. D. L. ]
7	— relatif au vice-amiral <i>Girardin</i> et autres officiers de la marine. [ R. D. L. ] ( V. les décrets des 8 et 11. )
7	ARRÊTÉ du Conseil exécutif provisoire relatif à la course. * ( V. les lois des 31 janvier 1793, et 23 thermidor an. 3. )
8	LOI relative aux officiers militaires de terre et de mer suspendus de leurs fonctions. [ N <sup>o</sup> . 300. * R. D. L. ] ( V. les lois des 13 janvier et 26 mai. )
8	DÉCRET relatif au vice-amiral <i>Girardin</i> et au citoyen <i>Berthes</i> . [ R. D. L. ] ( V. le décret du 11. )
9	— relatif au compte à rendre à la Convention nationale par les ministres et par le Conseil exécutif. [ * R. D. L. ]
9	RÈGLEMENT du Conseil exécutif sur les pavillons

D A T E S  
des  
L O I S.

T I T R E S  
A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.

- et marques de commandement des vaisseaux de la République. [ \* R. D. L. ]  
( V. la loi du 31 octobre 1790. )
- 9 janvier 1793 DÉCRET qui révoque celui du 9 septembre 1792, concernant le citoyen *Butor*, capitaine de port à Boulogne-sur-Mer. [ R. D. L. ]
- 10 —relatif au citoyen *Lacarrière*, officier de la marine. [ R. D. L. ]
- 11 —relatif aux citoyens *Bénouville*, *Berthes* et *Girardin* neveu, des îles sous-le-Vent. [ R. D. L. ]
- 11 LOI relative aux fermiers, rentiers et débiteurs des domaines nationaux invendus. [ N°. 312. \* R. D. L. ]  
( V. les art. VIII et IX. )
- 13 DÉCRET relatif au capitaine anglais *Henry-Blackwood*. [ R. D. L. ]
- 13 LOI qui porte l'armée navale de la République à vingt-cinq vaisseaux de ligne et cinquante-deux frégates. [ N°. 314. \* R. D. L. ]  
( V. les lois des 25 janvier, 10 mars et 17 mai 1793, et 3 brumaire an 4. )
- 13 —relative à la destitution des officiers de marine employés aux Colonies, qui se sont montrés rebelles à la loi. [ N°. 322. \* R. D. L. ]
- 14 —relative aux fonderies de la marine. [ N°. 315. \* R. D. L. ]  
( V. la loi du 11 avril. )
- 18 DÉCRET relatif à des bruits sur la prise d'une frégate française. [ R. D. L. ]
- 22 —relatif au citoyen *Lafargue*, lieutenant de vaisseau. [ R. D. L. ]

D A T E S des L O I S.	T I T R E S A N A L Y T I Q U E S . D E S L O I S .
22 janvier 1793	LOI relative à la nouvelle forme des congés et passe-ports à délivrer aux bâtimens français et étrangers. [ N <sup>o</sup> . 342. * R. D. L. ]
22	LOI qui rapporte celle du 27 octobre 1792, concernant les députés fonctionnaires publics. [ N <sup>o</sup> . 338. * R. D. L. ] ( V. la loi du 13 mai. )
22	—relative à l'envoi de commissaires dans les départemens maritimes. [ N <sup>o</sup> . 334. * R. D. L. ]
22	—relative aux villes maritimes qui offriront des bâtimens légers. [ N <sup>o</sup> . 340. * R. D. L. ]
25	—relative au mode d'avancement et traitement des employés et ouvriers des ports et arsenaux de la marine. [ N <sup>o</sup> . 360. * R. D. L. ] ( V. la loi du 28 février 1793 ; les arrêtés de l'ex-comité de salut public des 27 ventose, 13 prairial, et 1 <sup>er</sup> . fructidor an 2 ; les lois des 2 et 26 ventose an 3, 3 brumaire an 4, et l'arrêté du Directoire exécutif du 10 floréal an 4 )
25	—relative à l'armée navale de la République et à l'augmentation de la paie des marins. [ N <sup>o</sup> . 331. * R. D. L. ] ( V. les lois des 10 mars et 17 mai 1793 ; 5 thermidor an 3 ; un arrêté de l'ex-comité de salut public du 8 fructidor an 2, et les lois du 3 brumaire an 4. )
26	—qui défend aux corps administratifs de s'immiscer dans les opérations maritimes. [ N <sup>o</sup> . 349. * R. D. L. ] ( V. les lois des 20 juillet 1793 ; 25 brumaire an 2 ; et un arrêté de l'ex-comité de salut public du 3 floréal an 3. )
26	DÉCRET relatif au concours des officiers de santé de la marine. [ R. D. L. ] ( V. la loi ci-après. )
26	LOI qui fixe le nombre et le traitement des officiers de santé de la marine. [ N <sup>o</sup> . 362. * R. D. L. ] ( V. la loi du 6 brumaire an 3, et l'arrêté du Directoire exécutif du 19 pluviôse an 6. )

D A T E S des L O I S.	T I T R E S A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.
26 janvier 1793	L O I relative aux citoyens déportés de la Guadeloupe. [ N <sup>o</sup> . 395. * R. D. L. ] ( V. la loi du 31. )
26	—relative à l'établissement d'un officier de port à Dunkerque. [ R. D. L. ]
26	—relative au remplacement des fonctionnaires publics destitués par des commissaires de la Convention. [ N <sup>o</sup> . 345. * ]
27	—relative au citoyen <i>Poitou</i> , officier au régiment du Cap. [ R. D. L. ]
28	—relative au paiement à faire par la trésorerie aux fournisseurs des armées. [ N <sup>o</sup> . 352. * R. D. L. ]
30	D É C R E T relatif aux mères des citoyens <i>Gavet</i> et <i>Maréchal</i> , naufragés à Calais. [ R. D. L. ]
30	—relatif à un rapport concernant les déportés de Saint-Domingue. [ C. B. ]
31	L O I relative à la conduite du gouvernement anglais envers la République française. * ( V. la loi du premier février. )
31	—relative aux déportés de la Guadeloupe. [ N <sup>o</sup> . 370. * R. D. L. ] ( V. la loi du 14 nivose an 2. )
31	—qui autorise les citoyens français à armer en course. [ N <sup>o</sup> . 382. * R. D. L. ] ( V. les lois des 2, 6, 14, 17, 19 février et 22 juin 1793, et 23 thermidor an 3. )
31	—portant réunion de <i>Nice</i> à la République française. [ N <sup>o</sup> . 361. * ]
31	—interprétative de la loi du 20 septembre dernier, qui fixe la majorité à vingt-un ans. [ N <sup>o</sup> . 372. * ]
31	—relative au concours pour l'admission aux places

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
	d'élèves d'artillerie de la marine. [ N <sup>o</sup> . 380. * R. D. L. ] ( V. la loi du 3 brumaire an 4. )
31 janvier 1793	DÉCRET relatif au citoyen <i>Buffel</i> , chirurgien de la Canée. [ * R. D. L. ]
31	LOI relative aux certificats de civisme. [ N <sup>o</sup> . 397. * R. D. L. ] ( V. les lois des 5 février, premier mars, 3 et 16 avril 1793, et 18 thermidor an 3. )
31	— qui suspend l'exécution de la loi du 13 mai 1791, qui prohibe l'importation en France des navires de construction étrangère. [ R. D. L. ]
1 février	— qui déclare que la République française est en guerre avec le roi d'Angleterre et le stathouder des Provinces-Unies. [ N <sup>o</sup> . 368. * R. D. L. ] ( V. la loi du 2. )
1	DÉCRET relatif à l'arrestation du navire <i>l'Adonis</i> par la municipalité de Barfleur. [ R. D. L. ]
1	LOI relative à l'exploitation en Corse des bois propres à la construction. [ N <sup>o</sup> . 347 * R. D. L. ]
2	MÉMOIRE du Conseil exécutif, pour servir d'instruction générale aux officiers de la marine, commandant les bâtimens de la République. [ * R. D. L. ] ( V. les lois du 3 brumaire an 4. )
2	LOI qui accorde des primes aux corsaires qui amèneront des bâtimens ennemis chargés de subsistances. [ N <sup>o</sup> . 390 * R. D. L. ] ( V. la loi du 19. )
2	— relative aux primes et encouragemens accordés et dus au commerce depuis 1771. [ N <sup>o</sup> . 389. * R. D. L. ] ( V. la loi du 13. )

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
2 février 1793	LOI relative à la formule des lettres de marque pour la course. [ N <sup>o</sup> . 375 * R. D. L. ] ( V. les lois des 2, 6, 14, 17, 19 février, 22 juin 1793, et 23 thermidor an 3. )
3	DÉCRET relatif au citoyen <i>Monier</i> , marin. [ R. D. L. ]
3	LOI relative aux citoyens qui, ayant bien mérité de la patrie, n'auroient pas obtenu satisfaction des ministres de la guerre et de la marine. [ N <sup>o</sup> . 396. * R. D. L. ]
3	—relative aux grains venant de l'étranger, qui sont dans les ports francs de la République. [ N <sup>o</sup> . 394. R. D. L. ]
4	DÉCRET portant qu'il y a lieu à accusation contre le citoyen <i>d'Esparbès</i> , et qui met en liberté les citoyens <i>Cambefort</i> , <i>Touzard</i> , et autres officiers des Colonies. [ N <sup>o</sup> . 405. * R. D. L. ] ( V. le décret du 4 mars. )
4	—qui accorde des pensions de retraite aux officiers militaires des classes supprimés. [ R. D. L. ] ( V. la loi du 7 janvier 1791. )
5	LOI relative aux certificats de civisme des fonctionnaires publics et employés de la République. [ N <sup>o</sup> . 397. * R. D. L. ] ( V. les art. IV, V, et les lois des 1 <sup>er</sup> mars, 3 et 16 avril 1793, et 18 thermidor an 3. )
5	DÉCRET relatif au citoyen <i>Kerguelen</i> , ci-devant capitaine de vaisseau. [ R. D. L. ]
5	—relatif aux suppléans du comité de marine. [ R. D. L. ]
5	LOI relative à l'organisation du ministère de la guerre. [ N <sup>o</sup> . 392. * ] ( V. l'art. XIV, et les lois des 14, 15 février et 11 avril. )

D A T E S des L O I S.	T I T R E S A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.
6 février 1793	Loi relative à l'organisation provisoire de la marine militaire et aux prises des bâtimens marchands par les vaisseaux de la République. [N <sup>o</sup> . 401. * R. D. L.] ( V. les lois des 14, 17, 19, 21 février, 18 mars, 9 et 22 juin, rer. octobre 1793; 3 brumaire an 4, et l'arrêté du Directoire exécutif du 25 messidor an 6.)
6	—qui accorde le brevet d'enseigne non-entretenu aux navigateurs qui ont subi l'examen exigé pour être admis à ce grade. [N <sup>o</sup> . 400. * R. D. L.] ( V. la loi du 3 brumaire an 4.)
6	DÉCRET relatif au citoyen <i>Vanderlinden</i> , officier déporté de Saint-Domingue en France. [ R. D. L. ]
7	—relatif aux officiers et soldats du deuxième bataillon du neuvième régiment d'infanterie, en garnison à Saint-Domingue. [ R. D. L. ]
9	—relatif au citoyen <i>Pivot</i> , artiste de la marine à Toulon. [ R. D. L. ] ( V. le décret du 25 mars 1793, et la loi du 23 messidor an 6.)
8 fév., 6 juin et 8 juillet.	LOIS qui accordent des pensions de retraite aux militaires que des blessures graves mettent hors d'état de continuer leurs services. [ N <sup>os</sup> 428, 1031, 1216. * ] ( V. les lois des 18 juillet et 25 septembre 1793; 21 pluviôse et 13 prairial an 2, et 28 fructidor an 7.)
9	DÉCRET relatif aux employés des administrations supprimées. [ R. D. L. ]
11	—relatif aux pataches de Cherbourg et de la Hougue. [ R. D. L. ]
13	LOI relative au paiement des primes et encouragemens accordés et dus au commerce. [ N <sup>o</sup> . 349. * R. D. L. ]

DATE S  
des  
LOIS.

TITRES  
ANALYTIQUES DES LOIS.

- 14 février  
1793 DÉCRET relatif aux batteries des côtes. [ R. D. L. ]  
( V. les lois des 5 mars et 2 avril. )
- 14 LOI qui augmente le nombre et fixe les appointe-  
mens des officiers de l'administration civile de la  
marine. [ N<sup>o</sup>. 441. \* R. D. L. ]  
( V. les lois des 14 février, 27 septembre 1793 ; 14 pluviôse an 2 ;  
un arrêté de l'ex-comité de salut public, du 2 fructidor an 3,  
et les lois des 2 et 3 brumaire an 4. )
- 14 —relative à l'administration civile de la marine dans  
les Colonies. [ N<sup>o</sup>. 427. \* R. D. L. ]  
( V. les lois des 27 septembre 1793, et 14 pluviôse an 2. )
- 14 —relative au jugement des contestations sur les  
prises faites par les vaisseaux de l'Etat, ou par  
les corsaires. [ N<sup>o</sup>. 429. \* R. D. L. ]  
( V. les lois des 19, 21 février 1793 ; 18 brumaire an 2 ; un arrêté  
de l'ex-comité de salut public du 14 floréal an 3 ; la loi du  
3 brumaire an 4, et l'arrêté du Directoire exécutif du 22  
ventôse an 5. )
- 14 —relative à l'organisation du ministère de la ma-  
rine. [ N<sup>o</sup>. 438. \* R. D. L. ]  
( V. les décrets des 15 février et 11 avril. )
- 14 —relative à l'administration des vivres de la ma-  
rine. [ N<sup>o</sup>. 447. \* R. D. L. ]
- 14 DÉCRET relatif aux capitaines en second des na-  
vires marchands. [ R. D. L. ]  
( V. la loi du 9 juin, art. II. )
- 15 —relatif à la nomination d'un ministre de la ma-  
rine. [ R. D. L. ]  
( V. la loi du 10 avril. )
- 15 —relatif au capitaine *Vence*, marin. [ R. D. L. ]  
( V. le décret du 4 mars. )
- 15 LOI relative aux bois de construction destinés pour  
la Hollande. [ N<sup>o</sup>. 455. \* R. D. L. ]  
( V. l'arrêté du Directoire exécutif du 25 brumaire an 7. )

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
15 février 1793	LOI relative aux forces à envoyer au-delà du Cap de Bonne-Espérance. [ N <sup>o</sup> . 449. * R. D. L. ]
16	— relative aux fournitures pour les armées, qui seront défectueuses et non conformes aux modèles. [ N <sup>o</sup> . 456. * R. D. L. ] ( V. la loi ci-après. )
16	— relative aux fournitures jugées défectueuses. [ N <sup>o</sup> . 462. * ] ( V. la loi du 9 avril. )
17	DÉCRET relatif au citoyen <i>Leguin</i> , inventeur d'un compas propre à déterminer la longitude en mer. [ R. D. L. ]
17	LOI interprétative de celle du 31 janvier, concernant les armemens en course. [ N <sup>o</sup> . 443. * R. D. L. ] ( V. les lois des 22 juin et 23 thermidor an 3. )
17	— additionnelle à celle du 6 février, relative à l'organisation provisoire de la marine [ N <sup>o</sup> . 440. * R. D. L. ] ( V. les lois du 3 brumaire an 4. )
17	DÉCRET relatif aux citoyens <i>Pomme</i> et <i>Bagoi</i> , députés extraordinaires de Cayenne et de la Guiane. [ R. D. L. ]
18	LOI relative aux pièces à produire pour les paiemens concernant le service de la marine. [ N <sup>o</sup> . 450. * R. D. L. ]
19	— relative aux denrées exportées ou importées par les vaisseaux américains, dans les colonies ou en France. [ N <sup>o</sup> . 451. * R. D. L. ] ( V. la loi du 11 septembre. )
19	— relative aux prises amenées dans les ports de la République. [ N <sup>o</sup> . 458. * R. D. L. ] ( V. les lois des 27 février, premier mars 1793 ; 18 brumaire an 2, et 24 nivose an 5 )

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
21 février 1793	LOI concernant les tribunaux de commerce saisis antérieurement à la loi du 14 février, de procédures relatives aux prises. [ N <sup>o</sup> . 459. * R. D. L. ] ( V. un arrêté de l'ex-comité des finances du 16 frimaire an 3. )
21, 23, 24 et 25.	LOIS relatives à l'organisation et au mode de recrutement de l'armée, aux pensions de retraite et traitemens de tout militaire, de quelque grade qu'il soit. [ N <sup>o</sup> . 452. * ] ( V. les lois des 27 juin 1793, et 19 fructidor an 6. )
21	DÉCRET relatif au capitaine <i>Paul</i> , Américain, qui a sauvé l'équipage du navire français <i>la Belle-Créole</i> . [ R. D. L. ]
23	— relatif à un projet de loi concernant les actionnaires et armateurs. [ R. D. L. ]
26	LOI relative à l'exécution de celle concernant les passe-ports. [ N <sup>o</sup> . 475. * R. D. L. ] ( V. la loi du 28. )
28	— additionnelle à celle du 26, relative aux passe-ports. [ N <sup>o</sup> . 492. * R. D. L. ]
28	— relative au paiement du traitement alloué aux ouvriers et employés dans les ports. [ N <sup>o</sup> . 471. * R. D. L. ] ( V. la loi du 3 brumaire an 4. )
1 mars	— relative aux traités d'alliance et de commerce passés entre la France et les puissances avec lesquelles elle est en guerre. [ N <sup>o</sup> . 498. * R. D. L. ] ( V. la loi du 18 vendémiaire an 2, l'arrêté du Directoire exécutif du 15 vendémiaire an 5, et la loi du 10 brumaire an 5. )
1	— relative à l'exportation à l'étranger des bes-



D A T E S  
des  
L O I S.

TITRES  
ANALYTIQUES DES LOIS.

- 5 mars  
1793 LOI relative aux corps armés envoyés à Paris par les départemens maritimes. [ N<sup>o</sup>. 519. ]
- 5 — qui déclare que toutes les colonies françaises sont en état de guerre. [ N<sup>o</sup>. 515. \* R. D. L. ]  
( V. la loi du 19. )
- 5 — relative aux fonctionnaires publics qui marcheront à la défense de la patrie. [ N<sup>o</sup>. 510. \* R. D. L. ]  
( V. les lois des 11 mars et 23 août. )
- 5 — relative au rétablissement, à l'armement, garde et service des batteries des côtes. [ N<sup>o</sup>. 518. \* R. D. L. ]  
( V. la loi du 2 avril. )
- 6 — relative aux mesures prises par les commissaires nationaux ( *Polverelet Sonthonax* ), dans la colonie de Saint-Domingue. [ N<sup>o</sup>. 532. \* R. D. L. ]  
( V. les lois des 16 juillet, 3 septembre 1793, et 17 thermidor an 2. )
- 6 DÉCRET relatif au citoyen *Ailhaud*, commissaire national délégué à Saint-Domingue. [ R. D. L. ]  
( V. les lois des 6 et 8 avril. )
- 6 LOI qui déclare que la République française est en guerre avec l'Espagne. [ N<sup>o</sup>. 549. \* R. D. L. ]  
( V. la loi du 14 thermidor an 3. )
- 7 — relative à la remise des papiers des ci-devant intendans du commerce et maîtres des requêtes. [ N<sup>o</sup>. 565. \* R. D. L. ]
- 7 DÉCRET qui accorde la franchise des ports de

## DATES

des

LOIS.

## TITRES

ANALYTIQUES DES LOIS.

7 mars

1793

7

lettres aux adjoints des ministres de la guerre et de la marine. [ R. D. L. ]

Loi relative au tribunal de commerce d'Avignon. [ N<sup>o</sup>. 548. \* ]— relative aux congés accordés aux militaires de tout grade. [ N<sup>o</sup>. 523. \* ]

( V. la loi du 23 thermidor an 3. )

8

DÉCRET relatif au citoyen *Quibel*, capitaine du navire *l'Africain*. [ R. D. L. ]

8

Loi qui permet à tous militaires de contracter mariage sans l'agrément de leurs supérieurs. [ N<sup>o</sup>. 525. \* R. D. L. ]

9

— portant réunion d'*Ostende* à la République française. [ N<sup>o</sup>. 552. \* ]

9

— portant abolition de la contrainte par corps, etc. [ N<sup>o</sup>. 559. \* ]

( V. les lois des 30 mars 1793, 24 ventose an 5, et 15 germinal an 6. )

10

— qui fixe l'époque de l'augmentation de la solde des marins. [ N<sup>o</sup>. 564. \* R. D. L. ]

( V. les lois des 17 mai 1793, 5 thermidor an 3, et 3 brumaire an 4. )

11

— relative aux citoyens salariés par la République qui se consacreront à la défense de la patrie. [ N<sup>o</sup>. 567. \* R. D. L. ]

( V. la loi du 23 août. )

11

— relative aux approvisionnements de poudres et salpêtres. [ N<sup>o</sup>. 597. \* R. D. L. ]

( V. les art. IV, V, VIII, et la loi du 13 fructidor an 5. )

11

— qui exempte de l'enrôlement pour les frontières les citoyens employés au service de la marine. [ N<sup>o</sup>. 583. \* R. D. L. ]

( V. les lois des 15, 18 mars, 2 avril et 14 mai 1793, et 3 brumaire an 4. )

DATES des LOIS	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
11 mars 1793	DÉCRET relatif au citoyen <i>l'Archevêque-Thibault</i> et autres déportés de Saint-Domingue. [ R. D. L. ] ( V. le décret du 15. )
11	— relatif à un rapport sur la situation politique des colonies. [ R. D. L. ] ( V. le décret du 13 mars. )
12	— relatif aux secours à accorder aux femmes et enfans des marins employés dans les ports et sur les vaisseaux de la République. [ R. D. L. ] ( V. les lois des 4 mai, 18 juillet, 27 août, 15 septembre 1793, 21 pluviôse an 2, et 3 brumaire an 4 )
12	LOI relative aux droits d'entrée sur les sucres, cafés, cacao et indigo venant des colonies françaises. [ N <sup>o</sup> . 574. * R. D. L. ]
13	DÉCRET relatif à l'impression d'une lettre du ministre de la marine, et des pièces concernant les îles du Vent. [ R. D. L. ] ( V. la loi du 27 juin. )
14	— relatif à des galériens venant de Brest. [ R. D. L. ]
15	— relatif au citoyen <i>Sneck</i> , armateur en course. [ R. D. L. ]
15	— relatif aux citoyens <i>Dufau</i> , <i>Ceiches</i> et autres déportés de Saint-Domingue. [ R. D. L. ] ( V. les décrets des 19, 20, 26 et 29. )
15	— relatif à l'exemption de recrutement accordée aux employés aux fonderies. [ R. D. L. ] ( V. les lois des 18 mars, 2 avril et 14 mai. )
15	LOI relative aux certificats de résidence. [ N <sup>o</sup> . 589. * ] ( V. les lois des 26 mars 1793, 14 pluviôse an 2, et 25 brumaire an 3. )

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
18 mars 1793	LOI qui exempte du recrutement les ouvriers de l'arsenal de Rochefort. [ R. D. L. ] ( V. les lois des 2 avril et 14 mai 1793, et un arrêté de l'exécutif de salut public du 26 pluviôse an 2. )
18	— relative à la promotion au grade de capitaine de vaisseau. [ N <sup>o</sup> . 578. * R. D. L. ] ( V. les lois du 3 brumaire an 4. )
18	DÉCRET qui accorde une somme de 30,000 liv. à la commune de Brest. [ R. D. L. ]
19	— qui change le nom de l'île de Bourbon en celui de l'île de la Réunion. [ N <sup>o</sup> . 606. * R. D. L. ]
19	— relatif aux citoyens <i>Serre</i> et <i>Mollard</i> , déportés de Saint-Domingue. [ R. D. L. ] ( V. les décrets des 20, 25, 29 mars, 23 et 28 mai. )
19	LOI qui surseoit à l'expédition de celle du 5, relative aux colonies. [ N <sup>o</sup> . 668. * R. D. L. ]
20	— qui ordonne aux ministres de faire imprimer l'état nominatif de tous les officiers civils et militaires employés dans les bureaux, etc. [ N <sup>o</sup> . 618. * R. D. L. ] ( V. le décret du 2 avril. )
20	DÉCRET relatif aux déportés de Saint-Domingue, arrivés à Paris depuis le 1 <sup>er</sup> mars. [ R. D. L. ] ( V. les décrets des 25, 29 mars, 23 et 28 mai. )
25	LOI qui met 70 millions à la disposition du ministre de la marine, pour les frais d'armement. [ N <sup>o</sup> . 619. * R. D. L. ] ( V. le décret du 27 mars et la loi du 23 avril. )
25	DÉCRET relatif aux citoyens <i>Brudieu</i> et <i>Liguières</i> , déportés de Saint-Domingue. [ R. D. L. ] ( V. les décrets des 23 et 28 mai. )
25	— relatif aux citoyens <i>Groignard</i> et <i>Pivot</i> , inven-

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
	<p>teur et constructeur du bassin de Toulon. [ R. D. L. ]            ( V. la loi du 23 messidor an 6 )</p>
25 mars 1793	<p>LOI relative à l'organisation du comité de défense générale. [ N<sup>o</sup>. 638. * R. D. L. ]            ( V. les art. I, II et III. )</p>
25	<p>DÉCRET relatif à des bâtimens anglais chargés de blé, arrêtés à Gette. [ R. D. L. ]</p>
25	<p>LOI qui proroge le délai pour présenter à la liquidation les certificats de résidence. [ N<sup>o</sup>. 658. * R. D. L. ]            ( V. les lois des 14 pluviôse an 2, et 25 brumaire an 3. )</p>
26 et 29	<p>LOIS relatives aux subsistances et approvisionnemens importés dans les colonies par les navires des États - Unis d'Amérique. [ N<sup>o</sup>. 666. * R. D. L. ]            ( V. les lois des 23 et 28 mai )</p>
27	<p>DÉCRET relatif à un rapport sur le remplacement d'un million provenant des fonds du département de la marine. [ R. D. L. ]            ( V. la loi du 23 avril. )</p>
28	<p>LOI relative aux Émigrés. [ N<sup>o</sup>. 742. * R. D. L. ]            ( V. les sections III, IV et VI, tit. I<sup>er</sup>, et la loi du 25 brumaire an 3. )</p>
29	<p>— qui admet à la traite de la gomme dans le Sénégal, les bâtimens américains et ceux des nations avec lesquelles la République n'est pas en guerre. [ N<sup>o</sup>. 666. * R. D. L. ]</p>
29	<p>— qui abolit la course sur mer, relativement aux navires de Hambourg et des villes anséatiques. [ N<sup>o</sup>. 640. * R. D. L. ]            ( V. les lois des 9, 23, 28 mai, 9, 22 juin, 16 et 26 août. )</p>

D A T E S des L O I S.	T I T R E S A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.
29 mars 1793	LOI relative aux vexations commises par le chef de la tribu des Maures <i>Braknas</i> , envers les Français. [ N <sup>o</sup> . 669. * R. D. L. ]
29	— qui rend les ministres responsables des marchés qu'ils auront conclus. [ N <sup>o</sup> . 659. * R. D. L. ] ( V. la loi du 8 avril. )
29	DÉCRET relatif à une lettre du ministre de la marine, concernant l'élargissement des déportés de Saint-Domingue. [ C. B. ]
30	LOI qui excepte les comptables des deniers publics, de la contrainte par corps. [ N <sup>o</sup> . 687. * R. D. L. ]
30	— relative aux toiles nécessaires pour l'approvisionnement des armées. [ N <sup>o</sup> . 685. * R. D. L. ]
31	— relative aux bureaux de santé et de commerce de Marseille. [ N <sup>o</sup> . 712. * ] ( V. le décret du 9 mai 1793 et la loi du 14 frimaire an 2. )
31	— relative au droit de fret imposé sur les navires génois et autres, employés au transport des grains en France. [ N <sup>o</sup> . 695. * R. D. L. ] ( V. la loi du 8 avril. )
31	— relative aux agens et membres des ambassades des puissances étrangères, qui ne sont pas compris dans la loi de suppression des passe-ports. [ N <sup>o</sup> . 699. * R. D. L. ]
31	DÉCRET relatif à la défense des côtes de Bretagne et de Poitou. [ C. B. ] ( V. le décret du 21 avril. )
31	PROCLAMATION relative aux poids et mesures.* ( V. les lois des 22 août 1790, et 14 septembre 1792. )
2 avril	LOI relative à la fabrication des armes et aux ou-

D A T E S  
des  
L O I S.

T I T R E S  
A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.

- vriers qui y sont employés. [ N<sup>o</sup>. 706. \* R. D. L. ]  
( V. la loi du 14 mai 1793, et un arrêté de l'ex-comité de salut public du 26 pluviôse an 2. )
- 2 avril 1793 LOI relative aux réparations des redoutes, corps-de-garde, canons et autres armes qui se trouvent le long des côtes. [ N<sup>o</sup>. 689. \* R. D. L. ]  
( V. le décret du 21. )
- 2 DÉCRET relatif aux états des officiers civils et militaires de terre et de mer, que le conseil exécutif doit remettre à la Convention. [ F. D. D. ]  
( V. les lois des 8 avril, 13, 14 mai et 30 juillet. )
- 2 — relatif au ministre de la marine. [ R. D. L. ]
- 3 LOI relative aux certificats de civisme. [ N<sup>o</sup>. 734. \* R. D. L. ]  
( V. les lois des 16 avril 1793, et 10 thermidor an 3. )
- 3 — qui interdit la sortie des *drilles* ou *chiffes* hors de la République. [ N<sup>o</sup>. 716. \* ]  
( V. la loi du 15 août. )
- 3 — relative aux officiers et soldats revenant des armées. [ N<sup>o</sup>. 678. \* R. D. L. ]  
( V. Part. II )
- 4 — relative aux militaires détenus aux galères pour désertion antérieure à la déclaration de guerre. [ N<sup>o</sup>. 720. \* R. D. L. ]
- 6 DÉCRET relatif à l'arrestation du citoyen *Ailhaud*, commissaire national à Saint-Domingue. [ R. D. L. ]  
( V. la loi du 18. )
- 7 — relatif aux adjoints des ministres de la guerre et de la marine, qui seront gardés à vue. [ R. D. L. ]  
( V. les décrets des 8, 20, 22 avril et 25 mai. )

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
7 avril 1793	LOI relative à la formation d'un comité de salut public. [ N <sup>o</sup> . 738. * ]
7	— relative à la franchise des ports de lettres. [ N <sup>o</sup> . 719. * ]
8	— relative aux sous-officiers, soldats et matelots des légions dites de <i>Luxembourg</i> . [ N <sup>o</sup> . 762. * R. D. L. ]
8	— relative aux états des officiers civils et militaires tant de terre que de mer. [ N <sup>o</sup> . 720. * R. D. L. ] ( V. les lois des 13, 14 mai et 30 juillet. )
8	— portant suppression du droit de fret, dans le cas de grand cabotage par les navires étrangers. [ N <sup>o</sup> . 727. * R. D. L. ]
8	— relative aux prix des achats, marchés, soldes, appointemens et traitemens qui étoient payés en numéraire. [ N <sup>o</sup> . 739. * R. D. L. ] ( V. les lois des 11 et 26 avril 1793, 11 brumaire an 2, 6 floréal et 3 prairial an 3 )
8	DÉCRET qui établit une commission pour l'examen des lettres des ministres, des généraux, etc. [ C. B. ]
8	— relatif au citoyen <i>Taillevis</i> , adjoint au ministère de la marine. [ R. D. L. ] ( V. les décrets des 20 et 22. )
8 et 9	LOIS relatives aux pouvoirs des Représentans du peuple, députés vers les armées de la République. [ N <sup>o</sup> . 720. * R. D. L. ] ( V. les lois des 30 avril, 8 et 16 mai. )
9	LOI relative aux fournitures de l'armée jugées défectueuses. [ N <sup>o</sup> . 739 bis. * R. D. L. ]
10	— qui nomme le citoyen <i>Dalbarade</i> ministre de la marine. [ N. 733. * R. D. L. ] ( V. le décret du 11. )

D A T E S  
des  
L O I S.

T I T R E S  
A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.

II avril  
1793

LOI relative aux forges de la Chaussade. [ N<sup>o</sup>. 763.  
R. D. L. ]

( V. un arrêté de l'ex-comité de salut public du 6 thermidor  
an 3. )

II

— relative à l'embargo mis sur les navires des su-  
jets des puissances alliées. [ N<sup>o</sup>. 760. \* R. D. L. ]

II

— qui prohibe la vente du numéraire. [ N<sup>o</sup>. 746.  
\* R. D. L. ]

( V. les lois des 6 floréal et 3 prairial an 3. )

II

DÉCRET relatif au citoyen *Dalbarade*, ministre de  
la marine. [ C. B. ]

14

LOI relative aux pensions des soldats blessés dans  
les colonies. [ N<sup>o</sup>. 758. \* R. D. L. ]

16

— qui supprime les droits d'entrée sur les chevaux  
venant de l'étranger. [ N<sup>o</sup>. 751. \* ]

16

— relative aux certificats de civisme des employés  
de la République. [ N<sup>o</sup>. 770. \* R. D. L. ]

( V. la loi du 18 thermidor an 3. )

16

— qui met des fonds à la disposition du conseil  
exécutif pour dépenses secrètes. [ N<sup>o</sup>. 768. \* ]

17

DÉCRET qui accorde des pensions à des employés  
des administrations supprimées. [ R. D. L. ]

17

LOI relative au refus fait d'accorder des passe-  
ports aux ci-devant nobles. [ N<sup>o</sup>. 805. \* ]

18

— relative au citoyen *Ailhaud*, commissaire civil  
à Saint-Domingue. [ N<sup>o</sup>. 805. \* R. D. L. ]

20

DÉCRET portant que les adjoints du ministre de la  
marine seront gardés à vue. [ R. D. L. ]

( V. le décret du 22. )

D A T E S des L O I S.	T I T R E S A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.
21 avril 1793	DÉCRET relatif au citoyen <i>Carnat</i> , batelier de la Loire. [ R. D. L. ]
21	— relatif à la défense des côtes. [ R. D. L. ]
21	LOI relative à la déportation à la Guiane des prêtres insermentés. [ N <sup>o</sup> . 775. * R. D. L. ] ( V. le décret du 7 juin. )
22	DÉCRET relatif aux comptes à rendre par les adjoints des ministres de la guerre et de la marine. [ R. D. L. ]
23	— relatif aux opérations faites par l'ex-ministre <i>Monge</i> , pour l'armement des forces navales. [ R. D. L. ]
23	LOI relative aux fonds à remettre au ministre de la marine, pour les dépenses ordinaires et extraordinaires de 1792. [ N <sup>o</sup> . 782. * R. D. L. ]
25	DÉCRET relatif aux passe-ports à accorder aux Français qui ont des possessions dans les colonies. [ R. D. L. ]
26	LOI relative aux monnoies nécessaires pour le paiement des dépenses de la République en pays étrangers. [ N <sup>o</sup> . 793. * ]
27	— relative à l'incendie de la voilerie du port de l'Orient. [ N <sup>o</sup> . 783. * R. D. L. ]
28	— relative aux anciens receveurs des droits de feux, phares et balisage. [ N <sup>o</sup> . 812. * R. D. L. ]
30	DÉCRET relatif aux représentans du peuple envoyés dans les départemens et auprès des armées. [ N <sup>o</sup> . 792. * R. D. L. ] ( V. l'instruction du 7 mai, et les lois des 16 et 18 du même mois. )
1 mai	— relatif aux citoyens <i>Granet</i> , <i>Bonjour</i> et <i>Najac</i> ,

## DATES

des

LOIS.

## TITRES

ANALYTIQUES DES LOIS.

1 mai  
1793

ci-devant adjoints au ministère de la marine.

[ R. D. L. ]

( V. le décret du 4. )

LOI relative au service des postes et messageries.

[ N<sup>o</sup>. 800. ]( V. le tarif y annexé, et la loi du 1<sup>er</sup>. brumaire an 2. )

3

DÉCRET relatif à la distribution et envoi des bulletins de la Convention. [ N<sup>o</sup>. 823. \* ]

( V. les art. III et IV. )

3

LOI qui accorde six sous, par lieue de poste, aux volontaires qui se rendent dans les dépôts, et supprime l'étape. [ N<sup>o</sup>. 799. \* R. D. L. ]

( V. la loi du 19 mai 1793, et un arrêté de l'ex-comité de salut public du 22 ventose an 3. )

4

— qui exempte les chefs, sous-chefs et principaux commis des administrations publiques, des mesures civiques présentées par des citoyens du département de l'Hérault. [ N<sup>o</sup>. 815. \* R. D. L. ]

( V. la loi du 13. )

4

— qui accorde des secours aux familles des militaires et des marins employés au service de la République. [ N<sup>o</sup>. 809. \* R. D. L. ]

( V. les lois des 18 juillet, 27 août, 15 septembre 1793; l'instruction du mois d'août 1793; la loi du 21 pluviôse an 2, et celle du 3 brumaire an 4. )

4

— relative aux subsistances. [ N<sup>o</sup>. 803. \* R. D. L. ]

( V. les art. VI, XIX, XX et XXI, et la loi du 7 juillet. )

4

— relative au traitement des fonctionnaires publics salariés, déclarés innocens ou renvoyés à leur poste. [ N<sup>o</sup>. 822. \* R. D. L. ]

( V. la loi du 8 ventose an 4. )

4

DÉCRET relatif au citoyen *Vincent*, ci-devant adjoint au ministère de la marine. [ R. D. L. ]

( V. le décret du 25. )

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
4 mai 1793	DÉCRET relatif à trois navires hollandais détenus au Tréport et à Dieppe. [ R. D. L. ] ( V. le décret du 5. )
5	— qui surseoit à l'exécution de celui ci-dessus. [ R. D. L. ]
6	— relatif à l'uniforme des officiers d'infanterie de tout grade, employés dans les armées. [ R. D. L. ] ( V. la loi du 14 octobre 1791. )
7	LOI relative à l'indemnité acordée aux militaires dont les équipages auront été pris par les ennemis. [ C. B. ] ( V. la loi du 27 vendémiaire et un arrêté de l'ex-comité de salut public du 23 messidor an 3. )
7	INSTRUCTION pour les Représentans du peuple envoyés près des armées. [ * C. B. ] ( V. les lois des 16 et 18. )
9	LOI relative aux navires ennemis connus sous le nom de <i>smogleurs</i> ou <i>fraudeurs</i> . [ N <sup>o</sup> . 844. * R. D. L. ]
9	— relative aux navires neutres chargés de comestibles ou marchandises pour les puissances ennemies. [ N <sup>o</sup> . 854. * R. D. L. ] ( V. les lois des 1 <sup>er</sup> . et 27 juillet 1793, 13 nivose an 3, et l'arrêté du Directoire exécutif du 12 ventose an 5. )
9	— relative aux jugemens concernant les prises des navires sur les villes anséatiques. [ N <sup>o</sup> . 845. * R. D. L. ] ( V. les lois des 23, 28 mai; 9, 22 juin et 26 août. )
9	DÉCRET relatif aux traites tirées par l'ordonnateur de Saint-Domingue sur la trésorerie nationale. [ R. D. L. ]
9	— relatif à l'exécution des lois et réglemens con-

D A T E S  
des  
L O I S.

T I T R E S  
A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.

- cernant la conservation de la santé dans les ports de la Méditerranée. [ R. D. L. ]  
( V. la loi du 14 frimaire an 2. )
- 10 mai  
1793 DÉCRET relatif à la vente des papiers et parchemins inutiles trouvés dans les anciens dépôts publics. [ R. D. L. ]
- 10 — relatif aux passe-ports donnés par le Conseil exécutif. [ R. D. L. ]
- 10 LOI relative à la conduite des marins voyageant pour le service. [ N<sup>o</sup>. 853. \* R. D. L. ]  
( V. la loi du 3 mai 1793 ; un arrêté de l'ex-comité de salut public du 2 floréal an 2 ; la loi du 27 brumaire ; les arrêtés de l'ex-comité de salut public, des 8 frimaire et 17 ventose an 3 ; et les arrêtés du Directoire exécutif des 2 ventose, 5, 28 germinal an 5, et 1<sup>o</sup>. ventose an 6. )
- 11 — relative aux militaires détenus pour fait de discipline. [ N<sup>o</sup>. 856. \* ]
- 12 — relative à l'organisation des tribunaux criminels militaires, et au code pénal militaire. [ N<sup>os</sup>. 865 et 879. \* R. D. L. ]  
( V. la loi du 3 pluviôse an 2. )
- 12 DÉCRET qui renvoie au comité de liquidation toutes les demandes relatives aux pensions. [ R. D. L. ]  
( V. la loi du 19 juin. )
- 13 — relatif aux listes et états nominatifs des officiers et fonctionnaires publics, civils et militaires. [ R. D. L. ]  
( V. les lois des 14 mai et 30 juillet. )
- 13 LOI relative aux députés nommés à des places militaires. [ N<sup>o</sup>. 868. R. D. L. ]
- 13 — relative à l'exécution d'un arrêté du département de l'Hérault. [ \* R. D. L. ]  
( V. la loi du 4. )

D A T E S des L O I S.	T I T R E S A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.
14 mai 1793	Loi qui dispense du recrutement les entrepreneurs et ouvriers des manufactures destinées au service de la marine. [ N <sup>o</sup> . 859. * R. D. L. ] ( V. un arrêté de l'ex-comité de salut public du 26 pluviôse an 2. )
14	— relative à l'exécution des lois concernant les listes des officiers civils et militaires. [ N <sup>o</sup> . 863. * R. D. L. ] ( V. la loi du 30 juillet. )
16	— relative aux agens du Conseil exécutif et aux commissaires de la Convention nationale, envoyés près les départemens et les armées. [ N <sup>o</sup> . 864. * R. D. L. ] ( V. la loi du 18. )
16	DÉCRET relatif aux déportés de la Guadeloupe, du 2 <sup>e</sup> . bataillon du 14 <sup>e</sup> . régiment d'infanterie. [ R. D. L. ]
16	— relatif à l'illumination des villes de l'Orient et de Brest. [ R. D. L. ]
16	— relatif à la première compagnie de chasseurs de la légion des <i>Américains du midi</i> . [ C. B. ]
16	Loi qui charge les généraux des armées d'ouvrir un cartel d'échange pour les prisonniers. [ * R. D. L. ] ( V. les lois des 25 mai 1793, 17 floréal an 3, et un arrêté de l'ex-comité de salut public du 22 messidor an 3. )
17	— relative aux marins qui doivent jouir de l'augmentation de paie accordée par les lois des 25 janvier et 10 mars derniers. [ N <sup>o</sup> . 892. * R. D. L. ] ( V. un arrêté de l'ex-comité de salut public du 2 fructidor an 2, et la loi du 3 brumaire an 4. )
18	— relative aux commissaires envoyés par le Conseil exécutif près les armées ou dans les départemens frontières. [ N <sup>o</sup> . 871. * R. D. L. ]

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
19 mai 1793	LOI relative aux sous-officiers destitués arbitrairement. [ N <sup>o</sup> . 885. * R. D. L. ] ( V. la loi du 6 juin. )
19	— relative à un arrêté du Conseil exécutif, concernant les déserteurs allemands. [ N <sup>o</sup> . 884. * R. D. L. ] ( V. la loi du 12 frimaire an 2, et l'instruction du 30. ( Art. XXXII. ) )
19	— portant suppression et modification de droits sur différens comestibles et marchandises. [ N <sup>o</sup> . 808. * R. D. L. ] ( V. la loi du 24 nivose an 5. )
19	DÉCRET relatif à un rapport concernant les sucres têtes et terrés. [ R. D. L. ]
20	— relatif à un projet d'acte de navigation. [ R. D. L. ] ( V. les lois des 21 septembre 1793, et 27 vendémiaire an 2. )
21	— concernant les pensionnaires sur les biens des collèges. [ C. B. ] ( V. le 3 <sup>e</sup> . parag. )
23	— relatif au citoyen <i>Manecq</i> , de Bordeaux, qui a concouru, en 1759, à conserver la Martinique à la France. [ R. D. L. ]
23	— relatif à la corvette française <i>la Céleste</i> , et au bric danois <i>le Franc-Navire</i> . [ R. D. L. ]
23	— relatif à des déportés de Saint-Domingue, par ordre du citoyen <i>Sonthonax</i> . [ R. D. L. ] ( V. le décret du 28. )
23	LOI relative aux troubles de l'île de Corse. [ N <sup>o</sup> . 923. * ] ( V. les lois des 1 <sup>er</sup> . et 17 juillet. )
23 et 28	LOIS relatives aux bâtimens des États-Unis de l'Amérique septentrionale. [ N <sup>o</sup> . 950. * R. D. L. ]

D A T E S des L O I S.	T I T R E S A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.
24 mai 1793	LOI qui met sous la sauve-garde des bons citoyens la fortune publique, la Représentation nationale et la ville de Paris. [ N <sup>o</sup> . 897. * ] ( V. l'art. IV. )
25	— relative aux prisonniers de guerre. [ N <sup>o</sup> . 921. * R. D. L. ] ( V. la loi du 17 floréal, un arrêté de l'ex-comité de salut public du 22 messidor an 3, et la loi du 26 ventose an 4. )
25	DÉCRET relatif aux adjoints des ex-ministres de la guerre et de la marine. [ R. D. L. ]
26	LOI relative au paiement du traitement des officiers de terre et de mer suspendus de leurs fonctions. [ N <sup>o</sup> . 939. * R. D. L. ]
26	— relative à l'incompatibilité des fonctions de notaire avec celles d'avoué et de greffier. [ N <sup>o</sup> . 934. * ]
28	DÉCRET qui accorde un secours provisoire à des déportés de Saint-Domingue. [ R. D. L. ] ( V. la loi du 25 vendémiaire an 3. )
30	LOI relative aux saisies et oppositions formées ou à former au trésor public. [ N <sup>o</sup> . 979. * ]
30	— relative à la formation d'un bureau diplomatique et commercial. [ N <sup>o</sup> . 972. * R. D. L. ]
30	— relative aux sous-officiers et soldats des troupes des colonies orientales. [ N <sup>o</sup> . 963. * R. D. L. ]
30	DÉCRET relatif à des officiers du 2 <sup>e</sup> . bataillon du 92 <sup>e</sup> . régiment, en garnison au Cap français. [ C. B. ]
30	— relatif à des sous-officiers et soldats des troupes des colonies orientales. [ C. B. ]
3 juin.	LOI relative aux indemnités dues aux citoyens dont

DATES des LOIS	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
	les propriétés ont été pillées par les rebelles de la Loire-Inférieure. [ N <sup>o</sup> . 960. ]
4 juin 1793	LOI relative aux veuves de militaires décédés au service de la République. [ N <sup>o</sup> . 955. * R. D. L. ] ( V. les lois des 29 juillet 1793, et 18 messidor an 4. )
4	— relative aux pensionnaires ci-devant retirés dans la maison de refuge de la marine, à Brest. [ N <sup>o</sup> . 967. * R. D. L. ]
4	— relative aux sous-officiers et soldats renvoyés pour cause de patriotisme. [ N <sup>o</sup> . 966. * ]
5	— relative aux receveurs des deniers publics qui n'ont pas rendu leurs comptes ou payé le montant de leur débet. [ N <sup>o</sup> . 946. * ]
6	— relative au paiement des pensions par les receveurs des districts. [ N <sup>o</sup> . 1037. * ]
6	— relative aux pensions de retraite des officiers et soldats. [ N <sup>o</sup> . 1031. * R. D. L. ] ( V. les lois des 8, 18 juillet 1793, 21 et 24 pluviôse an 2. )
7	DÉCRET relatif à l'armement de bâtimens de transport nécessaires pour la déportation des prêtres réfractaires. [ R. D. L. ]
7	— relatif à un rapport concernant les prises faites par les corsaires français sur le commerce des villes anséatiques. [ C. B. ] ( V. les lois des 9 et 22 juin. )
7	— relatif à un rapport sur les prises faites par les corsaires français. [ R. D. L. ]
8	— relatif aux citoyens <i>Lamarre</i> , <i>Fontigny</i> et <i>Girault</i> , ci-devant commissaires délégués aux îles du Vent. [ C. B. ]
9	LOI qui déclare de bonne prise les navires des

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
	<p>viles anséatiques et de Dantzick. [ N<sup>o</sup>. 993. * R. D. L. ] ( V. les lois des 16 et 26 août. )</p>
9 juin 1793	<p>LOI relative à l'avancement et au rang des enseignes non entretenus. [ N<sup>o</sup>. 999 * R. D. L. ] ( V. les lois du 3 brumaire an 4. )</p>
10	<p>DÉCRET qui accorde un secours provisoire à la veuve du capitaine de la frégate - corsaire <i>la</i> <i>Citoyenne française</i>, de Bordeaux. [ R. D. L. ]</p>
10	<p>LOI relative à la vente du mobilier du garde- meuble et de la liste civile. [ N<sup>o</sup>. 1019. * R. D. L. ] ( V. l'art. XLII, 6<sup>e</sup>. section. )</p>
11	<p>— relative aux pensions sur la caisse des invalides de la marine. [ N<sup>o</sup>. 1052. * R. D. L. ] ( V. les lois des 18 juillet 1793; 22 vendémiaire, 23 nivôse an 2; 15 germinal, et 9 messidor an 3. )</p>
13	<p>— qui ordonne l'exécution, pour 1793, des dé- crets rendus en faveur des pensionnaires. [ N<sup>o</sup>. 1041. * ]</p>
15	<p>— relative aux officiers, soldats et matelots de la frégate <i>la Sémillante</i>. [ N<sup>o</sup>. 1444. * ]</p>
16	<p>DÉCRET relatif aux citoyens <i>Frémond</i> et <i>Magendie</i>, officiers ci-devant employés aux îles du Vent. [ R. D. L. ]</p>
19	<p>LOI qui accorde des pensions à différens fonction- naires. [ R. D. L. ] ( V. les parag. 2, 3, 4, 12, 13, 14, 16, art. XI, et les art. XXI, XXIV et XXV. )</p>
19	<p>— portant qu'à l'avenir les brevets de pensions seront délivrés en parchemin. [ N<sup>o</sup>. 1062. * ]</p>
19	<p>— relative aux pensions qui excèdent 3,000 livres, et aux certificats de civisme des pensionnaires. [ N<sup>o</sup>. 1061. * R. D. L. ] ( V. les lois des 30 juin, 5 juillet 1793, et 18 thermidor an 3. )</p>

D A T E S  
des  
L O I S.

TITRES  
ANALYTIQUES DES LOIS.

- 21 juin 1793 [ ] LOI relative aux citoyens de Saint-Domingue, de la Martinique et de la Guadeloupe, réfugiés à Sainte-Lucie et autres îles de l'Amérique. [ N<sup>o</sup>. 1078. \* [ R. D. L. ]
- 21 [ ] DÉCRET relatif à un rapport général sur la situation des colonies. R. D. L. ]  
( V. le décret du 27 juillet. )
- 21 [ ] LOI qui annulle les certificats signés par une griffe depuis la loi du 28 mars 1793. [ N<sup>o</sup>. 1091. \* ]
- 22 [ ] DÉCRET relatif à un rapport sur les décorations militaires. [ F. D. D. ]  
( V. les lois des 28 juillet et 20 août. )
- 22 [ ] — qui accorde un secours au citoyen *Rodrigue*, député extraordinaire de Saint-Pierre et Miquelon. [ R. D. L. ]
- 22 [ ] — qui suspend le décret ci-dessus. [ R. D. L. ]  
( V. les décrets des 22 et 26. )
- 22 [ ] — relatif au moyen de faire restituer le secours accordé au citoyen *Rodrigue*. [ R. D. L. ]  
( V. le décret du 26. )
- 22 [ ] — relatif aux extraits de lois à délivrer lorsque la Convention accorde des secours. [ C. B. ]  
( V. le décret du 26. )
- 22 [ ] LOI qui nomme des commissaires de la Convention pour surveiller les manufactures d'armes à Tulles, Moulins, etc. [ C. B. ]
- 22 [ ] — qui ordonne un *embargo* sur les bâtimens du commerce, ainsi que sur les corsaires. [ N<sup>o</sup>. 1093. \* R. D. L. ]  
( V. un arrêté de l'ex-comité de salut public du 24 fructidor an 2, et la loi du 23 thermidor an 3. )

## DATES

des  
LOIS.

## TITRES

ANALYTIQUES DES LOIS.

- 23 juin  
1793 DÉCRET relatif à l'épouse et à la fille du citoyen *Raulin*, ex-consul à Gènes. [ R. D. L. ]  
( V. le décret du 20 septembre. )
- 24 LOI relative à la construction de diverses jetées dans les ports. [ N<sup>o</sup>. 1087. \* R. D. L. ]
- 26 — portant que les juges opineront à haute voix et en public. [ N<sup>o</sup>. 1088. \* ]
- 26 DÉCRET relatif au citoyen *Rodrigue*, député extraordinaire de Saint-Pierre et Miquelon. [ R. D. L. ]
- 27 LOI relative à l'augmentation des récompenses territoriales accordées aux défenseurs de la patrie. [ N<sup>o</sup>. 1100. \* R. D. L. ]
- 27 — relative aux condamnés à la détention et aux fers. [ N<sup>o</sup>. 1098. \* R. D. L. ]  
( V. la loi du 29. )
- 28 — qui attribue les mouvemens des ports aux lieutenans et enseignes de vaisseau. [ N<sup>o</sup>. 1129. \* R. D. L. ]  
( V. les lois des 12 septembre 1793, et 3 brumaire an 4 )
- 29 — relative aux condamnés aux fers ou à la réclusion. [ N<sup>o</sup>. 1125. \* R. D. L. ]
- 29 DÉCRET relatif à des mémoires et pétitions d'artistes qui ont fait des découvertes utiles. [ C. B. ]  
( V. la loi du 6 brumaire an 2. )
- 30 LOI relative aux certificats de civisme des pensionnaires de l'état. [ N<sup>o</sup>. 1109. \* R. D. L. ]  
( V. les lois des 5 juillet 1793, et 18 thermidor an 3. )
- 1<sup>er</sup>. juillet  
1793 — relative aux troubles de l'île de Corse. [ N<sup>o</sup>. 1133. \* ]  
( V. les art. VII et X, et la loi du 17. )

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
1 <sup>er</sup> . juillet 1793	LOI qui excepte de celle du 9 mai les bâtimens des États-Unis de l'Amérique. [ N <sup>o</sup> . 1123. * R. D. L. ] ( V. la loi du 27 juillet 1793, et l'arrêté du Directoire exécutif du 23 ventose an 5. )
1 <sup>er</sup> .	— relative à un meurtre commis à bord du navire américain <i>The little Chérub</i> . [ N <sup>o</sup> . 1117. * R. D. L. ] ( V. le décret du 19. )
4	— relative aux attributs de la royauté, peints ou sculptés sur les monumens publics. [ C. B. ] ( V. la loi du 14 septembre. )
5	— interprétative de la loi du 19 juin, concernant le paiement des pensions. [ N <sup>o</sup> . 1143. * R. D. L. ]
5	— relative au transport des grains et farines. [ R. D. L. ] ( V. l'art. II et la loi du 7. )
6	— relative à l'abolition du droit exclusif de la pêche. [ N <sup>o</sup> . 1158. * R. D. L. ] ( V. la loi du 30. )
6	— relative aux thés et argenteries pris sur les ennemis de la République. [ N <sup>o</sup> . 1154. * R. D. L. ]
6	— qui accorde une indemnité aux gendarmes qui serviront hors des limites de leur résidence. [ N <sup>o</sup> . 1203. * ] ( V. la loi du 28 germinal an 6. )
6	— qui annule un marché souscrit par le ministre de la marine au profit de la compagnie <i>Bénard</i> . [ N <sup>o</sup> . 1283. * R. D. L. ]
7	— relative aux achats de subsistances nécessaires à l'approvisionnement des flottes et des armées. [ N <sup>o</sup> . 1116. * R. D. L. ] ( V. le traité des vivres de la marine du 12 messidor an 6. )

DATES  
des  
LOIS.

TITRES  
ANALYTIQUES DES LOIS.

- |                   |  |
|-------------------|--|
| 8 juillet<br>1793 | LOI relative au district de Paimbeuf et à l'île de Noirmoutier. [ R. D. L. ]   |
| 8                 | — relative au biscuit des équipages des vaisseaux de la République. [ N <sup>o</sup> . 1165. * R. D. L. ]<br>(V. les instructions du 23 juillet 1793, et le traité des vivres de la marine du 12 messidor an 6.)                   |
| 8                 | — qui réduit le traitement de table des commandans des bâtimens de la République, stationnaires ou en croisière. [ N <sup>o</sup> . 1164. * R. D. L. ]<br>(V. les lois des 29 septembre 1793, 28 nivose an 2, et 3 brumaire an 4.) |
| 8                 | — relative aux pensions de retraite des soldats de troupes de ligne et volontaires nationaux. [ N <sup>o</sup> . 1216. * R. D. L. ]<br>(V. les lois des 11 et 24 pluviôse an 2.)   |
| 8                 | DÉCRET qui dispense les indigens de la consignation d'amende pour se pourvoir en cassation. [ C. B. ]  |
| 8                 | — relatif au comité de marine. [ C. B. ]<br>(V. les décrets des 18 et 19.)   |
| 12                | LOI relative aux formalités à observer pour être payé de fournitures faites aux armées. [ N <sup>o</sup> . 1260. * ]   |
| 12                | — relative au traitement des payeurs généraux en activité depuis le premier janvier 1792, et au mode de leur cautionnement. [ N <sup>o</sup> . 1298. * ]   |
| 15 et 19          | — relative aux représentans du peuple près les armées. [ N <sup>o</sup> . 1225. * ]<br>(V. les lois des 17 juillet et 23 août.)  |
| 16                | — portant qu'il y a lieu à accusation contre les citoyens <i>Polverel</i> et <i>Sonthoux</i> , commissaires  |

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
17 juillet 1793	<p>du Conseil exécutif à Saint - Domingue. [ N<sup>o</sup>. 1365. * R. D. L. ]            ( V. les lois des 3 septembre 1793 , et 17 thermidor an 2. )</p> <p>LOI qui met <i>Pascal Paoli</i> hors de la loi, et porte accusation contre plusieurs Corses. [ N<sup>o</sup>. 1201. * R. D. L. ]            ( V. Part. IV. )</p>
17	<p>— qui déclare lois <i>provisoires</i> les arrêtés des représentans du peuple près les armées ou dans les départemens. [ N<sup>o</sup>. 1252. * R. D. L. ]            ( V. la loi du 7 septembre. )</p>
18	<p>— relative au traitement des capitaines d'apprentis-canonniers des classes de la marine. [ N<sup>o</sup> 1286. * R. D. L. ]            ( V. la loi du 3 brumaire an 4. )</p>
18	<p>— relative au <i>visa</i> et enregistrement des effets publics au porteur. [ N<sup>o</sup>. 1220. * R. D. L. ]</p>
18	<p>— relative au paiement des secours accordés aux familles pauvres des défenseurs de la patrie. [ N<sup>o</sup>. 1227. * R. D. L. ]            ( V. les lois des 29 juillet , 27 août , 15 septembre 1793 ; 2 pluviôse et 13 prairial an 2. )</p>
18	<p>— qui déclare commune aux officiers de vaisseaux, d'artillerie, d'infanterie, et de santé de la marine, la loi du 6 juin relative aux invalides des troupes de terre. [ N<sup>o</sup>. 1261. * R. D. L. ]            ( V. les lois des 22 vendémiaire , 24 nivôse an 2 , et 15 germinal an 3. )</p>
18	<p>— relative à des réclamations des régimens de Pondichéry, de l'île-de-France, et d'un détachement du 8<sup>e</sup>. régiment d'artillerie. [ N<sup>o</sup>. 1391. * R. D. L. ]</p>

DATES des LOIS.	PARTITITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
18 juillet 1793	Loi relative au citoyen <i>Trevey</i> , ci-devant lieutenant-colonel au 4 <sup>e</sup> . régiment de la marine. [ N <sup>o</sup> . 1385. * R. D. L. ]
18	DÉCRET portant réunion des comités de marine et des colonies. [ F. D. D. N <sup>o</sup> . 290. ]
19	— relatif à la composition du comité de marine et des colonies. [ R. D. L. ]
19	— qui surseoit à l'exécution de l'art. II de la loi du 1 <sup>er</sup> . de ce mois, relatif au meurtre commis à bord du navire américain <i>The little Chérub</i> . R. D. L. ]
20	Loi relative à une liste à fournir par le conseil exécutif, des commissaires dans les départemens, envoyés près les cours étrangères, et employés dans les administrations. [ N <sup>o</sup> . 1394. * R. D. L. ] ( V. les lois des 22 juillet et 23 août. )
20	— qui défend aux administrateurs de départemens et autres autorités civiles des villes maritimes, de s'immiscer dans la direction des forces navales de la République. [ N <sup>o</sup> . 1222. * R. D. L. ] ( V. la loi du 25 brumaire an 2, un arrêté de l'ex-comité de salut public du 3 floréal an 3, et l'arrêté du Directoire exécutif du 24 fructidor an 4. )
20	— relative aux citoyens <i>Vincent</i> , ordonnateur, et <i>Lavau-Gayon</i> , chef d'administration de la marine à Bordeaux. [ N <sup>o</sup> . 1223. * R. D. L. ] ( V. les décrets des 6 et 17 août. )
20	— relative aux réparations à faire à la tour de Cordouan. [ N <sup>o</sup> . 1436. * R. D. L. ]
20	DÉCRET relatif à la saisie d'un bateau chargé de sabres ornés de fleurs de lis et de dauphins. [ F. D. D. ]

D A T E S  
des  
L O I S.

TITRES  
ANALYTIQUES DES LOIS.

- 20 juillet  
1793
- DECRET relatif aux autorités constituées qui se permettroient de destituer des préposés d'administration de la marine. [ R. D. L. ]  
( V. la loi du 20. )
- 20
- relatif aux citoyens français dont les bâtimens ont été saisis dans les ports étrangers. [ R. D. L. ]
- 21
- LOI qui proroge les fonctions des syndics des gens de mer. [ N<sup>o</sup>. 1233. \* R. D. L. ]  
( V. les lois des 22 septembre 1793, 29 brumaire an 3, et 3 brumaire an 4 )
- 22
- INSTRUCTIONS aux commandans et officiers de la marine, en vertu de la loi du 8, relative au biscuit des équipages des bâtimens de la République. [ \* R. D. L. ]  
( V. les lois des 8 juillet et 29 septembre 1793, et le traité des vivres de la marine, du 12 messidor an 6. )
- 22
- LOI portant liquidation de pensions en faveur d'employés supprimés. [ \* C. B. ]  
( V. la loi du 24. )
- 22
- DÉCRET relatif à la place d'ordonnateur à Saint-Malo, et aux officiers de port de commerce. [ R. D. L. ]
- 22
- LOI qui rappelle les commissaires et agens du Conseil exécutif dans les départemens et près les armées. [ N<sup>o</sup>. 1299. \* R. D. L. ]  
( V. la loi du 23 août. )
- 23
- DÉCRET relatif à la nomination des officiers qui commandent les vaisseaux de Toulon. [ R. D. L. ]
- 24
- LOI relative à l'organisation des postes et messageries en régie nationale. [ N<sup>o</sup>. 1301. \* R. D. L. ]  
( V. les art. XXIX, XXX, XXXI, XXXII, XXXIII et XXXIV, tit. II. )

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
24 juillet 1793	LOI relative aux pensions des commis supprimés dans les départemens du ministère. [ N <sup>o</sup> . 1266. * R. D. L. ] ( V. l'art. II, et les lois des 7 août 1793; 16 nivose an 2, et 1 <sup>re</sup> . pluviôse an 3. )
24	— relative au <i>transit</i> de l'étranger à l'étranger par les départemens du haut et bas Rhin, et aux toiles des Indes qui se sont introduites au bureau de Saint-Louis. [ N <sup>o</sup> . 1250. * ]
25	— relative au paiement des pensions supprimées et remplacées en secours. [ N <sup>o</sup> . 1265. * R. D. L. ] ( V. les lois des 7 août 1793, 16 nivose an 2, et 1 <sup>re</sup> . pluviôse an 3. )
26	— relative à un canal de navigation pour joindre les rivières d'Eure et de Loir. [ N <sup>o</sup> . 1447. * ]
26	DÉCRET qui ordonne l'apposition des scellés sur les magasins de la compagnie des Indes à l'Orient. [ R. D. L. ]
27	LOI qui autorise le ministre de la marine à faire marquer et exploiter les bois propres à la construction des vaisseaux. [ N <sup>o</sup> . 2179. * R. D. L. ] ( V. les lois des 15 août et 4 octobre. )
27	DÉCRET relatif à la suspension provisoire de toute prime. [ F. D. D. ] ( V. la loi ci-après. )
27	LOI portant suppression des primés pour la traite des esclaves, [ N <sup>o</sup> . 1361. * R. D. L. ] ( V. le décret du 27. )
27	— portant que la fête de l'Unité sera célébrée par les armées de terre et de mer. [ N <sup>o</sup> . 1282. * R. D. L. ]
27	— relative à l'exécution de la loi du 9 mai, concernant les navires neutres chargés de comes-

D A T E S  
des  
L O I S .

T I T R E S  
A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S .

- tibles ou de marchandises appartenant aux puissances ennemies. [ N<sup>o</sup>. 1273. \* R. D. L. ]  
( V. un arrêté des ex-comités de salut public , finance , commerce et approvisionnemens , du 25 brumaire an 3 ; la loi du 13 nivose an 3 , et l'arrêté du Directoire exécutif du 12 ventose an 5. )
- 27 juillet 1793 LOI additionnelle à l'organisation des ministères de la marine et de la guerre. [ N<sup>o</sup>. 1281. \* R. D. L. ]
- 27 DÉCRET relatif à la traite des nègres et à un rapport sur la situation des colonies. [ F. D. D. ]  
( V. les lois des 16 et 17 pluviôse an 2. )
- 27 — relatif à un projet de loi concernant les négocians qui font le commerce avec les colonies. [ F. D. D. ]
- 27 — relatif à une pétition des capitaines du navire hambourgeois *la Dame Charlotte*. [ R. D. L. ]
- 28 LOI relative aux citoyens qui possèdent la croix de Saint-Louis , ou de tout autre ordre royaliste. [ N<sup>o</sup>. 1293. \* R. D. L. ]  
( V. la loi du 20 août. )
- 28 — relative au remplacement des officiers généraux de terre et de mer suspendus. [ N<sup>o</sup>. 1294. \* R. D. L. ]
- 28 — relative aux maisons occupées par le ministre et les bureaux de la marine. [ N<sup>o</sup>. 1538. \* R. D. L. ]
- 29 — relative aux pensions alimentaires des veuves des militaires péris dans les combats. [ N<sup>o</sup>. 1535. \* R. D. L. ]  
( V. les lois des 15 septembre 1793 , 21 pluviôse et 13 prairial an 2 , et 18 messidor an 4. )
- 29 DÉCRET relatif aux mouvemens qui ont eu lieu à Toulouse. [ R. D. L. ]  
( V. l'art. VI et la loi du 9 septembre. )

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
30 juillet 1793	DÉCRET relatif au droit de pêche. [ F. D. D. ] ( V. la loi ci-après. )
30	LOI relative à l'abolition des droits exclusifs de pêche et de chasse. [ N <sup>o</sup> . 1297. * ]
30	— relative aux états à fournir par les ministres de la guerre et de la marine. [ N <sup>o</sup> . 1558. * R. D. L. ] ( V. la loi du 16 vendémiaire an 2. )
30	DÉCRET relatif à la reprise du navire <i>le Trajan</i> , par le corsaire <i>le Robert</i> , de Nantes. [ R. D. L. ]
31	— relatif à la vente de 700 milliers de chanvre, acquis par les préposés du citoyen <i>Butel</i> , pour le service de la marine. [ R. D. L. ]
1 <sup>er</sup> . août.	INSTRUCTION relative aux formalités à observer pour participer aux secours décrétés en faveur des parens des militaires et marins au service de la République. [ * R. D. L. ] ( V. les décrets des 18, 27 août, 15 septembre 1793; 21 pluviôse et 13 prairial an 2. )
1 <sup>er</sup> .	LOI qui établit l'uniformité et le système des poids et mesures. [ N <sup>o</sup> . 1393. * Instruction. * ] ( V. la loi du 9 sept. )
1 <sup>er</sup> .	— relative à l'arrestation des étrangers non domi- ciliés en France depuis le 14 juillet 1789. [ N <sup>o</sup> . 1307. * ] ( V. les lois des 6 septembre 1793; 17, 18, 19 vendémiaire, et 5 bru- maire an 2. )
1 <sup>er</sup> .	— contenant différentes mesures de sûreté géné- rale. [ N <sup>o</sup> . 1304. * ] ( V. l'art. II. )
1 <sup>er</sup> .	— relative à trois navires hollandais pris par le corsaire <i>le Sans-culotte</i> de Jemmape. [ N <sup>o</sup> . 1516. * R. D. L. ]

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
1 <sup>er</sup> août 1793	LOI qui met les officiers de santé et pharmaciens, depuis 18 jusqu'à 40 ans, à la réquisition du ministre de la guerre. [ N <sup>o</sup> . 1311. * R. D. L. ] ( V. la loi du 25. )
3	— qui excepte de la loi du recrutement les ouvriers employés à la conversion du fer en acier. [ N <sup>o</sup> . 1326. * ]
4	— relative au transport de sommes en argent ou en assignats par les messageries. [ N <sup>o</sup> . 2370. * ] ( V. les lois des 7 thermidor et 3 fructidor an 3. )
5	— relative aux fonctionnaires publics suspendus ou destitués pour cause d'incivisme. [ N <sup>o</sup> . 1332. * R. D. L. ]
5	DÉCRET qui ordonne aux ministres de rendre compte de l'exécution de la loi relative aux certificats de civisme. [ R. D. L. ] ( V. la loi du 18 thermidor an 3. )
6	— relatif à la commission populaire de Bordeaux et au citoyen <i>Lavau-Gayon</i> . [ R. D. L. ] ( V. le décret du 17. )
6	LOI relative à la démolition des châteaux-forts et forteresses de l'intérieur. [ C. B. ] ( V. la loi du 13 pluviôse an 2. )
7	— relative aux traitemens de retraite et appointemens conservés, et notamment à ceux accordés dans le département de la marine. [ N <sup>o</sup> . 1386. * R. D. L. ] ( V. les lois des 16 nivôse an 2, et 1 <sup>re</sup> . pluviôse an 3. )
8	— portant suppression des académies et sociétés littéraires. [ N <sup>o</sup> . 1395. * ]
9	— qui rend les commandans des places responsables

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
	des arsenaux et établissemens publics. [ N <sup>o</sup> . 1397. * R. D. L. ]
11 août 1793	LOI qui divise l'île de Corse en deux départemens. [ N <sup>o</sup> . 1350. * ]
11	— relative aux états de pensions et indemnités à accorder aux défenseurs de la patrie, à leurs veuves et enfans. [ R. D. L. ] ( V. le décret du 28. )
14	— qui exempte de la réquisition les principaux commis des payeurs généraux des départemens. [ N <sup>o</sup> . 1405. * ]
14	DÉCRET relatif aux commis des bureaux des administrations, mariés et chargés de famille. [ R. D. L. ]
15	LOI relative au transport des bois de construction et munitions destinées au service de la République. [ N <sup>o</sup> . 1379. * R. D. L. ] ( V. la loi du 4 octobre. )
15	— relative aux denrées et marchandises de première nécessité dont l'exportation est défendue. [ N <sup>o</sup> . 1382. * R. D. L. ] ( V. les lois des 3, 11 septembre 1793, et 15 vendémiaire an 2. )
16	— qui ordonne la saisie et le séquestre des biens et propriétés des Espagnols en France. [ N <sup>o</sup> . 1373. * ] ( V. la loi du 26. )
16	— relative aux vaisseaux neutres, des villes anseatiques et des puissances allemandes ayant voix délibérative à la diète de Ratisbonne, qui ont été pris par des bâtimens français. [ N <sup>o</sup> . 1377. * R. D. L. ] ( V. la loi du 26. )

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
17 août 1793	LOI relative aux lettres officielles des ministres et des administrations, concernant les finances. [ N <sup>o</sup> . 1402. * ]
17	DÉCRET qui rapporte celui qui défend de faire passer des fonds à Bordeaux. [ R. D. L. ]
17	— portant qu'aucun citoyen ne peut occuper deux places. [ C. B. ]
18	— relatif à plusieurs officiers d'artillerie des colonies. [ R. D. L. ]
18	— relatif à une réponse du citoyen <i>Ducher</i> , au discours du citoyen <i>Delaunay</i> , sur l'acte de navigation. [ F. D. D. ]
18	— relatif à l'exécution des lois relatives aux secours et aux pensions à accorder aux familles des défenseurs de la patrie. [ C. B. ] ( V. les lois des 27 août 1793 et 21 pluviôse an 2. )
20	LOI relative à la remise des croix de Saint-Louis et des brevets. [ N <sup>o</sup> . 1419. * ]
20	— relative à la vérification des listes et états des fonctionnaires publics, chefs et employés des bureaux. [ N <sup>o</sup> . 1415. * R. D. L. ]
21	DÉCRET relatif à une lettre du ministre de la marine, qui dément des nouvelles alarmantes mandées de Nantes. [ F. D. D. ]
21	— relatif au citoyen <i>Tonnens</i> , député de Sainte-Lucie. [ R. D. L. ]
22	LOI relative au paiement des consuls et agens commerciaux en pays étrangers. [ N <sup>o</sup> . 1457. * R. D. L. ]
23	— relative à la réquisition des citoyens français

D A T E S des L O I S.	T I T R E S A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.
	de 18 à 25 ans, contre les ennemis de la République. [ N <sup>o</sup> . 1391. * ] ( V. l'art. VII et l'art. II, tit. VII de l'instruction du 1 <sup>er</sup> septembre. )
23 août 1793	Loi qui rappelle les commissaires et agens du Conseil exécutif dans les départemens et près des armées. [ N <sup>o</sup> . 1299. * R. D. L. ]
23	— qui établit un mode de comptabilité. [ N <sup>o</sup> . 1431. * R. D. L. ] ( V. l'art. XXII, tit. II, et la loi du 9 brumaire an 2. )
24	— portant suppression de la caisse d'escompte et autres associations. [ N <sup>o</sup> . 1425. ]
25	— qui rend commune au ministre de la marine la loi du 1 <sup>er</sup> ., relative aux officiers de santé mis en réquisition. [ N <sup>o</sup> . 1427. * R. D. L. ]
25	— qui charge les représentans <i>Bréard</i> et <i>Tréhouart</i> d'une mission à Brest et à l'Orient. [ R. D. L. ]
26	— relative à l'exécution de la loi du 16 concernant le séquestre des biens des Espagnols en France. [ N <sup>o</sup> . 1439. * ]
26	— relative aux ecclésiastiques qui n'ont pas prêté le serment ou qui ont refusé de le prêter. [ N <sup>o</sup> . 2209. * ] ( V. les art. II, III et IV. )
27	— relative à la confection des rôles pour la répartition des secours accordés aux familles des défenseurs de la patrie. [ N <sup>o</sup> . 1432. * ] ( V. la loi du 15 septembre. )
27	— portant que les soldats français seront récompensés de leurs hauts faits par un avancement en grade. [ N <sup>o</sup> . 1473. * ]

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
27 août 1793	DÉCRET relatif aux capitaines des navires qui, en 1791, ont transporté à Marseille les Français chassés par le gouvernement espagnol. [ R. D. L. ]
28	— relatif aux bois nationaux de <i>Longchamp</i> , département de la Côte-d'Or, qui peuvent être vendus à la marine. [ R. D. L. ]
28	LOI qui défend aux corps administratifs de prendre aucun arrêté sur des matières de législation ou autres qui ne leur sont pas attribuées par la constitution. [ N <sup>o</sup> . 1448. * ]
29	— qui répute denrées de première nécessité la résine, les brais et les goudrons. [ N <sup>o</sup> . 1445. * R. D. L. ]
30	— relative au mode d'admission des assignats en paiement dans les caisses nationales. [ N <sup>o</sup> . 1481. * ]
31	— relative à l'emplacement des magasins de grains et de farines pendant la guerre. [ N <sup>o</sup> . 1455. * R. D. L. ]
31	DÉCRET relatif à l'arrestation de plusieurs administrateurs de l'Orient, du sous-chef des classes ( <i>Gorgi</i> ), etc. [ R. D. L. ]
31	— relatif à un projet de loi sur l'épuration de la marine de la République. [ R. D. L. ] ( V. la loi du 16 vendémiaire an 2. )
1 <sup>er</sup> . septemb.	INSTRUCTION relative à l'exécution de la loi du 23 août, concernant la réquisition des citoyens. * ( V. l'art. II, tit. VII, et les lois des 1 <sup>er</sup> et 2 octobre 1793. )
2	LOI relative aux délais accordés aux gens de mer pour se pourvoir en cassation des jugemens rendus contre eux en leur absence. [ N <sup>o</sup> . 1465. * R. D. L. ]

D A T E S des L O I S.	T I T R E S A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.
2 septembre. 1793	DÉCRET relatif à la situation de Toulon. [ F. D. D. ] ( V. la loi du 9. )
2	— relatif aux citoyens <i>Besson</i> père et fils, officiers de la marine. [ N <sup>o</sup> . 1797. * R. D. L. ]
3	LOI relative aux fonctionnaires publics qui quittent leur poste pour marcher aux frontières. [ N <sup>o</sup> . 1469. * R. D. L. ] ( V. le décret du 29. )
3	— interprétative de la loi du 15 août, qui prohibe l'exportation de plusieurs marchandises. [ N <sup>o</sup> . 1471. * R. D. L. ] ( V. la loi du 11 septembre. )
3	— relative aux jugemens des délits militaires sur terre ou sur mer, en attendant que les tribunaux militaires soient établis. [ N <sup>o</sup> . 1488. * R. D. L. ]
3	DÉCRET relatif à l'exécution du décret d'accusation contre les citoyens <i>Polverel</i> et <i>Sonthoux</i> , commissaires civils à Saint-Domingue. [ N <sup>o</sup> . 1800. * R. D. L. ]
5	LOI relative aux pensions alimentaires des veuves des militaires. [ N <sup>o</sup> . 1489. * R. D. L. ] ( V. les lois des 15 septembre 1793, et 15 prairial an 2. )
5	— contenant des mesures de surveillance, relatives à la résidence des militaires de terre et de mer, officiers d'administration, etc. [ N <sup>o</sup> . 1487. * R. D. L. ] ( V. les lois des 6 et 11. )
6	— relative aux navires chargés de grains arrivant en France. [ N <sup>o</sup> . 1493. * R. D. L. ]
6	— additionnelle à la loi du 5 relative à la résidence des militaires. [ N <sup>o</sup> . 1487. * ] ( V. la loi du 11. )

DATES des LOIS	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
6 septembre 1793	LOI relative aux étrangers qui sont en France. [ N <sup>o</sup> . 1479. * ] ( V. les lois des 17, 18, 19 vendémiaire, et 5 brumaire an 2. )
6	— relative aux commissions données pour achats de grains, fourrages et subsistances. [ N <sup>o</sup> . 1490. * R. D. L. ] ( V. le décret du 15. )
6	— relative aux fonctionnaires, entrepreneurs, percepteurs et fournisseurs publics. [ N <sup>o</sup> . 1499. * R. D. L. ] ( V. la loi du 7. )
6	DÉCRET relatif à l'envoi d'une adresse de la Convention aux Français des départemens méridionaux, sur la trahison de Toulon. [ N <sup>o</sup> . 1492. * R. D. L. ] ( V. la loi du 9. )
7	LOI relative à l'organisation et à la solde du corps des volontaires ci-devant Bourbon. [ N <sup>o</sup> . 1501. * R. D. L. ]
7	— relative à la destitution des fonctionnaires publics qui n'ont pas la confiance du peuple. [ N <sup>o</sup> . 1491. * R. D. L. ] ( V. la loi du 12. )
7	— relative aux Français qui acceptent des fonctions publiques dans les parties du territoire de la République envahies par les ennemis. [ N <sup>o</sup> . 1587. * R. D. L. ] ( V. la loi du 17. )
7	— qui étend aux Anglais les mesures de représailles décrétées contre les Espagnols. [ N <sup>o</sup> . 2133. * ] ( V. les lois des 13 et 14. )

D A T E S des L O I S.	T I T R E S A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.
7 septembre 1793	LOI relative aux arrêtés des représentans du peuple près les armées et dans les départemens. [ N <sup>o</sup> . 1571. * ]
7	DÉCRET relatif à l'arrestation des citoyens <i>Vauquoy</i> , premier commis-contrôleur de la marine, à la trésorerie nationale, et autres. [ C. B. ]
8	LOI relative aux contributions des fonctionnaires publics dans les lieux où ils ne sont pas domiciliés. [ N <sup>o</sup> . 1506. * ]
8	DÉCRET relatif aux colons qui, dans l'incendie du Cap, se sont réfugiés chez les Américains. [ N <sup>o</sup> . 1838. * R. D. L. ] ( V. la loi du 8 frimaire an 2. )
9	LOI relative à l'arrestation des fonctionnaires publics par les autorités chargées de la police à Paris. [ N <sup>o</sup> . 1500. * ]
9	— contenant des mesures relatives à la trahison qui a livré le port de Toulon aux Anglais. [ N <sup>o</sup> . 1504. * R. D. L. ]
9	DÉCRET relatif à la réimpression de la loi du premier août, concernant l'uniformité des poids et mesures. [ N <sup>o</sup> . 1502. * ] ( V. les lois des 11 septembre 1793, et 18 germinal an 3. )
9	— relatif à l'acquisition de la corvette <i>le Brutus</i> , pour le service de la République. [ R. D. L. ]
9	— qui ordonne l'arrestation du citoyen <i>Taillevis Perigny</i> , ci-devant adjoint du ministère de la marine. [ R. D. L. ]
9	— qui charge les représentans <i>Lequinio</i> et <i>Laignelot</i> d'une mission dans le département de la Charente-inférieure. [ R. D. L. ]

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
10 septembre 1793 II	LOI relative à l'exécution des marchés et soumissions pour le service des armées. [ N <sup>o</sup> . 1509. * R. D. L. ]
II	— qui rapporte l'article premier de la loi du 3, qui permet la sortie des marchandises chargées sur des bâtimens neutres. [ N <sup>o</sup> . 1522. * R. D. L. ] ( V. la loi du 15 vendémiaire an 2. )
II	— portant suppression des droits sur les denrées et productions des Colonies. [ N <sup>o</sup> . 1518. * R. D. L. ]
II	— qui autorise les ministres à envoyer des agens aux armées et dans l'intérieur de la République. [ N <sup>o</sup> . 1515. * R. D. L. ]
II	— additionnelle à la loi du 5, relative à la résidence des militaires. [ N <sup>o</sup> . 1517. * R. D. L. ]
II	— qui fixe le <i>maximum</i> des grains, farines et fourrages. [ N <sup>o</sup> . 1519. * R. D. L. ] ( V. les lois des 29 septembre, 2, 4, 5 octobre 1793; 14 nivose an 2; 26 ventose an 3, et les arrêtés du Directoire exécutif des 9 pluviôse an 4, et 17 prairial an 7. )
II	— relative à la suite des opérations sur l'uniformité des poids et mesures. [ N <sup>o</sup> . 1511. * ] ( V. la loi du 18 germinal an 3. )
II	DÉCRET relatif à des bâtimens hollandais détenus dans les ports. [ N <sup>o</sup> . 1875. * R. D. L. ]
12	— relatif aux dénonciations qui seront faites contre les fonctionnaires publics. [ R. D. L. ]
12	— qui accorde une pension à la famille du citoyen <i>Dagornet</i> , marin de la commune de Plérin. [ N <sup>o</sup> . 1878. * R. D. L. ]
12	LOI qui distrait les mouvemens des ports des fonc-

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
12 septembre 1793	<p>tions attribuées aux ordonnateurs civils de la marine. [ N<sup>o</sup>. 1524. * R. D. L. ]            .( V. les lois des 27 septembre 1793 et 3 brumaire an 4. )</p> <p>LOI relative aux fonctionnaires publics destitués par les commissaires de la Convention. [ N<sup>o</sup>. 1525. * R. D. L. ]</p>
13	DÉCRET relatif au renouvellement des comités de Marine et autres. [ F. D. D. ]
13	<p>LOI relative aux biens appartenant en France aux étrangers autres que les Espagnols. [ N<sup>o</sup>. 1545. * ]            ( V. la loi du 14, le décret du 30 septembre 1793, et la loi du 17 pluviôse an 2. )</p>
13	— relative à la vente des biens des émigrés, et aux moyens d'en acquérir de la part des défenseurs de la patrie. [ N <sup>o</sup> . 2564. * ]
13	<p>— relative aux employés des administrations qui se trouvent dans la première classe de la réquisition. [ N<sup>o</sup>. 1534. * ]            ( V. les lois des 14 et 17. )</p>
14	<p>— qui rapporte la loi ci-dessus. [ N<sup>o</sup>. 1569. * R. D. L. ]            ( V. la loi du 17. )</p>
14	<p>— qui suspend l'exécution de la loi du 13, concernant les biens appartenant en France aux étrangers autres que les Espagnols. [ N<sup>o</sup>. 1133. * ]            ( V. le décret du 30 septembre 1793, et la loi du 17 pluviôse an 2. )</p>
14	<p>— relative à l'enlèvement des signes de royauté et de féodalité sur les monumens publics. [ N<sup>o</sup>. 1794. * ]            ( V. la loi du 18 vendémiaire an 2. )</p>
15	— relative à la conduite que doivent tenir les gé-

D A T E S  
des  
L O I S.

T I T R E S  
A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.

- néraux des armées de terre et de mer , à l'égard des pays et des individus subjugués par les armes. [ N<sup>o</sup>. 1588. \* R. D. L. ]
- 15 septembre 1793 LOI relative aux officiers et sous-officiers de la marine condamnés à la peine de réduction de grade ou de solde. [ N<sup>o</sup>. 1581. \* R. D. L. ]
- 15 DÉCRET portant admission des députés de la Martinique et de la Guadeloupe. [ N<sup>o</sup>. 1593. \* R. D. L. ]  
( V. le décret du 16 vendémiaire an 2. )
- 15 LOI qui charge les municipalités de l'administration des secours aux familles des défenseurs de la patrie. [ N<sup>o</sup>. 1596. \* R. D. L. ]  
( V. les lois des premier frimaire , 6 nivose , 21 pluviôse et 13 prairial an 2. )
- 15 DÉCRET relatif à l'exécution de la loi du 6 , concernant la rentrée , dans l'intérieur , des grains chargés sur les navires. [ F. D. D. ]
- 15 — relatif à l'adoption d'*Avril* et d'*Oger-Azéma* , enfans de couleur , orphelins. [ N<sup>o</sup>. 1910. \* R. D. L. ]
- 15 — relatif à l'avancement des marins du lougre *le Hock*. [ N<sup>o</sup>. 1950. \* R. D. L. ]
- 16 — relatif aux officiers du régiment ci-devant du Cap. [ R. D. L. ]
- 16 — qui maintient à leur poste les élèves des ponts et chaussées. [ C. B. ]  
( V. les lois des 18 et 20. )
- 17 LOI portant que les employés de la réquisition seront remplacés par leurs parens. [ N<sup>o</sup>. 1557. \* R. D. L. ]  
( V. la loi du 20. )

D A T E S des L O I S.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
17 septembre 1793	Loi qui applique aux déportés les lois concernant les émigrés. [ R. D. L. ]
17	— relative aux fonctionnaires publics et employés qui recevront un quartier de leurs appointemens en partant pour les armées. [ N <sup>o</sup> . 1559. * R. D. L. ]
17	— relative aux Français qui auroient exercé des emplois dans les lieux envahis par les puissances étrangères. [ N <sup>o</sup> . 1556. * ]
18	— relative aux navires pris par les croiseurs français, et conduits dans les ports de Danemarck ou de Suède. [ N <sup>o</sup> . 1664. * R. D. L. ]
18	— qui rend les lois des 9 mars et 16 septembre communes aux élèves de la marine. [ N <sup>o</sup> . 1749. * R. D. L. ] (V. la loi du 20.)
18	— relative aux citoyens employés aux manufactures d'armes. [ N <sup>o</sup> . 1565. * R. D. L. ] (V. la loi du 18 vendémiaire an 2.)
19	— relative aux tabacs fabriqués et tafias en entrepôts dans les ports de la République. [ N <sup>o</sup> . 1642. * R. D. L. ]
19	— relative au paiement des primes et gratifications accordées au commerce. [ N <sup>o</sup> . 1567. * R. D. L. ]
20	— interprétative de la loi du 18, qui dispense les élèves de la marine de la réquisition. [ N <sup>o</sup> . 1583. * R. D. L. ]
20	— qui défend d'enrôler dans les troupes de ligne et administrations militaires les citoyens de la première réquisition. [ N <sup>o</sup> . 1566. * ]

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
20 septembre 1793	LOI relative aux militaires qui sont à Paris depuis 1789. [ N <sup>o</sup> . 1579. * R. D. L. ]
20	— qui accorde un délai pour se pourvoir, par la voie de l'appel, contre les condamnations en vertu de lettres-patentes et arrêts du ci-devant conseil. [ N <sup>o</sup> . 1592. * ]
20	— qui met en réquisition et à la disposition du ministre de la marine tous les objets propres à la construction, armement et équipement des vaisseaux. [ N <sup>o</sup> . 1577. * R. D. L. ] ( V. les lois des 21 septembre, 4 octobre 1793, et 14 nivose an 2. )
20	— relative aux fonderies nationales de Ruelle affectées à la marine. [ R. D. L. ]
20	— relative à la révision des certificats de civisme par les comités de surveillance et de salut public. [ N <sup>o</sup> . 1578. * R. D. L. ] ( V. les lois des 13 pluviôse, 19 prairial an 2; 3 nivose et 13 thermidor an 3. )
20	DÉCRET relatif à l'épouse et à la fille du citoyen <i>Raulin</i> , ex-consul à Gènes. [ R. D. L. ]
20	LOI qui met cent millions à la disposition du ministre de la marine pour les dépenses extraordinaires de ce département. [ N <sup>o</sup> . 1942. * R. D. L. ]
21	DÉCRET relatif à l'impression du rapport du représentant <i>Marec</i> , sur l'acte de navigation. [ R. D. L. ] ( V. l'acte de navigation du 21 septembre 1793, et la loi du 27 vendémiaire an 2. )
21	— relatif à l'impression du rapport du représentant <i>Barrère</i> sur l'acte de navigation. [ F. D. D. ] ( V. les lois des 21 septembre 1792, et 27 vendémiaire an 2. )

D A T E S des L O I S.	T I T R E S A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.
21 septembre 1793	DÉCRET qui charge le comité de marine de rendre compte de l'état de la caisse des invalides de la Marine. [ R. D. L. ] ( V. le décret du 22 vendémiaire an 2, et la loi du 15 germinal an 3.)
21	— relatif à un projet de décret pour la répartition des parts de prises faites par les vaisseaux français. [ F. D. D. ] ( V. la loi du premier octobre. )
21	— relatif à une réclamation du citoyen <i>Rio</i> , négociant à l'Orient. [ R. D. L. ]
21	LOI qui distrait du ministère de l'intérieur la partie du commerce extérieur et maritime. [ N <sup>o</sup> . 1595. * R. D. L. ]
21	— relative à la réquisition des gens de mer et ouvriers <i>classés</i> pour le service des vaisseaux, ports et arsenaux de la République. [ N <sup>o</sup> . 1585. * R. D. L. ] ( V. les lois des 14 nivôse, 16 pluviôse an 2; les arrêtés de l'ex-comité de salut public des 13 pluviôse, 12 ventose et 22 fructidor an 2; 18 nivôse, 26 germinal et 3 floréal an 3; la loi du 3 brumaire an 4, et les arrêtés du Directoire exécutif des 21 ventose, 24 fructidor an 4, et 27 pluviôse an 7.)
21	— contenant l'Acte de navigation. [ N <sup>o</sup> . 1594. * R. D. L. ] ( V. la loi du 27 vendémiaire an 2.)
21	— relative aux congés de bâtimens armés sous pavillon français. [ N <sup>o</sup> . 1591. * R. D. L. ] ( V. la loi du 27 vendémiaire an 2.)
21	— relative au mode des ordonnances à délivrer pour indemnités des fournisseurs ou employés au service de la République. [ N <sup>o</sup> . 1599. * R. D. L. ]

D A T E S  
des  
L O I S.

T I T R E S  
A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.

- 21 septembre 1793 LOI relative aux poudres et salpêtres. [ N<sup>o</sup>. 1601. \* R. D. L. ]  
( V. les art. IV, V, et les lois des 13 pluviôse an 2, et 13 fructidor an 5. )
- 24 DÉCRET relatif aux promotions d'officiers généraux ou agens en chef de l'administration. [ R. D. L. ]
- 24 — relatif à une procédure intentée par les anciens administrateurs de la compagnie des Indes, contre l'agent du trésor public. [ R. D. L. ]
- 26 — relatif à une pétition des citoyens *Valedts*, concernant la prise du navire hollandais *les Quatre-Sœurs*. [ R. D. L. ]
- 27 LOI qui supprime le corps et la dénomination de l'administration civile de la marine. [ N<sup>o</sup>. 1612. \* R. D. L. ]  
( V. les lois des 14 pluviôse an 2, et 2 brumaire an 4. )
- 27 — relative à l'établissement d'un hôpital de marine au Havre. [ N<sup>o</sup>. 1631. \* R. D. L. ]
- 28 — portant que les pensions qui excèdent 3,000 l. ne seront payées provisoirement que jusqu'à concurrence de cette somme. [ R. D. L. ]  
( V. la loi du 16 vendémiaire an 2. )
- 28 DÉCRET relatif au navire irlandais *la Dallas*, pris par la frégate *la Thétis*. [ N<sup>o</sup>. 1991. \* R. D. L. ]
- 29 — relatif au capitaine du corsaire *la République française*, et du navire danois *la Christiana*. [ N<sup>o</sup>. 2002. \* R. D. L. ]
- 29 LOI qui rétablit la ration en nature en faveur des officiers des vaisseaux de la République. [ N<sup>o</sup>. 1617. \* R. D. L. ]  
( V. la loi du 28 nivôse an 2. )

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
29 septembre 1793	LOI relative aux fournisseurs infidèles. [ N <sup>o</sup> . 1615. * ]
29	— qui fixe le <i>maximum</i> du prix des denrées et marchandises de première nécessité. [ N <sup>o</sup> . 1614. * R. D. L. ] ( V. les art. XVII, XVIII et XIX, et les lois des 2, 4 et 5 octobre 1793, et 26 vendémiaire an 2. )
29	DÉCRET relatif au citoyen <i>Mulard</i> , marin de Calais, qui a empêché l'émigration de <i>Béthune-Charost</i> . [ R. D. L. ]
29	— relatif à différentes demandes de colons, américains. [ R. D. L. ]
29	— relatif aux pères et mères des citoyens partis pour les frontières. [ R. D. L. ]
30	— relatif à l'impression du rapport tendant à maintenir le décret du 18, concernant les biens des émigrés. [ C. B. ]
1 <sup>er</sup> . octobre	LOI qui détermine le mode de répartition des prises faites par les vaisseaux de la République. [ N <sup>o</sup> . 1658. * R. D. L. ] ( V. la loi du 11 frimaire an 2; les arrêtés de l'ex-comité de salut public, des 30 fructidor an 2, et 14 floréal an 3, et les arrêtés du Directoire exécutif des 25 messidor, 13 thermidor an 6, et 5 nivôse an 7. )
1 et 2	— relative au mode d'exécution de la loi du 23 août qui met en réquisition les citoyens de 18 à 25 ans. [ N <sup>o</sup> . 1632. * ] ( V. les lois des 20, 22 vendémiaire an 2, et 10 thermidor an 3. )
2	— portant établissement d'une école d'hydrographie à Quillebeuf. [ N <sup>o</sup> . 1645. * R. D. L. ]
2	— portant que les engagements relatifs à la pêche

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
	ne pourront excéder le terme d'une année. [ N <sup>o</sup> . 1660. * R. D. L. ] ( V. la loi du 15 vendémiaire an 2. )
2, 4 et 5 oct. 1793	LOI qui comprend tous les comestibles dans la loi du <i>maximum</i> . [ N <sup>o</sup> . 1648 et 1939. * ] ( V. la loi du 26 vendémiaire an 2. )
3	— relative à la distribution des décrets, proclamations et actes du Pouvoir exécutif. [ N <sup>o</sup> . 88. * ] ( V. la loi du 15 vendémiaire an 2. )
4	— qui autorise le ministre de la marine à faire marquer, dans les bois des particuliers, tous les arbres propres au service de la marine. [ N <sup>o</sup> . 1644. * R. D. L. ] ( V. les lois des 4 et 5 octobre 1793, et les arrêtés de l'ex-comité de salut public, des 19 vendémiaire, 15 pluviôse, 11 et 16 prairial an 3. )
4	— relative à la réquisition des bâtimens marchands, dans tous les ports de l'Océan. [ N <sup>o</sup> . 1619. * R. D. L. ] ( V. les arrêtés de l'ex-comité de salut public, des 19 vendémiaire et 14 thermidor an 3. )
4	DÉCRET qui charge les représentans <i>Prieur</i> [ de la Marne ] et <i>Jean-Bon-Saint-André</i> d'une mission particulière à Brest. [ N <sup>o</sup> . 2014. * R. D. L. ]
4	LOI qui autorise à mettre en réquisition, et à taxer les flotteurs et ouvriers employés à la fabrication et conduite des bois de construction pour le service de la marine. [ N <sup>o</sup> . 1647. * R. D. L. ] ( V. les arrêtés de l'ex-comité de salut public, des 19 vendémiaire, 15 pluviôse, 11 et 16 prairial an 3. )
4 et 5	— relatives aux bois de chêne destinés pour la construction, etc. [ N <sup>o</sup> . 1648. * R. D. L. ]

D A T E S des L O I S.	T I T R E S A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.
5 octobre. 1793	LOI contenant l'ère des Français. [ N <sup>o</sup> . 1654. * R. D. L. ]
5	DÉCRET qui admet en qualité de représentans du peuple les citoyens <i>Gouly</i> et <i>Serres</i> , députés de l'Isle-de-France. [ R. D. L. ] ( V. le décret du 9 frimaire an 3. )
15 vendém. an 2	LOI relative à la date des décrets et des lois. [ N <sup>o</sup> . 1671. * R. D. L. ] ( V. les lois des 16 vendémiaire et 5 brumaire an 2. )
15	— relative aux navires dont le déchargement doit avoir lieu en vertu de la loi du 11 septembre. [ N <sup>o</sup> . 1655. * R. D. L. ] ( V. la loi du 13 brumaire an 2. )
15	— relative aux pêches du macquereau et du hareng. [ N <sup>o</sup> . 1673. * R. D. L. ]
16	— relative aux réclamations de quelques pensionnaires sur la loi du 28 septembre dernier. [ N <sup>o</sup> . 1668. * R. D. L. ]
16	— relative au mode d'épurement de la marine civile et militaire. [ N <sup>o</sup> . 1680. * R. D. L. ] ( V. les lois des 2 et 3 brumaire an 4. )
16	— relative aux officiers et administrateurs de la marine qui sont restés à Toulon, lors de la trahison de cette ville. [ N <sup>o</sup> . 1663. * R. D. L. ] ( V. la loi du premier brumaire an 2, et le décret du 2 frimaire. )
16	— relative aux dates des actes publics, etc. [ N <sup>o</sup> . 1661. * R. D. L. ]
16	— relative au titre, aux poids et mesures, et aux empreintes des monnoies. [ N <sup>o</sup> . 1669. * R. D. L. ]

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
16 vendém. an 2.	DÉCRET qui admet, en qualité de représentant du peuple, le citoyen <i>Lyon</i> , député de la Guadeloupe. [ C. B. ]
16	— qui accorde des pensions à d'anciens employés dans les départemens du ministère. [ R. D. L. ]
16	— relatif au remplacement de la pension du citoyen <i>Texier-Norbec</i> , ancien officier de la marine. [ R. D. L. ] ( V. le décret du 29 nivose an 3. )
17	LOI portant exception à la loi contre les étrangers. [ N <sup>o</sup> . 1746. * ] ( V. les lois des 5 et 13 brumaire an 2. )
17	— relative à la nomination aux places de maîtres-sculpteurs attachés à la marine. [ N <sup>o</sup> . 1748. * R. D. L. ]
17	— relative aux gendarmes nationaux employés au service du port de Brest. [ N <sup>o</sup> . 2115. * R. D. L. ]
17	— qui annule une nomination de sergent de port à Marseille. [ N <sup>o</sup> . 1731. * R. D. L. ]
17	— relative aux officiers des compagnies de canoniers-matelots supprimés en 1786. [ N <sup>o</sup> . 1747. * R. D. L. ] ( V. la loi du 3 brumaire an 4. )
17	— concernant le tarif pour les voitures par terre, des postes et messageries nationales. [ N <sup>o</sup> . 1674. * ] ( V. la loi du premier brumaire an 2. )
17	— qui supprime le bureau des consulats au département des affaires étrangères, et réunit à ce département la régie des douanes. [ N <sup>o</sup> . 1704. * R. D. L. ] ( V. les lois des 12, 14, 26 frimaire, et 4 germinal an 2. )

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
17 vendém. an 2	LOI portant suppression de la compagnie des Indes et autres compagnies financières. [ N <sup>o</sup> . 1792. * R. D. L. ] ( V. le décret du 21. )
17	DÉCRET qui admet en qualité de représentant du peuple le citoyen <i>Crassous</i> , député de la Martinique. [ R. D. L. ]
18	LOI relative aux bâtimens ennemis enlevés par des Français prisonniers. [ N <sup>o</sup> . 1692. * R. D. L. ]
18	— relative aux ouvriers nécessaires à la fabrication et au raccommodage des armes, etc. [ N <sup>o</sup> . 1677. * ] ( V. l'art. IV et un arrêté de l'ex-comité de salut public du 19 prairial an 2. )
18	— qui ordonne l'arrestation des Anglais qui sont actuellement dans l'étendue de la République. [ N <sup>o</sup> . 1665. * ] ( V. la loi du 19. )
18	— qui proscriit du sol de la République française toutes marchandises fabriquées ou manufacturées en Angleterre. [ N <sup>o</sup> . 1678. * R. D. L. ] ( V. la loi du 1 <sup>er</sup> mars 1793; l'arrêté du Directoire exécutif du 13 vendémiaire, et la loi du 20 brumaire an 5. )
18	— relative à l'enlèvement des signes de royauté et de féodalité. [ N <sup>o</sup> . 1701. * ] ( V. le décret du 25 vendémiaire, et la loi du 3 brumaire an 2. )
18	— qui permet d'extraire de la réquisition les citoyens jugés nécessaires à l'ensemencement des terres. [ R. D. L. ]
19	— portant que le gouvernement provisoire de la

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
19 vendém. an 2	<p>France est révolutionnaire jusqu'à la paix. [ N<sup>o</sup>. 1685. * R. D. L. ]            ( V. les art. II, V et IX, et la loi du 14 frimaire an 2. )</p> <p>Loi contenant une nouvelle rédaction de la loi du 18, relative à l'arrestation des Anglais actuellement dans l'étendue de la République. [ N<sup>o</sup>. 1687. * R. D. L. ]            ( V. les lois des 25 et 26 vendémiaire, 5 et 13 brumaire an 2. )</p>
19	— qui déclare nuls les actes faits par les fonctionnaires publics ou autres citoyens mis hors de la loi. [ N <sup>o</sup> . 1690. * ]
19	— relative à l'exécution de la loi sur le <i>maximum</i> du prix des grains. [ R. D. L. ]
20	— relative à l'exécution de celle sur la taxe des subsistances. [ R. D. L. ]
20	— relative à l'exportation des matières d'or et d'argent monnoyées. [ N <sup>o</sup> . 1707. ]
20	— qui défend l'exportation des cartons à l'étranger. [ N <sup>o</sup> . 184. * ]
20	— relative à la continuation des secours aux familles des marins embarqués avec la <i>Pérouse</i> . [ N <sup>o</sup> . 2086. * R. D. L. ]
20	<p>DÉCRET qui approuve un arrêté des représentans du peuple dans le département de la Seine-inférieure, relatif aux jeunes gens de la première réquisition qui s'embarquent pour les colonies. [ C. B. ]            ( V. la loi du 25. )</p>
21	— relatif à la levée des scellés sur les effets de la compagnie des Indes. [ R. D. L. ]

DATES des LOIS	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
21 <sup>r</sup> vendem. an 2	DÉCRET relatif à l'arrestation de <i>Ricard</i> , ex-commissaire de la marine, ordonnateur à Toulon. [ R. D. L. ]
21	— relatif à un projet de canal de navigation. [ F. D. D. ]
22	— qui met 30 millions à la disposition du ministre de la marine. [ N <sup>o</sup> . 1723. * R. D. L. ]
22	— relatif au citoyen <i>Lacrosse</i> , commandant la frégate <i>la Félicité</i> . [ R. D. L. ]
22	LOI qui supprime la retenue de quatre deniers pour livre sur les dépenses de la marine et des colonies. [ N <sup>o</sup> . 1722. * R. D. L. ] ( V. les lois des 24 nivose an 2 ; 15 germinal et 9 messidor an 3, et l'arrêté du Directoire exécutif du 23 messidor an 6. )
22	— relative aux citoyens qui prétendront être dispensés de la réquisition pour causes de maladies ou d'infirmités. [ N <sup>o</sup> . 1706. * R. D. L. ] ( V. la loi du 10 thermidor an 3. )
23	DÉCRET relatif aux papiers concernant la marine ou la guerre, déposés chez le citoyen <i>Dufraisse</i> . [ R. D. L. ]
23	LOI qui change les noms des ports, villes et cantons de l'Isle-de-France. [ N <sup>o</sup> . 1731. * R. D. L. ]
24	— relative à l'extinction de la mendicité. [ N <sup>o</sup> . 1742. * ] ( V. Part. IV, et la loi du 11 brumaire an 2. )
24	DÉCRET relatif à la vente des biens situés en France, appartenant à <i>Jean Leroy</i> , habitant de Saint-Domingue. [ R. D. L. ]
25	— relatif à des employés des administrations qui

D A T E S  
des  
L O I S.

T I T R E S  
A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.

- partent pour les frontières. [ N<sup>o</sup>. 1686. \* R. D. L. ]
- 25 vendém. an 2 DÉCRET relatif aux instructions que le Conseil exécutif peut adresser aux corps administratifs et judiciaires. [ R. D. L. ]  
( V. la loi du 25 brumaire an 2. )
- 25 — relatif aux brevets, commissions ou lettres de services, revêtus des signes de royauté et de féodalité. [ C. B. ]
- 25 — relatif à l'arrestation des étrangers nés sujets des gouvernemens avec lesquels la République est en guerre. [ R. D. L. ]  
( V. le décret ci-après. )
- 26 — qui renvoie au comité de salut public le décret ci-dessus. [ C. B. ]  
( V. les lois des 5 et 13 brumaire an 2. )
- 26 LOI qui rectifie une erreur dans la rédaction de la loi du 29 septembre, relative au *maximum* du prix des denrées et marchandises. [ N<sup>o</sup>. 1740. \* R. D. L. ]  
( V. les lois des 7 et 11 brumaire, 14 nivose et 6 ventose an 2. )
- 27 — contenant des dispositions relatives à l'acte de navigation. [ N<sup>o</sup>. 1770. \* R. D. L. ]  
( V. la loi du 12 nivose. )
- 27 DÉCRET relatif à des Français mariés à des Américaines. [ F. D. D. ]  
( V. les lois des 5 et 13 brumaire. )
- 30 LOI relative à la déportation des ecclésiastiques. [ N<sup>o</sup>. 1960. \* R. D. L. ]  
( V. les art. XII, XIII et XIV, et les lois des 5, 11 brumaire, 6 floréal an 2, et 20 fructidor an 3. )

D A T E S des L O I S.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
30 vendém. an 2	DÉCRET qui accorde un secours provisoire aux citoyens <i>Peyreff</i> et <i>Garnaud</i> , officiers municipaux à Tabago. [ R. D. L. ]
1 <sup>er</sup> . brumaire	LOI relative à la fabrication d'étalons <i>prototypes</i> des poids et mesures pour toute la République. [ N <sup>o</sup> . 1773. * ]
I	— portant qu'il n'y aura ni arsenal ni manufacture d'armes dans les villes en état de rebellion. [ N <sup>o</sup> . 1763. * R. D. L. ]
I	— portant que les colonies nommeront au tribunal de cassation. [ N <sup>o</sup> . 1802. * R. D. L. ]
I	— relative à la séquestration et à la vente des biens des rebelles de Toulon. [ N <sup>o</sup> . 1765. * ] ( V. les décrets des premier et 2 frimaire an 2. )
I	— contenant le tarif du prix des places et transports d'effets dans les voitures des postes et messageries nationales. [ N <sup>o</sup> . 1777. * ] ( V. la loi du 3 fructidor an 3. )
I	— contenant liquidation de pensions en faveur d'employés supprimés. [ R. D. L. ]
I	— additionnelle concernant les indemnités ou secours dus pour raison des pertes occasionnées par des accidens imprévus. [ N <sup>o</sup> . 1774. * ] ( V. la loi du 14 ventose an 2. )
I	— qui établit une commission de subsistances et d'approvisionnement. [ N <sup>o</sup> . 1766. * R. D. L. ] ( V. les art. V, VII et XII, et les lois des 25 brumaire an 2, et 15 fructidor an 3. )
I	— qui fixe l'époque à laquelle les opérations des administrations seront réglées suivant le calendrier républicain. [ N <sup>o</sup> . 955. * R. D. L. ] ( V. la loi du 4 frimaire an 2. )

D A T E S  
des  
L O I S.

T I T R E S  
A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.

- |                                    |  |
|------------------------------------|--|
| 1 <sup>er</sup> . brumaire<br>an 2 | DÉCRET qui accorde une pension au citoyen <i>Bachelata</i> , envoyé par ordre du gouvernement à la Guiane française en 1764. [ R. D. L. ]  |
| 2                                  | — relatif au citoyen <i>Allarin</i> , capitaine du navire <i>les Trois-Évêques</i> , de Boulogne-sur-mer. [ R. D. L. ]   |
| 2                                  | — relatif à la composition des comités de la marine et des colonies, etc. [ R. D. L. ]<br>( V. le décret du 11. )  |
| 2                                  | — qui accorde une indemnité à plusieurs employés des bureaux civils de la marine. [ N <sup>o</sup> . 2159. *<br>R. D. L. ]<br>( V. la loi du 11 frimaire an 2. )   |
| 3                                  | — relatif au papier-monnaie des Isles-de-France et de la Réunion [ R. D. L. ]  |
| 3                                  | — relatif à l'établissement de fourneaux à réverbères sur les batteries des côtes. [ R. D. L. ]<br>( V. la loi du 17. )  |
| 3                                  | — relatif à des sucres et cafés chargés, par des négocians de Nantes, sur un bâtiment neutre. [ R. D. L. ]<br>( V. les lois des 13 septembre 1793 ; 15 vendémiaire et 13 brumaire an 2. )                |
| 3                                  | Loi qui interprète celle du 18 vendémiaire, relative à l'enlèvement des signes de royauté et de féodalité. [ N <sup>o</sup> . 1783. * ]<br>( V. les lois des 7, 16 brumaire an 2, et 24 prairial an 3. ) |
| 3                                  | — qui supprime les fonctions d'avoués, et établit une nouvelle forme d'instruction des affaires devant les tribunaux. [ N <sup>o</sup> . 1800. * ]   |
| 5                                  | — relative aux bureaux désignés pour l'intro-  |

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
	duction des toiles de coton et étoffes de soie. [ N <sup>o</sup> . 1791. * ] ( V. la loi du 22 août 1791. )
5 brumaire an 2	LOI qui surseoit à l'élection ordinaire des municipalités. [ N. 1788. * ] ( V. la loi du 7 vendémiaire an 3. )
5	— relative à la date des décrets et des lois, etc. [ N <sup>o</sup> . 1801. * R. D. L. ]
5	— qui excepte de la loi relative à l'arrestation des étrangers les épouses des citoyens des États-Unis d'Amérique septentrionale. [ N <sup>o</sup> . 1785. * ] ( V. la loi du 13. )
5	— relative à l'échange des prisonniers. [ C. B. ] ( V. le décret du 15. )
6	DÉCRET relatif à la disposition de la loi qui déporte aux colonies les mendiants désobéissans. [ F. D. D. ] ( V. la loi du 11. )
6	— qui accorde une gratification et indemnité au citoyen <i>Deshayes-Desvallons</i> , ingénieur-mécanicien de la marine. [ N <sup>o</sup> . 2186. * R. D. L. ]
6	— relatif au citoyen <i>Oletta</i> , capitaine de la felouque <i>la Vigilante</i> . [ * R. D. L. ] ( V. le décret du 28. )
7	LOI relative à l'exécution de celle du <i>maximum</i> , pour les denrées de première nécessité. [ N <sup>o</sup> . 1814. * R. D. L. ] ( V. les lois des 11 brumaire et 6 ventose an 2. )
7	— relative à la publication périodique d'un état de la navigation et du commerce de France et des colonies. [ N <sup>o</sup> . 1815. * R. D. L. ] ( V. la loi du 15. )

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
7 brumaire an 2	LOI relative aux dépenses de l'enlèvement des signes de royauté et de féodalité sur les monuments publics. [ N <sup>o</sup> . 1807. * ] ( V. la loi du 16. )
7	DÉCRET relatif à l'impression d'un mémoire concernant la navigation et le commerce des Français. [ * C. B. ]
8	LOI portant qu'il sera nommé des interprètes auprès des dépôts de prisonniers étrangers. [ N <sup>o</sup> . 1808 * R. D. L. ] ( V. la loi du 25. )
8	DÉCRET relatif aux prêts d'argent faits au ci-devant roi par les administrateurs de la compagnie des Indes. [ F. D. D. ]
9	LOI relative aux propriétaires de créances exigibles soumises à la liquidation, qui n'ont pas encore établi leurs créances. [ N <sup>o</sup> . 1820. * R. D. L. ] ( V. l'article premier. )
II	— relative aux mendiants condamnés à la déportation. [ N <sup>o</sup> . 1826. * R. D. L. ]
II	— portant qu'il sera formé un tarif pour le <i>maximum</i> des marchandises dans toute l'étendue de la République. [ N <sup>o</sup> . 1825. * R. D. L. ] ( V. la loi du 6 ventose. )
II	— relative au mode de paiement des marchés passés pour le compte de la République. [ N <sup>o</sup> . 1828. * R. D. L. ]
II	— relative aux Français sortis du territoire de la République avant le premier juillet 1789, et qui n'y sont pas rentrés. [ N <sup>o</sup> . 2240. * ]

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
II brumaire an 2	DÉCRET relatif à la nomination des adjoints au comité de marine et des colonies. [ R. D. L. ]
13	LOI qui excepte les médecins de la loi sur les étrangers. [ N <sup>o</sup> . 1855. * R. D. L. ]
13	— qui ordonne le déchargement de tous les bâtimens marchands. [ N <sup>o</sup> . 1839. * R. D. L. ]
13	— relative à la cessation des pouvoirs des commissaires civils envoyés par le comité de salut public, ou nommés par les représentans du peuple. [ N <sup>o</sup> . 2248. * R. D. L. ]
14	DÉCRET qui charge le comité de marine de la révision des lois sur la police des ports. [ F. D. D. ]
14	— relatif aux citoyens <i>Tempié</i> et <i>Guérin</i> , visiteurs de navires au port de Brest. N <sup>o</sup> . 2249. * R. D. L. ]
15	— qui accorde une pension, à titre de gratification, au citoyen <i>Duchesne</i> , marin. [ N <sup>o</sup> . 2237. * R. D. L. ]
15	— qui ordonne aux ministres de la guerre et de la marine de rendre compte de l'état de l'échange des prisonniers français. [ C. B. ] ( V. un arrêté de l'ex-comité de salut public du 22 messidor an 3, et le cartel d'échange du 27 fructidor an 6. )
16	LOI relative aux signes de royauté et de féodalité qui sont sur les poids et mesures. [ N <sup>o</sup> . 1852. * R. D. L. ]
17	DÉCRET relatif au remplacement d'un brevet d'invention accordé au citoyen <i>Keyssel</i> . [ N <sup>o</sup> . 2245. * R. D. L. ]

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
17 brumaire an 2	DÉCRET relatif au sceau du ci-devant amiral. [ R. D. L. ]
17	LOI relative à la construction de fourneaux à réverbères pour les batteries des côtes. [ N <sup>o</sup> . 2272. * R. D. L. ]
18	— relative aux contestations sur la validité des prises faites par les corsaires. [ N <sup>o</sup> . 1858. * R. D. L. ] ( V. un arrêté de l'ex-comité de salut public , du 14 floréal an 3. )
18	DÉCRET qui accorde une conduite et des secours aux citoyens <i>Erich-Eeg</i> , père et fils, pour se rendre à Rochefort. [ N <sup>o</sup> . 2284. * R. D. L. ]
20	— de renvoi au comité de salut public sur le mode de responsabilité des ministres. [ F. D. D. ]
22	— relatif à une adresse du commandant de l'île de la Réunion. [ R. D. L. ]
25	LOI relative aux subsistances et approvisionnemens destinés pour la marine. [ N <sup>o</sup> . 1883. * R. D. L. ] ( V. la loi du 16 pluviôse. )
25	— relative aux renseignemens à donner à la commission des subsistances, par les ministres de la marine et des affaires étrangères. [ N <sup>o</sup> . 2313. * R. D. L. ]
25	— relative aux militaires possesseurs de brevets ou commissions, portant des signes de royauté et de féodalité. [ N <sup>o</sup> . 1875. * R. D. L. ]
25	— qui rend commune à la marine la loi du 8, relative aux interprètes attachés aux dépôts des prisonniers étrangers. [ N <sup>o</sup> . 1898. * R. D. L. ]
25	— relative à l'approvisionnement des villes et places mises en état de guerre. [ N <sup>o</sup> . 1885. * R. D. L. ] ( V. la loi du 19 pluviôse. )

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
27 brumaire an 2	LOI relative aux traités de la France avec les États-Unis d'Amérique, etc. [ N <sup>o</sup> . 1895. * R. D. L. ] ( V. les lois des 4 et 5 frimaire, et le décret du 6 nivose an 2. )
28	— relative aux croix de Saint-Louis, et autres décorations. [ N <sup>o</sup> . 1900. * R. D. L. ]
28	DÉCRET qui accorde une pension à la fille du capitaine <i>Oletta</i> , commandant <i>la Vigilante</i> . [ R. D. L. ]
30	LOI qui augmente la solde des troupes. [ N <sup>o</sup> . 1911. * R. D. L. ]
1 <sup>er</sup> . frimaire	— qui autorise le versement dans les caisses des receveurs de districts, des fonds destinés à indemniser les familles des militaires et marins. [ N. 1914. * R. D. L. ] ( V. les lois des 5, 9 nivose et 21 pluviôse an 2. )
1	DÉCRET qui accorde des secours aux patriotes fugitifs de Toulon et de Marseille. [ C. B. ] ( V. le décret du 2 frimaire et les lois des 4, 11 et 14 nivose an 2. )
1	— qui accorde une indemnité au citoyen <i>Bourneuf</i> , capitaine au bataillon d'Afrique. [ N <sup>o</sup> . 2349. * R. D. L. ]
2	— relatif aux citoyens <i>Legoff</i> , <i>Lahautière</i> , <i>Lafferrière</i> et <i>Ozanne</i> , officiers d'administration sortis de Toulon depuis le 15 septembre. [ N <sup>o</sup> . 2363. * R. D. L. ]
2	— qui accorde un secours provisoire au citoyen <i>Duval</i> , marin de Caen. [ C. B. ]
2	— qui conserve la principale cloche de la paroisse de <i>Quillebeuf</i> , pour avertir de l'entrée et de la sortie des navires. [ C. B. ]

D A T E S des L O I S.	T I T R E S A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.
4 frimaire an 2	DÉCRET qui accorde une indemnité à <i>James Thayer</i> , citoyen des États-Unis de l'Amérique Septentrionale. [ R. D. L. ] ( V. le décret du 5. )
4	LOI relative à l'ère républicaine. [ N <sup>o</sup> . 1838. * R. D. L. ]
5	— relative à l'exécution des arrêtés du comité de salut public. [ N <sup>o</sup> . 1924. * R. D. L. ]
5	DÉCRET relatif à des réclamations du citoyen <i>Morillon</i> , ancien soldat au régiment de l'île de France. [ C. B. ]
5	— relatif à une pétition des citoyens des États-Unis de l'Amérique Septentrionale. [ F. D. D. ]
5	LOI qui ordonne que la peine de la déportation sera, désormais, pour la vie entière. [ N <sup>o</sup> . 1925. * R. D. L. ]
8	DÉCRET relatif à la suppression du privilège exclusif de la pêche. [ C. B. ]
8	— relatif à un rapport concernant les vaisseaux chargés, sous pavillon neutre, de denrées et marchandises non prohibées. [ R. D. L. ] ( V. un arrêté de l'ex-comité de salut public, du 27 fructido an 3. )
8	LOI relative à des secours à accorder aux citoyens qui se sont échappés du Cap et autres cantons de Saint-Domingue. [ N <sup>o</sup> . 2398. * C. B. ]
8	DÉCRET relatif à la formation d'un état des citoyens du Cap qui ont droit à ces secours. [ R. D. L. ]

D A T E S des L O I S.	T I T R E S A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.
9 frimaire an 2	LOI relative aux certificats de civisme des soldats invalides. [ N <sup>o</sup> . 1938. * R. D. L. ] ( V. la loi du 28 thermidor an 3. )
11	— qui accorde une indemnité aux employés des bureaux de la marine qui ont moins de 150 livres d'appointemens, par mois. [ N <sup>o</sup> . 2417. * R. D. L. ]
12	— portant qu'aucun déserteur étranger ne sera admis à servir dans les armées de la République. [ N <sup>o</sup> . 1960. * R. D. L. ] ( V. l'art. XXIII de l'instruction du conseil exécutif du 30 frimaire, et un arrêté de l'ex-comité de salut public du 23 floréal. )
12	— relative aux douanes nationales et aux bureaux du département des affaires étrangères. * ( V. la loi du 14. )
12	— relative au rassemblement dans les dépôts des parchemins, livres et manuscrits destinés à être brûlés. [ N <sup>o</sup> . 2143. * ]
12	DÉCRET relatif à une demande de secours faite par plusieurs familles indigentes de Français prisonniers de guerre. [ C. B. ] ( V. la loi du 17 floréal an 3. )
13	— relatif à des rapports sur les primes et encouragemens, les traitemens et dépenses des employés dans les bureaux des ministres, etc. [ R. D. L. ]
13	— relatif à la frégate <i>la Carmagnole</i> , commandée par le citoyen <i>Lallemant</i> . [ R. D. L. ]
14	— relatif à la conservation provisoire du bureau de commerce de Marseille. [ R. D. L. ]
14	— qui accorde des secours aux familles de Granville et de ses fauxbourg. [ C. B. ]

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
14 frimaire an 2	LOI qui rapporte les art. IV et V de la loi du 12, concernant les do. janes nationales. ( V. les lois des 26 frimaire, 28 nivose, et 4 germinal an 2. )
14	— relative au dessèchement des étangs et lacs de la République. [ N <sup>o</sup> . 1947. * ] ( V. les art. 1 <sup>er</sup> et IV, et la loi du 23 messidor an 3. )
14	— relative au mode de gouvernement provisoire et révolutionnaire. [ N <sup>o</sup> . 1950. * R. D. L. ] ( V. un arrêté de l'ex-comité de salut public, du 7 germinal an 2, et la loi du 22 germinal an 3. )
15	— qui autorise les commissaires de la Convention près les armées, à prendre des mesures pour l'échange des prisonniers de guerre. [ N <sup>o</sup> . 1988. * R. D. L. ] ( V. un arrêté de l'ex-comité de salut public, du 21 messidor an 3, et la loi du 27 fructidor an 6. )
15	DÉCRET relatif à une conduite réclamée par le citoyen <i>Baudin</i> , aspirant de la marine. [ N <sup>o</sup> . 2543. * R. D. L. ]
15	— relative aux prix du fret des tartanes de Cette. [ N <sup>o</sup> . 2544. * R. D. L. ]
17	LOI portant que les marchés et les comptes seront stipulés et rendus en livres, décimes et centimes. [ N <sup>o</sup> . 1959. * R. D. L. ] ( V. l'instruction de la commission des poids et mesures. * )
18	— relative aux chirurgiens-majors omis dans la loi de répartition des parts de prises, du 1 <sup>er</sup> . octobre 1793. ( N <sup>o</sup> . 1977. * R. D. L. ) ( V. la loi du 23 messidor et un arrêté de l'ex-comité de salut public du 14 Bréval an 3. )
20	DÉCRET relatif à un rapport sur les exceptions à la loi concernant les étrangers. [ C. B. ]

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
21 frimaire an 2	LOI relative à la remise des titres de créances. [ N <sup>o</sup> . 1978. * R. D. L. ]
22	DÉCRET relatif à l'achat des grains qui seront apportés par les vaisseaux des nations étrangè- res. [ F. D. D. ]
26	— relatif au citoyen <i>Le Borgne</i> , colon. [ R. D. L. ]
26	LOI relative aux fonctionnaires publics qui tou- cheroient deux fois leur traitement. [ N <sup>o</sup> . 1968. * R. L. D. ] ( V. les art. III et IV. )
26	— relative à une nouvelle organisation des bureaux du département des affaires étrangères. [ N <sup>o</sup> . 1963. * R. D. L. ] ( V. la loi du 28 nivose. )
26	— relative au mode de procéder contre les indi- vidus qui ont trahi la patrie dans les parties du territoire de la République envahies par l'en- nemi. [ N <sup>o</sup> . 1910. * ] ( V. les art. I <sup>er</sup> , IV et V. )
27	— relative aux commissaires du Conseil exécutif ou autres dont les pouvoirs ont cessé, etc. [ N <sup>o</sup> . 1964. * R. D. L. ]
28	DÉCRET relatif à une adresse de la Convention à l'armée de la République sous les murs de Tou- lon. [ C. B. ] ( V. les lois des 4, 11 et 14 nivose an 2. )
29	— relatif aux pensions des citoyens <i>Grasset</i> , <i>St.- Sauveur</i> et <i>Le Seure</i> , ex-consuls. [ R. D. L. ]
30	— relatif à la pension de <i>Simon Lucot</i> , canonnier de la marine. [ N <sup>o</sup> . 2734. * R. D. L. ]
1 <sup>er</sup> , nivose	— relatif à la frégate <i>la Tartu</i> . [ R. D. L. ]
2	— relatif au mode de liquidation des titulaires d'offices d'amirauté qui possèdent, à droit de

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
	succession, sans pouvoir justifier d'un titre primitif. [ R. D. L. ] ( V. la loi du 27 pluviôse an 3. )
2 nivose an 2	LOI relative au massacre de l'équipage de la frégate française <i>la Modeste</i> , dans le port de Gênes, et à l'exécution des traités avec cette République. [ N <sup>o</sup> . 1996. * R. D. L. ]
3	DÉCRET concernant les membres des comités de surveillance, relativement aux certificats de civisme. [ C. B. ] ( V. la loi du 18 thermidor an 3. )
4	— qui met des fonds à la disposition du ministre de la marine pour le paiement des dépenses restant à acquitter de l'exercice 1793. [ N <sup>o</sup> . 2008. * R. D. L. ]
4	— relatif au capitaine <i>Trullet</i> , venant de Constantinople. [ C. B. ] ( V. les décrets des 19 nivose et 10 pluviôse. )
4	LOI relative à la reprise de Toulon. [ N. 1985. * R. D. L. ] ( V. les lois des 4, 11 et 14 nivose, et le décret du 8 ventose. )
4	— qui approuve les mesures prises par les représentans du peuple à Toulon et à Marseille. [ N <sup>o</sup> . 2627. * R. D. L. ] ( V. les lois des 11 et 14. )
4	— qui déclare propriété nationale les biens appartenant aux ci-devant tribunaux consulaires. [ N <sup>o</sup> . 2007. * R. D. L. ] ( V. les art. I et VII. )
5	— relative à une augmentation de secours accordés aux familles et aux défenseurs de la patrie, etc. [ N <sup>o</sup> . 1993. * R. D. L. ] ( V. les art. III. et IV, et les lois des 9, 11 nivose et 11 pluviôse. )

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
5 nivose an 2	LOI qui exclut tout individu né en pays étranger du droit de représenter le peuple français. [ N <sup>o</sup> . 1995. * ]
6	DÉCRET relatif à une nouvelle rédaction de la loi du 27 brumaire dernier, concernant les traités de la France avec les États-Unis de l'Amérique, etc. [ F. D. D. ]
7	— relatif à la citoyenne <i>Loyer-Deslandes</i> , de Saint-Pierre et Miquelon. [ R. D. L. ]
9	— relatif à l'établissement d'une commission chargée de faciliter aux familles des défenseurs de la Patrie les moyens de jouir des secours qui leur sont accordés. [ F. D. D. ] ( V. les lois des 11, 27 nivose et 21 pluviöse. )
9	LOI qui étend aux familles de ceux qui auront été tués aux armées les secours accordés aux veuves et enfans des militaires. [ N <sup>o</sup> . 2019. * R. D. L. ] ( V. les lois des 11, 27 nivose, et 21 pluviöse )
11	— relative aux concessions de terrains provenant des lais et relais de la mer. [ N <sup>o</sup> . 2026. * R. D. L. ]
11	— relative à des dons patriotiques destinés pour les veuves et enfans des vainqueurs de Toulon. [ N <sup>o</sup> . 2023. * ]
11	— relative au traitement des officiers des tribunaux militaires. [ R. D. L. ]
12	— qui détermine la manière de calculer le tonnage des bâtimens. [ N <sup>o</sup> . 2010. * R. D. L. ]
14	— contenant des mesures pour accélérer la construction des bâtimens de guerre au port <i>la Montagne</i> , et dans tous les ports de la Méditerranée. [ N <sup>o</sup> . 2025. * R. D. L. ]

D A T E S  
des  
L O I S.

T I T R E S  
A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.

- 14 nivose  
an 2      L O I relative à la circulation des denrées et marchandises de première nécessité. [ N<sup>o</sup>. 2028. \* R. D. L. ]
- 14      D É C R E T relatif aux citoyens *Rocher*, *Dancourt*, *Bailly* et *Gaudemard*, députés de la Guadeloupe et de la Martinique. [ N<sup>o</sup>. 2617. \* R. D. L. ]
- 14      — relatif à un arrêté des représentans du peuple à Brest, concernant le rétablissement de la discipline à bord des vaisseaux de la République. [ C. B. ]  
( V. la loi du 16. )
- 15      L O I portant établissement de commandans amovibles dans les places de guerre et postes militaires. [ N<sup>o</sup>. 2055. \* ]  
( V. l'article II. )
- 15      — qui défend aux troupes d'envoyer des députations. [ N<sup>o</sup>. 2054. \* R. D. L. ]
- 16      — relative à la discipline à bord des vaisseaux de la République. [ N<sup>o</sup>. 2065. \* R. D. L. ]  
( V. la loi du 14 pluviôse, et les arrêtés de l'ex-comité de salut public des 3 floréal et 7 thermidor an 3, et la loi du 13 thermidor an 7. )
- 16      — relative aux pensions des officiers militaires et employés du département de la marine, supprimés depuis le 1<sup>er</sup>. janvier 1791. [ N<sup>o</sup>. 2640. \* R. D. L. ]  
( V. les lois des premier pluviôse et 4 fructidor an 3. )
- 16      — qui prohibe la sortie du tan. [ N<sup>o</sup>. 2050. \* ]
- 16      D É C R E T relatif à une pétition des femmes des marins *classés* de Blois, tendant à faire exempter leurs maris de la levée des gens de mer. [ N<sup>o</sup>. 2650. \* R. D. L. ]  
( V. les arrêtés de l'ex-comité de salut public, des 14 prairial, 25 messidor et 22 fructidor an 2, et la loi du 3 brumaire an 4. )

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
18 nivose an 2	LOI portant que les ministres ne pourront puiser dans le trésor public qu'en vertu d'un décret. [ N <sup>o</sup> . 2040. * R. D. L. ]
19	— relative au salut des vaisseaux et bâtimens de la République. [ N <sup>o</sup> . 2043. * R. D. L. ] ( V. la loi du 14 pluviöse an 2. )
19	DÉCRET relatif au citoyen <i>Trullet</i> , capitaine de navires marchands. [ N <sup>o</sup> . 2687. * R. D. L. ] ( V. le décret du 10 pluviöse. )
20	— relatif à l'incompatibilité entre elles de diverses fonctions publiques. [ R. D. L. ] ( V. la loi du 24 vendémiaire an 3. )
22	LOI relative aux formalités auxquelles sont assujettis les marchés pour le service des armées de la République. [ N <sup>o</sup> . 2067. * R. D. L. ]
24	— relative à la liquidation des pensions sur la caisse des invalides de la marine. [ N <sup>o</sup> . 2680. * R. D. L. ] ( V. la loi du 15 germinal an 3. )
24	DÉCRET relatif à la ci-devant compagnie des Indes. [ R. D. L. ]
26	— relatif à un rapport sur le transport et dépôt des prises faites sur les ennemis de la République. [ R. D. L. ] ( V. un arrêté de l'ex-comité de salut public du 14 floréal an 3. )
27	LOI qui accorde des secours aux familles des citoyens qui auront été blessés aux armées en y faisant un service quelconque. [ N <sup>o</sup> . 2102. * R. D. L. ] ( V. les lois des 21, 24 pluviöse an 2 ; 2 ventöse an 3, et un arrêté de l'ex-comité des secours publics, du 7 ventöse an 3. )
28	— relative au nombre et au traitement des officiers

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
28 nivose an 2	embarqués sur les bâtimens de transport au service de la République. [ N <sup>o</sup> . 2079. * R. D. L. ] LOI relative au service des bureaux du département des affaires étrangères, et au paiement des employés des douanes. [ N <sup>o</sup> . 2085. * R. D. L. ]
28	DECRET relatif à des indemnités dues à des capitaines des États-Unis d'Amérique. [ R. D. L. ]
28	— relatif au citoyen <i>Pierre</i> , marinier. [ R. D. L. ]
1 pluviôse	— relatif aux lettres-de-change tirées par les négocians habitant le territoire des puissances avec lesquelles la France est en guerre. [ C. B. ]
1	LOI relative aux sociétés établies pour la construction de canaux et autres établissemens d'utilité publique. [ N <sup>o</sup> . 2090. * ]
2	— relative à l'entretien des phares et feux établis pour la sûreté de la navigation. [ N <sup>o</sup> . 2384. * R. D. L. ]
2	DÉCRET relatif à la direction des batteries des côtes. [ R. D. L. ]
3	— portant que les vins étrangers ne sont pas compris dans la loi du 26 juillet 1793. [ C. B. ]
3	LOI qui nomme le contre-amiral <i>Martin</i> , commandant en chef des forces navales de la Méditerranée. [ N <sup>o</sup> . 2093. * R. D. L. ]
3	— portant établissement d'une école d'hydrographie à Saint-Jean-de-Luz. [ N <sup>o</sup> . 2747. * R. D. L. ]
5	DECRET relatif à l'exécution du décret d'accusation contre les citoyens <i>Sonthoux</i> et <i>Polverel</i> . [ R. D. L. ]

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
7 pluviöse an 2	Loi relative aux liquidations d'offices. [ N <sup>o</sup> . 2119. * R. D. L. ] ( V. les art. II, III et VIII. )
7	— qui met en réquisition pour le service de la République toutes les armes de calibre de guerre. [ N <sup>o</sup> . 2038. * ]
7	DÉCRET relatif aux citoyens <i>Devin</i> , <i>Beauchamp</i> et <i>Denizot</i> , déportés de Saint-Domingue et de la Martinique. [ N <sup>o</sup> . 2785. * R. D. L. ]
7	— relatif au versement des fonds fait par les caisses publiques sur des bons, ordres, lettres ou mandats des ministres. [ R. D. L. ]
8	Loi qui met en réquisition les enseignes non entretenus, les capitaines au grand et petit cabotage, et les officiers des navires marchands. [ N <sup>o</sup> . 2100. * R. D. L. ] ( V. un arrêté de l'ex-comité de salut public du 14 prairial an 2, et l'arrêté du directoire exécutif du 10 pluviöse an 5. )
9	— portant suppression des régimens de marine. [ N <sup>o</sup> . 2117. * R. D. L. ] ( V. les arrêtés de l'ex-comité de salut public du 14 prairial an 2, et la loi du 3 brumaire an 4. )
10	DÉCRET qui mande à la barre de la Convention le ministre de la marine. [ C. B. ] ( V. le décret suivant. )
10	— qui nomme le citoyen <i>Trullet</i> capitaine de vaisseau. [ R. D. L. ]
11	— relatif aux biens de <i>J. B. Claude Hoock</i> , retiré à New-Yorck. [ N <sup>o</sup> . 2834. * R. D. L. ]
11	— relatif au citoyen <i>Le Blois</i> , déporté de Saint-Domingue. [ N <sup>o</sup> . 3028. * ] ( V. le décret du 11 ventose. )

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
13 pluviôse an 2	LOI portant établissement d'une commission des armes et poudres de la République. [ N <sup>o</sup> . 2139. R. D. L. ] ( V. les art. I, II, IV, VI, VIII, IX et XIII. )
13	— qui ordonne une coupe extraordinaire de bois dans toutes les forêts de la République. [ N <sup>o</sup> . 2129. * ] ( V. un arrêté de l'ex-comité de salut public du 16 pluviôse. )
13	— interprétative concernant les certificats de civisme. [ N <sup>o</sup> . 2134. * R. D. L. ] ( V. les lois des 22 prairial an 2, et 18 thermidor an 3. )
13	— relative à la démolition des châteaux forts et forteresses de l'intérieur. [ N <sup>o</sup> . 2130. * ]
14 et 19	— relative aux certificats de résidence exigés pour la liquidation des pensions, gratifications ou secours. [ N <sup>o</sup> . 2151. * R. D. L. ] ( V. les lois des 19 pluviôse et 6 germinal. )
14	— relative aux capitaines et officiers commandant les vaisseaux, frégates et autres bâtimens de guerre. [ N <sup>o</sup> . 2134. * R. D. L. ] ( V. les lois du 3 brumaire an 4. )
14	— relative à une nouvelle organisation de l'administration de la marine. [ N <sup>o</sup> . 2158. * R. D. L. ] ( V. un arrêté de l'ex-comité de salut public du 17 messidor an 2, et la loi du 2 brumaire an 4. )
14	DÉCRET relatif au rétablissement et à la création de pensions et gratifications. [ C. B. ]
15	— qui admet, en qualité de représentans du peuple, les citoyens <i>Dufay</i> , <i>Belley</i> et <i>Mth</i> , députés de la province du nord de Saint-Domingue. [ R. D. L. ]
16	LOI relative à l'instruction des novices à bord des

D A T E S des L O I S.	T I T R E S A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.
16 pluviôse an 2.	<p>vaisseaux de la République. [ N<sup>o</sup>. 2131. * R. D. L. ]            ( V. la loi du 3 brumaire an 4. )</p> <p>LOI portant établissement d'instituteurs à bord des vaisseaux de la République. [ N<sup>o</sup>. 2232. * R. D. L. ]            ( V. la loi du 18 floréal an 2, celle du 3 brumaire et l'arrêté du Directoire exécutif du 21 ventose an 4. )</p>
16	<p>— relative au vêtement des marins embarqués sur les vaisseaux de la République. [ N<sup>o</sup>. 2137. * R. D. L. ]</p>
16	<p>— relative au service des approvisionnemens de la marine. [ N<sup>o</sup>. 2138. * R. D. L. ]            ( V. la loi du 19. )</p>
16	<p>DECLARATION de la Convention nationale, et Loi sur l'abolition de l'esclavage des nègres dans toutes les colonies. [ N<sup>o</sup>. 2262. * R. D. L. ]            ( V. la loi du 12 et le décret du 22 germinal an 2, et les lois des 9 frimaire et 26 prairial an 3. )</p>
17	<p>DÉCRET relatif à une proposition de distribuer les terres incultes des îles aux hommes de couleur. [ R. D. L. ]</p>
18	<p>LOI relative au paiement des rentes viagères et pensions. [ N<sup>o</sup>. 2163. * ]</p>
18	<p>— relative aux membres de la commission temporaire des arts, chargée d'inventorier et de réunir les monumens des sciences et des arts. [ N<sup>o</sup>. 2164. * ]            ( V. le 8<sup>e</sup>. parag. et la loi du 27. )</p>
19	<p>— portant que la loi du 16, qui accorde deux rations de viande salée aux troupes en cantonnement ou en garnison dans les villes et places, est applicable à l'armée navale. [ N<sup>o</sup>. 2173. * R. D. L. ]            ( V. le décret du 21. )</p>

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
19 pluviöse an 2	DÉCRET relatif au citoyen <i>Desloges</i> , ancien régisseur des vivres de la marine. [ R. D. L. ]
19	— relatif au paiement des indemnités accordées aux sous-officiers et soldats qui ont servi dans l'Inde. [ R. D. L. ]
19	— relatif au paiement de différentes créances. [ R. D. L. ] ( V. le paragraphe relatif à l'arriéré du département de la marine. )
21	— relatif à la ration du soldat de terre et de mer. [ R. D. L. ]
21 et 22	LOI qui règle le mode de paiement des pensions, indemnités et secours accordés aux défenseurs de la patrie et à leurs familles. [ N <sup>o</sup> . 2169. * R. D. L. ] ( V. les lois des 22, 24 pluviöse, 13 prairial an 2; 2 ventöse, et 11 fructidor an 3; et un arrêté de l'ex-comité de salut public du 7 ventöse an 3. )
22	— portant que les congés limités des défenseurs de la patrie leur tiendront lieu de certificats d'activité de service. [ B. D. L. ]
23	— relative aux pensions accordées par les ci-devant municipalités ou corps administratifs. [ N <sup>o</sup> . 2174. * ]
24	— relative à la réquisition et préhension des objets et matières nécessaires aux armées et aux établissemens publics. [ N <sup>o</sup> . 2168. * R. D. L. ]
24	— qui accorde les secours décrétés par la loi du 4 mai 1793, aux familles des marins employés sur les bâtimens frétés au nom et à la solde de la République. [ N <sup>o</sup> . 2188. * R. D. L. ]
24	DÉCRET relatif à l'impression du rapport concernant les mouvemens qui ont eu lieu sur l'es-

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
	cadre commandée par <i>Morard de Galles</i> . [ R. D. L. ]
27 pluviöse an 2	Loi relative au pavillon national. [ N <sup>o</sup> . 2181. * R. D. L. ]
27	— relative aux procès-verbaux des délits commis dans les forêts. [ N <sup>o</sup> . 2187. * R. D. L. ]
27	— portant qu'à l'avenir aucun citoyen ne sera promu à des grades militaires, s'il ne sait lire et écrire. [ N <sup>o</sup> . 2186. * R. D. L. ]
27	— relative aux bibliothèques rassemblées dans les ports de la République. [ N <sup>o</sup> . 2177. * R. D. L. ]
28	— relative aux états et bordereaux des créances légitimes des colonies, pour l'exercice de 1793. [ N <sup>o</sup> . 2946. * R. D. L. ]
28	DÉCRET qui accorde un secours au citoyen <i>Caire</i> , officier de gendarmerie à Saint-Domingue. [ R. D. L. ]
28	— relatif à <i>Jonh Girard</i> , capitaine américain. [ C. B. ]
29	— relatif à la prise du navire américain <i>le Lauwrens</i> , faite par le corsaire <i>le Sans-Culotte</i> . [ N <sup>o</sup> . 2943. * R. D. L. ]
30	Loi relative au service des étapes. [ N <sup>o</sup> . 2183. * ] (V. la loi du 2 thermidor an 2.)
1 ventöse.	DÉCRET relatif à la liquidation des offices de courtiers à Bordeaux. [ C. B. ]
2	— relatif à un rapport concernant le service de santé des armées de terre et de mer. [ F. D. D. ] (V. la loi ci-après.)

D A T E S  
des  
L O I S

T I T R E S  
A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.

- |                   |  |
|-------------------|--|
| 3 ventose<br>an 2 | LOI relative au service de santé des armées de terre et de mer, et des hôpitaux militaires. [ N <sup>o</sup> . 2255. * R. D. L. ]<br>( V. le décret du premier germinal an 2, un arrêté de l'ex-comité de salut public du 21 brumaire; la loi du 21 pluviôse an 3, et l'arrêté du Directoire exécutif du 10 floréal an 4 ) |
| 3                 | — relative au nouveau mode de paiement des frais d'administration à la charge du trésor public. [ N <sup>o</sup> . 2195. * R. D. L. ]  |
| 5                 | DÉCRET relatif à l'envoi des Bulletins de la Convention. [ R. D. L. ]<br>( V. Part. II. )  |
| 6                 | LOI relative aux prix des denrées et marchandises soumises au <i>maximum</i> . [ N <sup>o</sup> . 2200. * R. D. L. ]   |
| 7                 | DÉCRET relatif aux états de navigation, de commerce et de comptabilité des douanes de la République. [ R. D. L. ]<br>( V. la loi du 8 thermidor an 3. )  |
| 8                 | LOI portant que les citoyens acquittés par le tribunal révolutionnaire reprendront leurs fonctions. [ N <sup>o</sup> . 2202. * ]   |
| 8                 | DÉCRET qui rectifie celui du 4 nivose relatif à la célébration d'une fête nationale à l'occasion de la reprise de Toulon. [ R. D. L. ]   |
| 9                 | LOI relative aux certificats de résidence des officiers militaires démissionnaires, destitués ou suspendus. [ N <sup>o</sup> . 2208. * R. D. L. ]<br>( V. les décrets des 16 floréal et 3 prairial an 3. )   |
| II                | — relative aux créances des marins qui ont servi sur la flotille de <i>Thurot</i> en 1759 et 1760. [ N <sup>o</sup> . 2221. * R. D. L. ]   |
| II                | — relative aux scellés apposés après le décès des parens des défenseurs de la patrie. [ N <sup>o</sup> . 2219. * ]   |

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
II ventose an 2	DÉCRET relatif au citoyen <i>Leblois</i> , déporté arbitrairement de Saint-Domingue. [ N <sup>o</sup> . 2028. * R. D. L. ]
12	— relatif à la liquidation des créances sur la République, appartenant aux habitans du <i>Port-la-Montagne</i> . [ C. B. ]
13	— qui défend aux autorités constituées d'attenter à la personne des envoyés des gouvernemens étrangers. [ N <sup>o</sup> . 2205. * ]
14	— relatif aux secours accordés aux citoyens qui ont éprouvé des pertes par l'invasion et les ravages des ennemis extérieurs et intérieurs de la République. [ C. B. ] ( V. la loi du 19 prairial. )
14 et 16	LOI portant établissement d'une commission des transports militaires. [ N <sup>o</sup> . 2223. * R. D. L. ] ( V. les art. I, II, IX, X et XI. )
17	DÉCRET qui accorde des pensions, secours et indemnités à des employés supprimés. [ C. B. ]
17	— relatif au citoyen <i>Thucux</i> , et à l'équipage du bateau <i>le Saint-Denis</i> , de Boulogne-sur-mer. R. D. L. ]
19	— relatif au général <i>Josnet</i> , destiné pour commander dans les colonies. [ F. D. D. ] ( V. le décret suivant. )
19	— relatif à l'arrestation du général <i>Josnet</i> . [ C. B. ]
19	— qui ordonne l'arrestation des membres de l'assemblée coloniale et de celle de Saint-Marc. [ N <sup>o</sup> . 2224. * R. D. L. ] ( V. le décret du 7 germinal. )

D A T E S  
des  
L O I S .

T I T R E S  
A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S .

- |                    |  |
|--------------------|--|
| 19 ventose<br>an 2 | DÉCRET relatif aux lettres annonçant l'arrivée de navires chargés de grains. [ C. B. ]   |
| 21                 | LOI portant établissement d'une commission des travaux publics. [ N <sup>o</sup> . 2232. * R. D. L. ]<br>( V. les art. II, VI, VII et IX. )  |
| 21                 | — relative à l'exportation des productions, matières et marchandises de luxe. [ N <sup>o</sup> . 2233. * R. D. L. ]  |
| 21                 | DÉCRET relatif à un ouvrage du citoyen <i>Leclerc</i> , concernant les bois propres aux constructions maritimes. [ C. B. ]   |
| 21                 | — relatif à une lettre écrite de New-York par les députés de Saint-Domingue. [ R. D. L. ]  |
| 23                 | LOI contenant des mesures répressives des conjurations contre le Peuple Français et sa liberté. [ N <sup>o</sup> . 2238. * ]<br>( V. les paragraphes 5 et 6, et les lois des 27, 28 et 29 germinal an 2. )   |
| 23                 | DÉCRET relatif au citoyen <i>Molas</i> , chirurgien de la frégate <i>l'Impérieuse</i> , et aux indemnités à accorder aux marins pris sur les vaisseaux de la République. [ N <sup>o</sup> . 3367. * R. D. L. ]<br>( V. un arrêté de l'ex-comité de salut public du 23 messidor an 3. ) |
| 25                 | — relatif au modèle du vaisseau <i>la Montagne</i> présenté à la Convention. [ R. D. L. ]  |
| 30                 | — relatif à un rapport sur les moyens d'employer à des travaux utiles les déserteurs et les prisonniers de guerre. [ F. D. D. ]  |
| 1 germinal         | — relatif à la nomination des membres de la commission de santé. [ R. D. L. ]<br>( V. les lois des 6 brumaire et 12 pluviôse an 3. )   |

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
3 germinal an 2	DÉCRET relatif au sieur <i>Delonchamp</i> , de l'Isle-de-France, mis en état d'arrestation à Paris. [ R. D. L. ]
3	— portant liquidation d'offices de judicature et ministériels. [ C. B. ]
4	LOI relative au commerce maritime et aux douanes de la République. [ N <sup>o</sup> . 2283. * R. D. L. ] ( V. le décret du 10 germinal an 2 ; un arrêté de l'ex-comité de salut public du 26 ventose, la loi du 14 fructidor an 2 ; l'arrêté du Directoire exécutif du 26 ventose au 4 ; et les lois des 24 nivose an 5, et 9 floréal an 7. )
4	DÉCRET relatif à l'exécution du nouveau mode de comptabilité. [ R. D. L. ]
4	— relatif aux formalités à observer de la part des militaires qui réclament une indemnité pour leurs équipages de guerre pris par l'ennemi. [ R. D. L. ] ( V. la loi du 9 thermidor. )
6	LOI relative au paiement des arrérages de pensions dus au premier germinal. [ N <sup>o</sup> . 2277. * R. D. L. ]
6	DÉCRET relatif à des établissemens de pêcheries nommés <i>Gares</i> , qui interceptent la navigation. [ R. D. L. ]
7	LOI qui accorde des secours aux citoyens français expulsés ou réfugiés des pays étrangers. [ N <sup>o</sup> . 2278. * ] ( V. le décret du 19 prairial. )
17	DÉCRET qui autorise le comité de salut public à statuer sur les exceptions à faire au décret d'arrestation des colons. [ R. D. L. ]
10	— relatif à un projet de décret imprimé sur

D A T E S  
des  
L O I S.

T I T R E S  
A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.

- une nouvelle organisation des Douanes. [ F. D. D. ]
- 12 germinal au 2, LOI qui supprime le Conseil exécutif provisoire, et remplace le ministère par douze commissions exécutives. [ N<sup>o</sup>. 2266. \* R. D. L. ]  
( V. les articles I et XIV, et les lois des 29 et 30 germinal au 2. )
- 12 DÉCRET relatif à l'abolition de l'esclavage des nègres dans les colonies. [ N<sup>o</sup>. 2262. \* R. D. L. ]  
( V. le décret du 22 germinal au 2, et les lois des 9 frimaire et 26 pluviôse au 3. )
- 13 LOI relative à la remise des titres de créances des militaires de terre et de mer. [ N<sup>o</sup>. 2272. \* R. D. L. ]
- 13 DÉCRET relatif au citoyen *Dambrière*, sous-chef d'administration de la marine à Toulon. [ R. D. L. ]
- 22 — relatif à une pétition des citoyens de Marseille, tendant à obtenir l'échange des marins, prisonniers en Espagne. [ R. D. L. ]  
( V. un arrêté de l'ex-comité de salut public du 22 messidor au 5. )
- 22 — relatif à la rédaction de la loi du 16 pluviôse sur les colonies. [ R. D. L. ]  
( V. les lois des 9 frimaire et 26 pluviôse au 3. )
- 23 — relatif au citoyen *Sallée* et aux familles des citoyens *Hervé*, *Brisson*, *Thuillier* et *Duval*, qui ont éprouvé des pertes à Saint-Domingue. [ R. D. L. ]
- 23 — relatif aux directeurs et administrateurs de l'ancienne compagnie des Indes. [ C. B. ]  
( V. les lois des 26 germinal et 29 fructidor. )

D A T E S des L O I S.	T I T R E S A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.
26 germinal an 2	LOI qui supprime les compagnies financières. [ N <sup>o</sup> . 2229. * R. D. L. ] ( V. les lois des 24 messidor an 2, et 30 brumaire an 4. )
27, 28 et 29	— relative à la répression des conspirateurs, à l'éloignement des ex-nobles, des étrangers, etc. [ N <sup>os</sup> . 2297 et 2306. * ] ( V. les arrêtés de l'ex-comité de salut public des 27, 28, 29 germinal, 2, 3, 4, 6, 8 floréal an 2, et les lois des 7, 19, 21 floréal, 3 prairial an 2, et 17 germinal an 3. )
29	LOI qui nomme les membres des commissions exécutives. [ N <sup>o</sup> . 2308. * R. D. L. ] ( V. la loi du 30. )
29	DÉCRET relatif à une adresse des habitans de l'Isle-de-France. [ F. D. D. ]
30	LOI relative à la comptabilité des commissions exécutives. [ N <sup>o</sup> . 2305. * R. D. L. ]
1 floréal	DÉCRET relatif aux militaires absens de leurs corps pour maladies ou blessures. [ R. D. L. ]
2	— qui renvoie devant les tribunaux de Gènes des contestations élevées en France entre <i>François-Gaëtan Cervellera</i> , et ses cohéritiers. [ C. B. ]
3	LOI qui nomme les membres de la commission chargée de rédiger le code des lois. [ N <sup>o</sup> . 2326. * ] ( V. la loi du 11 prairial. )
3	— relative aux citoyens de la première réquisition réformés de la cavalerie ou de la marine. [ N <sup>o</sup> . 2313. * R. D. L. ] ( V. le décret du 18 fructidor an 2. )
5	DÉCRET relatif au citoyen <i>Pérille</i> , ancien chancelier du consulat de France à Maroc. [ R. D. L. ]

D A T E S  
des  
L O I S.

T I T R E S  
A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.

- |                   |  |
|-------------------|--|
| 6 floréal<br>an 2 | DÉCRET explicatif, concernant la déportation des ecclésiastiques. [ C. B. ]<br>( V. le décret du deuxième jour complémentaire. )   |
| 6                 | — relatif à de jeunes Irlandais habitués au ci-devant séminaire des Irlandais, <i>rue du Cheval-vert</i> , à Paris. [ R. D. L. ]<br>( V. le décret du 26 vendémiaire an 3. )                               |
| 7                 | — qui approuve les exceptions faites par le comité de salut public à la loi concernant les nobles et les étrangers. [ C. B. ]<br>( V. les lois des 19, 21 floréal, 3 prairial an 2, et 17 germinal an 3. ) |
| 7                 | — relatif à la suppression des cautionnemens. [ R. D. L. ]   |
| 7                 | Loi qui interdit la faculté de percevoir d'autre traitement que celui attaché à la fonction que l'on exerce. [ N <sup>o</sup> . 2330. * R. D. L. ]<br>( V. la loi du 10. )                                 |
| 9                 | DÉCRET relatif à l'embarquement du nommé <i>Monnet</i> . [ R. D. L. ]  |
| 10                | Loi portant qu'aucun fonctionnaire public ne peut renoncer à son traitement. [ N <sup>o</sup> . 2344. * R. D. L. ]   |
| 11                | DÉCRET contenant liquidation de pensions en faveur d'anciens pensionnaires. [ R. D. L. ]<br>( V. les art. IX et XX. )  |
| 16                | — relatif aux certificats de résidence des officiers militaires et fonctionnaires publics. [ C. B. ]<br>( V. les lois des 3 prairial et 26 messidor. )   |
| 18                | INSTRUCTION pour les marins [ R. D. L. ]   |
| 18                | DÉCRET qui en ordonne l'impression et l'envoi aux armées navales. [ R. D. L. ]   |

D A T E S des L O I S.	T I T R E S A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.
19 floréal an 2	LOI relative à la connoissance des crimes contre-révolutionnaires et des délits des fonctionnaires publics. [* R. D. L.] ( V. les art. VII, VIII, IX et XI, les lois des 21 floréal, 3 prairial et 3 thermidor an 2; et 17 germinal an 3. )
21	— relative aux payeurs et agens comptables envers la nation, qui sont ou seront nus en arrestation. [* R. D. L.]
21	— qui établit un nouveau mode de comptabilité à la trésorerie nationale. [ R. D. L. ]
24	DÉCRET relatif au citoyen <i>Caire</i> , officier de gendarmerie à Saint-Domingue. [ R. D. L. ]
24	— relatif aux mesures nécessaires pour la conservation des bois propres à la marine. [ R. D. L. ]
26	— relatif à l'exécution de la loi du 3 septembre 1792, concernant le citoyen <i>Pelouse-Dufaure</i> , habitant de Sainte-Lucie. [ R. D. L. ]
3 prairial	LOI relative aux certificats de résidence des individus sortis de Paris ou des places frontières ou <i>maritimes</i> , en vertu de la loi du 27 germinal. [ N°. 2374. * R. D. L. ] ( V. les lois des 26 messidor et 6 thermidor an 2. )
7	— portant qu'il ne sera fait, à l'avenir, aucun prisonnier anglais ou hanovrien. [ N°. 2366. * R. D. L. ] ( V. la loi du 10 nivôse et un arrêté de l'ex-comité de salut public du 22 messidor an 3. )
8	— qui accorde un secours à <i>Jeanne Audotte</i> , négresse de Saint-Domingue, âgée de 114 ans. [ R. D. L. ]
9	DÉCRET relatif au citoyen <i>Planche</i> , capitaine de navire. [ R. D. L. ]

D A T E S  
des  
L O I S.

T I T R E S  
A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.

- |                     |   |
|---------------------|---|
| 11 prairial<br>an 2 | LOI relative au code complet des lois. [ N <sup>o</sup> . 2380. * ]   |
| 13                  | — qui détermine le mode de distribution des secours aux familles des défenseurs de la patrie. [ N <sup>o</sup> . 2382. * R. D. L. ]<br>( V. un arrêté de l'ex-comité des secours publics du 7 ventose an 5. ) |
| 15                  | DÉCRET relatif au fort <i>Saint-Elme</i> et au <i>Port-Vendre</i> . [ R. D. L. ]  |
| 16                  | LOI relative à l'application du sursis prononcé par l'art. III de la loi du 16 août 1793, en faveur des Français expulsés d'Espagne. [ R. D. L. ]<br>( V. la loi du 14 thermidor an 3. )                      |
| 17                  | DÉCRET relatif aux secours proposés en faveur des familles des ouvriers non navigans requis pour le service des ports [ R. D. L. ]<br>( V. la loi du 2 ventose. )   |
| 18                  | — relatif aux traites des colonies. [ F. D. D. ]  |
| 18                  | — qui accorde des secours à plusieurs citoyens faits prisonniers à Tabago. [ R. D. L. ]<br>( V. le décret du quatrième jour complémentaire. )   |
| 19                  | — qui accorde des secours aux patriotes Belges et autres des pays réunis à la République, réfugiés des communes envahies par l'ennemi. [ C. B. ]  |
| 21                  | LOI relative aux détenteurs de portions du rivage de la mer. [ R. D. L. ]   |
| 22                  | — explicative de celle du 13 pluviôse, concernant les certificats de civisme. [ R. D. L. ]<br>( V. la loi du 18 thermidor an 3. )   |
| 25                  | DÉCRET relatif aux moyens d'accélérer le jugement des prises. [ R. D. L. ]<br>( V. le décret du 14 messidor. )  |

D A T E S des L O I S.	T I T R E S A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.
29 prairial an 2	DÉCRET qui accorde un secours au citoyen <i>Tubeuf</i> , fusilier au ci-devant régiment de la Martinique. [ R. D. L. ]
1 messidor	LOI portant qu'aucun commandant de vaisseau ne souffrira que la ligne soit coupée. [ R. D. L. ]
7	— concernant les archives établies auprès de la Convention. [ B. D. L. ] ( V. l'art. II. )
9	DÉCRET relatif aux ecclésiastiques fonctionnaires publics. [ R. D. L. ] ( V. le décret du deuxième jour complémentaire. )
13	— relatif au citoyen <i>Jacquelin</i> , ci-devant capitaine de vaisseau. [ R. D. L. ]
14	— relatif à des à-comptes à accorder aux marins sur leurs parts de prises. [ R. D. L. ] ( V. la loi du 23 messidor an 2, un arrêté de l'ex-comité de salut public du 14 floréal, et la loi du 23 thermidor an 2. )
16	— relatif aux marins qui ont perdu un membre dans les combats. [ R. D. L. ] ( V. la loi du 21 pluviôse. )
16	— qui admet, en qualité de représentans du peuple, les citoyens <i>Brisson</i> et <i>Garnot</i> , députés de la province du Nord de Saint-Domingue. [ R. D. L. ]
16	— relatif au rapport sur la prise d' <i>Ostende</i> . [ C. B. ]
16	LOI relative au paiement des indemnités pour raison des pertes éprouvées par le ravage et l'invasion des ennemis. [ R. D. L. ]
17	DÉCRET relatif à une somme offerte pour les marins par le citoyen <i>Paul Nérec</i> . [ R. D. L. ]

D A T E S  
des  
L O I S.

## T I T R E S

A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.

- |                     |   |
|---------------------|---|
| 18 messidor<br>an 2 | DÉCRET qui accorde un secours à la veuve du cit. <i>Basire</i> , capitaine de vaisseau. [ R. D. L. ]  |
| 18                  | LOI relative aux paiemens dans les caisses nationales autres que ceux de pensions, etc. [ C. B. ]   |
| 21                  | DÉCRET qui ordonne la mise en liberté des laboureurs, moissonneurs et artisans détenus comme suspects. [ C. B. ]<br>( V. le décret du 29 thermidor. )                           |
| 21                  | LOI relative au vaisseau <i>le Vengeur</i> et à son équipage. [ R. D. L. ]  |
| 23                  | — relative aux prises faites par les vaisseaux de la République. [ R. D. L. ]<br>( V. un arrêté de l'ex-comité de salut public du 14 floreal, et la loi du 23 thermidor an 3. ) |
| 24                  | — qui accorde un crédit de trois millions à la commission de la marine, etc. [ R. D. L. ]   |
| 24                  | — relative à la liquidation de l'actif et du passif de l'ancienne compagnie des Indes. [ R. D. L. ]<br>( V. les lois des 17 fructidor an 2, et 30 brumaire an 4. )              |
| 24                  | DÉCRET relatif au citoyen <i>Julien</i> , de la Martinique. [ R. D. L. ]  |
| 26                  | LOI relative à la rectification d'erreurs dans l'énonciation des noms, prénoms et actes de naissance de pensionnaires. [ R. D. L. ]   |
| 26                  | — relative aux certificats de résidence des pensionnaires de la République. [ R. D. L. ]<br>( V. la loi du 6 thermidor an 2. )  |
| 26                  | DÉCRET qui accorde un secours à <i>Jacques Ernouid</i> , marin. [ R. D. L. ]  |

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
27 messidor an 2	DÉCRET relatif au nommé <i>Perey</i> , habitant de la Nouvelle-Orléans. [ R. D. L. ]
28	— qui accorde une gratification au citoyen <i>Bezineau</i> , marin de <i>Libourne</i> . [ R. D. L. ]
1 thermidor	LOI relative aux récompenses militaires et au mode d'avancement. [ R. D. L. ] ( V. la loi ci-après. )
1	— portant que les dispositions de la loi ci-dessus sont communes à la marine. [ R. D. L. ]
2	DÉCRET relatif au citoyen <i>Laforest aîné</i> , premier suppléant de la partie du Nord de <i>Saint-Domingue</i> . [ R. D. L. ]
2	LOI relative aux fonctionnaires publics suspendus ou destitués qui se trouvent à Paris. [ R. D. L. ] ( V. les lois des 5 thermidor et 18 fructidor an 2. )
2	— portant qu'aucun acte public ne pourra être écrit qu'en langue française. [ * R. D. L. ] ( V. la loi du 16 fructidor an 2. )
2	— relative à la solde des troupes et à leur conduite, lorsqu'elles sont en marche. [ R. D. L. ] ( V. la loi du 27 brumaire an 3, et l'arrêté du Directoire exécutif du 27 thermidor an 7. )
3	— relative aux délits non contre-révolutionnaires commis par des fonctionnaires publics. [ B. D. L. ]
5	— relative aux fonctionnaires publics destitués, remplacés ou suspendus. [ R. D. L. ] ( V. la loi du 18 fructidor. )
6	— relative aux certificats de résidence. [ R. D. L. ] ( V. la loi du 25 brumaire an 3. )

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
6 thermidor an 2	LOI relative à l'indemnité à accorder aux militaires dont les équipages de guerre auront été pris par l'ennemi. [ R. D. L. ] ( V. la loi du 27 vendémiaire an 3 ; un arrêté de l'ex-comité de salut public du 23 messidor an 3, et l'arrêté du Directoire exécutif du 23 messidor an 6. )
15	DÉCRET qui exclut de toutes fonctions publiques, civiles et militaires, les ministres de tout culte et les ex-nobles. [ C. B. ] ( V. le décret du 16 thermidor. )
16	— qui suspend l'exécution du décret ci-dessus. [ C. B. ] ( V. les décrets des 18 fructidor et 2 <sup>e</sup> . jour complémentaire. )
16	LOI relative aux sommes dues, en monnoies étrangères, aux habitans des pays qui sont en guerre avec la République, par des marchands, manufacturiers ou ouvriers français. [ B. D. L. ]
17	DÉCRET qui suspend l'exécution du décret d'accusation contre les citoyens <i>Polverel</i> et <i>Sonthoux</i> , ci-devant commissaires civils à Saint-Domingue. [ R. D. L. ] ( V. le décret du 25 brumaire an 3. )
18	LOI portant qu'un citoyen pourra réunir traitement et pension, lorsque l'un et l'autre n'excéderont pas 1,000 livres. [ B. D. L. ] ( V. les lois des 14 et 24 messidor an 3. )
18	DÉCRET relatif à l'envoi au comité de salut public, de la copie des arrêtés pris par les Représentans du peuple en mission. [ C. B. ]
19	— relatif à la reprise de la Guadeloupe. [ R. D. L. ] ( V. les lois des 25 fructidor an 2, 17 thermidor an 3, et un arrêté de l'ex-comité de salut public du 5 messidor an 3. )
19	LOI relative à l'indication des travaux de chaque commission exécutive. [ B. D. L. ] ( V. le décret du 13 frimaire an 3. )

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
22 thermidor an 2	LOI portant que les arrêtés des comités de salut public et de sûreté générale serviront de passe-ports aux citoyens mis en liberté. [ B. D. L. ]
23	DÉCRET qui accorde des secours à des citoyens estropiés, et à des veuves dont les maris sont morts des suites de leurs blessures aux travaux de la rade de Cherbourg. [ R. D. L. ]
24	— relatif à la prise du port du Passage et de Saint-Sébastien. [ F. D. D. ]
26	LOI qui accorde un crédit de 15 millions à la commission de la marine, etc. [ R. D. L. ]
27	DÉCRET relatif au paiement des appointemens des fonctionnaires publics, civils et militaires mis en liberté. [ C. B. ] ( V. le décret du 1 <sup>er</sup> fructidor. )
27 et 28	LOIS relatives au ministre plénipotentiaire des états de l'Amérique septentrionale. [ B. D. L. ]
29	DÉCRET portant que les marins et ouvriers des ports doivent jouir du bénéfice de la loi du 21 messidor dernier. [ R. D. L. ]
30	LOI qui charge les représentans <i>Tréhouart</i> et <i>Faure</i> d'une mission dans les ports de Brest et de l'Orient. [ B. D. L. ] ( V. la loi du 23 fructidor an 3. )
30	ARRÊTÉ de l'ex-comité de salut public, concernant l'ordre et la propreté dans les bâtimens militaires à l'usage des troupes de la République. * ( V. celui du 25 vendémiaire an 3. )
1 fructidor.	DÉCRET relatif à la proposition faite de décréter que tous les fonctionnaires publics mis en liberté sont, de plein droit, rendus à leurs fonctions. [ R. D. L. ]

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
2 fructidor an 2	DÉCRET relatif au mode de traitement uniforme des employés des commissions exécutives et comités de la Convention. [ R. D. L. ]
2	— qui accorde une pension à la veuve de <i>Joseph Hancerne</i> , sergent dans les troupes coloniales. [ R. D. L. ]
2	LOI relative à l'habillement et équipement des troupes. [ B. D. L. ]
3	DÉCRET qui accorde un secours au citoyen <i>Cheviron</i> , novice-timonier. [ R. D. L. ]
4	— relatif au citoyen <i>Débugny</i> , inventeur de voiles et agrès propres à diriger des bateaux plats contre les vents et la marée. [ R. D. L. ]
5	— qui accorde un secours au citoyen <i>Touvel</i> , matelot-gabier. [ R. D. L. ]
5	— qui rapporte celui qui accorde la liberté aux colons. [ R. D. L. ] ( V. le décret du 4. jour complémentaire an 2. )
6	LOI portant qu'aucun citoyen ne pourra porter d'autres noms et prénoms que ceux désignés dans son acte de naissance. [ B. D. L. ]
7	— relative à la réorganisation des comités de la Convention. [ B. D. L. ] ( V. le tit. I <sup>er</sup> . et les art. XIII, XIV, tit. II, et un arrêté de l'ex-comité de salut public du 16 germinal an 3. )
9	— portant qu'il ne sera accordé, à l'avenir, aucuns secours provisoires extraordinaires que sur un rapport du comité des secours publics. [ B. D. L. ]
9	DÉCRET relatif au citoyen <i>Le Moine</i> , premier ingénieur et garde du dépôt des cartes et plans de la marine. [ R. D. L. ] ( V. le décret du 6 brumaire an 3. )

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
9 fructidor an 2	DÉCRET qui admet le représentant <i>Pautrizel</i> en qualité de député de la Guadeloupe. [ R. D. L. ]
9	LOI qui interdit l'usage de la poudre dans les fêtes publiques. [ B. D. L. ]
11	DÉCRET qui accorde un secours au citoyen <i>Geoffroy</i> , callat de Marseille. [ R. D. L. ]
11	LOI relative aux certificats de vie des individus non français habitant les pays qui sont en guerre avec la République. [ B. D. L. ]
16	— interprétative des lois des 17 septembre 1793 ( <i>v. st.</i> ) et 26 frimaire dernier, relatives aux fonctionnaires publics non rentrés dans l'intérieur de la République après l'invasion du lieu de leur résidence. [ B. D. L. ]
16	— qui suspend l'exécution de la loi du 2 thermidor, relative à la nécessité d'écrire en français tous les actes publics. [ B. D. L. ]
17	— relative au mode de liquidation de la ci-devant nouvelle compagnie des Indes. [ B. D. L. ] ( V. un arrêté de l'ex-comité de salut public du 29 fructidor an 2, et les lois des 16 et 24 messidor an 3. )
17	DÉCRET relatif à un droit de péage sur la navigation de la Loire, réclamé par les représentans <i>la Gardette</i> . [ C. B. ]
18	LOI relative aux militaires et fonctionnaires publics destitués ou suspendus qui sont à Paris. [ B. D. L. ] ( V. les art. II, IV et VI. )
18	DÉCRET relatif à la vérification des exemptions accordées aux citoyens de la première réquisition. [ R. D. L. ] ( V. la loi du 10 thermidor an 3. )

D A T E S  
des  
L O I S.

T I T R E S  
A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.

18 fructidor an 2	DÉCRET relatif à un rapport sur la suspension du décret qui exclut les ci-devant nobles et les prêtres des fonctions publiques. [ R. D. L. ] ( V. le décret du 2 <sup>e</sup> . jour complémentaire. )
19	LOI relative au paiement des soldes et traitemens les jours de <i>Sans-culottides</i> . [ R. D. L. ]
20	— relative aux fonctionnaires publics et citoyens mis en liberté depuis le 10 thermidor. [ B. D. L. ]
21	— qui proroge le <i>maximum</i> du prix des denrées, matières et marchandises. [ B. D. L. ]
23	DÉCRET qui accorde un secours au citoyen <i>Rey</i> , ancien capitaine au régiment du Cap. [ R. D. L. ]
23	— relatif aux marins et canonniers qui ont pris part aux actions navales qui ont eu lieu dans la baie d'Audierne. [ R. D. L. ]
23	LOI relative à la mission du représentant <i>Niou</i> dans les ports de l'Orient, Rochefort, Toulon, Nantes, Bordeaux et Bayonne. [ R. D. L. ]
24	DÉCRET qui accorde un secours au citoyen <i>Sau-leau</i> , marinier à Angers. [ R. D. L. ]
25	LOI relative aux troupes qui ont reconquis une partie de la Guadeloupe. [ R. D. L. ]
25	— relative aux nouvelles dénominations du port de la Pointe-à-Pitre, et du fort du gouvernement à la Guadeloupe. [ R. D. L. ]
28	— relative aux employés des administrations supprimées. [ B. D. L. ]
29	— relative à la liquidation des compagnies financières. [ B. D. L. ]
1 jour comp.	— relative aux pensions dites <i>ecclésiastiques</i> . [ B. D. L. ] ( V. l'art. 1 <sup>er</sup> . )

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
2 jour comp. an 2	LOI relative au jugement des délits militaires. [ B. D. L. ] ( V. les lois des 27 germinal , 22 messidor et 18 fructidor an 4. )
2	DÉCRET relatif à l'exécution de celui qui exclut les prêtres et les nobles des fonctions publiques , et à la déportation des ecclésiastiques. [ R. D. L. ]
4	LOI qui ordonne la sortie de Paris aux citoyens qui n'y résidoient pas avant le premier messidor. [ B. D. L. ] ( V. la loi ci-après. )
4	— contenant des exceptions à la loi ci-dessus. [ B. D. L. ]
4	DÉCRET relatif à un rapport sur la liberté de l'exportation des marchandises de luxe , etc. C. B. ]
4	— relatif à la mise en liberté des divers colons détenus. [ R. D. L. ]
4	— qui accorde des secours à plusieurs citoyens faits prisonniers à Tabago. [ C. B. ]
AN III.	
5 vendém. an 3	DÉCRET relatif à des déportés de la Martinique, de la Guadeloupe et de Sainte-Lucie. [ R. D. L. ] ( V. un arrêté de l'ex-comité des secours publics du 8 vendémiaire, les décrets des 10 , 13 , 27 vendémiaire , 26 brumaire et 7 nivose an 3 , et un arrêté de l'ex-comité de salut public du 5 messidor an 3. )
5	— relatif à une pétition des citoyens non étrangers. [ C. B. ]
7	— relatif au citoyen <i>Pavillon</i> , lieutenant de chasseurs de la Martinique. [ R. D. L. ]

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
7 vendém. an 3	LOI qui ordonne le complément de la composition et de l'organisation des autorités constituées avant le 1 <sup>er</sup> . brumaire. [ B. D. L. ] ( V. l'art. II. )
7	— relative à l'école centrale des travaux publics. [ B. D. L. ] ( V. les art. III et VI , et la loi du 15 fructidor. )
7	— relative à la délivrance des passe-ports pour l'étranger par le département de Paris. [ B. D. L. ]
7	DÉCRET relatif à un projet d'établissement d'écoles pratiques de marine dans les différens ports de la République. [ R. D. L. ] ( V. les lois des 11 et 25 nivôse an 2 , et 3 brumaire an 4. )
8	LOI qui autorise la trésorerie à ouvrir un crédit de 6 millions à la commission de la marine , etc. [ R. D. L. ]
9	— qui établit une commission pour l'examen et le rapport de l'affaire des colonies. [ B. D. L. ]
10	DÉCRET relatif à plusieurs déportés des îles du Vent. [ R. D. L. ] ( V. les lois des 13 , 27 vendémiaire , 26 brumaire et 7 nivôse. )
12	LOI relative à plusieurs marins américains qui ont ramené à Brest des Français naufragés. [ B. D. L. ]
13	DÉCRET relatif aux déportés de la Martinique , de la Guadeloupe et de Sainte-Lucie. [ R. D. L. ] ( V. les lois des 27 vendémiaire , 16 brumaire et 17 nivôse ; les décrets des 5 pluviôse , et l'arrêté de l'ex-comité de salut public du 5 messidor. )
14	LOI relative aux certificats de civisme. [ B. D. L. ] ( V. la loi du 18 thermidor. )

D A T E S  
des  
L O I S.

T I T R E S  
A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.

- |                    |  |
|--------------------|--|
| 17 vendém.<br>an 3 | LOI qui accorde des secours aux patriotes corses réfugiés. [ B. D. L. ]<br>( V. la loi du 27 vendémiaire. )  |
| 17                 | DÉCRET relatif au citoyen <i>Dombey</i> , célèbre voyageur français, mort à l'île de <i>Mont-Serrat</i> . [ C. B. ]  |
| 21                 | LOI qui exclut des fonctions publiques ceux qui ayant fait faillite, ne se sont pas libérés. [ B. D. L. ]  |
| 23                 | DÉCRET relatif aux moyens de parvenir dans les bureaux publics et d'y être entendu. [ C. B. ]  |
| 23                 | — relatif aux objets de première nécessité qui se trouvent en dépôt dans les ports. [ F. D. D. ]<br>( V. le décret du 22 brumaire. )                           |
| 23                 | — qui charge d'une mission à Brest et à l'Orient les représentans <i>Villers</i> et <i>Desrués</i> . [ B. D. L. ]  |
| 24                 | LOI relative à l'incompatibilité des fonctions administratives et judiciaires. [ B. D. L. ]  |
| 24                 | — relative à un poursuivant le divorce dont l'époux émigré réside en pays étranger ou dans les colonies. [ B. D. L. ]  |
| 24                 | — relative à l'envoi au comité de marine de mémoires sur les opérations maritimes, la navigation et la pêche. [ B. D. L. ]<br>( V. le décret du 18 messidor. ) |
| 25                 | — qui défend toutes affiliations, aggregations, fédérations et correspondances, en nom collectif, entre sociétés. [ B. D. L. ]                                 |
| 25                 | ARRÊTÉ de l'ex-comité de salut public, portant réglemeut additionnel à celui du 30 thermidor an 2, concernant l'ordre et la propreté dans                      |

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
	les bâtimens militaires à l'usage des troupes de la République *.
25 vendém. an 3	DÉCRET relatif à une demande de secours faite par des déportés de Saint-Domingue. [ R. D. L. ] ( V. la loi du 27. )
26	LOI qui défend d'exercer le droit de réquisition et de préemption sur les matières premières venant de l'étranger , pour l'aliment des fabriques. [ B. D. L. ]
26	DÉCRET qui accorde un secours au citoyen <i>Bezard</i> , canonier de la marine. [ R. D. L. ]
26	— relatif au citoyen <i>Olayide</i> dit <i>Pilos</i> , natif du Pérou. [ R. D. L. ]
26	— relatif aux jeunes Irlandais habitués au ci-devant séminaire de Toulouse. [ R. D. L. ]
26	— qui accorde des indemnités à plusieurs citoyens dont les bagages et effets ont été incendiés au Cap. [ R. D. L. ]
26	— relatif au citoyen <i>Messier</i> , astronome de la marine. [ R. D. L. ] ( V. le décret du 7 messidor. )
27	LOI qui accorde des secours à des déportés des îles du Vent réfugiés Corses, etc. [ B. D. L. ] ( V. les arrêtés de l'ex-comité des secours publics des 4 et 26 brumaire , et les lois des 26 brumaire et 7 nivose. )
27	— relative à l'indemnité à accorder aux troupes de terre et de mer dont les équipages auront été pris par les ennemis, dans les colonies françaises. [ B. D. L. ] ( V. la loi du 9 thermidor an 2 et un arrêté de l'ex-comité de salut public du 23 messidor an 3. )
4 brumaire	DÉCRET concernant les articles du projet de loi sur

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
	les émigrés, relatifs aux colonies. [ R. D. L. ] ( V. la loi du 25. )
4 brumaire an 3	LOI relative aux plans, livres, manuscrits étrangers, machines ou modèles qui seront pris sur les bâtimens ennemis. [ B. D. L. ]
6	— relative au traitement des officiers de santé de mer. [ B. D. L. ]  ( V. les arrêtés de l'ex-comité de salut public des 5 brumaire, 2 nivose, et 12 messidor; et l'arrêté du Directoire exécutif du 19 pluviôse an 6. )
6	— portant que les anciens marins sont admissibles aux places de gardiens de vaisseaux, ports, ateliers, etc. [ B. D. L. ]
6	DÉCRET qui accorde un secours au citoyen <i>Le Moine fils</i> , ingénieur hydrographe de la marine. [ R. D. L. ]
8	— relatif à la détention de <i>J. Athol-Wood</i> , officier anglais, et des équipages qu'il commandait. [ R. D. L. ]
10	— relatif à une réclamation d'appointemens faite par les citoyens <i>Bonjour</i> , oncle et neveu, ci-devant employés dans les bureaux de la marine. [ R. D. L. ]
10	— relatif à un projet de décret portant que les maîtres au petit cabotage sauront lire et écrire. [ R. D. L. ]
10	— relatif aux citoyens <i>Page</i> , <i>Brulé</i> , <i>Thibault</i> , et autres colons de Saint-Domingue. [ R. D. L. ]  ( V. le décret du 15, les lois du 17 brumaire, et le décret du 29 nivose. )
12	— relatif à la levée des scellés sur le dépôt des <i>Archives coloniales</i> . [ R. D. L. ]

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
12 brumaire an 3	LOI relative aux formalités nécessaires pour obtenir le paiement actuel des pensions. [ B. D. L. ] (V. la loi du 7 frimaire, et le décret du 5 pluviôse.)
13	— relative à la déclaration du lieu de résidence actuelle des officiers militaires et civils de terre et de mer, retirés du service depuis 1789, et non pensionnés. [ B. D. L. ] (V. la loi du 29 frimaire.)
13	— qui nomme le citoyen <i>Mangourit</i> , ex-consul, à la place de commissaire des relations extérieures. [ B. D. L. ] (V. la loi du 18.)
13	DÉCRET relatif au sloop anglais <i>le Spéedwel</i> , confisqué et vendu au profit de la République. [ R. D. L. ]
15	— qui ordonne l'élargissement des citoyens <i>Page</i> , <i>Brulé</i> , <i>Thibault</i> , et autres colons de Saint-Domingue. [ R. D. L. ] (V. les lois du 17.)
17	LOI relative aux colons des îles du vent qui ont repoussé le fédéralisme et le royalisme. [ B. D. L. ] (V. le décret du 29 nivôse.)
17	— qui ordonne la mise en liberté des colons des îles Françaises, autres que ceux du club <i>Massiac</i> . [ B. D. L. ] (V. le décret du 29 nivôse.)
18	DÉCRET relatif au capitaine <i>Barney</i> , américain. [ R. D. L. ]
18	LOI qui nomme le citoyen <i>Miot</i> , commissaire des relations extérieures. [ B. D. L. ]
19	— relative aux réquisitions de denrées et subsistan-

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
	ces nécessaires aux besoins de la République [ B. D. L. ]
19 brumaire an 3	DÉCRET relatif au compte général que la commission des approvisionnemens doit rendre au 1 <sup>er</sup> . germinal. [ B. D. L. ] ( V. la loi du 15 fructidor. )
19	— relatif à la nomination d'un membre et de quatre suppléans pour la commission des colonies. [ C. B. ]
22	— relatif aux marchandises et autres objets qui sont encombrés dans les ports. [ C. B. ] ( V. la loi ci-après. )
22	LOI portant nomination de représentans du peuple dans divers ports pour y suivre les opérations relatives aux marchandises qui y sont en magasin. [ B. D. L. ] ( V. le décret du 4 messidor. )
22	— portant que la division du contre-amiral <i>Nielly</i> a bien mérité de la Patrie. [ B. D. L. ]
24	— qui proroge l'exercice des fonctions des syndics des gens de mer. [ B. D. L. ] ( V. la loi du 5 brumaire , et un arrêté du Directoire exécutif du 21 ventose an 4. )
24	DÉCRET relatif à différentes créances arriérées des départemens de la guerre , de la marine , etc. [ R. D. L. ]
25	— relatif à une pétition du citoyen <i>Sonthonax</i> . [ R. D. L. ]
25	LOI relative aux émigrés. [ B. D. L. ]
26	— relative aux pensions des militaires qui ont servi dans les corps supprimés. [ B. D. L. ]

D A T E S  
des  
L O I S.

T I T R E S  
A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.

- 26 brumaire  
an 3 LOI relative aux enfans des habitans des colonies qui  
sont en France pour leur éducation. [ B. D. L. ]
- 26 — interprétative de celle du 27 vendémiaire, rela-  
tive aux secours à accorder aux réfugiés ou dé-  
portés. [ B. D. L. ]  
(V. la loi du 7 nivose.)
- 26 — portant que les secours *provisaires* ne sont pas  
dus aux parens des défenseurs de la Patrie qui  
ont péri de mort naturelle en activité de service.  
[ B. D. L. ]
- 27 — qui rend commune aux marins la loi du 2 ther-  
midor dernier, relative à la conduite des trou-  
pes de terre en marche. [ R. D. L. ]  
(V. un arrêté de l'ex-comité de salut public, du 17 ventôse an  
3, et les arrêtés du Directoire exécutif des 2 ventose, 28  
germinal an 5 et premier ventose an 6.)
- 27 DÉCRET relatif au don fait par les marins de l'ar-  
mée navale de Brest, du prix du vaisseau de  
guerre anglais *l'Alexandre*. [ R. D. L. ]
- 30 — qui accorde un secours au citoyen *Le Blanc*,  
ci-devant employé dans l'administration de la  
marine. [ R. D. L. ]
- 30 — relatif au citoyen *Hedde*, officier-marinier de  
Calais. [ R. D. L. ]
- 6 — relatif à une donation faite à la citoyenne *Le*  
*Carrurier*, par le citoyen *J.-B. Hoock*, de New-  
Yorck. [ R. D. L. ]
- 7 L O I relative aux denrées et marchandises non  
prohibées, importées par le voie du commerce  
extérieur. [ B. D. L. ]
- 7 DÉCRET relatif au citoyen *Ferdinand Berlhoud*,  
horloger-mécanicien de la marine. [ R. D. L. ]

D A T E S des L O I S.	T I T R E S A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.
7 frimaire an 3	DÉCRET relatif à l'examen de la loi du 27 germinal an 2, qui exclut les ex-nobles de Paris, des villes frontières et maritimes, etc. [ C. B. ] ( V. la loi du 18 frimaire. )
7	LOI relative à la liquidation et au paiement actuel des pensions, etc. [ * B. D. L. ] ( V. le décret du 5 pluviôse. )
7	DÉCRET qui accorde des secours aux citoyennes <i>Gavet et Maréchal</i> , de Calais. [ C. B. ]
8	LOI relative à l'envoi aux États-Unis d'Amérique d'un drapeau aux couleurs nationales. [ B. D. L. ]
9	DÉCRET relatif à un écrit du représentant <i>Gouly</i> , sur les colonies. [ R. D. L. ]
10	— relatif à l'échange de déportés qui ont été faits prisonniers à <i>Guernesey</i> . [ R. D. L. ]
11	— relatif aux marins détenus à la citadelle de Brest. [ R. D. L. ]
12	— relatif à l'estimation des marchandises prohibées provenant des prises. [ R. D. L. ]
12	— relatif à la conservation des prises qui arrivent dans les ports, etc. [ C. B. ]
12	LOI relative à la vente des marchandises provenant des prises. [ B. D. L. ] ( V. les arrêtés de l'ex-comité de salut public des 20 germinal, 14 floréal et 27 thermidor an 3. )
12	— additionnelle à la loi du 25 brumaire, concernant les émigrés. [ B. D. L. ]
12	— portant amnistie en faveur des rebelles de la Vendée et des Chouans. [ B. D. L. ] ( V. le décret du 5 pluviôse. )

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
13 frimaire au 3	DÉCRET relatif à l'organisation actuelle des commissions exécutives et agences. [ C. B. ] ( V. le décret du 29 prairial et les lois des 29 thermidor et 5 fructidor. )
13	— relatif à l'avancement du citoyen <i>Polony</i> , enseigne de vaisseau, commandant la corvette l' <i>Oiseau</i> . [ R. D. L. ]
14	LOI portant établissement d'écoles de santé à <i>Paris, Montpellier, Strasbourg</i> . [ B. D. L. ] ( V. l'art. 1 <sup>er</sup> . )
17	DÉCRET qui accorde des secours aux citoyens <i>Monnerau, Bernus</i> et autres déportés de la Martinique. [ R. D. L. ]
18	LOI relative au <i>visa</i> des certificats de civisme. [ B. D. L. ] ( V. la loi du 19 thermidor. )
18	— qui rapporte la loi du 27 germinal dernier sur la police générale de la République, à l'exception des articles I et II. [ B. D. L. ]
21	DÉCRET relatif aux moyens de faire rentrer en France les marins qui sont en pays étrangers. [ R. D. L. ] ( V. la loi du 29 frimaire, un arrêté de l'ex-comité de salut public du 18 pluviôse, et les lois des 22 nivôse et 23 thermidor. )
24	— relatif au citoyen <i>Fourniol</i> , suppléant de la députation de la Martinique. [ C. B. ]
24	— relatif à des plans de navigation intérieure, levés par le citoyen <i>Clavaux</i> , ingénieur. [ C. B. ]
25	— qui accorde un secours sur la caisse des Invalides de la marine à la veuve <i>Dutillet</i> . [ R. D. L. ]

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
25 frimaire an 3	DÉCRET relatif à la délivrance des certificats de résidence à Paris. [ F. D. D. ]
26	— relatif au troisième bataillon du département du Pas-de-Calais destiné pour Saint-Domingue. [ R. D. L. ]
26	LOI qui met à la disposition de la commission de la marine tous les jeunes gens de seize ans et au-dessous, détenus par jugement de police correctionnelle. [ B. D. L. ] (V. la loi du 17 pluviôse.)
29	— additionnelle à celle du 17 fructidor an 2, concernant la ci-devant nouvelle compagnie des Indes. [ R. D. L. ]
29	— qui proroge le délai accordé pour la déclaration du lieu de la résidence des officiers militaires et civils de terre et de mer, retirés du service depuis 1789, et non pensionnés. [ B. D. L. ]
29	— relative à la rentrée en France des marins qui sont en pays étrangers. [* B. D. L. ] (V. un arrêté de l'ex-comité de salut public du 18 pluviôse, et les lois des 22 nivôse et 23 thermidor an 3.)
2 nivôse	DÉCRET qui accorde un secours, pour frais de voyage, à dix jeunes Irlandais du ci-devant séminaire irlandais à Paris. [ R. D. L. ]
4	LOI portant suppression du <i>maximum</i> sur le prix des denrées et marchandises. [ B. D. L. ] (V. les art. I et II; la proclamation du 19, et les lois des 24 nivôse et 8 ventôse an 3.)
6	— qui augmente provisoirement de moitié les salaires des pilotes-lamaneurs de la rivière de Seine. [ C. B. ]
7	— relative aux colons déportés de Saint-Domingue et autres colonies françaises. [ B. D. L. ]

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
8 nivose an 3	LOI relative à l'organisation du tribunal révolutionnaire. [ B. D. L. ] ( V. les art. II, III et IV, et les lois des 12 prairial et 17 germinal. )
10	DÉCRET relatif aux officiers militaires, civils et aux marins impliqués dans les affaires de Toulon et de Quiberon. [ R. D. L. ] ( V. les décrets des 15, 20 nivose et 12 pluviôse. )
10	— relatif à une pétition des déportés des îles du Vent. [ R. D. L. ]
10	LOI qui rapporte celle portant qu'il ne seroit plus fait de prisonniers anglais, hanovriens et espagnols. [ B. D. L. ] ( V. un arrêté de l'ex-comité de salut public du 22 messidor. )
11	— portant suppression des franchises de Dunkerque, Marseille, Bayonne, et du ci-devant pays de Labour. [ B. D. L. ] ( V. les décrets des 19, 27 nivose et 5 ventose, et l'arrêté du Directoire exécutif du 3 ventose an 4. )
11	— relative à l'établissement et à l'organisation d'écoles de navigation et de canonnage maritime dans les ports. [ B. D. L. ] ( V. la loi du 25 nivose, les instructions du 5 germinal an 3, et les lois du 3 brumaire an 4. )
11	DÉCRET relatif au citoyen <i>Parmentier</i> , habitant de la Guadeloupe. [ R. D. L. ]
13	— relatif aux moyens d'épurer les autorités et commissions établies dans Paris. [ C. B. ]
13	— qui ordonne l'élargissement du citoyen <i>Taillevis-Perigny</i> , ex-adjoint au ministère de la marine. [ R. D. L. ]

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
13 nivose an 3	LOI relative aux finances et au crédit public. [ B. D. L. ] ( V. les art. III, IV, V, VI, VII, VIII et XIV, et l'arrêté du Directoire exécutif du 12 ventose an 5. )
14	— relative aux sequestre et dépôt des biens appartenant aux habitans des pays qui sont en guerre avec la République. [ B. D. L. ]
15	DÉCRET qui accorde un secours à plusieurs marins impliqués dans les affaires de Toulon et de Quiberon. [ R. D. L. ] ( V. les décrets des 20 nivose et 12 pluviôse. )
17	LOI portant suppression et nouvelle création d'une commission des approvisionnemens. [ B. D. L. ] ( V. l'article III, et les lois des 29 thermidor et 15 fructidor an 3. )
17	DÉCRET portant que le capitaine grec <i>Basily-Guiny</i> a bien mérité de la patrie. [ C. B. ] ( V. le décret du premier pluviôse. )
18	— relatif à une pétition de militaires déportés de Saint-Domingue par les citoyens <i>Polverel</i> et <i>Sonthoux</i> . [ R. D. L. ]
19	LOI qui accorde un crédit de 40 millions à la commission de la marine. [ R. D. L. ]
19	— portant que tous les navires neutres pourront aborder aux îles de Ré et d'Oleron. [ B. D. L. ]
19	DÉCRET relatif à une réclamation contre l'exécution de la loi qui supprime la franchise des ports de Dunkerque, Marseille et Bayonne. [ C. B. ] ( V. le décret du 27. )
20	— qui accorde un secours provisoire au citoyen

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
	<i>Pinson</i> , l'un des marins prévenus dans les affaires de Toulon et de Quiberon. [ F. D. D. ] ( V. le décret du 22 pluviöse. )
20 nivöse an 3.	LOI relative aux certificats délivrés aux comptables. [ B. D. L. ]
20	DÉCRET relatif à un rapport sur les ouvriers, laboureurs et marins. [ C. B. ] ( V. la loi du 22. )
21	LOI portant que l'anniversaire de la mort du dernier roi des Français sera célébré, le 2 pluviöse prochain, par les armées de terre et de mer, etc. [ B. D. L. ]
22	— relative à la rentrée en France des marins, ouvriers et laboureurs non ex-nobles ou prêtres. [ B. D. L. ] ( V. les art. IV et X. )
22	DÉCRET qui accorde un secours au citoyen <i>Lucas</i> , quartier-maître du vaisseau <i>le Terrible</i> . [ R. D. L. ]
23	— qui accorde une augmentation de traitement aux fonctionnaires publics et employés des administrations. [ C. B. ] ( V. les lois des 4 et 29 pluviöse. )
24	LOI relative aux marchés faits pour denrées et marchandises, avant l'abrogation de la loi du <i>maximum</i> . [ B. D. L. ]
25	— relative aux écoles de navigation et de canonage maritime. [ B. D. L. ] ( V. les instructions du 5 germinal an 2, et les lois du 3 brumaire an 4 )
27	DÉCRET relatif à une réclamation contre l'exécution de la loi qui supprime la franchise de Dunkerque. [ C. B. ]

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
27 nivose an 3	LOI relative aux soumissions passées, antérieurement au premier thermidor, pour le transport d'un port à un autre de la Méditerranée. [ B. D. L. ]
28	— relative aux contestations en augmentation de fret, portées aux tribunaux de commerce. [ B. D. L. ]
28	— relative à une nouvelle organisation des commissaires des guerres. [ B. D. L. ]
29	DÉCRET relatif à la mise en liberté des colons détenus. [ R. D. L. ]
29	— qui accorde des secours aux citoyens <i>Texier-Norbec</i> , <i>Ozanne</i> , <i>Desferges</i> et <i>Quesnel</i> , anciens officiers militaires et d'administration de la marine. [ R. D. L. ]
1 pluviöse.	LOI relative aux pensions des officiers militaires et d'administration, et employés du département de la marine supprimés depuis 1791. [ B. D. L. ] ( V. les lois des 5 pluviöse et 3 ventöse. )
1	DÉCRET portant que le capitaine grec <i>Basily Guiny</i> est citoyen français. [ R. D. L. ]
4	— relatif à la fixation du traitement des greffiers des tribunaux de commerce. [ C. B. ] ( V. le décret du 16. )
4	— relatif aux débats entre les accusateurs et les accusés dans l'affaire des colonies. [ R. D. L. ] ( V. le décret du 7. )
4	— relatif à la discussion sur l'envoi de commissaires dans les colonies françaises au-delà du cap de Bonne-Espérance. [ R. D. L. ]
4	LOI qui accorde des indemnités aux fonctionnaires

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
	publics des administrations civiles et aux employés. [ B. D. L. ] ( V. la loi du 29 pluviôse. )
5 pluviôse an 3.	DÉCRET relatif aux moyens de rendre utiles les colons déportés auxquels la République accorde des secours. [ R. D. L. ]
5	— relatif aux moyens d'augmenter et d'assurer les secours aux déportés des colonies. [ R. D. L. ]
5	— relatif aux formalités nécessaires pour toucher à la trésorerie nationale. [ R. D. L. ]
5	LOI qui accorde des pensions à des militaires et employés de la marine supprimés. [ R. D. L. ] ( V. le décret du 3 ventose. )
6	DÉCRET relatif à une pétition du citoyen <i>Bailly</i> , ci-devant lieutenant de port à Nantes. [ C. B. ]
7	— relatif à des brigands et rebelles de la Vendée détenus au bagne de Rochefort. [ C. B. ]
7	— relatif aux débats entre les accusateurs et les accusés dans l'affaire des colonies. [ R. D. L. ] ( V. le décret du 18 messidor. )
7	LOI portant que Marseille demeurera en état de siège. [ C. B. ]
7	— qui charge le représentant <i>Letourneur</i> [ de la Manche ], d'une mission à Toulon, près l'armée navale de la Méditerranée. [ R. D. L. ] ( V. les lois des 20 pluviôse et 25 germinal. )

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
8 pluviöse an 3	LOI qui détermine le mode d'impression et d'envoi des lois. [ B. D. L. ] ( V. les art. VI, XI et XIV, et les lois des 28 pluviöse et 21 prairial. )
9	— relative aux paiemens, par à-compte, aux créanciers de la ci-devant nouvelle compagnie des Indes. [ R. D. L. ] ( V. la loi du 24 messidor. )
10	— contenant une nouvelle rédaction de la loi du 7, relative au représentant <i>Letourneur</i> . [ B. D. L. ] ( V. la loi du 25 germinal. )
11	— qui accorde un crédit de 20 millions à la commission de la marine et autres. [ R. D. L. ] ( V. les lois des 12 ventöse et 24 messidor. )
12	— relative à la réorganisation de la commission de santé, sous le nom de <i>Conseil de santé</i> . [ B. D. L. ] ( V. les art. I et II; la loi du 6 brumaire, et un arrêté de l'ex-comité de salut public du 12 messidor. )
12	— relative aux marchandises qui devront jouir d'une modération de droits d'entrée, etc. [ R. D. L. ] ( V. les art. I, III et IV. )
12	DÉCRET relatif à une proposition tendante au rétablissement des régimens d'artillerie et d'infanterie de la marine. [ R. D. L. ] ( V. la loi du 3 brumaire an 4. )
12	— qui accorde un secours aux citoyens <i>Bouvet</i> , <i>Moreau</i> et autres officiers de la marine envoyés de Brest à Paris. [ R. D. L. ]
13	— relatif à la discussion sur les mesures propo-

D A T E S des L O I S.	T I T R E S A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.
16 pluviöse an 3	sées par le comité de salut public pour les Indes orientales. [ C. B. ] ( V. le décret du 16. ) DÉCRET relatif au traitement des greffiers des tribunaux de commerce des communes de l'intérieur. [ C. B. ]
16	— qui ajourne la discussion sur les colonies orientales. [ C. B. ] ( V. la loi du 26. )
17	— relatif à la nouvelle commission chargée de proposer le nouveau mode de gouvernement, et d'organisation des commissions exécutives. [ F. D. D. ]
18	LOI qui met à la disposition de la commission de la marine <i>Jean - Pierre Patris</i> . [ R. D. L. ]
20	ARRÊTÉ du comité de salut public , portant règlement concernant le chauffage des troupes dans les garnisons, camps, cantonnemens et corps-de-garde. *
24	DÉCRET qui charge le comité de salut public de réparer les pertes essayées par l'armée navale. [ R. D. L. ]
24	— relatif à une proposition d'envoyer des secours dans les colonies. [ R. D. L. ]
25	LOI qui ratifie le traité de paix entre la République et le grand-duc de Toscane. [ B. D. L. ] ( V. un arrêté de l'ex-comité de salut public du 20 germinal an 3. )
25	DÉCRET relatif au rapport concernant les ma-

D A T E S des L O I S.	T I T R E S A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.
26 pluviöse an 3	rins accusés dans l'affaire du 12 prairial, et dans celle du vaisseau <i>le Révolutionnaire</i> . [ C. B. ] ( V. la loi du 14 floréal. ) LOI portant qu'il sera envoyé dans les colonies orientales et occidentales des commissaires de la Convention nationale. [ R. D. L. ] ( V. les lois des 2, 3 et 4 ventose. )
26	— relative au choix des commissaires destinés pour les colonies, et aux instructions à leur donner. [ R. D. L. ] ( V. les lois des 2, 3 et 4 ventose. )
27	— portant liquidation de différentes créances arriérées. [ C. B. ] ( V. Part. relatif au département de la marine. )
27	— relative à l'acquisition, pour le compte de la République, de la corvette-corsaire <i>le Jean Bart</i> , de Nantes. [ R. D. L. ]
28	— relative à la comptabilité. [ C. D. L. ] ( V. la loi du 9 fructidor an 5. )
28	— qui change le titre du <i>Bulletin des lois</i> . [ C. D. L. ] ( V. la loi du 21 prairial an 3. )
29	— qui fixe provisoirement les appointemens et la solde des officiers militaires, civils et employés de la marine. [ C. D. L. ] ( V. Part. IV de la loi ci-après. )
1 ventose	— qui supprime la permanence des districts, etc. [ C. D. L. ] ( V. Part. IV relatif au traitement des commis et employés des commissions exécutives. )
1	— relative aux habitans des Isles de France et de la Réunion, et aux frégates et corsaires qui

D A T E S  
des  
L O I S.

T I T R E S  
A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.

- ont livré combat à deux vaisseaux de guerre anglais dans l'Inde. [ R. D. L. ]
- 2 ventose  
an 3 LOI qui charge les représentans *Topsent* et *Palasne-Champeaux* d'une mission à Brest. [ R. D. L. ]  
( V. la loi du 5 fructidor. )
- 2 — portant que les familles des ouvriers et matelots employés dans les ports, ne sont pas susceptibles des secours et indemnités accordés à celles des marins et ouvriers-navigans en activité de service sur les vaisseaux de la République. [ R. D. L. ]  
( V. un arrêté de l'ex-comité de salut public du 16 thermidor. )
- 2 — relative aux membres de la Convention qui voudront remplir les fonctions de commissaires des colonies. [ C. B. ]  
( V. la loi du 4. )
- 2 — relative à l'admission des citoyens des colonies en qualité d'élèves aux écoles de santé. [ R. D. L. ]  
( V. la loi du 15. )
- 3 — relative à la nomination de trois représentans du peuple dans les colonies orientales, les citoyens *Barras*, *Letourneur* ( de la Manche ), et *Harmand* ( de la Meuse. ) [ R. D. L. ]
- 3 — relative à l'exercice des cultes. [ C. D. L. ]  
( V. les art. I et II. )
- 3 — qui accorde des pensions à des militaires et employés retirés de la marine. [ R. D. L. ]
- 4 — qui envoie, en qualité de commissaires à Saint-Domingue, les représentans *Bourdon* ( de l'Oise ),

D A T E S des L O I S.	T I T R E S A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.
	<i>Vardon et Giraud</i> (de la Charente-inférieure.) [ R. D. L. ]
5 ventose an 3	DÉCRET relatif au citoyen <i>Butel</i> , entrepreneur d'une manufacture de toiles à voiles à Bourges. [ R. D. L. ]
5	— relatif à l'inexécution de la loi qui supprime la franchise des ports de Dunkerque, Marseille et Bayonne. [ R. D. L. ] ( V. la loi du 7. )
5	LOI relative aux fonctionnaires publics, civils et militaires, agens du gouvernement et employés des administrations, destitués ou suspendus de- puis le 10 thermidor. [ C. D. L. ] ( V. la loi du 19 germinal. )
6	— relative au rappel des agens particuliers en- voyés par les commissions exécutives. [ R. D. L. ]
7	— relative à la destination des subsistances et au- tres objets d'approvisionnement appartenant à la République. [ C. D. L. ]
7	— relative à l'exécution de la loi qui abolit la franchise de Dunkerque. [ R. D. L. ]
8	— qui maintient les marchés faits pour raison de denrées et marchandises avant l'abrogation de la loi du <i>maximum</i> . [ C. D. L. ]
8	— qui envoie le représentant <i>Castillon</i> au Havre pour y surveiller l'arrivage des grains. [ R. D. L. ]
8	— qui accorde un secours au citoyen <i>Bouvet</i> , chef de l'imprimerie de l'escadre, à Brest. [ R. D. L. ]

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
10 ventose an 3	LOI qui rapporte l'article VIII, sect. V. de la loi du 14 brimaire an 2, concernant les peines à infliger aux fonctionnaires publics. [ C. D. L. ] ( V. les lois des 17 ventose et 17 germinal. )
10	DÉCRET relatif aux défenseurs de la patrie prisonniers de guerre. [ C. B. ]
11	— portant nomination de deux membres pour compléter la commission des colonies. [ F. D. D. ]
11	LOI qui accorde un crédit de 10 millions à la commission de la marine, etc. [ C. B. ] ( V. la loi du 14 messidor. )
14	— relative à la délivrance des certificats d'indigence aux familles des déienseurs de la patrie morts au service. [ C. D. L. ]
14	— relative aux secours et pensions accordés par des représentans du peuple en mission. [ C. D. L. ] ( V. les lois des 18 et 19 floral an 3. )
14	— qui nomme le citoyen <i>Colchen</i> commissaire des relations extérieures. [ C. D. L. ]
15	— relative aux élèves des écoles de santé, nés ou domiciliés dans les colonies. [ C. B. ]
15	DÉCRET relatif à un tableau du port de Brest peint par le citoyen <i>Hue</i> . [ R. D. L. ] ( V. le décret du 19 fructidor. )
17	LOI qui attribue au tribunal d'appel de police correctionnelle de Paris la connoissance des contraventions à la loi du 5 ventose sur les fonctionnaires publics. [ R. D. L. ] ( V. la loi du 17 germinal. )

D A T E S des L O I S.	T I T R E S A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.
19 ventose an 3	DÉCRET relatif à une dénonciation de dilapidations commises dans les magasins des prises à Brest. [ R. D. L. ] ( V. un arrêté de l'ex-comité de salut public du 18 thermidor. )
24	— relatif à <i>J. B. Grangevielle-la-Grange</i> , ex-prêtre, détenu à Rochefort comme déporté. [ C. B. ] ( V. le décret du 9 germinal an 3. )
24	— relatif à un projet du citoyen <i>Auvray</i> sur la navigation intérieure. [ C. B. ]
26	LOI qui fixe l'époque de l'avancement des contre-mâtres, aides et ouvriers attachés aux ateliers et arsenaux de la marine. [ R. D. L. ] ( V. la loi du 3 brumaire an 4. )
27	— relative à la direction des opérations diplomatiques. [ C. D. L. ]
28	DÉCRET relatif à plusieurs émigrés arrêtés dans la Méditerranée par la frégate <i>la Minerve</i> . [ C. B. ]
28	LOI qui charge le représentant <i>Brunel</i> d'une mission à Toulon. [ R. D. L. ] ( V. la loi du 25 germinal. )
28	— qui envoie les représentans <i>Boissier</i> et <i>Ruault</i> en mission dans les ports de la Manche et de l'Océan. [ R. D. L. ]
28	— relative au service de la garde nationale à Paris. [ C. B. ] ( V. l'art. 1 <sup>er</sup> . et la loi du 28 prairial. )
29	— qui approuve un arrêté des représentans <i>Mariette</i> et <i>Chambon</i> , relatif au rétablissement de

D A T E S  
des  
L O I S.

## TITRES

ANALYTIQUES DES LOIS.

- 1 germinal  
an 3
- Ordre et de la tranquillité à Toulon. [ R. D. L. ]  
( V. les lois des 6 germinal et 28 prairial. )
- LOI concernant la police générale de la République. [ C. D. L. ]  
( V. l'art. II et la loi du 6. )
- 5 INSTRUCTIONS de la commission de la marine relativement aux écoles de navigation et de canonnage maritime. [ R. D. L. ]  
( V. les lois des 11 et 25 nivose an 3, le décret du 13 germinal an 3, et les lois du 3 brumaire an 4. )
- 6 LOI qui approuve la conduite et les mesures prises par les représentans *Ritter*, *Chambon* et *Mariette* en mission à Toulon. [ C. B. ]  
( V. la loi du 18 prairial an 3. )
- 7 — qui détermine la manière de compter aux militaires et aux marins les campagnes de guerre hors d'Europe. [ C. D. L. ]
- 9 DÉCRET relatif à *Joseph-François Boissin*, déporté, détenu au port de Rochefort. [ C. B. ]
- 10 LOI qui accorde un crédit de 20 millions à la commission de la marine, etc. [ R. D. L. ]  
( V. la loi du 9 floréal. )
- 12 DÉCRET relatif à l'impression d'un discours sur la marine prononcé par le représentant *Jean-Bon-Saint-André*. [ R. D. L. ]
- 13 — relatif à plusieurs volontaires prisonniers qui se sont évadés de Gibraltar sur un vaisseau qu'ils ont pris aux Anglais. [ C. B. ]
- 13 LOI relative à l'état-major et à l'équipage de la frégate *l'Alceste*, qui a pris le vaisseau anglais *le Berwick*. [ R. D. L. ]

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
13 germinal an 3	DÉCRET relatif à un rapport sur l'organisation des écoles nautiques dans les grands ports. [ R. D. L. ] ( V. les lois du 3 brumaire an 4. )
13	— sur une proposition tendant à rapporter la loi qui exige un certificat de civisme des créanciers de la République. [ C. B. ] ( V. la loi du 18 thermidor. )
13	— relatif à un rapport sur les événemens arrivés dans la colonie de <i>Serre-Lyonne</i> . [ R. D. L. ]
15	LOI qui assimile aux réfugiés des colonies les administrateurs et les étudiants Irlandais réfugiés en France. [ C. B. ]
15	— relative aux pensionnaires et invalides de la marine. [ C. D. L. ] ( V. la loi du 11 messidor, un arrêté de l'ex-comité de salut public du 18 thermidor an 3, et l'arrêté du Directoire exécutif du 23 messidor an 6. )
16	DÉCRET relatif aux pensions et secours accordés aux employés de l'ancienne compagnie des Indes. [ R. D. L. ] ( V. la loi du 24 messidor. )
16	— LOI qui accorde des pensions à des fonctionnaires publics retirés des différentes administrations, etc. [ C. B. ]
17	— relative au jugement des accusations portées contre les fonctionnaires publics. [ C. D. L. ]
18	— relative aux poids et mesures. [ C. D. L. ] ( V. les lois des premier vendémiaire et 14 pluviôse an 4. )
19	DÉCRET relatif au paiement des appointemens des officiers et administrateurs de la marine destitués arbitrairement. [ C. B. ] ( V. le décret du 27. )

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
19 germinal an 3	Loi qui excepte de celle du 5 ventose les fonctionnaires publics démissionnaires. [ C. D. L. ]
25	— qui ratifie le traité de paix entre la République et le roi de Prusse. [ C. D. L. ] ( V. la loi du 8 prairial. )
25	— qui charge le représentant <i>Niou</i> d'une mission à Toulon, près l'armée navale de la Méditerranée. [ R. D. L. ]
27	DÉCRET relatif à un projet de décret sur les officiers de la marine destitués arbitrairement. [ R. D. L. ]
29	Loi relative à la formation d'une commission chargée de préparer les lois organiques de la Constitution. [ C. D. L. ]
1 floréal	DÉCRET relatif à un ouvrage du citoyen <i>Pougens</i> , intitulé : <i>Voyage de la nouvelle Galles du Sud-Botany-Bay</i> . [ R. D. L. ]
4	— qui accorde un secours à la veuve de <i>Jean-Charles Rouxel</i> , matelot. [ R. D. L. ]
4	Loi relative au mode de réception des ambassadeurs et envoyés des Puissances étrangères dans le sein de la Convention. [ C. D. L. ]
5	— concernant les procédures relatives à l'exécution des marchés passés avant l'abrogation du <i>maximum</i> . [ C. D. L. ]
6	— qui déclare que le numéraire en or et en argent, est marchandise. [ C. D. L. ] ( V. la loi du 2 prairial. )
9	— qui accorde un crédit de 20 millions à la commission de la marine, etc. [ R. D. L. ] ( V. la loi du 17 prairial. )

D A T E S des L O I S.	T I T R E S A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.
10 floréal an 3	LOI relative à la suspension des coupes de bois entreprises par les communes. [ C. D. L. ]
13	DÉCRET relatif à la traduction des voyages du citoyen <i>Méares</i> , sur la côte nord-ouest d'Amérique. [ R. D. L. ]
14	LOI qui ordonne la formation à Brest d'un <i>Jury</i> militaire et d'un conseil martial pour examiner la conduite des officiers et marins détenus par suite des combats des 8 et 9 prairial an 2. [ R. D. L. ] ( V. un arrêté de l'ex-comité de salut public du 22. )
15	— qui envoie le représentant <i>Michel</i> dans les îles et sur les côtes des départemens du Finistère et du Morbihan, pour y raviver la pêche. [ R. D. L. ]
15	DÉCRET relatif à l'envoi, dans les ports, des arrêtés concernant la pêche du poisson frais et salé. [ F. D. D. ] ( V. un arrêté de l'ex-comité de Salut public, du 27 thermidor an 3. )
15	— relatif aux moyens de faire fabriquer en France les instrumens propres à la pêche. [ R. D. L. ]
17	LOI qui déclare communs à l'armée navale les art. XXIII, XXIV et XXV de la loi du 25 mai 1793, relative aux prisonniers de guerre. [ R. D. L. ] ( V. le décret du 27 floréal, la loi du 9 prairial, et les arrêtés de l'ex-comité de salut public des 20 germinal, 23, 24, 29 floréal, 6 prairial, 22 messidor et 27 thermidor. )
18	DÉCRET relatif aux représentans du peuple en mission dans les colonies. [ C. B. ]
18	LOI relative à l'organisation de l'artillerie. [ C. D. L. ] ( V. les art. II, III, VI, XL, XLI et XLII, et la loi du 24 messidor. )

D A T E S  
des  
L O I S.

## T I T R E S

A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.

- |                    |  |
|--------------------|--|
| 18 floréal<br>an 3 | LOI relative aux pouvoirs des représentans du peuple en mission, et aux fonctionnaires publics ou militaires qui n'obéiraient pas aux ordres du comité de salut public ou des commissions exécutives. [ C. D. L. ]<br>( V. Part. II. ) |
| 19                 | — portant que les représentans du peuple en mission ne pourront tirer aucun mandat, ni ratifier aucun marché, sans l'autorisation des comités de salut public et des finances. [ C. D. L. ]  |
| 19                 | DÉCRET relatif au parfait paiement du prix de la vente de la corvette-corsaire <i>le Jean Bart</i> . [ R. D. L. ]  |
| 19                 | LOI qui charge le représentant <i>Isnard</i> de surveiller, dans les ports du département des Bouches-du-Rhône, les opérations relatives aux subsistances et au commerce. [ C. B. ]  |
| 21                 | — relative au gouvernement et aux attributions des comités de la Convention. [ C. D. L. ]  |
| 23                 | DÉCRET relatif aux entraves qu'éprouve la navigation au passage ou pertuis de <i>Pauze</i> , sur la Seine. [ C. B. ]   |
| 24                 | — relatif à <i>Julien Raimond</i> , colon. [ R. D. L. ]  |
| 27                 | — relatif à la rectification d'une erreur dans la loi du 17, concernant les prisonniers de guerre. [ C. B. ]<br>( V. un arrêté de l'ex-comité de salut public du 22 messidor an 3. )   |
| 28                 | LOI qui ordonne la vérification de toutes les Caisses de la République. [ C. D. L. ]   |
| 2 prairial         | LOI relative à un rapport qui annonce la conclu-   |

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
	sion d'un traité de paix et d'alliance entre la République et les États-Unis. [ C. D. I. ] ( V. la loi du 8. )
2 prair. an 3	Loi relative à la cocarde nationale. [ C. D. L. ]
2	— qui rapporte la loi du 6 floréal dernier, qui a déclaré l'or et l'argent marchandise. [ C. D. L. ]
3	— relative aux traites tirées par les ordonnateurs de la Martinique, la Guadeloupe, Sainte-Lucie et Saint-Domingue. [ C. D. L. ] ( V. la loi du 5 messidor. )
8	— qui ratifie le traité de paix, d'amitié et d'alliance entre la République et les États-Généraux des Provinces-Unies. [ C. D. L. ] ( V. un arrêté de l'ex-comité de salut public du 16 prairial. )
8	— qui ratifie le nouveau traité de paix entre la république et le roi de Prusse. [ C. D. L. ]
8	— qui charge le comité de salut public de prendre les mesures propres à faire rentrer dans l'obéissance les révoltés de Toulon. [ R. D. L. ] ( V. les lois des 10 et 18. )
9	— qui prononce des peines contre les prisonniers de guerre qui sortiroient du lieu de leur détention ou résidence, sans permission du gouvernement. [ C. D. L. ] ( V. un arrêté de l'ex comité de salut public du 22 messidor. )
10	Loi relative à une proclamation aux marins et soldats embarqués sur la flotte de Toulon. [ R. D. L. ] ( V. la loi du 18. )
12	— portant suppression du tribunal révolutionnaire. [ C. D. L. ] ( V. la loi du 17 germinal. )

D A T E S des L O I S.	T I T R E S A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.
13 prairial an 3	LOI relative aux préposés particuliers qui comp- toient directement aux anciennes compagnies supprimées. [ C. D. L. ]
17	— qui accorde un crédit de 30 millions à la com- mission de la marine, etc. [ R. D. L. ] ( V. la loi du 14 messidor. )
18	— qui détermine sur quels vaisseaux sera arboré le pavillon amiral. [ C. D. L. ] ( V. les lois du 3 brumaire an 4. )
18	— qui approuve les mesures prises par les repré- sentans du peuple, pour la réduction des rebelles de Touon. [ C. D. L. ]
18	— qui accorde des pensions et gratifications à des fonctionnaires publics retirés de différentes ad- ministrations. [ R. D. L. ]
18	— qui accorde différentes pensions, gratifications et secours. [ R. D. L. ] ( V. les art. XXII, XXIII, XXIV et XXX. )
21	— relative aux attributions de l'imprimerie de la République. [ R. D. L. ] ( V. la loi du 9 fructidor. )
23	— relative à la production des titres de créances sur la République. [ R. D. L. ]
24	DÉCRET relatif au bonnet de la liberté placé sur les étendards, les vaisseaux, etc. [ R. D. L. ]
24	LOI relative à l'organisation de la garde nationale des départemens. [ C. D. L. ] ( V. l'art. III et la loi du 4 <sup>e</sup> . jour complémentaire. )
28	DÉCRET relatif à une dénonciation contre les dé- putés de Saint-Domingue. [ R. D. L. ]

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
29 prairial an 3	LOI qui réduit provisoirement le nombre des employés dans les administrations publiques. [ R. D. L. ] ( V. les arrêtés de l'ex-comité des finances des 2 et 7 messidor. )
3 messidor	— relative aux paiemens et recettes calculés d'après le progrès de l'émission ou rentrée des assignats. [ C. B. ] ( V. l'art. XIX, sect. IV. )
4	— qui rappelle dans le sein de la Convention les représentans en mission dans les départemens. [ C. B. ] ( V. les lois des 15 et 17 thermidor. )
5	— relative au paiement des traites tirées de Tabago. [ R. D. L. ]
7	— relative aux denrées coloniales mises en réquisition dans les ports et villes de l'intérieur. [ C. D. L. ] ( V. le décret du 20 thermidor. )
7	DÉCRET relatif à l'impression du rapport du représentant <i>Grégoire</i> , sur l'établissement d'un bureau de longitudes. [ F. D. D. ] ( V. la loi du 7. )
7	LOI relative à l'établissement d'un bureau de longitudes à Paris. [ C. D. L. ]
9	— qui distrait de la trésorerie nationale la caisse des invalides de la marine. [ R. D. L. ] ( V. le décret ci-après, et un arrêté de l'ex-comité de salut public du 18 thermidor. )
12	DÉCRET relatif à la caisse des invalides de la marine. [ R. D. L. ] ( V. l'arrêté de l'ex-comité de salut public du 18 thermidor. )

D A T E S  
des  
L O I S.

T I T R E S

A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.

- |                     |  |
|---------------------|--|
| 13 messidor<br>au 3 | LOI qui rapporte celle du 14 frimaire an 2, relative au dessèchement des marais. [ C. D. L. ]  |
| 14                  | — qui accorde un crédit de 100 millions à la commission de la marine, etc. [ R. D. L. ]  |
| 14                  | — portant que, provisoirement, le même individu pourra cumuler plusieurs pensions jusqu'à la concurrence de 3,000 livres. [ C. D. L. ]<br>( V. les lois des 24 messidor et 16 fructidor. )                         |
| 14                  | — qui nomme le citoyen <i>Rédon</i> commissaire de la commission de la marine et des colonies. [ C. D. L. ]  |
| 17                  | — relative au mode de paiement des voitures, denrées et marchandises, en exécution de marchés faits et non exécutés, avant l'abrogation de la loi du <i>maximum</i> . [ C. D. L. ]                                 |
| 18                  | DÉCRET relatif aux débats sur les colonies. [ C. B. ]  |
| 20                  | — relatif aux fournisseurs et créanciers de la République. [ C. B. ]<br>( V. la loi ci-après. )  |
| 21                  | LOI qui autorise les comités de salut public et des finances à traiter de gré à gré avec les fournisseurs et créanciers de la République. [ C. D. L. ]   |
| 23                  | — relative aux étrangers nés dans les pays avec lesquels la République est en guerre, et qui sont en France depuis le premier janvier 1792.<br>C. L. ]<br>( V. l'arrêté du Directoire exécutif du 4 nivose an 5. ) |
| 24                  | — relative à l'organisation de l'artillerie. [ C. D. L. ]  |

D A T E S des L O I S.	T I T R E S A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.
24 messidor an 3	LOI portant que les fonctionnaires publics et employés pourront provisoirement cumuler pensions et traitemens jusqu'à concurrence de 3,000 livres par an. [ C. D. L. ] ( V. la loi du 16 fructidor. )
24	DECRET relatif au port de Cherbourg. [ R. D. L. ] ( V. le décret du 25. )
24	LOI qui lève tous séquestres, saisies et oppositions sur les effets de la nouvelle compagnie des Indes. [ C. D. L. ]
25	DECRET qui accorde des pensions et gratifications à d'anciens employés supprimés. [ F. D. D. ]
25	— qui suspend l'exécution de l'art. 1 <sup>er</sup> . du décret du 24, relatif au port de Cherbourg. [ C. B. ]
28	— relatif au travail du comité de marine et de la commission consultative près ce comité, sur les moyens de favoriser la pêche, la navigation, etc. [ R. D. L. ] ( V. l'arrêté de l'ex-comité de salut public du 27 thermidor. )
29	— relatif à différentes créances arriérées. [ R. D. L. ] ( V. le parag. relatif au département de la marine. )
30	— relatif aux pensionnaires de la République, militaires et autres. [ C. B. ]
3 thermidor	LOI relative aux marchés passés depuis le premier vendémiaire dernier, par les représentans du peuple en mission, et par les agens du gouvernement. [ C. D. L. ]

D A T E S  
des  
L O I S.

## TITRES

ANALYTIQUES DES LOIS.

- |                     |  |
|---------------------|--|
| 4 thermidor<br>an 3 | DÉCRET relatif à deux marins qui ont découvert un complot formé de livrer Port-Malo aux ennemis. [ R. D. L. ]  |
| 4                   | LOI portant établissement de <i>Patentes</i> . [ C. D. L. ]<br>( V. les lois des 23 fructidor an 3, 9 vendémiaire et 7 brumaire an 5. )  |
| 5                   | — relative à la colonie de Saint-Domingue. [ R. D. L. ]  |
| 5                   | DÉCRET relatif aux réparations et entretien du môle à Granville. [ F. D. D. ]  |
| 5                   | LOI qui accorde aux sous-officiers et soldats de toute arme, ainsi qu'aux marins, un supplément de solde de deux sous par jour en numéraire. [ R. D. L. ]<br>( V. les arrêtés de l'ex-comité de salut public des 12 et 16 thermidor an 3, et les lois des 23 fructidor an 3, et 3 brumaire an 4. ) |
| 5                   | DÉCRET relatif à une proposition d'étendre aux officiers de marine l'art. IV de la loi qui accorde aux officiers des troupes de terre leur habillement. [ F. D. D. ]   |
| 7                   | — qui accorde une indemnité à la citoyenne veuve <i>Laurent</i> , directrice des vivres de la marine, et à la citoyenne <i>Tuncq</i> . [ R. D. L. ]  |
| 7                   | LOI relative au navire l' <i>Aquila</i> , appartenant au citoyen <i>Baver</i> , négociant Ostendais. [ R. D. L. ]  |
| 7                   | — qui fixe le prix du transport par les messageries, des personnes, effets et marchandises. [ C. D. L. ]<br>( V. la loi du 3 fructidor. )  |
| 7                   | DÉCRET relatif à la discussion sur le plan de régénération de la marine militaire. [ R. D. L. ]<br>( V. les lois du 3 brumaire an 4. )   |

D A T E S des L O I S.	T I T R E S A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.
10 thermidor an 3	LOI relative à l'affiche des états de navigation et de comptabilité, etc. [ C. D. L. ]
10	— portant amnistie en faveur des militaires qui ont quitté leurs corps, etc. [ C. D. L. ] ( V. la loi du 23. )
10	DÉCRET relatif à une proposition tendante à étendre cette amnistie aux marins et ouvriers des ports, etc. [ F. D. D. ] ( V. la loi du 23. )
14	LOI qui confirme et ratifie le traité de paix passé le 4 entre la République et le roi d'Espagne. [ C. D. L. ] ( V. les lois du 10 fructidor. )
15	— qui rappelle plusieurs représentans du peuple dans le sein de la Convention, [ F. D. D. ] ( V. l'art. I <sup>er</sup> . et la loi du 17. )
15	— relative à la célébration de l'anniversaire du 10 août. [ C. D. L. ]
15	— qui accorde un crédit de 78 millions à la commission de la marine, etc. [ R. D. L. ] ( V. la loi du 26 fructidor. )
15	DÉCRET relatif aux indemnités qui peuvent être dues aux capitaines des puissances neutres entrés dans les divers ports de la République. [ R. D. L. ] ( V. un arrêté de l'ex-comité de salut public du 27 fructidor. )
15	— relatif à l'examen de la loi du 4 octobre 1793 ( <i>v. st.</i> ), concernant la réquisition des bâtimens du commerce. [ R. D. L. ] ( V. les arrêtés de l'ex-comité de salut public des 19 vendémiaire et 14 thermidor. )
17	LOI qui rapporte la disposition de la loi du 15 rela-

D A T E S  
des  
L O I S .

T I T R E S  
A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S .

- tive aux Représentans du peuple en mission à Brest. [ F. D. D. ]  
( V. la loi du 5 fructidor. )
- 17 thermidor  
an 3 LOI portant que les colonies françaises font partie intégrante de la République. [ R. D. L. ]
- 17 — relative aux hommes armés dans les colonies des îles du Vent. [ C. D. L. ]
- 18 — qui abolit la formalité des certificats de civisme. [ C. D. L. ]
- 20 DÉCRET relatif à la vente des biens du citoyen *Dupuy-Montbrun*, résidant à Saint-Domingue. [ R. D. L. ]
- 20 — relatif au compte à rendre par la commission du commerce, de toutes les denrées et matières coloniales qu'elle a eues à sa disposition, [ R. D. L. ]  
( V. la loi du 15 fructidor. )
- 20 LOI qui proroge les dispositions de la loi du 12 pluviôse dernier, concernant les importations et les exportations. [ C. D. L. ]
- 22 DÉCRET relatif à un don patriotique envoyé par les habitans de l'île de France. [ R. D. L. ]
- 23 LOI qui permet les armemens en course, et accorde une amnistie aux marins déserteurs. [ C. D. L. ]  
( V. un arrêté de l'ex-comité de salut public du 15 fructidor an 3, la proclamation du 23 nivôse an 6, et la loi du 18 messidor an 7. )
- 28 — qui ratifie l'article additionnel au traité signé le 6 prairial dernier, par le *Bey de Tunis* et par le consul général de la République auprès de cette régence. [ C. D. L. ]
- 29 — qui réunit à la commission de la marine les détails qui en avoient été détachés pour faire partie des

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
30 thermidor an 3	attributions des commissions des armes, des travaux publics et des transports. [ C. D. L. ] ( V. la loi du 18 fructidor. ) DÉCRET relatif à <i>Augustus Markette</i> , lieutenant de la frégate anglaise <i>la Tamise</i> , arrêté à Pont-Audemer. [ F. D. D. ]
1 fructidor	— qui autorise le comité des finances à statuer sur les réclamations des fonctionnaires publics, relatives à leur traitement. [ F. D. D. ]
1	— qui accorde un secours à la veuve et aux enfans du capitaine <i>Angot</i> , commandant le vaisseau <i>le Peuple</i> . [ F. D. D. ]
3	LOI contenant un nouveau tarif pour les postes et messageries. [ C. D. L. ] ( V. un arrêté de l'ex-comité de salut public du 27 fructidor. )
3	CONSTITUTION de la République française, proclamée le 1 <sup>er</sup> . vendémiaire an 4. * ( V. le tit. III. )
4	LOI relative à la liquidation des pensions des employés civils et militaires de la marine et des colonies. [ C. D. L. ] ( V. la loi du 20. )
5	— qui accorde des pensions à des fonctionnaires publics retirés de différentes administrations. [ R. D. L. ] ( V. la loi du 15. )
5	— qui proroge les pouvoirs du représentant <i>Palasne-Champeaux</i> , délégué près les ports et côtes de Brest et de l'Orient. [ R. D. L. ]
5	DÉCRET qui admet, en qualité de député de Saint-Domingue, le citoyen <i>Laforest aîné</i> . [ R. D. L. ]

D A T E S  
des  
L O I S.

T I T R E S  
A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.

- |                     |  |
|---------------------|--|
| 9 fructidor<br>an 3 | LOI relative à la liquidation des créances qui excèdent 800 livres. [ C. D. L. ]   |
| 9                   | — relative au mode d'apurement des comptes des comptables. [ C. D. L. ]  |
| 10                  | — relative au dépôt aux archives nationales, et à l'impression, publication et affiche du traité de paix entre la République et le roi d'Espagne. [ C. D. L. ]   |
| 10                  | — relative au préambule dudit traité, qui avoit été omis dans la loi du 14 thermidor. [ C. D. L. ]   |
| 10                  | DÉCRET relatif à un rapport sur divers plans d'ouverture de canaux. [ F. D. D. ]   |
| 11                  | LOI relative au paiement des pensions par les payeurs établis dans les départemens. [ C. D. L. ]   |
| 13                  | — qui accorde des secours aux familles des citoyens qui ont péri lors de l'explosion du magasin à poudre de <i>Nice</i> . [ F. D. D. ]   |
| 13                  | DÉCRET relatif à un rapport sur les secours à accorder aux Corses réfugiés dans les autres départemens de la France. [ F. D. D. ]<br>( V. la loi du 25. )  |
| 13                  | LOI concernant les agioteurs. [ F. D. D. ]<br>( V. les art. I et II. )   |
| 14                  | — relative aux douanes. [ C. D. L. ]<br>( V. les art. I et V, le décret du 20 fructidor an 3, et la loi du 9 floréal an 7. )   |
| 15                  | — qui supprime la commission des approvisionnement. [ C. D. L. ]<br>( V. les art. I, V, VI, VII, VIII, t. I, art. III, t. II, et les arrêtés des ex-comités de salut public et des finances des 16 et 24 fructidor an 3. ) |

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
15 fructidor, an 3	LOI qui accorde des pensions à des fonctionnaires publics retirés de différentes administrations. [ F. D. D. ]
15	DÉCRET relatif à une pétition du citoyen <i>Bales-</i> <i>troit</i> , négociant à Gênes. [ F. D. D. ]
16	LOI qui autorise le <i>cumul</i> des traitemens en faveur des savans et artistes. [ C. D. L. ]
16	— qui défend aux tribunaux de connoître des actes d'administration. [ C. D. L. ]
18	— qui supprime la commission des armes et pou- dres. [ C. D. L. ]
18	DÉCRET relatif au citoyen <i>Hamilton</i> , Ecossais, ci-devant capitaine de vaisseau. [ R. D. L. ]
19	— relatif au citoyen <i>Cazeaux</i> , dont le fils a été condamné aux fers pour raison de désertion. [ R. D. L. ]
19	— relatif à un second tableau du port de Brest peint par le citoyen <i>Hue</i> . [ R. D. L. ]
19	LOI relative aux individus qui ont pris les armes dans Toulon et qui ont fui avec l'ennemi. [ C. D. L. ] ( V. les lois des 20 fructidor an 3 et 2 vendémiaire an 4. )
20	— relative aux pensions des employés civils et mi- litaires de la marine et des colonies. [ C. D. L. ]
20	— relative aux émigrés de Toulon rentrés sur le territoire français. [ C. D. L. ]
20	— relative aux prêtres déportés et rentrés sur le territoire français. [ C. D. L. ]
20	DÉCRET relatif aux préposés des douanes. [ F. D. D. ]

D A T E S  
des  
L O I S.

T I T R E S

A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.

21	DÉCRET relatif à la liquidation d'offices de judi- cature et ministériels. [ F. D. D. ]
an 3	
21	LOI portant que les employés à des fonctions pu- bliques seront admis à voter dans le lieu où ils exercent leurs fonctions. [ C. D. L. ]
22	— portant que les citoyens faisant partie des armées de terre et de mer qui sont à Paris, pourront voter sur la constitution. [ C. D. L. ]
25	— relative aux secours accordés aux réfugiés et dé- portés corses. [ C. D. L. ]
26	— qui accorde un crédit de 60 millions à la com- mission de la marine, etc. [ R. D. L. ]
26	— relative à la formation d'un jury dans les ports de Brest, l'Orient et Rochefort, pour juger des réclamations de bâtimens de la République qui ont fait différentes prises. [ R. D. L. ] ( V. le décret du 1 <sup>er</sup> jour complémentaire. )
28	— qui accorde un supplément de solde de huit livres en numéraire, par mois, aux officiers de tout grade des armées de terre et de mer en activité de service. [ C. D. L. ] ( V. les lois du 3 brumaire an 4. )
1 jour comp.	DÉCRET relatif à différentes créances des chambres de commerce, etc. [ F. D. D. ]
I	— relatif à l'impression et ajournement d'un projet de décret concernant les cargaisons des prises faites par les vaisseaux de la République. [ F. D. D. ] ( V. la loi ci-après. )
I	LOI relative à la liquidation des prises faites par les vaisseaux de la République. [ C. D. L. ] ( V. un arrêté de l'ex-comité de salut public du 23 thermidor an 3. )

DATE S des L O I S.	T I T R E S A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.
2 jour comp. an 3	L O I qui établit un nouveau mode pour le jugement des délits militaires. [ C. D. L. ] ( V. la loi du 17 germinal an 4. )
2	D É C R E T relatif aux dépenses qu'exigent les audiences des tribunaux de commerce. [ F. D. D. ]
4	L O I qui dispense du service de la garde nationale les instituteurs publics , etc. [ F. D. D. ]
5	— qui exclut les parens des émigrés et les prêtres insermentés de toutes fonctions administratives , municipales , etc. [ R. D. L. ]
6	— portant que les places de maîtres-entretenus et de contre-maîtres de toutes professions , ne seront plus données dans les ports par la voie de l'élection. [ R. D. L. ] ( V. les lois du 3 brumaire an 4. )
A N I V.	
1 vendém. an 4	L O I relative aux poids et mesures. [ C. D. L. ] ( V. la loi du 24 pluviôse. )
1	— portant convocation des assemblées électorales. [ C. D. L. ] ( V. l'art. IV. )
2	— interprétative de celle du 20 fructidor an 3 relativement aux individus qui ont pris les armes dans Toulon. [ C. D. L. ] ( V. la loi du 20. )
4	— relative à l'exécution des lois concernant les

D A T E S  
des  
L O I S.

T I T R E S  
A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.

- 5 vendém.  
an 4
- jeunes gens de la première réquisition. [ C. D. L. ]  
( V. l'arrêté du Directoire exécutif du 3 vendémiaire an 5. )
- DÉCRET relatif à différentes créances arriérées des départemens de la marine et autres. [ C. D. L. ]
- 5 — qui accorde des pensions et gratifications à d'anciens employés supprimés. [ R. D. L. ]
- 7 LOI relative à la police des grains et à l'approvisionnement des marchés et des armées. [ C. D. L. ]
- 9 — relative à la réunion de la Belgique à la République française. [ C. D. L. ]  
( V. la loi du 3 brumaire an 4, et l'arrêté du Directoire exécutif du 7 messidor an 6. )
- 10 — relative à l'organisation du ministère. [ C. D. L. ]  
( V. les art. VII, VIII, XVI et XVII. )
- 12 — relative à l'envoi et publication des lois. [ C. D. L. ]
- 15 — qui rapporte les lois des 17 septembre 1793 ( *v. st.* ) et 4 ventose an 3, concernant les personnes suspectes. [ R. D. L. ]
- 16 DÉCRET relatif aux citoyens employés dans les bureaux de la Convention et des commissions qui ont quitté leur poste les 12, 13 et 14. [ R. D. L. ]  
( V. la loi du 26. )
- 16 — qui autorise les comités de salut public et de finances à traiter de gré à gré avec les débiteurs de l'arriéré. [ R. D. L. ]

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
16 vendém. an 4	LOI qui proroge les pouvoirs des représentans <i>Niou et Rouyer</i> , en mission à Toulon. [R. D. L.] ( V. le décret du 3 brumaire. )
19	— relative à la division du territoire de la République et à l'organisation des autorités administratives et judiciaires. [ C. D. L. ] ( V. l'art. VII du tit. I <sup>er</sup> , et le tit. III. )
20	— qui annulle tous arrêtés des représentans du peuple contraires à la loi du 20 fructidor an 3, relative aux émigrés qui ont livré Toulon. [ C. D. L. ]
20	DÉCRET relatif aux représentans du peuple en mission dans les départemens et près les armées. [ C. B. ]
20	— qui autorise le comité de salut public à régler tout ce qui est relatif à l'organisation des armées de terre et de mer pour l'an 4. [ R. D. L. ]
20	— relatif aux officiers militaires et employés des différentes administrations près des armées de terre et de mer, qui ont été laissés sans emploi. [ R. D. L. ]
23	LOI relative aux réparations à faire au canal des Deux-Mers. [ C. D. L. ] ( V. la loi du 21 vendémiaire an 5. )
23	— relative aux récusations péremptoires ou non motivées. [ C. D. L. ]
25	DÉCRET relatif à un ouvrage du citoyen <i>Churchman</i> sur les longitudes en mer. [ R. D. L. ]
26	LOI relative aux commissaires, agens, chefs et employés dans les bureaux, qui n'étoient pas à leur poste les 12, 13 et 14. [ R. D. L. ] ( V. le décret du 3 brumaire. )

D A T E S des L O I S.	T I T R E S A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.
26 vendém. an 4.	DÉCRET qui admet le citoyen <i>Delcheverry</i> en qualité de député de l'île de la Réunion. [ R. D. L. ]
27	— qui accorde 1000 livres, à titre de récompense nationale, au citoyen <i>Rambeau</i> , de la Rochelle. [ R. D. L. ]
28	— qui accorde un crédit de 260 millions à la commission de la marine. [ R. D. L. ]
28	L O I relative à la police de la Bourse. [ C. D. L. ] ( V. le chap. II. )
30	— relative aux écoles des services publics. [ C. D. L. ] ( V. les art. VIII, IX et X; l'arrêté du Directoire exécutif du 6 prairial, et les lois du 3 brumaire an 4. )
1 brumaire	DÉCRET relatif aux biens de la citoyenne <i>Garando</i> , à Saint-Domingue. [ R. D. L. ]
1	— relatif aux biens du représentant <i>Desgroüas</i> , à Saint-Domingue. [ R. D. L. ]
2	L O I concernant l'administration des ports et arsenaux de la marine. [ C. D. L. ] ( V. les lois des 3 brumaire et 23 frimaire. )
3	DÉCRET qui rappelle le représentant <i>Rouyer</i> , en mission à Toulon. [ R. D. L. ]
3	— qui autorise la commission chargée de l'épuration des administrations et commissions exécutives, à continuer ses fonctions jusqu'à l'installation du Directoire exécutif. [ F. D. D. ]
3	L O I relative à la nomination, au traitement et à l'uniforme des employés de l'administration des ports. [ C. D. L. ] ( V. la loi du 23 frimaire. )

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
3 brumaire an 4	LOI relative aux enfans <i>corses</i> dont les parens ont été ruinés par la contre-révolution opérée dans cette île. [ F. D. D. ]
3	— relative à l'administration des prises faites sur les ennemis de la République. [ C. D. L. ] ( V. la loi du 8 floréal an 4, et l'arrêté du Directoire exécutif du 12 ventose an 5. )
3	— relative à l'instruction des apprentis-canonnières-marins, [ C. D. L. ] ( V. la loi du 23 frimaire. )
3	— relative aux maîtres-entretenus de toute profession, et aux ouvriers des ports et arsenaux de la marine. [ C. D. L. ] ( V. la loi du 23 frimaire an 4, et l'arrêté du Directoire exécutif du 17 ventose an 5. )
3	— relative à l'avancement des officiers de la marine militaire, et à la réception des capitaines, maîtres et pilotes. [ C. D. L. ] ( V. la loi du 23 frimaire. )
3	— relative à l'organisation des états-majors de la marine dans les ports. [ C. D. L. ] ( V. la loi du 23 frimaire. )
3	— relative à l'inscription maritime. [ C. D. L. ] ( V. la loi du 23 frimaire, et les arrêtés du Directoire exécutif des 21 ventose, 24 fructidor an 4, et 28 germinal an 5. )
3	DÉCRET relatif aux rapports et débats qui ont eu lieu sur les colonies. [ R. D. L. ]
3	LOI relative à l'organisation de la marine militaire. [ C. D. L. ] ( V. la loi du 3 frimaire. )
3	— relative à l'avancement des gens de mer sur les vaisseaux de la République. [ C. D. L. ] ( V. la loi du 23 frimaire. )

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
3 brumaire an 4	DÉCRET qui ordonne l'élargissement définitif du citoyen <i>Sonthoux</i> , ex-commissaire civil à Saint-Domingue. [ R. D. L. ]
3	LOI relative à la composition des états-majors et équipages des vaisseaux de la République. [ C. D. L. ] ( V. la loi du 23 frimaire an 4, et l'arrêté du Directoire exécutif du 27 ventose an 5. )
3	— qui exclut de toutes fonctions publiques les procureurs ou signataires des mesures séditieuses et contraires aux lois. [ C. D. L. ] ( V. les art. VII, VIII, X, XIV, et la loi du 14 frimaire an 5. )
3	— relative au rétablissement des troupes d'artillerie de la marine. [ C. D. L. ] ( V. la loi du 23 frimaire. )
3	CODE des délits et des peines. [ C. D. L. ]
3	LOI qui applique à tous les pays réunis l'art. IX de la loi du 9 vendémiaire dernier, relative à la réunion de la Belgique. [ C. D. L. ] ( V. l'arrêté du Directoire exécutif du 7 messidor an 6. )
12	ARRÊTÉ du Directoire exécutif qui règle provisoirement le mode de publication des lois. [ B. D. L. ] ( V. l'arrêté du 2 germinal. )
13	— qui nomme le citoyen <i>Truguet</i> ministre de la marine et des colonies. [ B. D. L. ]
15	LOI relative au mode de liquidation des pensions, gratifications et secours dus ou inscrits avant le premier janvier 1790. [ B. D. L. ] ( V. la loi du 28 pluviose. )
17	— qui met des fonds à la disposition des ministres de la marine et de la guerre. [ B. D. L. ] ( V. les lois des 2 <sup>es</sup> . et 24 frimaire. )

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
23 brumaire an 4.	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, concernant les dépenses de l'ordre judiciaire qui doivent être ordonnées par les ministres de la justice et de l'intérieur. [ B. D. L. ] ( V. les parag. 5 et 6, et l'arrêté du 29 ventose. )
28	— qui autorise le ministre de la marine à signer les lettres de neutralisation. ( V. l'arrêté du 28 messidor. )
30	LOI qui abroge celle du 26 germinal an 2, concernant les compagnies et associations commerciales. [ B. D. L. ]
1 frimaire	— qui met à la disposition des ministres diverses sommes en numéraire métallique ou en traites sur l'étranger. [ B. D. L. ] ( V. le deuxième paragraphe. )
3	— relative au mode des paiemens à faire par la trésorerie nationale pour l'acquit des dépenses publiques. [ B. D. L. ]
4	— contenant des mesures pour empêcher la désertion. [ B. D. L. ] ( V. la loi du 4 nivose. )
4	— qui proroge l'amnistie accordée par les lois des 10 et 23 thermidor an 3, et abolit toutes réquisitions particulières. [ B. D. L. ] ( V. les arrêtés du Directoire exécutif des 4 ventose an 4, et 8 vendémiaire an 5. )
7	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, contenant une nouvelle fixation du traitement des employés des administrations publiques. [ B. D. L. ] ( V. l'arrêté du 17. )
11	LOI qui accorde une indemnité aux employés supprimés des commissions exécutives, comités, etc. [ B. D. L. ]

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
17 frimaire an 4	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, concernant le traitement des employés des administrations publiques. [ B. D. L. ] ( V. la loi du 17 germinal. )
18	Loi relative à la comptabilité ancienne. [ B. D. L. ]
23	— qui surseoit à l'exécution de la loi du 3 brumaire relative à la nouvelle organisation de la marine. [ B. D. L. ] ( V. la loi du 9 pluviôse. )
24	— qui met des fonds à la disposition des ministres de la marine et de la guerre. [ B. D. L. ]
2 nivose	— qui restreint les distributions d'effets et marchandises appartenant à la République, aux militaires et marins <i>en activité de service</i> . [ B. D. L. ]
4	— relative au jugement des déserteurs. [ B. D. L. ]
4	— qui détermine les peines à infliger aux embaucheurs et provocateurs à la désertion. [ B. D. L. ]
4	— qui détermine le mode de perception des droits de douane et de navigation. [ B. D. L. ] ( V. la loi du 4 floréal. )
6	— contenant un nouveau tarif pour la poste aux lettres. [ B. D. L. ]
6	— contenant un nouveau tarif pour les messageries. [ B. D. L. ]
11	— contenant un nouveau tarif du droit de timbre. [ B. D. L. ] ( V. les art. III et V, et les lois des 14 thermidor an 4, et 9 vendémiaire an 5. )

D A T E S  
des  
L O I S.

T I T R E S  
A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.

- |                   |   |
|-------------------|---|
| 15 nivose<br>an 4 | LOI qui accorde un supplément de 8 liv. par mois, en numéraire, aux officiers de santé attachés au service des armées et des hôpitaux de terre et de mer. [ B. D. L. ]                    |
| 18                | ARRÊTÉ du Directoire exécutif, concernant l'organisation générale de l'armée.<br>( V. l'arrêté du 29. )   |
| 22                | LOI qui autorise le Directoire exécutif à faire des changemens dans les uniformes et équipemens des troupes de la République. [ B. D. L. ]<br>( V. l'art. III et la loi du 16 germinal. ) |
| 23                | — concernant l'anniversaire de la mort du dernier roi des Français. [ B. D. L. ]<br>( V. l'article premier )  |
| 24                | ARRÊTÉ du Directoire exécutif, qui accorde aux ouvriers des ports une indemnité pour frais de logement. [ R. D. L. ]<br>( V. l'arrêté du 17 nivose an 5. )                                |
| 27                | — relatif à la prestation du serment républicain de la part des employés des administrations à Paris.<br>( V. la loi du 19 ventose. )   |
| 29                | LOI relative aux retraites de lettres-de-change tirées de France sur l'étranger. [ B. D. L. ]<br>( V. l'art. XIII de la loi du 15 germinal. )   |
| 29                | ARRÊTÉ du Directoire exécutif qui modifie celui du 18 relatif à la composition des troupes des colonies. [ R. D. L. ]<br>( V. l'arrêté du 9 vendémiaire an 5. )                           |
| 1 pluviôse.       | LOI qui accorde aux boulangers des subsistances militaires le même supplément de solde en numéraire qu'aux boulangers de la marine. [ B. D. L. ]  |

D A T E S des L O I S.	T I T R E S A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.
5 pluviose an 4	LOI qui autorise l'envoi dans les colonies françaises de onze agens du gouvernement, et règle leur costume. [ B. D. L. ] ( V. la loi du 27 fructidor an 7. )
7	ARRÊTÉ du Directoire exécutif relatif au syndic des gens de mer du Portel, et à plusieurs marins de ce syndicat.
8	— relatif aux réquisitionnaires. [ B. D. L. ] ( V. les arrêtés des 4 ventose et 13 germinal. )
8	— portant que les commissaires du gouvernement ne peuvent disposer d'aucune somme, ni délivrer aucun mandat sur les caisses publiques. [ B. D. L. ]
9	LOI qui ordonne l'exécution de celles du 3 brumaire dernier relatives à l'organisation de la marine. [ B. D. L. ] ( V. l'arrêté du Directoire exécutif du 21 ventose. )
11	ARRÊTÉ du Directoire exécutif qui accorde deux mois de solde, en gratification, à l'équipage du vaisseau le <i>Ça-ira</i> . [ R. D. L. ] ( V. l'arrêté du 9 vendémiaire an 5. )
18	LOI qui met la somme de 12 millions, valeur métallique, à la disposition du ministre de la marine. [ B. D. L. ] ( V. les lois des 3 ventose et 9 floréal. )
24	— qui supprime l'agence temporaire des poids et mesures, et la réunit au ministère de l'intérieur. [ B. D. L. ]
25	ARRÊTÉ du Directoire exécutif qui prescrit des changemens dans la forme du <i>Bulletin des lois</i> . [ B. D. L. ]
28	LOI qui fixe le taux du paiement des pensions et

D A T E S des L O I S.	T I T R E S A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.
3 ventose an 4.	rentes sur l'Etat pour le premier semestre de l'an 4. [B. D. L.] ( V. la loi du 17 germinal. )
3	LOI qui établit un ordre de comptabilité pour les fonds mis à la disposition des ministres. [ B. D. L. ] ( V. l'arrêté du Directoire exécutif du 29. )
3	ARRÊTÉ du Directoire exécutif qui autorise provisoirement les négocians de Baïonne à ré-exporter les cacao provenant du commerce espagnol.
4	— concernant un état des sommes dues par la trésorerie ou par les départemens du ministère avant l'organisation du régime constitutionnel, etc. [R. D. L.]
4	LOI portant suppression de toutes les agences et commissions administratives. [B. D. L.]
4	— relative aux édifices nationaux occupés par des établissemens publics. [B. D. L.] — portant que les traitemens et dépenses non fixés en <i>myriagrammes</i> de froment seront portés dans les états et calculés en francs. [B. D. L.] ( V. la loi 17 germinal. )
4	ARRÊTÉ du Directoire exécutif concernant les réquisitionnaires. [B. D. L.] ( V. l'arrêté du 13 germinal. )
14	LOI relative à la délivrance des passe-ports à l'étranger. [B. D. L.] ( V. la loi du 17. )
17	— contenant des mesures pour empêcher la délivrance des passe-ports sous des noms supposés. [B. D. L.]

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
19 ventose an 4	LOI relative à la prestation de serment de haine à la royauté de la part des fonctionnaires publics. [ B. D. L. ] ( V. la loi du 12 thermidor an 7. )
20	— portant des peines contre ceux qui décrieroient ou refuseroient les monnoies métalliques républicaines. [ B. D. L. ] ( V. la loi du 5 germinal. )
21	— qui ordonne la remise dans les caisses publiques des fonds avancés à des comptables et non encore employés. [ B. D. L. ] ( V. la loi du 23 ventose. )
21	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, contenant règlement pour l'exécution de la loi du 3 brumaire dernier concernant l'inscription maritime. [ B. D. L. ] ( V. les arrêtés du Directoire exécutif des 24 fructidor an 4, 27 pluviôse et 28 germinal an 5. )
23	LOI relative à la remise dans les caisses publiques des fonds avancés à des comptables et non encore employés. [ B. D. L. ] ( V. la loi du 3 germinal. )
26	— relative aux marins et militaires français actuellement prisonniers en Angleterre. [ B. D. L. ] ( V. l'arrêt du Directoire exécutif du 20 germinal. )
27	ARRÊTÉ du Directoire exécutif relatif à des renseignements sur les fonctionnaires publics à sa nomination. [ B. D. L. ]
28	LOI portant création de mandats territoriaux. [ B. D. L. ] ( V. la loi du 29. )
29	— qui autorise la trésorerie nationale à délivrer des promesses de mandats. [ B. D. L. ]

## D A T E S

des

L O I S.

## T I T R E S

A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.

- |                    |   |
|--------------------|---|
| 29 ventose<br>an 4 | ARRÊTÉ du Directoire exécutif qui règle le mode suivant lequel les ministres ordonnanceront sur la trésorerie nationale. [ B. D. L. ]   |
| 2 germinal         | — contenant des mesures relatives à l'exécution des lois et arrêtés du Directoire. [ B. D. L. ]<br>( V. les art. V , XI et XII. )   |
| 3                  | — qui fixe provisoirement les sommes à employer chaque jour au paiement de l'arriéré du jusqu'au premier ventose. [ B. D. L. ]  |
| 3                  | LOI qui ordonne une vérification de toutes les caisses publiques. [ B. D. L. ]  |
| 5                  | — contenant des peines contre les fabricateurs et distributeurs de faux mandats. [ B. D. L. ]<br>( V. l'article IV. )   |
| 9                  | ARRÊTÉ du Directoire exécutif qui maintient dans leurs fonctions actuelles les ouvriers employés aux ateliers et parcs de construction et réparation.<br>( V. l'arrêté du 17 ventose an 5. )  |
| 11                 | LOI qui accorde des pensions à des militaires blessés ou infirmes, et aux veuves et mères de citoyens morts en défendant la patrie. [ B. D. L. ]  |
| 13                 | ARRÊTÉ du Directoire exécutif qui supprime les agens militaires chargés de l'exécution de la loi du 4 frimaire, relative aux réquisitionnaires et aux déserteurs de l'intérieur. [ B. D. L. ] |
| 14                 | — qui nomme le citoyen <i>Génissieu</i> consul de la République à Barcelone. [ B. D. L. ]   |
| 15                 | LOI relative au mode de paiement des obligations, des loyers et des fermages. [ B. D. L. ]<br>( V. l'art. XIII et la loi du 29 messidor. )  |

D A T E S  
des  
L O I S.

T I T R E S  
A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.

- |                     |  |
|---------------------|--|
| 16 germinal<br>an 4 | LOI portant que la solde des armées de terre et de mer sera payée en valeur fixe. [ B. D. L. ]<br>( V. les arrêtés du Directoire exécutif des 23 germinal et 10 floréal. |
| 17                  | — portant qu'à dater du premier germinal les traitemens seront réduits à un taux fixe et payés en mandats, [ B. D. L. ]<br>( V. l'arrêté du Directoire exécutif du 29. ) |
| 17                  | — relative au paiement des rentes et pensions dues par le trésor public. [ B. D. L. ]  |
| 17                  | — relative aux formalités à observer avant le jugement des délits militaires. [ B. D. L. ]<br>( V. les lois des 23 messidor an 4, et 13 thermidor an 7. )                |
| 19                  | — relative à un concours d'astronomie-pratique dans le ci-devant collège des Quatre-Nations, à Paris. [ B. D. L. ]   |
| 20                  | ARRÊTÉ du Directoire exécutif concernant le port de Calais et la délivrance des passe-ports pour l'Angleterre.<br>( V. l'arrêté du 3 frimaire an 5. )                    |
| 23                  | — relative à la solde des troupes en valeur fixe. [ B. D. L. ]   |
| 23                  | — relatif au paiement provisoire d'une partie de la solde des troupes en valeur métallique. [ B. D. L. ]   |
| 25                  | LOI relative aux transactions. [ B. D. L. ]<br>( V. la loi du 29 messidor. )   |
| 29                  | ARRÊTÉ du Directoire exécutif qui fixe provisoirement les bases du traitement des employés salariés par le trésor public. [ B. D. L. ]                                   |
| 2 floréal           | LOI relative à des marchandises en entrepôt dans la Belgique. [ B. D. L. ]   |

D A T E S des L O I S.	T I T R E S A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.
5 floréal an 4	LOI portant licenciement des compagnies de volontaires établies pour le service des batteries de la rade et du goulet de Brest. [ B. D. L. ]
4	— relative aux droits de douane sur des marchandises importées ou exportées. [ B. D. L. ] ( V. les lois des 4 nivose et 14 thermidor an 4. )
8	— qui détermine le mode de constater la validité des prises maritimes. [ B. D. L. ] ( V. l'arrêté du Directoire exécutif du 12 ventose an 5. )
9	— qui met à la disposition du ministre de la marine la somme de trente millions valeur fixe. [ B. D. L. ]
10	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, concernant la solde des officiers civils et militaires de la marine, des gens de mer, ouvriers des ports, etc. [ B. D. L. ] ( V. les arrêtés des 17 floréal, 7 prairial, 17 ventose an 4, et les lois des 3 brumaire an 4, et 11 prairial an 5. )
17	LOI qui ordonne la continuation des secours accordés aux réfugiés des départemens de l'Ouest, de la Corse et des colonies. [ B. D. L. ] ( V. la loi du 17 frimaire an 5. )
17	ARRÊTÉ du Directoire exécutif relatif, à la fixation provisoire de la portion de solde, en valeur métallique, des officiers civils et militaires de la marine, et autres entretenus. ( V. l'arrêté du 7 prairial. )
19	— qui attribue aux commandans et administrations municipales des places maritimes l'inspection sur l'entrée et la sortie des bâtimens français et étrangers. ( V. l'arrêté du 3 frimaire an 5. )

D A T E S  
des  
L O I S.

T I T R E S  
A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.

- |                    |  |
|--------------------|--|
| 21 floréal<br>an 4 | LOI contenant des mesures pour assurer la liberté et la tranquillité publique. [ B. D. L. ]  |
| 28                 | ARRÊTÉ du Directoire exécutif concernant les instances en matière de douane. [ B. D. L. ]<br>( V. la loi du 14 thermidor. )  |
| 30                 | LOI contenant ratification du traité de paix conclu le 26 floréal, entre la République et le roi de Sardaigne. [ B. D. L. ]<br>( V. la loi du 16 frimaire an 7. )                      |
| 6 prairial         | ARRÊTÉ du Directoire exécutif, relatif à l'exécution de la loi du 30 vendémiaire dernier, concernant les écoles de services publics.<br>( V. la loi du 3 brumaire an 4. )              |
| 7                  | — relatif aux rations accordées aux divers employés et salariés de la marine.<br>( V. la loi du 2 messidor. )  |
| 16                 | — concernant les Français voyageant dans les pays étrangers. [ B. D. L. ]<br>( V. l'arrêté du 19 thermidor. )  |
| 23                 | — qui proroge jusqu'au 1 <sup>er</sup> . vendémiaire an 5, le délai pour le complément de l'organisation de la marine militaire. [ B. D. L. ]<br>( V. l'arrêté du 21 thermidor. )      |
| 2 messidor         | — qui accorde une indemnité aux fonctionnaires publics, employés et salariés de la République. [ B. D. L. ]<br>( V. la loi du 24 et les arrêtés du Directoire exécutif des 14 et 23. ) |
| 5                  | — relative aux pensionnaires non liquidés. [ B. D. L. ]  |
| 8                  | — relative au paiement des rentes et pensions pour le semestre échu le 1 <sup>er</sup> . germinal dernier. [ B. D. L. ]  |

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
8 messidor an 4	ARRÊTÉ du Directoire exécutif concernant les transports des bois de construction navale. [ R. D. L. ]
10	LOI qui met à la disposition du ministre de la marine la somme de 120 millions, valeur fixe. [ B. D. L. ] ( V. la loi du 16 fructidor )
11	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, concernant le citoyen <i>Touffait</i> , commissaire de la marine, chargé d'une mission en Hollande.
12	— qui permet aux marins du cours de la Meuse et autres fleuves y affluant, depuis Liège inclusivement jusqu'à son entrée sur le territoire de la République Batave, de naviguer sur les vaisseaux de ladite République. ( V. l'arrêté du 8 thermidor. )
14	— relatif à la visite des bâtimens neutres. ( V. celui du 28. )
14	— relatif à l'indemnité accordée par la loi du 2 messidor aux fonctionnaires et employés. [ B. D. L. ] ( V. l'arrêté du 23. )
18	LOI portant que celle du 4 juin 1793 ( <i>v. st.</i> ) qui accorde des pensions et des secours aux veuves des militaires, est applicable aux veuves des agens civils de la marine. [ B. D. L. ]
22	— qui fixe la compétence des conseils militaires. [ B. D. L. ] ( V. la loi du 18 fructidor. )
23	ARRÊTÉ du Directoire exécutif qui rapporte celui du 14, concernant l'indemnité accordée par la

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
	loi du 2 messidor aux fonctionnaires et employés. [ B. D. L. ] ( V. l'arrêté du 25 thermidor. )
24 messidor an 4	LOI portant que l'indemnité accordée aux employés et salariés de la République pour <i>prairial</i> , sera la même pour <i>messidor</i> . [ B. D. L. ] ( V. la loi du 18 thermidor. )
28	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, portant qu'il ne sera plus délivré de lettres de neutralisation aux bâtimens de commerce construits en France, ou d'après les lois.
28	— relatif à la visite des bâtimens neutres et américains.
28	LOI relative aux dépenses publiques et à la manière dont elles seront acquittées. [ B. D. L. ] ( V. l'art. premier. )
28	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, concernant les fournitures des bureaux des ministres.
29	LOI qui rapporte les articles II et III de la loi du 25 germinal dernier, sur les transactions entre citoyens. [ B. D. L. ] ( V. la loi du 5 thermidor. )
5 thermidor	— relative à la taxe des ports de lettres pour les militaires de terre et de mer. [ B. D. L. ]
5	— relative aux transactions entre citoyens. [ B. D. L. ]
8	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, qui rapporte celui du 12 messidor, concernant les marins du cours de la Meuse et autres fleuves y affluant. [ R. D. L. ]
14	LOI relative à la perception des droits de douane et de navigation. [ B. D. L. ]

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
14 thermidor an 4	LOI relative à un nouveau tarif pour le paiement des droits de timbre. [ B. D. L. ] ( V. l'art. XVII et la loi du 5 floréal an 5. )
18	— relative au paiement provisoire des traitemens des fonctionnaires publics et employés. [ B. D. L. ] ( V. l'arrêté du Directoire exécutif du 15. )
19	— concernant l'exportation des marchandises. [ B. D. L. ] ( V. la loi du 7 vendémiaire an 5. )
19	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, concernant les Français voyageant dans les pays neutres. [ B. D. L. ] ( V. les arrêtés des 15 vendémiaire et 12 ventose an 5. )
21	— qui rapporte celui du 23 prairial, relatif à l'organisation définitive de la marine militaire. [ B. D. L. ]
25	— relatif au paiement provisoire des traitemens des fonctionnaires publics et employés. ( V. la loi du 4 brumaire an 5. )
28	LOI contenant ratification du traité de paix conclu le 20 entre la République française et le <i>duc de Wurtemberg et Teck</i> . [ B. D. L. ] ( V. les art. I <sup>er</sup> et VI. )
30	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, relatif à des nominations d'officiers généraux à Saint-Dominique, et aux auteurs de la révolte qui a eu lieu au Cap. [ B. D. L. ]
4 fructidor	LOI relative aux défenseurs de la Patrie inscrits sur la liste des émigrés. [ B. D. L. ] ( V. les art. I <sup>er</sup> et IX, et la loi du 6 brumaire an 5. )

DATE S  
des  
L O I S.

TITRES  
ANALYTIQUES DES LOIS.

- |                     |  |
|---------------------|--|
| 6 fructidor<br>an 4 | LOI portant établissement d'un droit de patentes.<br>[ B. D. L. ]<br>( V. les art. I, II, IX, XII, XV et XIX, le tarif et la loi du 9 vendémiaire an 5. )  |
| 8                   | — qui abolit toute poursuite contre les militaires et citoyens armés pour la défense de la Patrie dans les départemens de l'Ouest. [ B. D. L. ]  |
| 14                  | — portant ratification du traité de paix conclu entre la République et le margrave de <i>Bade</i> . [ B. D. L. ]   |
| 15                  | ARRÊTÉ du Directoire exécutif qui défend de délivrer des rations de vivres, dans l'intérieur de la République, à d'autres individus qu'aux militaires <i>en activité de service</i> . [ R. D. L. ] |
| 16                  | LOI qui met 6 millions <i>numéraire</i> à la disposition du ministre de la marine. [ R. D. L. ]  |
| 18                  | — qui indique aux accusés <i>contumax</i> déportés des Colonies françaises par les Anglais, les moyens de purger leur contumace. [ B. D. L. ]  |
| 18                  | — relative au cas de révision des jugemens militaires. [ B. D. L. ]<br>( V. les lois des 21 fructidor an 4, 15 brumaire et 21 prairial an 6. )   |
| 20                  | — qui accorde des pensions et secours à des militaires et marins blessés ou infirmes, et à des veuves de défenseurs de la Patrie. [ B. D. L. ]   |
| 21                  | — concernant le recours en cassation contre les jugemens des commissions militaires. [ B. D. L. ]<br>( V. le code du 21 brumaire an 5, et la loi du 13 thermidor an 7. )                           |
| 21                  | — relative aux vacances des tribunaux. [ B. D. L. ]<br>( V. l'art. VI. )   |

D A T E S des L O I S.	T I T R E S A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.
21 fructidor an 4	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, concernant un nouveau mode de correspondance des ministres et autorités constituées. [ B. D. L. ]
24	— concernant les gens de mer et ouvriers requis pour le service des vaisseaux, ports et arsenaux de la République. [ B. D. L. ] ( V. l'arrêté du 27 pluviôse an 5. )
26	LOI contenant ratification du traité d'alliance offensive et défensive entre la République et le roi d'Espagne. [ B. D. L. ]
27	ARRÊTÉ du Directoire exécutif qui accorde aux officiers des armées de terre le paiement du quart de leur solde en <i>numéraire</i> . [ R. D. L. ] ( V. l'arrêté du 28 brumaire an 5. )
3 jour comp.	LOI relative à l'appel d'un jugement rendu par le tribunal de commerce de la Rochelle, concernant la prise <i>l'Eclair</i> . [ B. D. L. ] ( V. la loi du 7 vendémiaire an 5. )
3	— relative aux honneurs à rendre aux militaires blessés dans les combats. [ R. D. L. ]
5	— qui ordonne le paiement d'un quart en <i>numéraire</i> sur les arrérages des rentes et pensions du dernier semestre de l'an 4. [ B. D. L. ] ( V. les lois des 15, 23 et 27 vendémiaire an 5. )
A N V.	
7 vendém. an 5	LOI relative aux acquéreurs de navires provenant de prises. [ B. D. L. ] ( V. l'arrêté du Directoire exécutif du 12 ventose. )
15	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, concernant la prohibition des marchandises venant des pays

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
	avec lesquels la France est en guerre. [ B. D. L. ] ( V. l'arrêté du 4 brumaire et la loi du 10. )
15 vendém. an 5	LOI qui ordonne la distraction du sixième <i>net</i> de toutes les sommes provenant de la perception des revenus et contributions ordinaires, pour l'employer au paiement des arrérages de rentes et pensions. [ B. D. L. ] ( V. les lois des 23 et 27. )
16	— qui annule les crédits ouverts avant le premier vendémiaire, au Directoire exécutif, aux ministres et à tous autres ordonnateurs. [ B. D. L. ] ( V. la loi du 23. )
21	— qui autorise la perception d'un droit de navigation sur le canal du Midi. [ B. D. L. ]
21	ARRÊTÉ du Directoire exécutif qui proroge le délai fixé relativement aux formalités à remplir par les Français voyageant en pays étrangers. [ B. D. L. ]
23	LOI concernant l'ordre des paiemens à faire par la trésorerie nationale. [ B. D. L. ] ( V. la loi du 16 brumaire. )
23	— relative aux formalités à observer par les pensionnaires non liquidés pour toucher des secours. [ B. D. L. ] ( V. la loi du 27. )
23	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, qui accorde une récompense à plusieurs préposés des douanes de Port-Bail, pour les secours par eux donnés à des marins français échappés des prisons d'Angleterre. [ B. D. L. ] ( V. l'arrêté du 15 vendémiaire an 6 )
24	LOI qui met à la disposition du Directoire exécutif un bâtiment national situé sur le port de

D A T E S des L O I S.	T I T R E S A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.
26 vendém. an 5	Nice , pour y établir la perception des droits de douane. [ B. D. L. ] ARRÊTÉ du Directoire exécutif relatif à la liquidation et examen des comptes des anciennes commissions et agences. [ B. D. L. ]
27	LOI qui établit des termes de paiement uniformes pour les différentes sortes de pensions. [ B. D. L. ]
29	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, portant fixation du nombre et du traitement des employés et des frais de bureau des administrations et fonctionnaires publics, civils et militaires. [ B. D. L. ] ( V. la loi du 4 brumaire. )
1 brumaire	INSTRUCTION relative au service et aux fonctions des capitaines d'armes à bord des bâtimens de la République. [ R. D. L. ]
3	LOI contenant ratification du traité de paix conclu entre la République et le roi des Deux-Siciles. [ B. D. L. ] ( V. la loi du 16 frimaire an 7. )
4	— qui accorde aux employés et commis des bureaux de la République, supprimés, un mois de leur traitement pour indemnités. [ B. D. L. ]
4	— qui règle, provisoirement, le paiement du traitement des fonctionnaires publics et employés, à dater du 1 <sup>er</sup> vendémiaire. [ B. D. L. ]
4	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, qui défend l'introduction en France et dans la Belgique de toutes les marchandises anglaises, autres que celles provenant des prises. [ R. D. L. ] ( V. les lois des 10 et 26. )
6	LOI relative à la conservation des propriétés des défenseurs de la Patrie. [ B. D. L. ] ( V. les art. I, II et VI. )

D A T E S  
des  
L O I S.

T I T R E S  
A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.

- |                     |   |
|---------------------|---|
| 10 brumaire<br>an 5 | <p>LOI qui prohibe l'importation et la vente des marchandises anglaises [ B. D. L. ]<br/>( V. la loi du 26 brumaire an 5, et l'arrêté du Directoire exécutif du 25 prairial an 6. )</p>   |
| 11                  | <p>— qui met 35 millions, valeur métallique, à la disposition du ministre de la marine et des colonies. [ B. D. L. ]</p>  |
| 13                  | <p>— qui règle la manière de procéder au jugement des délits militaires. [ B. D. L. ]<br/>( V. la loi du 21. )</p>  |
| 13                  | <p>— contenant ratification du traité de paix conclu le 26 vendémiaire, entre la République et l'Empereur, roi de Hongrie et de Bohême. [ B. D. L. ]<br/>( V. les art. V, XI, XVII et XXI de la loi du 22 ventose an 7. )</p>                                   |
| 16                  | <p>— relative aux dépenses ordinaires et extraordinaires de l'an V. [ B. D. L. ]</p>  |
| 20                  | <p>ARRÊTÉ du Directoire exécutif, portant que les marchandises nationales seront distinguées des marchandises anglaises par un signe indicatif des manufactures. [ B. D. L. ]<br/>( V. la loi du 26 et l'arrêté du Directoire exécutif du 9 ventose an 6. )</p> |
| 21                  | <p>CODE des délits et des peines pour les troupes de la République. [ B. D. L. ]</p>  |
| 21                  | <p>LOI qui accorde des pensions à des militaires, veuves des défenseurs de la Patrie et employés supprimés. [ B. D. L. ]</p>  |
| 26                  | <p>— additionnelle à celle du 10 sur la prohibition des marchandises anglaises. [ B. D. L. ]<br/>( V. la loi du 19 frimaire. )</p>  |
| 26                  | <p>— relative à des réclamations de plusieurs gens de couleur. [ R. D. L. ]</p>   |

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
27 brumaire an 5	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, relatif aux patentes ou commissions en course, expédiées par le gouvernement anglais pendant l'invasion de la Corse. [ B. D. L. ]
28	— qui accorde aux officiers de la marine militaire, des troupes de la marine et des colonies, ainsi qu'aux officiers d'administration, le paiement du quart de leur solde en <i>numéraire</i> . [ B. D. L. ] ( V. la loi du 2 nivose. )
28	— qui accorde des secours en <i>numéraire</i> aux déportés ou réfugiés des Isles du Vent ou sous le Vent, en remplacement de rations. [ B. D. L. ]
28	LOI contenant ratification du traité de paix conclu entre la République et le duc de Parme. [ B. D. L. ] ( V. les art. I, XI et XIV. )
2 frimaire	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, qui ordonne l'impression de celui du 14 messidor an 4, concernant la manière dont le pavillon de la République en usera envers les bâtimens neutres. [ B. D. L. ] ( V. l'arrêté du 12 ventose. )
3	LOI portant rétablissement de droits d'entrée réduits par la loi du 12 pluviôse an 3. [ B. D. L. ] ( V. l'art. IV )
3	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, relatif à l'admission des navires neutralisés, et des individus venant d'Angleterre, dans les ports de la République. [ B. D. L. ] ( V. les arrêtés des 12 et 17 ventose an 5. )
9	— qui détermine la manière d'acquitter les frets et

D A T E S  
des  
L O I S.

T I T R E S  
A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.

- surestaries* résultant de l'arrestation de bâtimens neutres. [ B. D. L. ]  
( V. l'arrêté du 12 ventose. )
- 14 frimaire  
an 5 LOI qui modifie ou rapporte différentes dispositions des lois des 3 et 4 brumaire an 4, relatives à la suspension de l'exercice des fonctions publiques et à l'amnistie. [ B. D. L. ]  
( V. l'arrêté du Directoire exécutif du 18. )
- 17 — qui règle le mode de paiement des secours accordés aux réfugiés et déportés des colonies et de la Corse. [ B. D. L. ]  
( V. la loi du 28 germinal an 7. )
- 18 ARRÊTÉ du Directoire exécutif, concernant l'exclusion des amnisties fonctionnaires publics employés dans différens ministères. [ B. D. L. ]
- 19 LOI qui proroge le délai fixé par celle du 26 brumaire dernier, relative à la saisie et confiscation des marchandises anglaises. [ B. D. L. ]  
( V. la loi du 19 pluviöse. )
- 23 ARRÊTÉ du Directoire exécutif, qui charge le ministre de la marine d'une mission à Brest. [ R. D. L. ]  
( V. l'arrêté ci-après. )
- 23 — qui charge du porte-feuille du ministre de la marine le ministre de l'intérieur. [ B. D. L. ]
- 24 LOI qui annule les élections faites par la soi-disant assemblée électorale du département de la Guiane française, tenue à Cayenne. [ B. D. L. ]
- 2 nivose — relative au paiement du traitement des fonctionnaires publics et employés, en *numéraire* métallique. [ B. D. L. ]  
( V. les arrêtés du Directoire exécutif des 12 nivöse et 11 pluviöse. )

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
4 nivose an 5	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, relatif aux correspondances entre les ministres et les autorités constituées. [ B. D. L. ]
4	— relatif aux passe-ports des étrangers arrivant en France. [ B. D. L. ] ( V. l'arrêté du 12 germinal. )
4	LOI qui permet d'exporter des départemens réunis, pour la République batave, les bois de construction destinés à sa marine. [ B. D. L. ] ( V. l'arrêté du Directoire exécutif du 25 brumaire an 7. )
5	— contenant un nouveau tarif pour la poste aux lettres. [ B. D. L. ] ( V. les art. VII, IX, X, XI et XII. )
12	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, concernant la fixation du traitement des employés dans les bureaux du Directoire et des ministres. ( V. l'arrêté du 11 pluviôse. )
24	LOI relative au serment républicain qui sera prêté, tous les ans, le jour correspondant au 21 janvier ( <i>v. st.</i> ) [ B. D. L. ] ( V. l'arrêté du Directoire exécutif du 1 <sup>er</sup> pluviôse an 5, et la loi du 12 thermidor an 7. )
25	— qui permet l'exportation et fixe les droits de sortie de diverses marchandises. B. D. L. ] ( V. l'arrêté du Directoire exécutif du 25 prairial an 6. )
27	— qui fixe les droits de navigation sur les canaux d'Orléans et de Loing. [ B. D. L. ] ( V. l'art. III. )
1 pluviôse	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, relatif à la prestation du serment républicain par les chefs des administrations civiles et militaires. ( V. la loi du 12 thermidor an 7. )

D A T E S  
des  
L O I S.

T I T R E S  
A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.

- |                    |   |
|--------------------|---|
| 9 pluviöse<br>an 5 | ARRÊTÉ du Directoire exécutif, concernant le <i>transit</i> , par la France, de divers objets de commerce entre la Hollande et l'Espagne. [ B. D. L. ]  |
| 11                 | — relatif à la fixation provisoire du traitement des employés dans les bureaux des ministres.   |
| 15                 | LOI qui détermine le mode de paiement des arrérages de rentes et pensions entre particuliers. [ B. D. L. ]<br>( V. la loi du 2 ventose. )               |
| 16                 | — portant que les mandats n'auront plus cours <i>forcé</i> de monnaie entre particuliers. [ B. D. L. ]<br>( V. l'arrêté du Directoire exécutif du 28. ) |
| 16                 | — relative au recours en cassation contre les jugemens rendus par les tribunaux révolutionnaires. [ B. D. L. ]  |
| 19                 | — qui modifie celle du 10 brumaire an 5, sur les marchandises anglaises. [ B. D. L. ]   |
| 22                 | — qui détermine le mode de paiement des pensions accordées aux veuves des officiers civils et militaires de la marine. [ B. D. L. ]                     |
| 24                 | — relative à l'appel des jugemens rendus par les anciens tribunaux des îles françaises. [ B. D. L. ]  |
| 25                 | ARRÊTÉ du Directoire exécutif qui enjoint aux militaires absens de rejoindre les armées. [ R. D. L. ]<br>( V. l'arrêté du 2 ventose. )                  |
| 25                 | — qui supprime l'étape en nature pour les militaires voyageant isolément. [ B. D. L. ]  |
| 27                 | — concernant les marins déserteurs, fuyards et  |

D A T E S des L O I S.	T I T R E S A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.
28 pluviöse an 5	désobéissans, des quartiers dépendans des arrondissemens de Toulon et de Bordeaux. ( V. l'arrêté du 23 ventose an 6. ) ARRÊTÉ du Directoire exécutif, relatif à l'acquittement des sommes payées en mandats pour les dépenses de la marine et des colonies. [ R. D. L. ]
28	LOI relative à la prise du navire suédois <i>le Rhennier</i> , par le corsaire <i>le Jean-Bart</i> . [ B. D. L. ]
28	— relative à la banque de <i>Saint-Charles</i> et à la compagnie des <i>Philippines</i> . [ B. D. L. ]
30	— relative aux ordonnances délivrées aux fournisseurs de la République pour le paiement du service actuel et courant. [ B. D. L. ]
2 ventose	— qui met des fonds à la disposition du ministre de la marine. [ B. D. L. ] ( V. la loi du 24 messidor. )
2	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, relatif à la conduite des marins voyageant pour le service. [ B. D. L. ] ( V. les arrêtés des 23 germinal an 5 et 1 <sup>re</sup> ventose an 6. )
2	— qui étend aux troupes d'artillerie de la marine les dispositions de l'arrêté du 25 pluviöse, portant injonction aux militaires absens de rejoindre leurs corps. [ B. D. L. ]
2	LOI relative aux arrérages, rentes et pensions dus pour le second semestre de l'an 5. [ B. D. L. ]
29 pluviöse et 9 ventose	CONVENTION préliminaire arrêtée à Paris entre la commission chargée de l'échange des prisonniers de guerre marins, et M. <i>Swinburne</i> , commissaire de S. M. Britannique.

**D A T E S**  
des  
**L O I S.**

**T I T R E S**  
**A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.**

- |                    |  |
|--------------------|--|
| 12 ventose<br>an 5 | ARRÊTÉ du Directoire exécutif concernant la navigation des navires neutres chargés de marchandises appartenant aux ennemis de la République, et le jugement des contestations sur la validité des prises maritimes. [ B. D. L. ]<br>( V. les arrêtés des 5 prairial an 5 et 28 ventose an 7. ) |
| 17                 | — concernant les états-majors et équipages employés sur les vaisseaux et autres bâtimens de la République. [ R. D. L. ]<br>( V. l'arrêté du 25 floréal. )  |
| 17                 | — concernant la paie des ouvriers employés dans les ports et arsenaux de marine. [ R. D. L. ]  |
| 17                 | — concernant la solde provisoire des gens de mer embarqués sur les bâtimens de la République. [ R. D. L. ]<br>( V. la loi du 11 prairial. )  |
| 17                 | — concernant le traitement de table des officiers commandans, états-majors et maîtres chargés à bord des bâtimens de la République. [ R. D. L. ]   |
| 19                 | LOI relative à la résidence donnant droit de voter dans les assemblées primaires. [ B. D. L. ]<br>( V. la loi du 24. )   |
| 24                 | — portant que les militaires qui ne font partie d'aucun corps armé ont le droit de voter dans les assemblées primaires. [ B. D. L. ]   |
| 24                 | — qui rétablit la contrainte par corps en matière civile. [ B. D. L. ]<br>( V. la loi du 15 germinal an 6. )   |
| 26                 | — qui prononce des peines contre l'exportation des grains ou farines. [ B. D. L. ]<br>( V. l'art. II et l'arrêté du Directoire exécutif du 17 prairial an 7. )   |

D A T E S  
des  
L O I S.

T I T R E S  
A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.

27 ventose an 5	ARRÊTÉ du Directoire exécutif qui suspend jusqu'au 1 <sup>er</sup> . prairial prochain toute communication entre les ports de France et d'Angleterre.
29	— relatif au service des bureaux du ministère et des administrations placées dans la commune de Paris, pendant la tenue des assemblées primaires.
30	— relatif à la manière d'élever et d'instruire des enfans abandonnés. [ B. D. L. ] ( V. l'art. XIII. )
10 germinal	LOI qui annule les élections faites par la prétendue assemblée électorale de Saint-Domingue. [ B. D. L. ] ( V. la loi du 3 prairial. )
12	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, additionnel à celui du 4 nivose dernier, concernant les passe-ports des étrangers arrivant en France. [ B. D. L. ]
18	LOI qui met à la disposition du ministre de l'intérieur la somme de 1,328,574 francs pour le paiement des sommes dues à des capitaines de navires du Levant qui ont fourni des grains à la République. [ B. D. L. ]
21	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, concernant les passe-ports délivrés par les ministres et envoyés des États-Unis d'Amérique. [ B. D. L. ]
22	LOI relative aux droits d'entrée sur les tabacs venant de l'étranger. [ B. D. L. ] ( V. la loi du 22 brumaire an 7. )
23	— relative à l'organisation du service des douanes [ B. D. L. ] ( V. le tableau concernant les préposés à la navigation. )
26	— relative aux pensions de retraite des douanes et autres services publics. [ B. D. L. ]

D A T E S  
des  
L O I S.

T I T R E S  
A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.

- |                     |  |
|---------------------|--|
| 28 germinal<br>an 5 | ARRÊTÉ du Directoire exécutif, relatif aux conduites, frais de voyages et vacations des officiers civils, militaires et autres entretenus de la marine, lorsqu'ils sont en route ou détachés pour le service. [R. D. L.]<br>(V. l'arrêté du premier ventose an 6.) |
| 3 floréal           | LOI relative aux certificats de résidence pour les paiemens à recevoir de la trésorerie nationale. [B. D. L.]  |
| 5                   | — relative au droit de timbre. [B. D. L.]<br>(V. les articles III, IV et IX, et la loi du 9 vendémiaire an 6.)   |
| 5                   | — concernant la vente des sucres raffinés actuellement en entrepôt. [B. D. L.]   |
| 7                   | ARRÊTÉ du Directoire exécutif contenant des mesures pour l'arrestation des forçats évadés. [B. D. L.]  |
| 9                   | — qui détermine l'époque à laquelle les secours accordés aux réfugiés corses cesseront d'avoir lieu. [B. D. L.]  |
| 10                  | LOI contenant ratification du traité de paix conclu le premier ventose dernier entre la République et le pape, promulguée le 24 frimaire an 6. [B. D. L.]  |
| 23                  | LOI relative à la solde des officiers de santé. [B. D. L.]   |
| 23                  | LOI relative à la solde des troupes. [B. D. L.]<br>(V. les art. I, II, V et VI.)   |
| 23                  | — contenant rectification de l'article XII de la loi ci-dessus. [B. D. L.]   |
| 25                  | ARRÊTÉ du Directoire exécutif, concernant l'organisation des états-majors des armées navales. [B. D. L.]   |

D A T E S des L O I S.	T I T R E S A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.
25 floréal an 5	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, contenant règlement sur l'instruction et le service des apprentis-canonniers-marins. [ B. D. L. ] ( V. la loi du 3 brumaire an 4. )
27	LOI relative aux frais de voyage des députés des colonies sortant du Corps législatif au premier prairial prochain. [ B. D. L. ]
2 prairial	— qui annule deux arrêtés de l'assemblée coloniale de l'Isle-de-France, relatifs à la déportation de plusieurs citoyens. [ B. D. L. ]
3	— qui accorde des dédommagemens aux députés nommés par la prétendue assemblée électorale de Saint-Domigue. [ B. D. L. ]
3	— qui règle, pour le mois de prairial, le traitement des officiers de terre et de mer réformés. [ B. D. L. ] ( V. l'art. II, et la loi du 25 fructidor. )
5	ARRÊTÉ du Directoire exécutif qui prescrit de nouvelles mesures relativement aux prises faites sur les ennemis de l'État. [ B. D. L. ] ( V. les lois des 12 et 26 vendémiaire an 6, et l'arrêté du Directoire exécutif du 28 ventose an 7. )
9	LOI qui abroge celle du 21 floréal an 4 contenant des mesures de sûreté publique. [ B. D. L. ] ( V. l'art. II. )
11	— relative à la solde des officiers civils et militaires de la marine, des gens de mer et des troupes d'artillerie. [ B. D. L. ]
12	— relative aux rations de fourrages des troupes d'artillerie de la marine. [ B. D. L. ]
15	ARRÊTÉ du Directoire exécutif qui rappelle ses agens à Saint-Domingue. [ B. D. L. ] ( V. la loi du 23. )

D A T E S  
des  
L O I S.

T I T R E S  
A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.

21 prairial an 5	LOI relative à la circulation des grains dans l'intérieur de la République. [ B. D. L. ]
23	— relative aux pensionnaires non-liquidés. [ B. D. L. ]
23	— qui rapporte la loi du 5 pluviôse an 4, relative à l'envoi d'agens du Directoire exécutif à Saint-Domingue. [ B. D. L. ] (V. la loi du 7 messidor.)
23	— relative aux citoyens qui ne se sont pas trouvés lors de la prise de Toulon, et dont les biens ont été séquestrés. [ B. D. L. ]
29	— qui rapporte la loi du 5 pluviôse an 4, relative à l'envoi d'agens du directoire exécutif aux Isles de France et de la Réunion. [ B. D. L. ]
4 messidor	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, qui rappelle ses agens aux îles du Vent et à la Guiane. [ B. D. L. ] (V. la loi du 17.)
7	LOI qui autorise le Directoire exécutif à envoyer à Saint-Domingue un ou plusieurs agens. [ B. D. L. ]
9	— qui rapporte la loi du 3 brumaire an 4, et plusieurs articles de celle du 14 frimaire an 5, relatifs à l'exclusion des fonctions publiques. [ B. D. L. ]
11	— qui rapporte l'art. II de la loi du 21 floréal an 4, contenant des mesures de police envers les particuliers nés hors le territoire de la République. [ B. D. L. ]
17	ARRÊTÉ du Directoire exécutif qui ordonne l'exécution provisoire des décisions des ministres sur

D A T E S des L O I S.	T I T R E S A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.
	les actes des administrations centrales. [ B. D. L. ]
17 messidor an 5	LOI qui autorise le Directoire exécutif à envoyer des agens aux îles du Vent et à la Guiane. [ B. D. L. ]
19	— portant que l'armée du Nord de Saint-Domingue a bien mérité de la patrie. [ B. D. L. ]
21	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, concernant l'ordre des paiemens du trésor public. [ B. D. L. ] ( V. la loi du 9 thermidor. )
21	— contenant règlement pour l'exécution de l'arrêté ci-dessus. [ B. D. L. ]
21	— relatif à l'organisation de l'arme du génie dans les colonies. [ R. D. L. ]
24	LOI met la somme de 10 millions à la disposition du ministre de la marine. [ B. D. L. ]
27	ARRÊTÉ du Directoire exécutif concernant le traitement des officiers des colonies pendant leur séjour en France. [ B. D. L. ] ( V. la loi du 23 floréal. )
28	— qui nomme le citoyen <i>Pléville-le-Pelley</i> ministre de la marine et des colonies. [ B. D. L. ] ( V. l'arrêté du 14 vendémiaire an 6. )
9 thermidor	LOI relative aux négociations à faire par la trésorerie nationale. [ B. D. L. ] ( V. les art. V et VI, et la loi du 9 vendémiaire an 6. )
15	— relative à des individus naufragés jugés par une commission militaire à Calais. [ B. D. L. ]
15	— relative à l'échange des rescriptions destinées

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
	au paiement des dépenses extraordinaires de la guerre et de la marine. [ B. D. L. ]
22 thermidor an 5	LOI relative à l'aperçu annuel des dépenses de la République. [ B. D. L. ] ( V. la loi du 9 vendémiaire an 6. )
25	— relative à l'organisation de la garde nationale sédentaire. [ B. D. L. ] ( V. les art. V et VI, et l'arrêté du Directoire exécutif du 13 floreal an 7. )
26	— relative aux secours accordés aux réfugiés déportés des colonies ou autres. [ B. D. L. ]
27	ARRÊTÉ du Directoire exécutif concernant la remise des manifestes du chargement des navires neutres. [ B. D. L. ] ( V. les lois des 22 août 1791 (v. st.) et 4 germinal an 2. )
28	LOI relative aux officiers de marine qui n'ont pu satisfaire à la loi du 12 février 1792 (v. st.). [ B. D. L. ]
2 fructidor.	— relative à l'exportation des bois de service en Hollande par la rivière de Sarre. [ B. D. L. ]
3	— relative au paiement des subsistances et autres fournitures des armées de terre et de mer, pour les mois de fructidor an 5 et vendémiaire an 6. [ B. D. L. ]
4	— additionnelle sur la manière de procéder au jugement des délits militaires. [ B. D. L. ] ( V. la loi du 15 brumaire an 6. )
10	— relative à la manière dont les communes de l'intérieur de la République seront mises en état de guerre ou de siège. [ B. D. L. ]

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
13 fructidor an 5	LOI relative à l'exploitation, fabrication et vente des poudres et salpêtres. [ B. D. L. ]  ( V. les art. XVIII, XIX, XX, XXII, XXXII et XXXIV, tit. II, et l'arrêté du Directoire exécutif du premier jour complémentaire. )
14	— relative aux secours provisoires en faveur des pensionnaires non liquidés. [ B. D. L. ]
15	— relative au paiement des obligations contractées postérieurement au premier janvier 1791. [ B. D. L. ]  ( V. l'art. premier. )
15	— relative aux transactions entre particuliers, antérieures à la dépréciation du papier-monnaie. [ B. D. L. ]  ( V. les art. III et IV. )
17	— relative aux prises faites dans l'Inde par le navire <i>l'Emilie</i> , capitaine <i>Surcouf</i> . [ B. D. L. ]
19	— contenant des mesures de salut public, relatives à la conspiration royale. [ B. D. L. ]
25	— qui continue aux officiers réformés de terre et de mer leur traitement provisoire. [ B. D. L. ]
25	— relative à l'organisation des conseils d'administration des troupes de la République. [ B. D. L. ]
28	— relative à la perception d'un droit de navigation sur le canal du <i>Centre</i> ( ci-devant <i>Charollois</i> ). [ B. D. L. ]  ( V. l'art. III. )

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
1 <sup>er</sup> jour comp. an 5	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, concernant le service des poudres et salpêtres. [ B. D. L. ] ( V. l'arrêté du Directoire exécutif du premier fructidor an 7. )
2	LOI qui admet au Corps législatif les députés élus au Cap Français pour l'an 4. [ B. D. L. ]
3	— qui déclare valables les élections faites par l'Assemblée électorale du Cap français, pour l'an 5. [ B. D. L. ]
4	PROCLAMATION du Directoire exécutif, relative au complètement des armées pour le 15 vendémiaire an 6. [ B. D. L. ] ( V. l'arrêté du 8 vendémiaire an 6. )
A N V I.	
5 vendém. an 6	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, relatif au cas où les capitaines de corsaires français pourront relâcher des prisonniers de guerre. [ B. D. L. ]
5	— relatif à l'armement et équipement des forces navales de la République. [ R. D. L. ]
5	— relatif à l'armement en course des petits bâtimens de guerre contre l'Angleterre. [ R. D. L. ] ( V. l'arrêté du 29 frimaire. )
5	— relatif à la solde des prisonniers de guerre qui sont en France. [ R. D. L. ] ( V. l'arrêté du 9 brumaire. )
8	— contenant des mesures d'exécution de la proclamation relative au complètement des armées. [ B. D. L. ] ( V. les art. III et IV. )

D A T E S des L O I S.	T I T R E S A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.
9 vendém. an 6.	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, qui accorde une gratification aux familles des marins qui ont péri sur le lougre <i>le Courageux</i> . [ B. D. L. ]
9	LOI relative aux fonds nécessaires pour les dépenses générales, ordinaires et extraordinaires de l'an 6. [ B. D. L. ] ( V. les art. III, VI, XII et XXIV, et les arrêtés du Directoire exécutif des 27 vendémiaire et 23 messidor an 6. )
9	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, concernant la réorganisation des troupes des colonies. [ R. D. L. ]
11	— concernant l'exécution de ses arrêtés. [ B. D. L. ]
12	LOI relative aux reprises faites par les troupes de la République sur les ennemis. [ B. D. L. ] ( V. la loi du 26. )
13	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, qui fixe le traitement des commissaires-auditeurs et greffiers près les cours martiales maritimes. [ R. D. L. ]
14	— qui nomme contre-amiral le citoyen <i>Pléville-le-Pelley</i> , ministre de la marine. ( V. l'arrêté du 6 ventose. )
15	— qui accorde au citoyen <i>Robillard</i> une gratification, pour avoir sauvé l'équipage du navire <i>le Petit-Jean</i> . [ B. D. L. ]
17	LOI relative au citoyen <i>Bosc</i> , fabricant d'ouvrages en fer et en tôle pour la marine, etc. [ R. D. L. ]
17	— qui accorde amnistie pour tous les délits militaires autres que ceux de désertion à l'ennemi, trahison, etc. [ B. D. L. ] ( V. la proclamation du Directoire exécutif du 23 nivose an 6, et la loi du 18 messidor an 7. )

D A T E S  
des  
L O I S.

T I T R E S  
A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.

- |                     |   |
|---------------------|---|
| 18 vendém.<br>an 6. | Loi portant établissement de conseils permanens pour révision des jugemens des conseils de guerre. [ B. D. L. ]<br>( V. la loi du 15 brumaire, an 5. )                                |
| 19                  | — relative aux formalités à remplir pour la circulation des marchandises et denrées dans les deux lieues limitrophes de l'étranger. [ B. D. L. ]<br>( V. la loi du 26 ventose an 6. ) |
| 19                  | — relative aux secours et indemnités, pour raison des pertes occasionnées par la guerre et autres accidens imprévus, antérieurement au premier vendémiaire an 6. [ R. D. L. ]         |
| 24                  | — relative aux paiement des indemnités dues aux représentans du peuple élus en l'an 4 et en l'an 5 par la colonie de Saint-Domingue. [ B. D. L. ]                                     |
| 26                  | — qui détermine la manière de se pourvoir contre les décisions de l'ex-Conseil exécutif provisoire, en matière de prises maritimes. [ B. D. L. ]                                      |
| 27                  | ARRÊTÉ du Directoire exécutif concernant la suppression des contre-seings et franchises. [ B. D. L. ]   |
| 28                  | — relatif aux frais de voyage des ministres et consuls de France en pays étranger. [ R. D. L. ]   |
| 28                  | Loi relative aux passe-ports. [ B. D. L. ]<br>( V. les art. III, IV et VII. )   |
| 4 brumaire          | — relative à la division du territoire des colonies occidentales. [ B. D. L. ]<br>( V. la loi du 12 nivose. )   |
| 4                   | — contenant ratification du traité d'alliance conclu,   |

D A T E S des L O I S.	T I T R E S A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.
	le 16 germinal an 5, entre la République et le roi de Sardaigne. [ B. D. L. ]
5 brumaire an 6	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, portant que le traité conclu le 23 thermidor an 5 entre la République et la reine de Portugal est censé non avenue. [ B. D. L. ]
5	PROCLAMATION du Directoire exécutif aux Français, à l'occasion de la paix conclue avec l'empereur. [ B. D. L. ] ( V. la loi du 13 brumaire. )
5	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, qui ordonne le rassemblement d'une armée sous le nom d' <i>Armée d'Angleterre</i> . [ B. D. L. ] ( V. la proclamation du premier frimaire. )
6	— concernant la qualification de <i>citoyens</i> à l'égard des militaires. [ B. D. L. ]
7	LOI contenant des modifications aux lois sur les patentes. [ B. D. L. ] ( V. les art. II, VI et XII. )
9	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, concernant les officiers prisonniers de guerre rentrés sur parole. [ B. D. L. ]
9	— concernant les contestations relatives à l'exécution des marchés passés pour le service de la marine. [ R. D. L. ]
11	LOI qui accorde, à titre de subsistance, une solde provisoire aux militaires blessés ou infirmes, reconnus hors d'état de continuer leur service. [ B. D. L. ] ( V. les lois des 6 germinal an 6, et 29 pluviôse an 7. )
11	LOI contenant ratification du traité de paix conclu

D A T E S  
des  
L O I S.

T I T R E S  
A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.

- le 26 vendémiaire entre la République et l'empereur, roi de Hongrie et de Bohême. [ B. D. L. ]  
( V. les art. I, V, XI, XVII et XXI, et la loi du 22 ventose an 7. )
- 15 brumaire  
an 6 LOI relative à la révision des jugemens militaires. [ B. D. L. ]  
( V. la loi du 29 prairial an 6. )
- 17 ARRÊTÉ du Directoire exécutif, qui accorde un secours à plusieurs familles de marins. [ R. D. L. ]
- 22 — concernant la vente des effets mobiliers de commerce ou d'approvisionnement non réservés pour le service public. [ B. D. L. ]
- 24 — qui défend aux individus inscrits sur la liste des émigrés, et non rayés définitivement, de s'introduire dans les îles de la *Mer Adriatique* et pays adjacens. [ B. D. L. ]
- 24 LOI concernant l'exécution de celles relatives aux déserteurs et aux réquisitionnaires. [ B. D. L. ]  
( V. la proclamation du Directoire exécutif du 23 nivose, et l'arrêté du 5 thermidor an 6. )
- 26 — relative au mode de paiement des arrérages de rentes et pensions. [ B. D. L. ]
- 28 — relative à la prise du navire hollandais *le Wrowjelok* ou *la Dame Jestock*. [ B. D. L. ]
- 1 frimaire PROCLAMATION du Directoire exécutif relative à la descente en Angleterre. [ B. D. L. ]
- 4 LOI qui destine un local à l'administration des vivres de la marine établie au Saint-Esprit près Bayonne. [ B. D. L. ]

D A T E S des L O I S.	T I T R E S A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.
5 frimaire an 6	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, concernant la solde provisoire des militaires. [ B. D. L. ]
9	LOI qui assimile les ci-devant nobles aux étrangers pour l'exercice des droits de citoyens français. [ B. D. L. ]
II	ARRÊTÉ du Directoire exécutif qui confirme la nomination du citoyen Percheron, agent maritime à Flessingue. [ R. D. L. ]
II	LOI qui fixe le traitement des officiers de santé des armées. [ B. D. L. ] ( V. l'arrêté du Directoire exécutif du 19 pluviôse an 6. )
II	— relative au mode de remboursement des obligations contractées pendant la dépréciation du papier-mounoie. [ B. D. L. ] ( V. la loi du 16 nivôse. )
II	— relative à la formation des conseils de guerre et de révision dans les places de guerre investies et assiégées. [ B. D. L. ]
15	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, relatif à l'habillement des prisonniers français en Angleterre. [ R. D. L. ]
15	LOI qui établit un mode pour l'imposition et le paiement des dépenses administratives et judiciaires. [ B. D. L. ] ( V. le titre I <sup>er</sup> . )
19	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, relatif à un cartel d'échange des prisonniers de guerre anglais et français. [ R. D. L. ] ( V. l'arrêté du 27 fructidor. )
22	LOI relative aux dépenses de l'an 6. [ B. D. L. ]

D A T E S  
des  
L O I S.

T I T R E S  
A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.

24 frimaire an 6	LOI relative à la liquidation de l'arriéré de la dette publique. [ B. D. L. ] ( V. l'arrêté du 29 pluviose. )
29	— relative aux pensions des veuves des défenseurs de la patrie. [ B. D. L. ]
29	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, qui retire au commerce les bâtimens de la République cédés pour la course. [ R. D. L. ]
5 nivose	— qui accorde un mois de solde, à titre de récompense, à plusieurs marins du Havre. [ R. D. L. ]
7	— concernant les retenues à faire sur la solde journalière des troupes. [ R. D. L. ]
7	— relatif à la conservation des munitions de guerre existantes dans les magasins de la République. [ B. D. L. ]
9	— contenant des mesures relatives au secret des dépêches adressées aux ministres. [ B. D. L. ]
9	— relatif au remboursement du prix et du fret du navire <i>l'Emilie</i> , pris par les Anglais. [ R. D. L. ]
12	LOI concernant l'organisation constitutionnelle des colonies. [ B. D. L. ]
16	— relative à l'ouverture d'un emprunt national pour la descente en Angleterre. [ B. D. L. ]
16	— relative au mode de remboursement des obligations antérieures à la dépréciation du papier-monnaie. [ B. D. L. ]
19	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, relatif à l'exéc-

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
	tion de la loi du 6 fructidor an 2, concernant les noms et prénoms des citoyens. [ B. D. L. ]
23 nivose an 6	PROCLAMATION du Directoire exécutif, concernant les marins et novices de la réquisition. [ B. D. L. ] (V. la loi du 18 messidor an 7.)
25	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, qui nomme le général <i>Hédouville</i> , agent du Directoire à Saint-Domingue. [ R. D. L. ]
26	LOI relative aux contributions des colonies occidentales pour l'an 6. [ B. D. L. ]
26	— relative au droit de <i>Sauvetage</i> sur des propriétés ennemies. [ B. D. L. ]
29	— relative aux navires chargés de marchandises anglaises. [ B. D. L. ] (V. les arrêtés du Directoire exécutif des 25 prairial an 6, et 15 brumaire an 7.)
29	— qui répartit entre les départemens de Saint-Domingue le nombre des députés à élire aux deux Conseils pour l'an 6. [ B. D. L. ]
6 pluviôse.	— relative à l'indemnité due aux Corses réfugiés pendant l'invasion des Anglais. [ B. D. L. ] (V. l'arrêté du 25.)
6	— contenant des mesures pour le soulagement des citoyens français prisonniers en Angleterre. [ B. D. L. ]
9	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, qui fixe provisoirement le traitement des gardes-chiourmes. [ R. D. L. ]
17	— concernant la perception des droits de douane à l'entrée et à la sortie du port de <i>Flessingue</i> . [ B. D. L. ]

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
19 pluviöse an 6.	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, qui accorde la main-levée du séquestre établi sur les biens des individus déportés à Cayenne en vertu de la loi du 19 fructidor an 5. [ B. D. L. ]
19	— contenant règlement pour le service de santé des hôpitaux de la marine et des armées navales. [ R. D. L. ] ( V. l'arrêté du an 8. )
25	— concernant l'amnistie proclamée en Corse après l'expulsion des Anglais. [ B. D. L. ]
29	— concernant le mode de liquidation de la dette publique arriérée. [ B. D. L. ] ( V. les art. I et II. )
I ventose	LOI relative à la répartition de la récompense nationale due aux défenseurs de la patrie. [ B. D. L. ]
1	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, concernant la conduite des marins et ouvriers voyageant pour le service. [ B. D. L. ]
1	— concernant les places de conservateurs et gardes de santé en Corse. [ B. D. L. ]
5	— concernant les volontaires-canonnières des compagnies détachées. [ R. D. L. ]
6	— qui charge le ministre de la marine d'une mission à Brest. [ B. D. L. ] ( V. l'arrêté du 8 floréal. )
8	— concernant l'embargo sur les corsaires. [ R. D. L. ] ( V. les arrêtés des 1, 6 et 23. )
8	— concernant les paquebots entre la France et l'Angleterre. [ R. D. L. ]

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
8 ventose an 6	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, qui établit une commission relative à l'expédition contre l'Angleterre. [ R. D. L. ]
8	— concernant les matelots français et anglais trouvés sur des bâtimens neutres. [ R. D. L. ]
9	— concernant les visites, dans l'intérieur, pour la recherche des marchandises anglaises. [ R. D. L. ]
13	— concernant les élèves de l'école polytechnique. [ R. D. L. ]
13	— concernant les fonds mis à la disposition de la commission établie pour l'expédition contre l'Angleterre. [ R. D. L. ]
14	— concernant l'estimation du navire suédois le <i>Censor</i> . [ R. D. L. ]
15	— qui nomme une commission de l'armement des côtes de la Méditerranée. [ R. D. L. ] ( V. l'arrêté du 9 prairial. )
16	— concernant les consuls français de Suède à Dunkerque, Calais, etc. [ R. D. L. ]
16	— qui supprime les cautionnemens, et ordonne l'incarcération de tous les prisonniers de guerre anglais. [ B. D. L. ] ( V. l'arrêté du 23. )
16	— qui lève l'embargo sur les corsaires. [ R. D. L. ] ( V. l'arrêté du 15 floréal. )
17	— relatif aux répartitions de fonds décadaires. [ R. D. L. ]
17	LOI relative aux opérations des assemblées électorales des départemens. [ B. D. L. ] ( V. le tableau relatif aux colonies. )

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
19 ventose an 6	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, concernant les rivières et canaux navigables et flottables. [ R. D. L. ] ( V. l'art. XIII. )
23	— contenant des mesures pour ramener au port de Toulon les marins déserteurs, désobéissans et vagabonds. [ B. D. L. ] ( V. la loi du 18 messidor an 7. )
23	— concernant la réunion et la réclusion des prisonniers de guerre anglais. [ B. D. L. ]
23	— concernant le citoyen <i>Gallois</i> , commissaire du gouvernement français pour l'échange des prisonniers de guerre en Angleterre. [ R. D. L. ] ( V. l'arrêté du 5 prairial. )
23	— qui nomme des officiers de santé pour traiter les malades prisonniers de guerre français en Angleterre. [ R. D. L. ]
23	— qui accorde un secours à la veuve du citoyen <i>Saint-Hylaire</i> , capitaine de vaisseau. [ R. D. L. ]
23	— <i>Idem</i> à la veuve du citoyen <i>Hue</i> , capitaine de vaisseau. [ R. D. L. ]
24	RAPPORT et DÉCISION du Directoire exécutif, concernant les navires danois <i>le Herbs</i> et <i>l'Elize</i> , capturés par les corsaires français <i>le Flibustier</i> et <i>la Junon</i> . [ R. D. L. ]
25	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, concernant les matelots étrangers des pays neutres employés par les corsaires français. [ R. D. L. ]
27	— concernant l'état général des marchés et adjudications des départemens de la guerre et de la marine. [ R. D. L. ]

D A T E S des L O I S.	T I T R E S A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.
27 ventose an 6	LOI contenant ratification d'un traité d'alliance entre la République française et la République cisalpine. [ B. D. L. ]
27	— contenant ratification d'un traité de commerce entre ces deux Républiques. [ B. D. L. ]
27	— relative à la manière de procéder en matière de prises maritimes conduites par des Français en pays neutre ou allié. [ B. D. L. ] ( V. la loi du 4 prairial. )
29	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, qui proroge pour dix-huit mois les citoyens <i>Hugues et Lebas</i> , en qualité d'agens du Directoire exécutif aux îles du Vent. [ R. D. L. ]
3 germinal	— concernant la carangue des canabiers dépendante du port de Saint-Tropez. [ R. D. L. ]
6	LOI relative à la liquidation des pensions militaires. [ B. D. L. ] ( V. la loi du 29 pluviôse an 7. )
11	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, qui charge le général <i>Bonaparte</i> de la direction des forces de terre et de mer de l'expédition contre l'Angleterre. [ R. D. L. ]
13	— relatif à la liquidation arriérée. [ R. D. L. ]
14	— qui prescrit des mesures pour la stricte exécution du calendrier républicain. [ B. D. L. ]
15	LOI relative à la contrainte par corps. [ B. D. L. ] ( V. Part. IV, tit. II, et la loi du 4 floréal. )
15	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, qui accorde une augmentation de paie aux ouvriers de la marine. [ R. D. L. ]

D A T E S des L O I S.	T I T R E S A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.
15 germinal an 6	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, relatif à la chambre des maîtres-canonniers à bord des vaisseaux. [ R. D. L. ]
17	— relatif à la prise du navire danois <i>Doctor Fischer</i> . [ R. D. L. ]
21	— relatif à l'avancement de plusieurs officiers et sous-officiers qui ont vaillamment concouru à la défense de <i>Gorée</i> , au Sénégal. [ R. D. L. ]
21	— qui nomme le citoyen <i>Boucher</i> pour remplacer le citoyen <i>Blanchot</i> , commandant au Sénégal. [ R. D. L. ]
21	— qui ordonne l'établissement d'une batterie à <i>Toulinguet</i> , etc. [ R. D. L. ]
24	LOI qui autorise la sortie des chanvres blancs peignés des départemens du haut et bas Rhin. [ B. D. L. ] ( V. le titre IX et l'arrêté du Directoire exécutif du 9 prairial. )
27	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, concernant les prisonniers de guerre anglais mariés à des françaises, etc. [ R. D. L. ] ( V. celui du 7 floréal. )
28	LOI relative à l'organisation de la gendarmerie nationale. [ B. D. L. ] ( V. le tit. IX. )
29	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, concernant la subsistance et l'entretien des prisonniers de guerre français en Angleterre. [ R. D. L. ]
3 floréal	— qui nomme le général <i>Marescot</i> , membre de la commission de l'armement des côtes de la Méditerranée. [ R. D. L. ]
4	LOI relative à la contrainte par corps pour enga-

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
	gemens de commerce entre les Français et des étrangers. [ B. D. L. ]
7 floréal an 6	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, concernant les prisonniers de guerre anglais. [ R. D. L. ]
8	— concernant le navire français <i>le Vigilant</i> , pris par un corsaire de Jersey. [ R. D. L. ]
8	— concernant la correspondance de plusieurs départemens avec le ministre de la marine, relativement aux prisonniers de guerre. [ R. D. L. ]
8	— qui nomme le contre-amiral <i>Bruix</i> au ministère de la marine et des colonies. [ B. D. L. ] ( V. l'arrêté du 24 ventose. )
14	LOI relative aux crédits ouverts aux ministres. [ B. D. L. ]
15	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, qui ordonne un <i>embargo</i> général sur tous les bâtimens armés en course. [ R. D. L. ]
15	— qui ordonne la destitution du trésorier des invalides de la marine à Nantes. [ R. D. L. ]
15	— relatif au licenciement de tous les navires de commerce frétés pour le compte de la République. [ R. D. L. ]
18	— relatif à la prise du vaisseau <i>l'Hercule</i> et à l'incendie du vaisseau <i>le 14 Juillet</i> . [ R. D. L. ]
22	— qui supprime la commission des côtes de la Manche. [ R. D. L. ]
23	LOI qui annule les opérations des assemblées électorales tenues en germinal an 4 dans les villes des Cayes et de Léogane ( à Saint-Domingue. ) [ B. D. L. ]

D A T E S  
des  
L O I S.

T I T R E S  
A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.

- |                    |  |
|--------------------|--|
| 25 floréal<br>an 6 | ARRÊTÉ du Directoire exécutif, portant que les navires américains ne seront plus admis dans les ports militaires. [ R. D. L. ]<br>( V. celui du 7 prairial. )                        |
| 2 prairial         | — relatif au citoyen <i>Clinet</i> , lieutenant dans les troupes d'artillerie de la marine. [ R. D. L. ]   |
| 3                  | — concernant la formation d'une compagnie de militaires noirs et de couleur des troupes des colonies. [ B. D. L. ]<br>( V. les arrêtés des 17 thermidor an 6 et 22 thermidor an 7. ) |
| 4                  | LOI relative aux délais pour l'instruction et le pourvoi en cassation contre les jugemens rendus en matières de prises maritimes. [ B. D. L. ]                                       |
| 4                  | — qui assujettit les neutres à fournir caution pour l'exécution des jugemens définitifs sur l'expiration du délai pour se pourvoir en cassation. [ B. D. L. ]                        |
| 5                  | ARRÊTÉ du Directoire exécutif, qui supprime l'administration des vivres de la marine. [ R. D. L. ]   |
| 5                  | — qui nomme le citoyen <i>Niou</i> commissaire du gouvernement français en Angleterre pour l'échange des prisonniers de guerre. [ R. D. L. ]   |
| 7                  | — relatif à des matières métalliques destinées pour le service de la marine. [ R. D. L. ]  |
| 7                  | — qui affecte au ministère de la marine le service des vigies ou signaux des côtes. [ R. D. L. ]   |
| 7                  | LOI portant que les soldats républicains qui ont vaincu l'armée anglaise à Ostende ont bien mérité de la patrie. [ B. D. L. ]  |
| 7                  | ARRÊTÉ du Directoire exécutif, qui interdit aux  |

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
	bâtimens américains l'entrée du port du Havre. [ R. D. L. ]
9 prairial an 6	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, concernant l'entrepôt des marchandises étrangères arrivées par le Rhin, sur la rive gauche de ce fleuve. [ B. D. L. ]
9	— concernant l'adoption, dans les ports, du système des poids et mesures. [ R. D. L. ]
9	— qui supprime la commission des côtes de la Méditerranée. [ R. D. L. ]
13	— qui rappelle le citoyen <i>Jannet</i> , agent du Directoire à la Guiane. [ R. D. L. ]
13	— qui accorde des fonds pour la solde des prisonniers français en Angleterre. [ R. D. L. ]
13	— qui nomme le citoyen <i>Burnel</i> agent du Directoire exécutif dans la Guiane. [ R. D. L. ]
15	— concernant les gardiens volans du port de Brest. [ R. D. L. ]
17	— qui rappelle les citoyens <i>Hugues</i> et <i>Lebas</i> , agens du Directoire à la Guadeloupe. [ R. D. L. ]
17	— qui nomme le général <i>Desfourneaux</i> agent du Directoire à la Guadeloupe. [ R. D. L. ]
17	LOI qui accorde une indemnité aux citoyens <i>Pinchinat</i> et <i>Rey-Delmas</i> , députés de Saint-Domingue, dont la nomination au Corps législatif a été annullée. [ B. D. L. ]
18	— qui admet le citoyen <i>Vergniaud</i> en qualité de député de Saint-Domingue. [ B. D. L. ]
18	— qui admet les citoyens <i>Mentor</i> et <i>Annessy</i> en qualité de députés de Saint-Domingue. [ B. D. L. ]

D A T E S des L O I S.	T I T R E S A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.
21 prairial an 6	LOI relative au jugement des individus qui, à l'apparition de l'ennemi, favoriseroient ses entreprises. [ B. D. L. ]
22	— qui augmente pour l'an VI le crédit du ministre de la marine, d'une somme de 20 millions à prendre sur les fonds affectés au département de la guerre. [ B. D. L. ]
25	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, concernant les bâtimens chargés de marchandises anglaises sujettes à réexportation. [ B. D. L. ] ( V. l'arrêté du 15 brumaire an 7. )
25	— relatif aux ouvriers de la réquisition employés dans la manufacture des frères <i>Helot</i> , d'Avignon. [ R. D. L. ]
25	— portant établissement de dépôts de recrues pour le service de la marine, à Anvers, Port-Liberté et Isle de Ré. [ R. D. L. ]
29	LOI relative à la nouvelle instruction des procès en cas d'annulation de jugemens rendus par des conseils de guerre. [ B. D. L. ]
2 messidor	— portant établissement d'un bureau de liquidation provisoire de la comptabilité intermédiaire. [ B. D. L. ]
5	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, concernant le paiement du traitement des salariés par la République. [ R. D. L. ]
7	— concernant les lettres trouvées sur les navires ennemis ou neutres. [ B. D. L. ]
7	— concernant la quarantaine des bâtimens qui arrivent dans les ports de la Méditerranée. [ B. D. L. ]

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
7 messidor an 6	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, qui ordonne l'établissement de l'inscription maritime dans les départemens réunis. [ R. ]
12	— concernant le marché passé avec la compagnie <i>Blanchard</i> pour les vivres de la marine. [ R. D. L. ]
12	LOI qui met à la disposition du ministre de la marine le ci-devant séminaire de Saintes. [ B. D. L. ]
13	— qui accorde une pension à la veuve du citoyen <i>Pivot</i> , inventeur du bassin de Toulon. [ B. D. L. ]
13	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, qui met des fonds à la disposition du ministre de la marine pour le dépôt des cartes et plans de ce département. [ R. D. L. ]
13	— qui nomme le citoyen <i>Berenger</i> , arpenteur à Saint-Domingue. [ R. D. L. ]
14	LOI portant que l'armée française de terre et de mer, victorieuse à Malte, a bien mérité de la patrie. [ B. D. L. ]
17	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, concernant la délivrance des <i>bons</i> pour le paiement des rentes et pensions. [ R. D. L. ]
22	LOI relative à la délivrance des lettres de crédit pour le paiement des avances sur le service de l'an 6. [ B. D. L. ]
23	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, concernant le paiement des rentes appartenant à la caisse des invalides de la marine. [ B. D. L. ]
23	— concernant les réclamations d'effets et de che-

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
	vaux de la part des militaires venant des colonies. [ B. D. L. ] ( V. la loi du 9 thermidor an 2. )
23 messidor an 6	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, qui ordonne un <i>embargo</i> sur tous les navires américains. [ R. D. L. ] ( V. l'arrêté du 29. )
23	— qui ajourne toutes les demandes d'admission dans le corps de la marine militaire. [ R. D. L. ]
25	— concernant la prise du navire génois <i>il Rino-mato</i> . [ R. D. L. ]
25	— concernant la répartition du tiers du produit des prises faites par les bâtimens de la République. [ B. D. L. ] ( V. l'arrêté du 13 brumaire an 7. )
28	— concernant la prise du navire suédois <i>Hedwig</i> . [ R. D. L. ]
28	— concernant la police du droit de pêche. [ B. D. L. ]
29	— qui accorde une indemnité au citoyen <i>Geoffroi</i> , sous-ingénieur de la marine. [ R. D. L. ]
29	— relativement à l'envoi du Bulletin des lois aux consuls et aux colonies. [ R. D. L. ]
2 thermidor	LOI relative à l'apurement des comptes. [ B. D. L. ]
2	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, qui nomme le citoyen <i>Dubois</i> commissaire du gouvernement dans les départemens de Corcyre, Ithaque et mer Egée. [ R. D. L. ]
3	— qui accorde des fonds pour les îles de la <i>Mer Adriatique</i> . [ R. D. L. ]

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
3 thermidor an 6	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, qui fixe les appointemens des agens du Directoire dans les colonies. [ R. D. L. ]
3	— qui charge le ministre de la marine de réparer les écluses de <i>Siklens</i> . [ R. D. L. ]
5	— concernant la réimpression et affiche de la loi du 24 brumaire sur les déserteurs et fuyards de la réquisition. [ B. D. L. ]
7	— concernant la navigation de l'Escaut et des rivières qui y affluent. [ R. D. L. ]
7	— qui affecte des fonds à l'entretien et aux réparations des bâtimens servant d'établissemens militaires. [ R. D. L. ]
8	LOI relative au paiement des indemnités dues à feu le citoyen <i>Antoine</i> fils, dont la nomination au Corps législatif par l'assemblée électorale de Saint-Domingue a été annullée. [ B. D. L. ]
13	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, qui suspend de ses fonctions le citoyen <i>Bourdé</i> , capitaine-commandant la frégate <i>la Sensible</i> . [ R. D. L. ]
13	— qui nomme capitaine de frégate le citoyen <i>Sennequier</i> , lieutenant de vaisseau, commandant le brick <i>le Lody</i> . [ R. D. L. ]
13	— qui accorde un secours provisoire à la veuve du lieutenant de vaisseau <i>Thévenard</i> , tué sur la frégate <i>la Seine</i> . [ R. D. L. ]
13	— concernant la délivrance des lettres de marque et autorisations pour armer en course dans les colonies. [ B. D. L. ] (V. la loi du premier octobre 1793.)
15	— qui défend de lever du <i>parech</i> et autres herbes de mer pendant la nuit. [ R. D. L. ]

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
17 thermidor an 6	LOI contenant des mesures pour faire coïncider les jours de repos avec le calendrier républicain. [ B. D. L. ] ( V. l'art. II. )
17	ARRÊTÉ du Directoire exécutif concernant, la formation de compagnies d'hommes noirs et de couleur militaires. [ B. D. L. ] ( V. l'arrêté du 22 thermidor an 7. )
25	— qui nomme le citoyen <i>Burnel</i> , agent du Directoire exécutif à la Guiane. [ R. D. L. ]
27	LOI qui annulle l'inscription du représentant <i>Sonthoux</i> sur la liste des émigrés. [ B. D. L. ]
27	— relative à la célébration de la fête de la fondation de la République. [ B. D. L. ]
29	ARRÊTÉ du Directoire exécutif qui lève l' <i>embargo</i> mis sur les bâtimens américains. [ R. D. L. ]
2 fructidor.	LOI qui ordonne que l'anniversaire du 18 fructidor sera célébré par les armées de terre et de mer. [ B. D. L. ] ( V. l'arrêté ci-après. )
3	ARRÊTÉ du Directoire exécutif à ce sujet. [ B. D. L. ]
3	— concernant l'exécution des lois et arrêtés relatifs aux militaires absens de leurs corps, et aux réquisitionnaires, déserteurs. [ B. D. L. ] ( V. la loi du 23. )
4	LOI relative à la composition du <i>jury</i> dans les cours martiales maritimes. [ B. D. L. ] ( V. la loi du 13 thermidor an 7. )

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
5 fructidor an 6	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, concernant le major-général <i>Cootes</i> et le major <i>England</i> , prisonniers de guerre en France. [ R. D. L. ]
5	— qui ordonne l'exécution provisoire en Corse de l'acte de navigation du 21 septembre 1793 ( <i>v. st.</i> ), et de la loi du 27 vendémiaire an 2, y relative. [ B. D. L. ]
5	— concernant les douanes établies sur la rive gauche du Rhin. [ R. D. L. ]
5	— qui enjoint aux militaires en voyage de justifier de leurs routes ou d'acquitter les droits de <i>passé</i> . [ R. D. L. ]
5	— qui accorde un secours à la veuve du citoyen <i>Lalotte</i> , chef de division. [ R. D. L. ]
7	— qui ordonne l'établissement au port du Havre d'un baigne pour les soldats et marins condamnés aux fers. [ B. D. L. ] ( V. l'arrêté du 9 brumaire an 7. )
9	— concernant les travaux, marchés, fournitures et entreprises de la marine et des colonies. [ B. D. L. ]
13	LOI relative au paiement des employés des commissions supprimées. [ B. D. L. ]
14	— relative aux secours à accorder aux veuves et enfans des militaires et employés composant les armées de terre et de mer. [ B. D. L. ]
14	— additionnelle relative aux veuves et enfans des administrateurs ou militaires de la marine. [ B. D. L. ]

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
15 fructidor an 6	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, concernant la nomination et la destitution des employés du lazaret de Marseille. [ R. D. L. ]
15	— concernant le paiement du fret du navire suédois <i>le Censor</i> . [ R. D. L. ]
19	— relative au mode de formation de l'armée de terre par la conscription. [ B. D. L. ] ( V. Part. VII, tit. II, et le parag. VI, tit. III. )
21	— qui fixe les dépenses du ministre de la marine pour l'an 7. [ B. D. L. ] ( V. la loi du premier jour complémentaire, et celle du 9 vendémiaire an 7. )
23	— contenant des mesures pour rappeler au service de l'armée de terre les réquisitionnaires. [ B. D. L. ] ( V. les art. I et III. )
23	— relative à l'observation de l'annuaire républicain. [ B. D. L. ]
27	— relative aux attributions des conseils de guerre et de révision. [ B. D. L. ] ( V. la loi du 13 thermidor an 7. )
27	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, concernant le cartel d'échange des prisonniers de guerre entre la France et l'Angleterre. [ R. D. L. ]
1 jour comp.	LOI qui augmente de 15 millions le crédit du ministre de la marine pour l'an 6. [ B. D. L. ]
A N V I I.	
3 vendém. an 7	LOI portant établissement de tribunaux de commerce dans les départemens réunis. [ B. D. L. ]

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
3 vendém. an 7	DÉCISION du Directoire exécutif, portant qu'il ne sera plus nommé de commis extraordinaire de marine dans les ports. [ R. D. L. ]
5	ARRÊTÉ du Directoire exécutif concernant l'ordre du travail dans les bureaux, et la rétribution des employés. [ B. D. L. ]
5	— concernant les lettres adressées aux fonctionnaires publics. [ B. D. L. ]
9	LOI contenant une adresse au Peuple Français sur la levée de 200,000 hommes. [ B. D. L. ]
9	— qui détermine le mode de répartition de cent vingt-cinq millions mis à la disposition du ministre de la marine par la loi du 21 fructidor an 6. [ B. D. L. ] ( V. la loi du 12 ventose. )
13	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, concernant les bâtimens du commerce des îles conquises. [ R. D. L. ]
27	— concernant les réquisitionnaires et conscrits retirés en pays étranger. [ B. D. L. ]
28	LOI relative au paiement des rentes et pensions. [ B. D. L. ] ( V. l'arrêté du Directoire exécutif du 5 frimaire. )
1 brumaire	LOI relative au maintien et à la perception des patentes pour l'an 7. [ B. D. L. ] ( V. l'art. XXXIX, et le tarif y joint. )
8	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, concernant les individus natis de pays alliés ou neutres qui feront partie des équipages des bâtimens ennemis. [ B. D. L. ] ( V. l'arrêté du 24. )

D A T E S  
des  
L O I S.

T I T R E S  
A N A L Y T I Q U E S D E S L O I S.

- |                    |  |
|--------------------|--|
| 9 brumaire<br>an 7 | ARRÊTÉ du Directoire exécutif concernant l'emploi des bagnes des ports du Havre et de Nice. [B. D. L.]   |
| 13                 | LOI relative au timbre. [B. D. L.]<br>( V. les art. XII, XIII, XIV, XV, XVI.)  |
| 15                 | ARRÊTÉ du Directoire exécutif, concernant les navires chargés de marchandises anglaises sujettes à réexportation. [B. D. L.]   |
| 22                 | LOI portant établissement d'une taxe sur le tabac. [B. D. L.]<br>( V. les art. I, II, III, et l'arrêté du 11 nivose.)  |
| 24                 | ARRÊTÉ du Directoire exécutif, concernant les individus des pays alliés ou neutres, embarqués sur des bâtimens ennemis. [B. D. L.]                                     |
| 25                 | — concernant la sortie des bois pour la Hollande par les nouveaux départemens des pays conquis sur la rive gauche du Rhin. [B. D. L.]<br>( V. l'arrêté du 26 ventose.) |
| 3 frimaire         | — concernant la célébration de l'anniversaire de la punition du dernier roi des Français. [B. D. L.]   |
| 5                  | — contenant des mesures pour assurer le paiement des rentes et pensions. [B. D. L.]  |
| 9                  | — concernant le paiement des pensions représentatives de la maison nationale des Invalides. [B. D. L.]   |
| 16                 | LOI portant que la République est en guerre avec les rois des deux Siciles et de Sardaigne. [B. D. L.]   |
| 21                 | ARRÊTÉ du Directoire exécutif, qui ordonne un inventaire du mobilier des maisons affectées à un service public. [B. D. L.]   |

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
22 frimaire an 7	LOI sur l'enregistrement. [ B. D. L. ] ( V. Part. XIV, tit. II. — les art. XXII et XXIV, tit. III. — le parag. 20. §. I <sup>er</sup> . — Part. LXXIX, §. II. I <sup>er</sup> . parag. — les parag. 2, 13, 14, 15 et 16. §. III. )
25	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, concernant les édifices et domaines nationaux employés au service militaire de terre et de mer. [ B. D. L. ]
2 nivose	LOI relative à l'exportation du poisson. [ B. D. L. ]
3	— relative à la clôture et au remboursement de l'emprunt contre l'Angleterre. [ B. D. L. ]
3	— relative à la répartition des contributions personnelle, mobilière et somptuaire. [ B. D. L. ] ( V. Part. V, et la loi ci-après. )
3	— relative au mode d'assiette et de perception desdites contributions. [ B. D. L. ] ( V. les art. XLVI et XLVII. )
5	ARRÊTÉ du Directoire exécutif concernant le mode de liquidation des dépôts ou versements faits dans les caisses publiques. [ B. D. L. ]
5	— relatif à l'avancement du citoyen <i>Richer</i> , lieutenant de vaisseau et de l'équipage de la corvette <i>la Bayonnaise</i> . ( V. l'arrêté du 15 pluviôse. )
7	— qui accorde un à-compte de deux mois de solde à tous les militaires prisonniers de guerre rentrant en France. ( V. l'arrêté du 5 pluviôse. )
II	— concernant les bureaux des douanes pour la sortie des tabacs fabriqués. [ B. D. L. ] ( V. l'arrêté du 23 pluviôse. )

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
23 nivose an 7.	ARRÊTÉ concernant les citoyens <i>Audibert</i> et <i>Fourmentin</i> , capitaines des corsaires <i>le Furet</i> et <i>le Flibustier</i> . [ R. D. L. ]
28	LOI relative aux dispenses de service militaire demandées par les conscrits et les réquisitionnaires. [ B. D. L. ] ( V. les art. XXVII et XXXI, et les instructions des 21 germinal et 21 messidor. )
29	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, contenant des mesures pour assurer le service de la poste à l'égard des membres du Directoire et des ministres. [ B. D. L. ]
1 pluviose	— concernant l'exécution des réglemens relatifs aux douanes sur la partie du territoire français bordée par l'Escaut. [ B. D. L. ]
5	— qui rend commun aux officiers de la marine l'arrêté du 7 nivose qui accorde un à-compte de deux mois de solde à tous les militaires prisonniers de guerre rentrant en France.
15	— qui accorde divers avancements et secours aux officiers et marins de l'équipage de la corvette <i>la Bayonnaise</i> . [ R. D. L. ]
18	LOI relative au citoyen <i>Tissot</i> , fabricant de feuillets de corne transparente pour le service de la marine à Paris. [ B. D. L. ]
22	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, concernant les Français qui ont accepté des fonctions publiques à eux affectés par des gouvernemens étrangers. [ B. D. L. ] ( V. l'arrêté du 26 ventose. )
23	— qui ajoute le port de Boulogne à ceux désignés pour la sortie des tabacs fabriqués et des ouvrages d'or et d'argent. [ B. D. L. ]

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
27 pluviôse an 7.	ARRÊTÉ qui autorise la capture des bâtimens de guerre ou de commerce portant pavillon algérien, tunisien ou tripolitain. [ B. D. L. ]
27	— concernant l'embarquement sur les bâtimens de l'armée navale, des officiers-mariniers de levée qui excéderont le règlement sur la composition des équipages des vaisseaux de la République. ( V. l'art. V de la loi du 21 septembre 1793. )
29	LOI qui déclare non sujettes à réduction les fixations de solde provisoire et de pension faites par les lois des 11 brumaire et 6 germinal an 6. [ B. D. L. ]
8 ventose	— relative aux dépenses de l'ordre judiciaire à la charge des départemens. [ B. D. L. ] ( V. l'art. V et la loi du 21. )
12	— qui met 26 millions à la disposition du ministre de la marine. [ B. D. L. ]
21	— portant établissement de droits de greffe dans les tribunaux civils et de commerce. [ B. D. L. ]
22	— portant que la République est en guerre avec l'empereur, roi de Hongrie et de Bohême, et le Grand-duc de Toscane. [ B. D. L. ]
24	ARRÊTÉ du Directoire exécutif qui charge par <i>interim</i> le ministre de la justice du portefeuille de la marine et des colonies. [ B. D. L. ] ( V. l'arrêté du 7 germinal. )
26	— concernant l'exportation sur le territoire batave, des bois provenant des départemens des pays conquis sur la rive gauche du Rhin. [ B. D. L. ]

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
26 ventose au 7	ARRÊTÉ additionnel à celui du 22 pluviôse, concernant les Français qui ont accepté des fonctions dans des gouvernemens étrangers. [ B. D. L. ]
28	— qui interprète l'art. IV de l'arrêté du 12 ventose au 5, concernant la navigation des navires neutres chargés de marchandises appartenant aux ennemis de la République. [ B. D. L. ]
7 germinal	— qui charge provisoirement le ministre des relations extérieures du porte-feuille du ministère de la marine. [ B. D. L. ]
11	INSTRUCTION du ministre de la guerre, approuvée par le Directoire exécutif, concernant les réquisitionnaires et conscrits. [ R. ] ( V. les art. I, II et III, et l'instruction du 11 messidor. )
13	LOI relative au paiement des secours provisoires accordés aux pensionnaires non liquidés. [ B. D. L. ]
18	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, qui annule les lettres de marque délivrées en Italie au nom de la République. [ R. ]
18	— concernant la délivrance des lettres de marque. [ B. D. L. ]
23	— concernant les mariniers du syndicat de Roanne.
28	LOI relative aux secours accordés aux réfugiés et déportés des colonies. [ B. D. L. ]
6 floréal	— relative à la remise au Corps législatif des états de dépenses annuelles à la charge du trésor public. [ B. D. L. ]
9	— relative au tarif des douanes. [ B. D. L. ]
13	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, concernant le

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
	service de la garde nationale sédentaire. [ B. D. L. ] ( V. le chap. IX relatif aux marins, et l'arrêté du 23. )
17 floréal. an 7	LOI qui fixe les règles de la comptabilité, conformément au nouveau système des poids et mesures. [ B. D. L. ] ( V. l'art. I, et l'arrêté du 26 vendémiaire an 8. )
22	— concernant le paiement des rentes et pensions. [ B. D. L. ] ( V. l'arrêté du 13 prairial. )
22	— relatif à l'assassinat des ministres de la République à Rastadt. [ B. D. L. ] ( V. l'art. II. )
23	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, concernant le traitement des gardes nationales mises en réquisition. [ B. D. L. ] ( V. l'art. II. )
25	LOI relative à une division de vaisseaux espagnols arrivés à l'île d'Aix. [ B. D. L. ]
27	— relative à une retenue sur le traitement des fonctionnaires publics. [ B. D. L. ]
3 prairial	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, concernant l'exécution des lois sur la conscription militaire, relativement aux colons réfugiés ou déportés en France. [ B. D. L. ]
3	— concernant le paiement des pensions. [ B. D. L. ] ( V. l'arrêté du 11. )
6	LOI qui accorde des pensions à des familles de défenseurs de la patrie. [ B. D. L. ]

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
II prairial an 7	LOI relative au jugement des prévenus de contravention à la loi du 10 brumaire an 5, qui prohibe l'importation et la vente des marchandises anglaises. [ B. D. L. ]
13	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, concernant le paiement des arrérages dus aux rentiers et pensionnaires de l'Etat. [ B. D. L. ]
17	— concernant les dépôts de grains et farines établis près des frontières. [ B. D. L. ] ( V. les art. III et IX. )
18	LOI qui transfère le tribunal de commerce de Quillebeuf à Pont-Audemer. [ B. D. L. ]
II messidor	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, concernant les bons ou rescriptions des rentiers ou pensionnaires de l'Etat. [ B. D. L. ]
13	LOI relative aux effets d'armement sortis des ateliers, magasins et arsenaux. [ B. D. L. ]
14	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, qui nomme le citoyen <i>Bouidon</i> ministre de la marine. [ B. D. L. ]
18	LOI portant amnistie en faveur des déserteurs de l'armée de mer. [ B. D. L. ]
22	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, relatif à la marche des affaires dont sont chargés les consuls des nations étrangères en France. [ B. D. L. ]
22	— concernant les rapports existans entre les étrangers accrédités et les autorités constituées de la République. [ B. D. L. ]
24	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, qui accorde un brevet d'invention aux citoyens <i>Girard</i> , père

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
24 messidor au 7	et fils, auteurs d'un procédé mécanique pour tirer parti de l'ascension et de l'abaissement des vagues de la mer. [ B. D. L. ] ARRÊTÉ du Directoire exécutif, qui accorde un brevet d'invention au citoyen <i>Delacroix</i> , inventeur d'un bâtiment propre à naviguer sans voiles, chevaux, ni rouages. [ B. D. L. ]
25	— concernant la circulation des poudres dans l'intérieur. [ B. D. L. ] ( V. l'arrêté du premier fructidor. )
27	LOI relative aux congés absolus des réquisitionnaires et conscrits, et aux dispenses et exemptions de service militaire. [ B. D. L. ]
29	— qui annule les opérations de l'assemblée électorale de la Guiane française, en ce qui concerne le citoyen <i>Jeannet</i> . [ B. D. L. ]
1 thermidor	— portant réduction des traitemens, indemnités, salaires et remises payés par le trésor public. [ B. D. L. ]
2	— qui accorde des supplémens de crédit aux ministres de la guerre et de la marine. [ B. D. L. ]
12	ARRÊTÉ du Directoire exécutif qui désigne les bagnes où seront envoyés les soldats et marins condamnés aux fers. [ B. D. L. ]
12	LOI relative à la nouvelle formule du serment civique. [ B. D. L. ]
13	— relative au recours en cassation et en révision contre les jugemens émanés des cours martiales maritimes. [ B. D. L. ]
16	— qui autorise l'exportation des planches de cui-

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
	vre pour le service de la marine espagnole. [ B. D. L. ]
19 thermidor an 7	LOI relative au mode d'exécution de l'emprunt de cent millions. [ B. D. L. ] ( V. l'article I. )
22	ARRÊTÉ du Directoire exécutif qui rapporte celui du 3 prairial an 6, relatif à une compagnie de militaires noirs et de couleur établie à l'île d'Aix. [ B. D. L. ]
27	— qui prescrit des mesures pour le sauvetage des bâtimens naufragés. [ B. D. L. ]
27	— concernant les officiers civils et militaires des colonies qui repassent en France. [ B. D. L. ]
27	— qui accorde deux mois de solde, à titre d'indemnité, à des marins de Cherbourg qui se sont distingués dans un combat.
1 fructidor	— concernant le transport des poudres dans l'intérieur. [ B. D. L. ] ( V. l'art. I. )
2	LOI relative au rétablissement des masses des troupes de terre. [ B. D. L. ]
9	— qui ouvre au ministre de la marine un crédit de dix-huit millions, [ B. D. L. ]
13	— qui autorise la délivrance de congés temporaires à neuf cents défenseurs de la patrie, pour les employer à la confection des armes nécessaires à la marine. [ B. D. L. ]
23	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, concernant le paiement des pensions et secours accordés aux veuves et orphelins des militaires et marins. [ B. D. L. ]

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
27 fructidor an 7	LOI qui règle le nouveau costume des agens du Directoire exécutif dans les colonies. [ B. D. L. ]
27	— relative aux fonds que la trésorerie nationale fera payer pour les armées de terre et de mer. [ B. D. L. ]
28	— relative à la solde de retraite pour l'armée de terre. [ B. D. L. ] ( V. les art. III, XII, XIII et XXIV. )
4 jour comp.	— relative aux propriétaires des colonies françaises, résidant en France, réfugiés, déportés, sujets à l'emprunt forcé. [ B. D. L. ]
AN VIII.	
7 vendém. an 8	ARRÊTÉ du Directoire exécutif, concernant le service de santé de la marine. [ B. D. L. ] ( V. l'arrêté du 27. )
9	— concernant les conscrits enrôlés dans les troupes de la marine. [ B. D. L. ]
11	LOI relative aux honneurs et aux récompenses nationales à décerner aux armées de la République. [ B. D. L. ] ( V. les art. III, VII et IX. )
12	— relative aux comptes à fournir par les entrepreneurs et fournisseurs depuis la mise en activité de la constitution de l'an 3. [ B. D. L. ]
16	LOI qui ouvre au ministre de la marine un crédit provisoire pour le service de l'an VIII. [ B. D. L. ]

DATES des LOIS.	TITRES ANALYTIQUES DES LOIS.
17 vendém. an 8	ARRÊTE du Directoire exécutif, qui ordonne un embargo sur tous les bâtimens hambourgeois. [ R. ]
19	— concernant les passe-ports pour les colonies. [ B. D. L. ]
26	LOI relative aux examens des aspirans de marine et enseignes de vaisseau. [ B. D. L. ]
26	ARRÊTE du Directoire exécutif, concernant l'application du calcul par franc et fraction de franc à la comptabilité publique. [ B. D. L. ]
27	— concernant les retenues à faire aux individus traités dans les hôpitaux de la marine.

## INDICATION

PAR ORDRE DES MATIÈRES,

*Des lois contenues dans la table chronologique et analytique.*

## A.

ABBEVILLE. Loi du 17 novembre 1790. — du 1<sup>er</sup>. décembre.

ACADÉMIES. Loi du 8 août 1793. — du 16 fructidor an 3.

ACADIENS. Loi du 25 février 1791. — Décret du 15 novembre. — du 20. — Loi du 9 mai 1792.

ACCUSATIONS. Acte du Corps Législatif, du 15 août 1792. — du 29. — Loi du 8 octobre. — Décrets des 8 et 9 novembre. — Loi du 23 novembre. — Décret du 30. — du 1<sup>er</sup>. décembre. — Loi du 29. — Décret du 4 février 1793. — du 4 mars. — Loi du 16 juillet. — du 17. — Décret du 3 septembre. — du 5 pluviôse an 2. — du 17 thermidor. — Loi du 17 germinal an 3. — du 18 fructidor.

ACIER. Loi du 3 août 1793.

ACQUITS-A-CAUTION. Loi du 10 avril 1791.

ACTE de Navigation. Décret du 20 mai 1793. — du 17 août. — du 21 septembre. — Loi du 21. — du 27 vendémiaire an 2. — Arrêté du 5 fructidor an 6.

**ACTES publics.** Loi du 19 décembre 1790. — du 5 janvier 1791. — du 4 mai. — du 16 octobre. — du 22 septembre 1792. — du 16 vendémiaire an 2. — du 19. — du 26 messidor. — du 2 thermidor. — du 6 fructidor. — du 16.

**ACTIONNAIRES.** *Voyez* Armateurs.

**ADJOINTS des Commissions Exécutives.** *Voyez* Commissions Exécutives.

**ADJOINTS des Ministres.** Décret du 7 mars 1793. — du 7 avril. — du 8. — du 20. — du 22. — du 1<sup>er</sup> mai. — du 4. — du 25. — du 9 septembre. — du 13 nivose an 3.

**ADMINISTRATIONS Départementales.** *Voyez* Départemens.

**ADMINISTRATION de la marine.** Décret du 29 juin 1790. — Loi du 20 mars 1791. — Décret du 5 juillet. — du 26. — du 28 septembre. — du 12 octobre. — du 12 février 1792. — du 25 juillet. — du 19 août. — du 22. — du 27. — du 25 décembre. — Loi du 14 février 1793. — du 8 avril. — du 8 mai. — Décret du 13. — Loi du 14. — Décret du 22 juillet. — du 31 août. — Loi du 5 septembre. — du 6. — du 12. — du 27. — du 16 vendémiaire an 2. — du 16 nivose. — du 14 pluviose. — Décret du 13 germinal. — du 3 brumaire an 3. — Loi du 29 frimaire. — Décret du 29 nivose. — Loi du 1<sup>er</sup> pluviose. — du 29. — du 19 germinal. — du 4 floréal. — du 20 vendémiaire an 4. — Loi du 2 brumaire. — du 3. — du 23. — du 29 nivose. — Arrêté du Directoire Exécutif, du 10 germinal. — du 17. — du 23 prairial. — Loi du 18 messidor. — Arrêté du 21 thermidor. — du 28 brumaire an 5. — du 22 pluviose. — Arrêté du 28 germinal. — Loi du 11 floréal.

**ADMINISTRATION des Colonies.** Décret du 12 juillet 1790. — Acte du Corps Législatif, du 4 juillet 1792. — Décret du 3 janvier 1793. — Loi du 14 février. — Arrêté du 27 therm. an 7.

**ADMINISTRATIONS Municipales.** *Voyez* Municipalités.

**ADONIS ( M<sup>o</sup> ).** Décret du 1<sup>er</sup> février 1793.

**ADRESSES.** Décret du 2 décembre 1792. — du 6 septembre 1793. — du 22 brumaire an 2. — du 28 frimaire. — Loi du 9 vendémiaire an 7.

**AFFAIRES Etrangères.** Loi du 17 vendémiaire an 2. — du 12 frimaire. — du 26. — du 28 nivose. *Voyez* Relations Extérieures.

**AFFILIATIONS, AGGRÉGATIONS.** Loi du 25 vendémiaire an 3.

- AFRICAIN (L'). Loi du 12 juillet 1791. — Décret du 8 mars 1793.
- AFRIQUE, AFRICAINS. Loi du 23 janvier 1791. — du 9 septembre 1792. — Décret du 28 novembre. — du 1<sup>er</sup>. frimaire an 2.
- AGDE. Loi du 20 mars 1791. — du 27 avril.
- AGEN. Loi du 28 février 1791.
- AGENS *de change*. Loi du 30 mars 1791. — du 8 mai.
- AGENS *de l'Administration*. Loi du 29 novembre 1789. — du 23 février 1791. — du 1<sup>er</sup>. juillet 1792. — du 8. — du 2 sept. — du 18. — du 4 mars 1793.
- AGENS *du Gouvernement*. Loi du 15 septembre 1790. — du 4 février 1791. — du 23 février. — Décret du 9 décembre 1792. — Loi du 16 mai 1793. — du 22 juillet. — du 11 septembre. — du 27 frimaire an 2. — du 5 ventose an 3. — du 6. — du 5 pluviose an 4. — Arrêté du 8. — Loi du 4 ventose. — Arrêté du 25 nivose an 6. — du 29 ventose. — du 13 prairial. — du 17. — du 3 thermidor. — du 25. — Loi du 27 thermidor an 7.
- AGENS *du Trésor public*. *Voyez* Trésorerie nationale.
- AGIOTEURS. Loi du 13 fructidor an 3.
- AGRÈS. Décret du 4 fructidor an 2.
- AIDES. *Voyez* Droits.
- AILHAUT. Décret du 6 mars 1793. — du 6 avril. — Loi du 18.
- AIN (L'). Loi du 3 septembre 1792.
- AIX. Loi du 1<sup>er</sup>. août 1792.
- ALCESTE (L'). Décret du 13 ventose an 3.
- ALEXANDRE (L'). Décret du 27 brumaire an 3.
- ALGER, ALGÉRIENS. Décret du 15 novembre 1791. — du 10 mars 1792. — du 5 mai. — Arrêté du 27 pluviose an 7.
- ALLEMAGNE, ALLEMANDS. Loi du 19 mai 1793. — du 13 brumaire an 5.
- ALLIES. *Voyez* Pays alliés.
- ALTARIN. Décret du 2 brumaire an 2.
- ALTHOOL-VOOD. Décret du 8 brumaire an 3.
- AMBASSADEURS, ENVOYÉS. — Loi du 26 octobre 1790. — du 1<sup>er</sup>. décembre. — du 5 octobre 1792. — du 31 mars 1793.

— Décret du 13 ventose an 2. — Lois des 27 et 28 thermidor.  
— du 4 floréal an 3.

AMENDES. Loi du 8 juillet 1793.

AMÉRICAINS *du midi*. Décret du 16 mai 1793. — du 19 juillet.

AMÉRIQUE *Septentrionale*, AMÉRICAINS. Loi du 3 juin 1791. —  
du 5 octobre. — du 9. — du 1<sup>er</sup>. décembre 1792. — du 19  
février 1793. — Décret du 21. — Lois des 26 et 29 mars. —  
du 29. — des 23 et 28 mai. — du 1<sup>er</sup>. juillet. — Décret du 29  
septembre. — du 27 vendémiaire an 2. — Loi du 5 brumaire.  
— du 27. — Décret du 4 frimaire. — du 5. — du 6 nivose.  
— du 28. — du 11 pluviose. — du 28. — du 29. — du 21  
ventose. — Lois des 27 et 28 thermidor. — du 12 vendémiaire  
an 3. — Décret du 18 brumaire. — du 8 frimaire. — du 2  
praïrial. — Arrêté du 28 messidor an 4. — du 21 germinal  
an 5. — du 25 floréal an 6. — du 7 praïrial. — du 23 messidor.  
— du 29 thermidor.

AMERS. *Voyez* Balises.

AMIRAL. Loi du 15 janvier 1792. — du 10 mars. — Décret du  
17 brumaire an 2.

AMIRAUTÉS. Loi du 10 novembre 1790. — du 7 janvier 1791.  
— du 4 mai. — du 13 janvier 1792. — Décret du 8 septembre.  
— du 2 nivose an 2.

AMIRAUX. *Voyez* Officiers de la marine militaire.

AMNISTIE. Loi du 15 septembre 1791. — Décret du 16 octo-  
bre. — Loi du 12 février 1792. — du 19 juin. — Décret du  
18 octobre. — Loi du 12 frimaire an 3. — du 29. — du 23  
thermidor. — du 4 brumaire an 4. — du 8 fructidor. — du 14  
frimaire an 5. — Arrêté du 18. — Loi du 10 thermidor an 3.  
— du 18 vendémiaire an 6. — Proclamation du 23 nivose. —  
Arrêté du 25 pluviose. — Loi du 18 messidor an 7.

ANGERS. Loi du 15 décembre 1790. — Décret du 24 fructidor  
an 2.

ANGLETERRE, ANGLAIS. Décret du 3 juillet 1790. — Loi du  
4 juillet 1791. — Décret du 12 décembre. — du 28 mars  
1792. — Loi du 12 septembre. — Décret du 28 novembre.  
— du 24 décembre. — du 13 janvier 1793. — Loi du 31. —  
du 1<sup>er</sup>. février. — Décret du 25 mars. — Loi du 7 septembre.  
— du 9. — du 18 vendémiaire an 2. — du 19. — du 7 praïrial.  
— Décret du 8 vendémiaire an 3. — du 3 brumaire. — du 27.  
— du 10 nivose. — du 1<sup>er</sup>. ventose. — du 13. — Loi  
du 30 thermidor. — du 20 germinal an 4. — du 10 fructidor

— Arrêté du 23 vendémiaire an 5. — du 4 brumaire. — Loi du 10. — Arrêté du 20. — Loi du 26. — Arrêté du 27. — du 3 frimaire. — Loi du 19. — du 19 pluviôse. — Arrêté du 27. — du 5 vendémiaire an 6. — du 5 brumaire. — Proclamation du 1<sup>er</sup> frimaire. — Arrêtés des 15 et 19. — du 7 nivose. — Loi du 16 nivose. — du 29. — du 6 pluviôse. — Arrêté du 25. — du 8 ventose. — du 9. — du 13. — du 16. — du 23. — du 11 germinal. — du 27. — du 29. — du 7 floréal. — du 5 prairial. — Loi du 7. — Arrêté du 13. — du 25. — du 5 fructidor. — du 27. — du 15 brumaire an 7. — Loi du 3 nivose. — du 11 prairial.

ANGOT. Décret du 1<sup>er</sup> frimaire an 3.

ANGOULÊME. Loi du 23 janvier 1791.

ANNECY. Loi du 18 prairial an 6.

ANSÉATIQUES (Villes). Loi du 4 mars 1793. — du 29. — du 9 mai. — Décret du 7 juin. — Loi du 9. — du 16 août.

ANSELME. Décret du 26 septembre 1792.

ANTIBES. Loi du 11 février 1791. — du 4 avril 1792.

ANTILLES. *Voyez Colonies.*

ANTOINE fils. Loi du 8 thermidor an 6.

ANVERS. Arrêté du 25 prairial an 6. — du 7 messidor.

APPEL. Loi du 20 septembre 1793. — du 24 pluviôse an 5.

APPOINTEMENS. *Voyez Traitemens.*

APPRENTIS CANONNIERS. *Voyez Troupes de la marine.*

APPROVISIONNEMENS. Décret du 3 septembre 1789. — Loi du 14 janvier 1790. — du 18 juillet. — du 26 février 1792. — du 2 septembre. — Décret du 20 novembre. — Loi du 11 mars 1793. — des 26 et 29. — du 30. — du 7 juillet. — du 8. — Instruction du 22. — Décret du 31. — Loi du 1<sup>er</sup> brumaire an 2. — du 25. — du 16 pluviôse. — Décret du 19 brumaire an 3. — Loi du 17 nivose. — du 7 ventose. — du 15 fructidor. — du 7 vendémiaire an 4. — Arrêté du 22 brumaire an 6. — Loi du 24 germinal.

AQUILA (L<sup>o</sup>). Loi du 7 thermidor an 3.

ARBRES. *Voyez Bois.*

ARCHIVES. *Voyez Dépôts et Archives.*

ARGENTERIE. Loi du 6 juillet 1793.

ARLES. Loi du 29 juin 1792.

ARMATEURS. Loi du 17 décembre 1790. — Décret du 3 janvier 1792. — du 23 février. — du 15 mars 1793. — du 27 juillet.

ARMÉE de mer. Voyez Armée navale.

ARMÉE de terre. Loi du 21 mars 1790. — du 31 juillet. — du 15 juin 1791. — Règlement du 1<sup>er</sup> août. — Loi du 21 octobre. — du 25 janvier 1792. — du 23 mai. — Décret du 3 août. — Loi du 17. — du 2 septembre. — Décret du 19 décembre. — Loi du 16 février 1793. — des 21, 23, 24 et 25. — du 30 mars. — du 4 août. — des 8 et 9. — du 9 avril. — Décret du 30. — du 6 mai. — Instruction du 7. — Loi du 16. — du 18. — du 12 juillet. — des 12, 15 et 19. — du 17. — du 22. — du 27. — du 23 août. — du 7 septembre. — du 10. — du 11. — du 17. — du 18. — du 21. — Loi du 12 frimaire an 2. — du 14. — Décret du 28. — Loi du 22 nivose. — du 27. — du 24 pluviose an 2. — Décret du 2 ventose. — Loi du 3. — du 21 nivose an 3. — du 7 vendémiaire an 4. — Décret du 20. — Arrêté du 18 nivose. — du 27 fructidor. — du 25 pluviose an 5. — Loi du 3 fructidor. — Proclamation du 4<sup>e</sup> jour complémentaire. — Arrêté du 8 vendémiaire an 6. — du 5 brumaire. — Loi du 19 fructidor an 6. — du 27 fructidor an 7. — du 28. — du 11 vendémiaire an 8.

ARMÉE Navale. Loi du 7 juillet 1790. — du 31. — du 15 juin 1791. — Décret du 3 août 1792. — Loi du 17. — Décret du 19 décembre. — Loi du 13 janvier 1793. — du 25. — du 28. — du 30 mars. — du 7 juillet. — du 20. — du 27. — Décret du 21 septembre. — du 28 frimaire an 2. — Loi du 3 pluviose. — du 19. — Décret du 2 ventose. — Loi du 3. — Décret du 18 floréal. — du 27 brumaire an 3. — Loi du 21 nivose. — des 7 et 10 pluviose. — du 24. — du 25 germinal. — du 17 floréal. — du 10 prairial. — Arrêté du 25 germinal. — Loi du 3 fructidor. — du 3 brumaire an 4. — du 18 messidor an 7. — du 27 fructidor. — du 11 vendémiaire an 8.

ARMEMENS de bâtimens du commerce. Voyez Bâtimens du commerce.

ARMEMENS en course. Voyez Course, Corsaires.

ARMEMENS de Vaisseaux de guerre. Loi du 20 juin 1790. — du 20 août. — du 26. — du 21 septembre. — du 14 octobre. — du 7 janvier 1791. — du 11 février. — du 18. — Décret du 15 octobre. — Loi du 13 mai 1792. — du 20 juin. — Décret du 26 juillet. — du 4 août. — du 26 septembre. — du 28. — Loi

- 13 janvier 1793. — du 23 mars. — Décret du 23 avril. — Lois du 3 brumaire an 4. — Arrêté du 5 vendémiaire an 6.
- ARMES.** Loi du 18 juillet 1790. — du 1<sup>er</sup> août. — du 20. — du 22. — du 17 juillet 1791. — du 28 septembre. — du 25 juin 1792. — Acte du Corps législatif, du 19 juillet. — Loi du 21 juillet. — du 2 août. — du 15. — du 19. — du 22. — du 9 septembre. — du 10. — Décrets du 21. — Loi du 9 octobre. — du 13. — du 31. — du 2 août. — du 22 juin. — du 18 vendémiaire an 2. — du 1<sup>er</sup> brumaire. — du 7 pluviôse. — Loi du 13. — du 18 fructidor an 3. — du 3 fructidor an 6.
- ARPENTAGES, ARPEUTEURS.** Arrêté du 13 messidor an 6.
- ARRESTATION.** Loi du 1<sup>er</sup> août 1793. — du 7 septembre. — Décret du 9. — Loi du 18 vendémiaire an 2. — du 19. — Décrets des 25 et 26. — Loi du 5 brumaire. — Décret du 19 ventose. — du 3 germinal. — du 7. — Loi du 21 floréal. — Arrêté du 27 germinal an 5.
- ARRÊTÉS des Représentans du peuple.** Loi du 13 mai 1793. — du 17 juillet. — Décret du 28 août. — Loi du 7 septembre. — Décret du 20 vendémiaire an 2. — Loi du 5 frimaire. — Décret du 14 nivose. — du 18 thermidor. — Loi du 22. — du 29 ventose an 3. — Décret du 15 floréal. — Loi du 20 vendémiaire an 4. — Arrêté du 2 germinal.
- ARRIÉRÉ.** Voyez Dépenses arriérées.
- ARSENAUX de Marine.** Voyez Ports et Arsenaux.
- ARTILLERIE.** Décret du 6 juillet 1790. — Loi du 14 juin 1792. — du 25 octobre. — Décret du 4 janvier 1793. — Loi du 5. — du 31. — du 14 février. — du 5 mars. — du 8 juillet. — du 17 août. — du 18 floréal an 3. — du 24 messidor. — du 12 floréal an 5.
- ARTILLERIE de Marine.** Loi du 3 brumaire an 4. — Instruction du 1<sup>er</sup> brumaire an 5. — Arrêté du 2 prairial an 6. Voyez Troupes de la marine.
- ARTISANS.** Décret du 22 messidor an 2.
- ARTISTES.** Décret du 29 juin 1793. — Loi du 16 fructidor an 3.
- ASSEMBLÉES électorales.** Loi du 1<sup>er</sup> vendémiaire an 4.
- ASSEMBLÉE nationale.** Arrêtés des 8 et 27 juin 1789. — Décret du 28 mai 1792. — Loi du 27 août.
- ASSIGNATS.** Loi du 25 décembre 1791. — du 4 août. — du 30. — du 3 messidor an 3.

- ASPIRANS *de marine*. Loi du 14 octobre 1791. — du 16. — du 17 septembre 1792. — du 18 septembre 1793. — du 20. — Décret du 15 frimaire an 2. — Loi du 3 brumaire an 4. — du 26 vendémiaire an 8.
- ASTRONOMIE, ASTRONOMES. Décret du 26 vendémiaire an 3. — Loi du 19 germinal an 4.
- ASSURANCES. Loi du 8 mai 1791.
- ATELIERS. Loi du 13 messidor an 7.
- AUBAINE. Loi du 18 août 1790.
- AUDIENCES. Décret du 2<sup>e</sup> jour complémentaire an 3.
- AUDIERNE. — Décret du 23 fructidor an 2.
- AUDOTTE. Loi du 8 prairial an 2.
- AURAN. Loi du 3 septembre 1792.
- AUTORITÉS *constituées*. Décret du 13 ventose an 2. — Loi du 7 vendémiaire an 3. — du 9 vendémiaire an 4. — Arrêté du 21 fructidor. — du 11 nivose an 5.
- AUVRAY. Décret du 24 vendémiaire an 3.
- AVANCEMENTS. Loi du 20 mars 1791. — du 18 septembre 1792. — du 10 novembre. — du 25 janvier 1793. — du 9 juin. — du 27 août. — Décret du 15 septembre. — du 24. — Loi du 27 pluviôse an 2. — du 1<sup>er</sup> thermidor. — du 13 frimaire an 3. — du 26 ventose. — du 3 brumaire an 4. — Arrêté du 21 germinal an 6. — du 13 thermidor. — du 5 nivose an 7.
- AVIGNON, AVIGNONNAIS. Loi du 28 janvier 1790. — du 7 mars 1793. — Arrêté du 25 prairial an 6.
- AVOINES. *Voyez Grains.*
- AVOUÉS. *Voyez Ordre judiciaire.*
- AZÉMA. Décret du 15 septembre 1793.

## B.

- BABU. Décret du 27 septembre 1792.
- BACHELA. Loi du 1<sup>er</sup> brumaire an 2.
- BADE. Loi du 16 fructidor an 4.
- BAGNES. Décret du 7 pluviôse an 3. — Arrêté du 7 floréal an 5. — du 7 fructidor an 6. — du 9 brumaire an 7. — du 12 thermidor.

- BAGOT. Décret du 17 février 1793.
- BAILLACHE. Décret du 24 décembre 1792.
- BAILLY. Décret du 14 nivose an 2. — du 6 pluviôse an 3.
- BALEINE. Loi du 25 juillet 1791. — du 27 mai 1792. — du 14 décembre.
- BALESTROIT. Décret du 15 fructidor an 3.
- BALISES. Loi du 15 septembre 1792. — du 28 avril 1793.
- BANDOL. Loi du 4 avril 1792.
- BANET. Loi du 10 juin 1790.
- BANQUE. Loi du 8 mai 1791.
- BARBARIE. *Voyez* Levant.
- BARRÉ. Loi du 14 juin 1792.
- BARFLEUR. Décret du 1<sup>er</sup> février 1793.
- BARNEY. Décret du 18 brumaire an 3.
- BARRAS. Loi du 3 ventose an 3.
- BARRÈRE. Décret du 21 septembre 1793.
- BASSET. Loi du 10 juin 1792.
- BASSINS. Décret du 8 octobre 1790. — du 25 mars 1793.
- BATAVES. Arrêté du Directoire exécutif, du 12 messidor an 4. — Loi du 4 nivose an 5.
- BATEAUX. Décret du 20 juillet 1793. — du 17 ventose an 2. — du 4 fructidor.
- BATELIERS. Loi du 31 août 1790. — du 17 novembre. — du 12 juin 1791. — Décret du 20 avril 1793. — Loi du 3 brumaire an 4.
- BATIMENS *civils de la marine*. Loi du 22 août 1790. — du 20 mars 1791. — du 28 juillet 1793.
- BATIMENS *de guerre*. *Voyez* Vaisseaux.
- BATIMENS *de transport*. Décret du 5 juin 1793. — Loi du 28 nivose an 2.
- BATIMENS *du commerce*. Loi du 13 mai 1791. — du 4 juillet. — du 12. — du 17. — Décret du 17 avril 1792. — du 1<sup>er</sup> janvier 1793. — Loi du 22. — du 31. — Décret du 1<sup>er</sup> février. — Loi du 6. — Décret du 14. — du 25 mars. — Loi du 8 avril. — du 11. — Décret du 20. — du 27 août. — Loi du 6 septembre. — Décret du 15. — Loi du 4 octobre. — Décret du 2 brumaire an 2. — Loi du 12 nivose. — du 8 pluviôse.

- du 24. — Décret du 19 ventose. — du 15 thermidor an 3.  
 — Arrêté du 19 floréal an 4. — du 28 messidor — Loi du  
 16 germinal an 5. — Arrêté du 29 frimaire an 6. — du 15  
 floréal. — du 13 vendémiaire an 7.
- BATIMENS militaires.** Arrêté du 30 thermidor an 2. — du 25  
 vendémiaire an 3.
- BATTERIES.** Loi du 13 août 1792. — Décret du 14 février 1793.  
 — Loi du 5 mars. — Décret du 20 juillet. — du 3 brumaire  
 an 2. — Loi du 17. — Décret du 2 nivose. — Arrêté du 21  
 germinal an 6. — du 26 ventose an 7.
- BAUDIN.** Décret du 15 frimaire an 2.
- BAZILI-GUINI.** Décret du 17 nivose an 3. — du 1<sup>er</sup> pluviöse.
- BAYEUX.** Loi du 20 mars 1791.
- BAYONNAISE (la).** Arrêté du 5 nivose an 7.
- BAYONNE.** Loi du 20 mai 1790. — du 23 fructidor an 2. — du  
 11 nivose an 3. — du 19. — Décret du 5 ventose. — Arrêté  
 du 3 ventose an 4. — Loi du 4 irimaire an 6.
- BEAUCAIRE.** Loi du 23 mai 1792. — du 8 juin.
- BEAUCHAMP.** Loi du 7 pluviöse an 2.
- BEAUME.** ( Voyez *Sainte-Beaume.* )
- BEC.** Décret du 10 septembre 1792.
- BEHAGUE.** Décret du 1<sup>er</sup> avril 1792. — Acte du Corps législatif,  
 du 4 juillet.
- BELANDRIERS.** Loi du 31 août 1790. — du 12 juin 1791.
- BELGES—BELGIQUE.** Loi du 19 prairial an 2. — du 9 vendé-  
 miaire an 4. — du 3 brumaire. — Arrêté du 4 brumaire. —  
 Loi du 2 floréal.
- BELLE-CRÉOLE (la).** Décret du 21 février 1793.
- BELLEY.** Décret du 15 pluviöse an 2.
- BÉNARD.** Loi du 6 juillet 1793.
- BERENGER.** Arrêté du 13 messidor an 6.
- BERGERAC.** Loi du 5 janvier 1791.
- BERNIS.** Décret du 17 frimaire an 3.
- BERNONVILLE.** Décret du 14 août 1790. — du 11 janvier 1793.
- BERTHES.** Décret du 8 janvier 1793. — du 11.
- BERTHOUD.** Décret du 7 frimaire an 6.

- BERTRAND. Décret des 1<sup>er</sup> et 2 février 1792. — du 29 mars.  
— Acte du Corps législatif, du 15 août. — du 29.
- BERWICK ( LE ). Décret du 13 germinal an 3.
- BESSON. Décret du 2 septembre 1792.
- BESTIAUX. Loi du 8 juin 1792. — du 1<sup>er</sup> mars 1793.
- BETHUNE-CHAROST. Décret du 29 septembre 1793.
- BÉZARD. Décret du 26 vendémiaire an 3.
- BÉZIERS. Loi du 10 décembre 1790. — du 27 avril 1791.
- BÉZINEAUX. Décret du 28 messidor an 2.
- BIBLIOTHÈQUES. Loi du 27 pluviôse an 2.
- BIENS *nationaux*. Loi du 19 janvier 1791. — Arrêté du 25 frimaire, an 7.
- BISQUIT. *Voyez* Approvisionnement.
- BLACKWOOD. Décret du 13 janvier 1793.
- BLANCHARD. Arrêté du 12 messidor an 6.
- BLANCHELANDE. Décret du 30 novembre 1792. — du 18 décembre.
- BLANCHELOT. Arrêté du 21 germinal an 6.
- BLAYE. Loi du 9 septembre 1792.
- BLÉS. *Voyez* Grains.
- BLOIS. Loi du 6 août 1791. — Décret du 16 nivôse an 2.
- BLOSSE. Loi du 4 mai 1791.
- BŒUFS. Loi du 5 octobre 1792.
- BOIS *de construction et autres*. Loi du 23 août 1790. — du 4 novembre 1792. — du 15. — du 1<sup>er</sup> février 1793. — du 15. — du 27 juillet. — du 15 août. — Décret du 28. — Loi du 4 octobre. — des 4 et 5. — du 13 pluviôse an 2. — du 27. — Décret du 21 ventose. — du 24 floréal. — Loi du 10 floréal an 3. — Arrêté du 8 messidor an 4. — du 4 nivôse an 5. — du 2 fructidor. — du 25 brumaire an 7. — du 26 ventose.
- BOISSIER. Loi du 28 ventose an 3.
- BOISSIN. Décret du 9 germinal an 3.
- BOISSON. Décret du 16 messidor an 2.
- BOMBES. *Voyez* Munitions de guerre.
- BONAPARTE. Arrêté du 11 germinal an 6.
- BONJOUR. Décret du 9 avril 1791. — du 4 mai. — du 1<sup>er</sup> mai 1793. — du 10 brumaire an 3.

- BONS. Arrêté du 17 messidor an 7.
- BORDEAUX. Loi du 30 mars 1791. — du 3 août 1792. — du 12 août. — Décret du 23 mai 1793. — du 10 juin. — du 20 juillet. — du 6 août. — du 17. — du 2 ventose an 2. — Loi du 23 fructidor. — Arrêté du 27 pluviöse an 5.
- BORÉE. Loi du 14 juin 1792.
- BOSQUE. Loi du 17 vendémiaire an 6.
- BOSQUE ( LE ). Loi du 23 février 1791. — Décret du 5 mai 1792. — Loi du 27 juin. — Décret du 22 frimaire an 2.
- BOSTON. Loi du 12 septembre 1791. *Voyez* Amérique septentrional.
- BOUCHER. Arrêté du 21 germinal an 6.
- BOUCHES-DU-RHÔNE. Décret du 26 septembre 1792. — Loi du 19 floréal an 3.
- BOULABERT. Décret du 22 mai 1792.
- BOULANGERS. Loi du 1<sup>er</sup>. pluviöse an 4.
- BOULETS. *Voyez* Munitions de guerre.
- BOULOGNE-SUR-MER. Loi du 5 janvier 1791. — du 12 juillet 1792. — du 9 septembre. — Décret du 21 septembre. — du 9 janvier 1793. — du 2 brumaire an 2. — du 17 ventose. — Arrêté du 23 pluviöse an 7.
- BOURBON. Loi du 7 septembre 1793.
- BOURDÉ. Arrêté du 16 messidor an 6.
- BOURDON. Arrêté du 14 messidor an 7.
- BOURDON ( de l'Oise ). Loi du 4 ventose an 3.
- BOURGES. Décret du 5 ventose an 3.
- BOURNEUF. Décret du 1<sup>er</sup>. frimaire an 2.
- BOURSE. Loi du 28 vendémiaire an 4.
- BOUTONS. *Voyez* Uniformes.
- BOUVET. Décret du 12 pluviöse an 3.
- BRACKNAS. *Voyez* Maures.
- BRAIS-GOUDRONS. Loi du 29 août 1793.
- BRÉARD. Loi du 25 août 1793.
- BREST. Décret du 3 juillet 1790. — Loi du 21 septembre. — du 23 octobre. — du 4 mars 1791. — du 20. — du 6 janvier

1792. — du 12 février. — du 16 mai. — du 11 juillet. — du 13 août. Décret du 14 mars. — du 18. — du 16 mai. — du 4 juin. — Loi du 25 août — Décret du 4 octobre. — Loi du 17 vendémiaire an 2. — Décret du 14 brumaire. — Loi du 30 thermidor. — du 12 vendémiaire an 3. — Décret du 23. — du 27 brumaire. — du 11 frimaire. — du 12 pluviôse. — Loi du 2 ventose. — du 8. — Décret du 15. — du 19. — Loi du 14 floréal. — du 17 thermidor. — du 5 fructidor. — Décret du 19. — Loi du 26. — du 5 floréal an 4. — Arrêté du 23 frimaire an 5. — du 6 ventose an 6. — du 15 prairial.
- BRETAGNE (ci-devant). Loi du 12 décembre 1790. — Décret du 31 mars 1793.
- BREVETS *de pensions*. Loi du 19 janvier 1791. — du 20 janvier 1792. — du 6 février 1793. — du 19 juin. — du 20 août. *Voyez Pensions.*
- BREVETS *de retenue*. Loi du 19 janvier 1791. — du 11 février.
- BREVETS et COMMISSIONS. Décret du 25 vendémiaire an 2. — Loi du 25 brumaire. — Décret du 14 ventose. — du 16. — du 21.
- BRISSON. Décret du 23 germinal an 2.
- BROQUA. Décret du 21 décembre 1792.
- BRUNES. Décret du 25 mars 1793.
- BRUX. Arrêté du 8 floréal an 6.
- BRULÉ. Décret du 10 brumaire an 3. — du 16.
- BRUNEL. Décret du 28 ventose an 3.
- BRUTUS (LE). Décret du 9 septembre 1793.
- BUFFEL. Décret du 31 janvier 1793.
- BULLETIN *des Lois*. Décret du 3 mai 1793. — du 5 ventose an 2. — Loi du 28 pluviôse an 3. — Arrêté du 25 pluviôse an 4. — du 29 messidor an 6.
- BUREAU *Diplomatique*. Loi du 30 mai 1793.
- BUREAUX. *Voyez* Employés des Bureaux.
- BUREAUX *de commerce*. Décret du 14 frimaire an 2.
- BUREAUX *de santé*. *Voyez* Officiers de santé.
- BURNEL. Arrêté du 13 prairial an 6. — du 25 messidor.
- BÜTEL. Décret du 31 juillet 1793. — du 5 ventose an 3.
- BUTHOR. Loi du 9 septembre 1790. — Décret du 9 janvier 1793.

## C.

- CABOTAGE. Loi du 8 avril 1793. — du 9 pluviôse an 2. — Décret du 10 brumaire an 3. *Voyez* Navigation.
- CACAO. Loi du 12 mars 1793. — Arrêté du 3 ventose an 4.
- CACHALOT. Loi du 27 mai 1792. — du 14 décembre.
- CADIX. Décret du 27 mai 1790.
- CAEN. Loi du 15 décembre 1790. — Décret du 2 frimaire an 2.
- CAFÉS. Loi du 12 mars 1793. — du 3 brumaire an 2.
- ÇA-IRA (LE). Arrêté du 11 pluviôse an 4.
- CAIRE. Décret du 28 pluviôse an 2. — du 24 floréal.
- CAISSE de l'Extraordinaire. *Voyez* Caisses Nationales.
- CAISSE d'Escompte. Loi du 24 août 1793.
- CAISSES Nationales et publiques. Loi du 15 mars 1791. — Décret du 22 juin. — Loi du 17 décembre. — du 4 janvier 1792. — Décret du 5 mai. — Loi du 14 juin. — du 19 septembre. — du 30 août 1793. — Décret du 21 septembre. — Loi du 1<sup>er</sup> frimaire an 2. — Décret du 7 pluviôse. — Loi du 18 messidor. — Décret du 25 frimaire an 3. — Loi du 28 floréal. — du 9 messidor. — Décret du 12. — Arrêté du 8 pluviôse an 4. — Loi du 23 ventose. — du 3 germinal. — Arrêté du 5 nivôse an 7.
- CALAIS. Loi du 5 janvier 1791. — Décret du 23 octobre. — du 30 janvier 1792. — du 29 septembre. — du 30 brumaire an 3. — Arrêté du 20 germinal an 4. — Loi du 15 thermidor an 5.
- CALENDRIER. Loi du 1<sup>er</sup> brumaire an 2. — Arrêté du 14 germinal an 6. — Loi du 17 thermidor. — du 23 fructidor.
- CALFATS. Décret du 11 fructidor an 2. — Loi du 5 brumaire an 4.
- CAMBEFORT. Décret du 4 février 1793.
- CAMPAGNES de guerre. Loi du 7 germinal an 3. — du 3 brumaire an 4.
- CANABIERS (LES). Arrêté du 3 germinal an 6.
- CANADIENS. Loi du 25 février 1791. — Décret du 17 novembre. — du 26. — Loi du 9 mars 1792. — Décret du 8 septembre.
- CANAL—CANAUX. Loi du 26 juillet 1790. — du 3 septembre 1792. — du 18 octobre. — du 18 décembre. — du 3 mars 1793.

du 26 juillet. — Décret du 21 vendémiaire an 2. — Loi du 1<sup>er</sup>. pluviôse. — Décret du 10 fructidor an 3. — Loi du 23 vendémiaire an 4. — du 21 vendémiaire an 5. — du 27 nivose. — du 28 fructidor. — Arrêté du 19 ventose an 6.

CANÉE ( LA ). Décret du 31 janvier 1793.

CANNES. Loi du 20 mars 1791.

CANONNIERS. Loi du 12 septembre 1791. — du 9 septembre 1792. — du 25 octobre. — du 18 juillet 1793. — Décret du 30 frimaire an 2. — du 23 fructidor. — du 26 vendémiaire an 3. — Loi du 5 floréal an 4. Arrêté du 25 floréal an 5. — du 5 ventose an 6. — du 15 germinal.

CANONNIERS-MATELOTS. *Voyez* Troupes de la marine.

CANONS. *Voyez* Artillerie.

CAP ( *Saint-Domingue* ). Décret du 1<sup>er</sup>. janvier 1793. — du 7. Loi du 27. — Décret du 8 septembre. — du 16. — du 8 frimaire an 2. — du 23 fructidor. — du 26 vendémiaire an 3. — Arrêté du 30 thermidor an 4.

CAP de *Bonne-Espérance*. Loi du 2 mai 1790. — Décret du 28 août. — Loi du 12 décembre — du 6 juillet 1791. — du 15 février 1793. — Décret du 4 pluviôse an 3.

CAPITAINES D'ARMES. — Loi du 3 brumaire an 4. — Instruction du 1<sup>er</sup>. brumaire an 5.

CAPITAINES des *bâtimens du commerce*. — Loi du 11 juillet 1790. — du 8 juin 1792. — Décret du 2 brumaire an 2. — du 19 nivose. — Loi du 8 pluviôse. — Décret du 9 prairial. — Loi du 3 brumaire an 4.

CAPITAINES de *Vaisseau*. *Voyez* Officiers de la marine militaire.

CAPITATION. Proclamation du 10 avril 1791.

CAPTIFS. Décret du 10 mars 1792. — du 5 mai.

CARANGUE. Arrêté du 3 germinal an 6.

CARCASSONNE. Loi du 19 janvier 1791.

CARENTAN. Loi du 18 juillet 1791.

CARMAGNOLE ( LA ). Décret du 13 frimaire an 2.

CARNAT. Décret du 20 avril 1793.

CARRET. Loi du 13 août 1792.

CARRUIER ( LE ). Décret du 6 frimaire an 3.

CARTEL d'échange. *Voyez* Prisonniers.

- CARTES *et plans de la marine.* Voyez Dépôts.
- CARTONS. Loi du 20 vendémiaire an 2.
- CASSATION. Décret du 8 juillet 1793. — Loi du 21 fructidor an 4. — du 16 pluviôse an 5. — du 4 prairial an 6.
- CASSIS. Loi du 27 mars 1791.
- CASTELLET. Loi du 20 août 1790.
- CASTELNAUDARY. Loi du 20 mai 1791.
- CASTILLON. Loi du 28 ventose an 3.
- CATALOGNE. Loi du 3 septembre 1792.
- CAUDEBEC. Loi du 24 novembre 1790. — du 12 juillet 1791.
- CAUTIONNEMENS. Loi des 15 et 19 juillet 1793. — Décret du 7 floréal an 2. — Arrête du 16 ventose an 6.
- CAVALERIE. Loi du 3 floréal an 2.
- CAYENNE. Loi du 11 février 1791. — Décret du 5 juillet. — du 15 août — du 10 septembre. — du 15 décembre. — Loi du 11 juillet 1792. — du 17 février 1793. — du 1<sup>er</sup> brumaire an 2. — du 24 frimaire an 5. — Arrête du 19 pluviôse an 6. — du 13 prairial. — Arrête du 25 thermidor. — Loi du 29 messidor an 7.
- CAYES. Loi du 23 floréal an 6.
- CAZEAUX. Décret du 8 septembre 1792. — Décret du 19 fructidor an 3.
- CEICHES. Décret du 15 mars 1793.
- CÉLESTE (LA). Décret du 23 mai 1793.
- CENSOR (LE). Arrête du 14 ventose an 6. — du 15 fructidor.
- CENTIMES. Loi du 17 frimaire an 2.
- CENTRE. Loi du 18 fructidor an 5.
- CERTIFICATS *d'activité de services.* Loi du 22 pluviôse an 2.
- CERTIFICATS *de civisme.* Loi du 5 février 1793. — du 1<sup>er</sup> mars. — du 3 avril. — du 16. — du 19 juin. — du 30. — Décret du 5 août. — Loi du 20 septembre. — du 9 frimaire an 2. — Décret du 3 nivose. — Loi du 13 pluviôse. — du 22 prairial. — du 14 vendémiaire an 3. — du 18 frimaire. — Décret du 25. — du 13 germinal. — Loi du 18 thermidor.
- CERTIFICATS *d'indigence.* Loi du 14 ventose an 3.
- CERTIFICATS *de résidence.* Loi du 17 décembre 1791. — du 4 janvier 1792. — du 20. — du 4 avril. — du 27 juin. — du 6 juillet

— du 3 septembre. — Décret du 12. — Loi du 20. — du 25 novembre — du 29. — du 4 décembre. — du 20. — du 31 janvier 1793. — du 15 mars — du 25. — Lois des 14 et 19 pluviôse an 2. — du 9 ventose. — Décret du 16 floréal. — Loi du 3 prairial. — du 26 messidor. — du 6 thermidor. — du 13 brumaire an 3. — du 3 floréal an 5.

CERTIFICATS *de vie*. Loi du 11 fructidor an 2.

CERVELLERA. Décret du 2 floréal an 2.

CETTE. Loi du 15 avril 1791. — Décret du 25 mars 1793. — du 15 frimaire an 2.

CHAMBON. Loi du 29 ventose an 3. — du 6 germinal.

CHAMBRES *de Commerce*. Loi du 16 octobre 1791. — du 16 septembre 1792. — Décret du 1<sup>er</sup>. jour complémentaire an 3.

CHAMBRES *des Comptes* (ci-devant). Loi du 19 août 1792.

CHAMPEAUX (Palasne). Loi du 5 fructidor an 3.

CHANGES. Loi du 20 vendémiaire an 2.

CHANVRE. *Voyez* Approvisionnement.

CHAPELLE - BAUDOIN (LA). Loi du 3 août 1792. *Voyez* Phares.

CHARENTE-INFÉRIEURE (LA). Décret du 9 septembre 1793.

CHARIOTS. Loi du 2 septembre 1792.

CHASSES. Arrêtés des 4, 6, 7, 8 et 11 août 1789. — Loi du 30 juillet 1793.

CHATEAUVIEUX. Loi du 12 février 1792.

CHATEAUX-FORTS. Loi du 9 septembre 1792. — du 6 août 1793. — du 13 pluviôse an 2.

CHAUSSADE (LA). Proclamation du 25 septembre 1791. — Loi du 11 avril 1793. *Voyez* Forges.

CHEFS *des Bureaux civils de la Marine*. *Voyez* Administration de la Marine.

CHÈNE. *Voyez* Bois.

CHERBOURG. Loi du 5 janvier 1791. — du 20 mars. — du 20 avril. — du 20 mai. — Décret du 22 juin. — du 29 novembre. — du 22 mai 1792. — Loi du 1<sup>er</sup>. août. — du 16 septembre. — du 11 février 1793. — Décret du 23 thermidor an 2. — du 24 messidor an 3. — du 25. — Loi du 2 brumaire an 4. — Arrêté du 27 thermidor an 7.

- CHEVAL-VERT. Décret du 6 frimaire an 2.
- CHEVALIERS *de Saint-Louis* (ci-devant). *Voyez* Décoration militaire.
- CHEVAUX. Décret du 12 décembre 1791. — Loi du 2 septembre 1792. — du 1<sup>er</sup> mars 1793. — du 16 avril. — Arrêté du 23 messidor an 6. — du 24 messidor an 7.
- CHEVIRON. Décret du 3 fructidor an 2.
- CHIFFES. *Voyez* Drilles.
- CHIOURMES. Arrêté du 9 pluviôse an 6.
- CHRISTIANA (LA). Décret du 29 septembre 1793.
- CHURCHMAN. Décret du 23 vendémiaire an 4.
- CIOTAT (LA). Loi du 23 janvier 1791. — du 13 janvier 1792.
- CITADELLE. Décret du 11 frimaire an 3.
- CITOYENNE *Française* (LA). Décret du 10 juin 1793.
- CITOYENS. Loi du 16 janvier 1790. — du 23 avril. — du 2 mai. — du 20 juillet 1791. — du 16 octobre. — Décret du 20 juillet 1793. — Loi du 5 nivôse an 2. — Décret du 1<sup>er</sup> pluviôse an 3. — Arrêté du 6 brumaire an 6. — Loi du 9 frimaire. — Arrêté du 19 nivôse. — Loi du 6 pluviôse.
- CLASSES *des Gens de mer*. Loi du 21 septembre 1790. — du 7 janvier 1791. — du 25 mars. — Décret du 1<sup>er</sup> mars 1792. — du 25 décembre. — Loi du 3 mars 1793. — du 17 mai. — du 18 juillet. — du 21 septembre. — Décret du 16 nivôse an 2. — du 17 prairial. — Loi du 27 brumaire an 3. — du 3 brumaire an 4. *Voyez* Inscription maritime.
- CLAVAUZ. Décret du 24 frimaire an 3.
- CLINET. Arrêté du 2 prairial an 6.
- CLOCHE. Décret du 2 frimaire an 2.
- CLUGNY. Acte du Corps législatif, du 4 juillet 1792.
- COCARDE *Nationale*. Loi du 29 mai 1790. — Décret du 20 juillet 1792. — Loi du 2 août. — du 17 septembre. — du 2 prairial an 3.
- CODE *Civil*. Loi du 26 juin 1793.
- CODE *Pénal*. Lois des 8 et 9 octobre 1789. — du 21 janvier 1790. — du 25 avril. — du 9 juillet. — du 3 septembre 1792. — du 5 décembre. — du 27 juin 1793. — du 3 août. — du 19

floréal an 2. — du 3 thermidor. — du 10 ventose an 3. — du 3 brumaire an 4.

CODE *Pénal maritime*. Loi du 22 août 1790. — du 9 septembre. — du 21. — du 2 novembre. — du 24. — du 23 janvier 1791. — du 28 septembre. — du 6 octobre. — du 12. — du 19. — du 9 mars 1792. — du 6 juin. — du 3 août. — du 14 floréal an 3. — du 26 fructidor. — Arrêté du 13 vendémiaire an 6. — Proclamation du 23 nivose. — Loi du 4 fructidor. — Arrêté du 7. — Loi du 12 thermidor an 7.

CODE *Pénal militaire*. Loi du 30 décembre 1791. — du 6 octobre 1792. — du 12 mai 1793. — du 3 septembre. — du 15. — du 11 nivose an 2. — du 2<sup>e</sup>. jour complémentaire. — du 2<sup>e</sup>. jour complémentaire an 3. — du 17 germinal an 4. — du 18 fructidor. — du 21. — du 13 brumaire an 5. — du 21. — du 4 fructidor. — du 18 vendémiaire an 6. — du 15 brumaire.

COLCHEN. Loi du 14 ventose an 3.

COLLÈGES. Décret du 21 mai 1793. — Loi du 19 germinal an 4.

COLMIN. Loi du 6 avril 1792. — Décret du 25 novembre.

COLONIES, COLONS. Arrêtés des 8, 27 juin et 4 juillet 1789. — Décret du 3 septembre. — Arrêté du 14 octobre. — Décret du 2 mars 1790. — Loi du 10. — du 9 avril. — Arrêté du 24. — Loi du 2 mai. — Décret du 15. — des 30 juin et 1<sup>er</sup>. juillet. — du 6. — du 12. — du 27. — du 6 août. — du 28. — du 22 septembre. — du 2 octobre. — Loi du 22. — du 8 décembre. — du 12. — du 23 janv. 1791. — du 11 févr. — du 18. — du 23. — du 25. — du 20 mars. — du 27. — Décret du 3 avril. — Loi du 15. — du 17. — du 4 mai. — du 1<sup>er</sup>. juin. — Décret du 10. — du 28. — Loi du 6 juillet. — du 10. — du 17. — du 20. — du 1<sup>er</sup>. août. — du 6. — Décret du 22. — Loi du 2<sup>e</sup>. — du 28 sept. — du 16 octobre. — du 19 — du 13 nov. — du 20. — du 15 décembre. — Décret du 19. — du 10 janvier 1792. — du 15. — du 28 mars. — du 1<sup>er</sup>. avril. — Loi du 4. — du 6. — Décret du 7. — Loi du 18 mai. — du 14 juin. — du 26. — du 27. — du 29. — du 1<sup>er</sup>. juillet. — Acte du Corps législatif, du 4. — Décret du 5. — Loi du 6. — du 8. — du 11. — Décret du 15. — Loi du 20. — du 22. — Décret du 15 août. — du 22. — du 25. — Loi du 25. — Décret du 27. — Loi du 28. — Décret du 7 septembre. — du 10. — Loi du 5 octobre. — Décret du 5 novembre. — Loi du 8. — Décret des 8 et 9. — Loi du 10. — du 14 — du 19. — du 7 décembre. — Décret du 8. — Loi du 11. — Décret du 15. — du 17. — du 18. — du 20. — du 23. — du 24. —

du 28. — du 29. — Loi du 29 décembre. — Décret du 3 janvier  
 1793. — du 7. — du 11. — Loi du 13. — du 26. — du 27. —  
 Décret du 30. — Loi du 31. — Décret du 4 février. —  
 du 17. — Loi du 19. — Décret du 4 mars. — Loi du 5. —  
 du 6. — Décret du 6. — du 11. — du 12. — du 15. — du  
 19. — du 20. — du 23. — Lois des 26 et 29. — du 6 avril.  
 — Loi du 14. — du 18. — du 21. — du 25. — Décret du  
 9 mai. — du 16. — du 23. — du 28. — du 30. — du 8 juin. —  
 du 21. — du 16 juillet. — du 27. — du 17 août. — du 21. — du 2  
 septembre. — du 8. — Loi du 11. — Décret du 15. — du 16.  
 — du 29. — du 5 octobre. — du 16 vendémiaire an 2. — du  
 20. — du 24. — du 30. — du 1<sup>er</sup>. brumaire. — du 7. — du 8 frim.  
 — du 22. — du 14 nivose. — du 11 pluviose. — du 15. — Loi du 16.  
 — Décret du 17. — Loi du 28. — Décret du 28. — du 11 ventose.  
 — du 19. — du 21. — du 7 germinal. — du 12. — Loi du 22.  
 — Décret du 23. — du 24 floréal. — Loi du 8 prairial. —  
 Décret du 18. — du 29. — du 16 messidor. — du 24. — du 2  
 thermidor. — du 17. — du 19. — du 5 fructidor. — du 9. — du 23.  
 — Loi du 25. — Décret du 4<sup>e</sup>. jour complémentaire. — du 5  
 vendémiaire an 3. — Loi du 9. — du 24. — du 27. — Décret  
 du 4 brumaire. — du 10. — du 16. — Loi du 17. — Décret  
 du 19. — du 26. — du 7 frimaire. — du 9. — du 24. — Loi du  
 7 nivose. — Décret du 10. — du 11. — du 29. — du 4 pluviose.  
 — du 5. — du 7. — du 16. — du 24. — Loi du 26. — du 2  
 ventose. — du 4. — du 11. — du 15. — du 15 germinal. —  
 Décret du 18 floréal. — du 24. — Loi du 3 prairial. — Décret  
 du 28. — Loi du 5 messidor. — Décret du 28. — Loi du 5  
 thermidor. — du 17. — Décret du 20. — du 22. — Loi du 4 fructi-  
 dor. — Décret du 5. — du 13. — du 1<sup>er</sup>. brumaire an 4. — du  
 3. — Loi du 5 pluviose. — du 17 floréal. — du 8 fructidor. — Ar-  
 rêté du 28 brumaire an 5. — Loi du 17 frimaire. — du 24. —  
 du 24 pluviose. — du 10 germinal. — du 3 prairial. — Arrêté  
 du 15. — Loi du 23. — du 17 messidor. — Arrêté du 21. —  
 du 27. — Loi du 26 thermidor. — du 2<sup>e</sup>. jour complémentaire.  
 du 3. — Arrêté du 9 vendémiaire an 6. — Loi du 24. — du  
 4 brumaire. — du 12 nivose. — du 25. — du 26. — du 29.  
 — Arrêté du 19 pluviose. — du 16 ventose. — du 29. — du 21  
 germinal. — Loi du 23 floréal. — Arrêté du 13 prairial. — du  
 17. — du 18. — du 23 messidor. — du 26. — du 3 thermidor. —  
 du 13. — Loi du 28 germinal an 7. — Arrêté du 3 prairial. —  
 Loi du 29 messidor. — Arrêté du 27 thermidor. — Loi du 27  
 fructidor. — du 4<sup>e</sup>. jour complémentaire. — Arrêté du 19 ven-  
 démiaire an 8.

COMBATS. Loi du 29 juillet 1793. — Décret du 16 prairial. — du 23 fructidor an 2. — Loi du 3 brumaire an 4. — du 3<sup>e</sup> jour complémentaire. — Arrêté du 27 thermidor an 7.

COMESTIBLES. Loi du 19 mai 1793. — du 27 juillet. — Décret du 13 septembre. — Lois des 2, 4 et 5 octobre.

COMITES de *Marine et des Colonies*. Décret du 3 septembre 1789. — Arrêté du 6 octobre. — Décret du 2 mars 1790. — Loi du 7. — Décret du 29 juillet. — du 7 septembre. — du 13 janvier 1791. — du 3 avril. — du 14 octobre. — du 14. — du 12 avril 1792. — du 2 octobre. — du 23 novembre. — du 1<sup>er</sup> janvier 1793. — du 5 février. — du 5 mars. — du 25. — Loi du 7 avril. — Décret du 12 mai. — du 8 juillet. — du 18. — du 19. — du 20 septembre. — du 21. — du 2 brumaire an 2. — du 11. — Loi du 13. — Décret du 14. — du 20. — Loi du 5 frimaire. — Décret du 13. — du 3 nivose. — du 7 germinal. — du 7 floréal. — du 18 thermidor. — Loi du 22. — Arrêté du 30. — Décret du 2 fructidor. — Loi du 7. — du 9. — du 24 vendémiaire an 3. — Décret du 19 brumaire. — du 13 pluviôse. — du 24. — Loi du 18 floréal. — du 19. — du 21. — du 8 prairial. — du 21 messidor. — Décret du 28. — du 1<sup>er</sup> fructidor. — du 16 vendémiaire an 4. — du 20. — Loi du 11 frimaire.

COMMANDANS de *la Marine*. Voyez Officiers de la marine militaire.

COMMANDANS de *Places*. Loi du 9 août 1793.

COMMANDANS des *Vaisseaux de guerre*. Voyez Officiers de la Marine militaire.

COMMERCE. Décret du 8 octobre 1789. — Loi du 2 mai 1790. — Décret du 28 juin. — du 28 août. — Loi du 12 décembre. — du 23 janvier 1791. — du 8 mai. — du 6 juillet. — du 10. — du 17. — du 29. — du 1<sup>er</sup> août. — du 10. — du 13. — du 25. — du 11 décembre. — Proclamation du 17. — Loi du 26 février 1792. — du 21 juin. — du 26. — du 20 juillet. — du 16 août. — Décret du 4 octobre. — Loi du 29 novembre. — Décret du 9 décembre. — du 1<sup>er</sup> janvier 1793. — Loi du 2 février. — du 13. — du 19. — du 1<sup>er</sup> mars. — du 8 avril. — du 30 mai. — Décret du 27 juillet. — Loi du 27. — du 11 septembre. — Décret du 15. — Loi du 19. — du 29. — des 2, 4 et 5 octobre. — du 19 vendémiaire an 2. — du 26. — du 3 brumaire. — du 7. — du 11. — Décret du 15 frimaire. — du 22. — Loi du 4 germinal. — du 6 ventose. — du 6 frimaire an 3. — du 4 nivose. — du 19 floréal. — Décret du

20 thermidor. — Loi du 28 vendémiaire an 4. — du 3 brumaire. — Arrêté du 3 ventose. — du 9 pluviöse an 5. — Loi du 24 ventose. — Arrêté du 22 brumaire an 6. — Loi du 6 floréal. — Arrêté du 15 floréal.

COMMISSAIRES *délégués dans les Départemens ou près les Armées.* Voyez Députés, Représentans du peuple.

COMMISSAIRES *civils envoyés dans les Colonies.* Loi du 11 février 1791. — du 22 août. — du 28. — du 15 janvier 1792. — du 22 juin. — du 29. — du 17 août. — du 9 septembre. — du 10. — du 16 novembre. — du 22. — Décret du 8 décembre. — du 11. — du 15. — du 17. — du 29. — du 6 avril 1793. — Loi du 18. — du 19 mai. — Décret du 8 juin. — du 17 thermidor an 2. — du 4 pluviöse an 3. — Loi du 26 pluviöse. — du 2 ventose. — Décret du 3 brumaire an 4. — Loi du 5 pluviöse.

COMMISSAIRES *civils envoyés dans les ports.* Loi du 21 septembre 1790. — du 23 octobre. — du 26 août 1792. — du 22 janvier 1793. — du 26. — du 13 brumaire an 2. — du 15 frimaire.

COMMISSAIRES *de Marine.* Voyez Administration de la Marine.

COMMISSAIRES *des Classes.* Décret du 29 juin 1790. Voyez Administration de la Marine et Classes.

COMMISSAIRES *des Commissions exécutives.* Voyez Commissions exécutives.

COMMISSAIRES *des guerres.* Loi du 14 octobre 1791. — Règlement du 15 mars 1792. — Loi du 11 septembre. — du 28 nivöse an 3.

COMMISSION. Loi du 26 frimaire an 3. — Décret du 13 nivöse. — Loi du 4 ventose an 4.

COMMISSION *temporaire des Arts.* Loi du 18 pluviöse an 2.

COMMISSIONS *exécutives.* Loi du 6 octobre 1792. — Décret du 8 avril 1793. — Loi du 1<sup>er</sup> brumaire an 2. — du 13 pluviöse. — du 12 germinal. — du 29. — du 30. — du 24 messidor. — du 19 thermidor. — du 26. — Décret du 2 fructidor. — Loi du 8 vendémiaire an 3. — du 9. — du 13 brumaire. — du 18. — Décret du 19. — du 13 frimaire. — Loi du 17 nivöse. — du 19. — du 11 pluviöse. — Décret du 17. — Loi du 18. — du 6 ventose. — du 11. — du 14. — du 10 germinal. — du 9 floréal. — du 18. — du 17 prairial. — du 14 messidor. —

- Décret du 20 thermidor. — Loi du 29. — du 15 fructidor. — du 18. — Décret du 16 vendémiaire an 4. — Loi du 28. — Décret du 3 brumaire. — Loi du 11 frimaire. — Arrêté du 26 vendémiaire an 5. — du 8 ventose an 6. — du 13. — du 15. — du 3 floréal. — du 22. — du 9 prairial. — Loi du 13 fructidor.
- COMMISSIONS *militaires*. Loi du 15 thermidor an 5. — du 4 fructidor.
- COMMISSIONS *populaires*. Décret du 6 août 1793.
- COMMUNES. Arrêté du 8 juin 1789. — Loi du 30 mars 1791. — du 20 avril 1792. — du 8 juin. — du 22 janvier 1793. — Décret du 18 mars. — Loi du 30. — du 31. — Décret du 7 jan. — Loi du 22. — du 1<sup>er</sup> brumaire an 2. — du 25. — Décret du 7 ventose. — Loi du 10 floréal an 3. — du 7 messidor.
- COMPAGNIES *des Indes et financières*. — Décret du 14 août 1790. — Loi du 25 juillet 1792. — du 14 septembre. — du 19. — du 6 juillet 1793. — Décret du 26 juillet. — du 24 septembre. — Loi du 17 vendémiaire an 2. — Décret du 21. — du 8 brumaire. — du 24 nivose. — du 23 germinal. — Loi du 26. — du 24 messidor. — du 17 fructidor. — du 29. — du 29 frimaire an 3. — du 9 pluviöse. — Décret du 16 germinal. — Loi du 13 prairial. — du 24 messidor. — du 30 brumaire an 4. — du 28 pluviöse an 5.
- COMPAS. Décret du 17 février 1793.
- COMPTABILITÉ, COMPTABLES. Loi du 12 septembre 1790. — du 18 avril 1792. — du 19 juillet. — du 6 septembre. — Décret du 22. — Loi du 1<sup>er</sup> octobre. — du 3. — du 23 novembre. — du 2 décembre. — du 10. — du 21. — Loi du 30 mars 1793. — du 23 août. — Décret du 7 ventose an 2. — du 4 germinal. — Loi du 30. — du 21 floréal. — du 20 nivose an 3. — du 28 pluviöse. — du 13 floréal. — du 10 thermidor. — du 9 fructidor. — du 18 frimaire an 4. — du 3 ventose. — du 23. — Arrêté du 26 vendémiaire an 5. — Loi du 2 messidor an 6. — du 2 thermidor. — du 17 floréal an 7. — du 28 fructidor. — du 12 vendémiaire an 8. — du 26.
- CONCESSIONS. Loi du 11 nivose an 2.
- CONDÉ. Loi du 31 août 1790. — du 12 juin 1791.
- CONDUITES *des Marins*. — Loi du 10 mai 1793. — Décret du 18 brumaire an 2. — du 15 frimaire. — Loi du 27 brumaire

- an 3. — Arrêté du 25 pluviôse an 5. — du 2 ventose — du 28 germinal. — du 1<sup>er</sup> ventose an 6.
- CONDUITES *des Troupes*. Arrêté du 25 pluviôse an 5.
- CONGÉS *maritimes*. Loi du 15 janvier 1792. — du 5 septembre. — du 23 janvier 1793. — du 8 mars. — du 21 septembre. — du 22 pluviôse an 2. — du 27 messidor an 7. — du 13 fructidor.
- CONSCRIPTION , CONSCRITS. Décret du 10 novembre 1789. — Loi du 21 mars 1790. — du 19 fructidor an 6. — Arrêté du 27 vendémiaire an 7. — Instruction du 11 germinal. — Arrêté du 3 prairial. — Loi du 27 messidor. — Arrêté du 9 vendémiaire an 8.
- CONSEILS ( ci-devant ) *des Dépêches , des Finances*. Loi du 6 juillet 1791. — du 20 septembre 1793.
- CONSEILS *de Guerre et Militaires*. Loi du 22 messidor an 4. — du 18 fructidor. — du 18 vendémiaire an 6. — du 11 frimaire. — du 29 prairial. — du 27 fructidor.
- CONSEILS *de Marine*. Loi du 5 janvier 1791. — Décret du 8 avril. — Loi du 3 brumaire an 4.
- CONSEILS *de Santé*. Décret du 1<sup>er</sup> germinal an 2. — Loi du 12 pluviôse an 3.
- CONSEIL *exécutif*. Décret du 5 juin 1790. — Loi du 15 août 1792. — Proclamation du 5 septembre. — Décret du 22. — du 24 décembre. — Arrêté du 7 janvier 1793. — Décret du 9. — Règlement du 9. — Loi du 3 février. — du 4 mars. — Décret du 2 avril. — Loi du 16. — Décret du 10 mai. — Loi du 16. — du 18. — du 19. — du 16 juillet. — du 20. — du 22. — du 23 août. — Décret du 25 vendémiaire an 2. — Loi du 27 frimaire. — du 12 germinal. — du 26 vendémiaire an 6.
- CONSERVATEURS *de santé*. Arrêté du 1<sup>er</sup> ventose an 6.
- CONSIGNATIONS. Décret du 8 juillet 1793.
- CONSPIRATIONS. Loi du 19 fructidor an 5.
- CONSTANTINOPLE. Décret du 4 novembre 1792. — du 4 nivose an 2.
- CONSTITUTION. Loi du 10 octobre 1791. — Décret du 24 février 1792. — du 27 octobre. — Loi du 28 août 1793. — du 29 germinal an 3. — du 3 fructidor. — du 22. — Arrêté du 3 ventose an 4. — Loi du 19 ventose an 5. — du 24. — du 12 vendémiaire an 8.

CONSTRUCTIONS. Décret du 8 octobre 1790. — Loi du 14. — du 13 mai 1791. — du 28 août. — Règlement du 1<sup>er</sup> avril 1792. — Loi du 12 juillet. — Décret du 4 novembre. — Loi du 31 janvier 1793. — du 1<sup>er</sup> février. — du 15. — du 27 juillet. — du 15 août. — du 20 septembre. — du 4 octobre. — des 4 et 5. — Décret du 21 ventose an 2.

CONSULS, VICE-CONSULS. — Loi du 1<sup>er</sup>. décembre 1790. — du 12 septembre 1791. — du 3 septembre 1792. — Décret du 23 juin 1793. — Loi du 22 août. — Décret du 20 septembre. — Loi du 17 vendémiaire an 2. — Décret du 30 frimaire. — du 5 floréal. — Loi du 13 brumaire an 3. — du 28 thermidor. — Arrêté du 14 germinal an 4. — du 28 brumaire an 6. — Arrêté du 16 ventose. — du 29 messidor. — du 12 messidor an 7.

CONTRAINTES. Loi du 9 mars 1793. — du 30. — du 24 ventose an 5. — du 15 ventose an 6. — du 4 floréal.

CONTRE-AMIRAUT. *Voyez* Officiers de la Marine Militaire.

CONTREBANDE. Loi du 19 novembre 1790.

CONTRE-SEING. Loi du 8 juin 1792. — du 3 septembre. — du 7 avril 1793. — Arrêté du 27 vendémiaire an 6.

CONTRIBUTIONS. Loi du 8 septembre 1792. — du 8 novembre. — Loi du 15 vendémiaire an 5. — du 26 nivose an 6. — du 3 nivose an 7.

CONVENTION NATIONALE. Loi du 10 août 1792. — du 22. — Décret du 21 septembre. — du 22. — du 29. — du 2 octobre. — du 23 novembre. — du 9 janvier 1793. — Loi du 26. — Décret du 3 août. — du 3 mai. — Loi du 16. — du 22 juin. — Décret du 22. — du 6 septembre. — Loi du 12. — Décret du 15. — Loi du 15 frimaire an 2. — Décret du 28. — du 5 pluviôse. — du 10. — du 25 ventose. — du 29 germinal. — du 7 messidor. — du 2 fructidor. — Loi du 26 pluviôse an 3. — du 4 floréal. — du 21. — du 4 messidor. — du 15 thermidor. — Décret du 22. — du 16 vendémiaire an 4.

CONVOIS *Militaires*. Loi du 29 avril 1792.

COOTES. Arrêté du 5 fructidor an 6.

CORCYRE. Arrêté du 2 thermidor an 6.

CORDOUAN. Loi du 20 juillet 1793.

CORPORATIONS. Loi du 17 juin 1791.

**CORPS Administratifs.** Loi du 21 septembre 1790. — du 14 octobre. — du 27 mars 1791. — du 1<sup>er</sup>. août 1792. — des 22 et 23 septembre. — Décret du 22. — Loi du 18 octobre. — du 26 janvier 1793. — du 20 juillet. — Décret du 20. — Loi du 28 août. — Décret du 25 vendémiaire an 2. — Loi du 23 pluviôse. — du 19 vendémiaire an 4. — Arrêté du 17 floréal an 5.

**CORPS de la Marine.** Voyez Officiers de la Marine Militaire.

**CORPS Législatif.** Loi du 8 juillet 1792. — du 24 mai 1793.

**CORSE.** Loi du 1<sup>er</sup>. février 1793. — du 23 mai. — du 1<sup>er</sup>. juillet. — du 17. — du 7 août. — du 17 vendémiaire an 3. — du 27. — Décret du 13 fructidor an 3. — Loi du 25. — du 3 brumaire an 4. — du 17 floréal. — Arrêté du 27 brumaire an 5. — Loi du 17 frimaire. — Arrêté du 9 floréal. — Loi du 6 pluviôse an 6. — Arrêté du 25. — du 1<sup>er</sup>. ventose. — du 5 fructidor.

**COSTUMES.** Loi du 27 frimaire an 7.

**CÔTE-D'OR.** Décret du 28 août 1793.

**CÔTES.** Décret du 6 juillet 1790. — Loi du 9. — du 19 novembre. — Décret du 25 avril 1791. — du 16 octobre. — Loi du 11 juillet 1792. — du 9 septembre. — du 12. — Décret du 14 février 1793. — Loi du 5 mars. — Décret du 21. — Loi du 2 avril. — Décret du 20. — du 3 brumaire an 2. — du 17. — du 2 pluviôse. — Arrêté du 7 floréal an 6. — du 22. — du 9 prairial.

**COTONS.** Loi du 26 février 1792. — du 20 avril. — du 22 juillet.

**COULOMB.** Décret du 30 décembre 1792.

**COURAGEUX (LE).** Arrêté du 9 vendémiaire an 6.

**COURS Martiales Maritimes.** Voyez Code Pénal Maritime.

**COURRIERS.** Loi du 11 mai 1792. — du 15 août.

**COURSE, CORSAIRES.** Décret du 29 mai 1792. — Arrêté du 7 janvier 1793. — Loi du 31. — du 2 février. — du 14. — du 17. — Décret du 15 mars. — Loi du 29. — Décret du 7 juin. — du 10. — du 22. — du 30 juillet. — Loi du 1<sup>er</sup>. août. — du 18 septembre. — Décret du 29. — Loi du 18 brumaire an 2. — Décret du 29 pluviôse. — Loi du 1<sup>er</sup>. ventose an 3. — Décret du 19 floréal. — Loi du 23 thermidor. — du 3 brumaire an 4. — Arrêté du 27 brumaire an 5. — Loi du 28 pluviôse. — Arrêté du 5 vendémiaire an 6. — du 29 frimaire.

- du 8 ventose. — du 16. — Décision du 24. — Arrêté du 25. — du 8 flor. — du 15. — du 13 therm. — du 18 germ. an 7.
- COURTIERS. Loi du 30 mars 1791. — du 8 mai. — Décret du 2 ventose an 2.
- CRASSOUS. Décret du 17 vendémiaire an 2.
- CRÉANCES. Décret du 19 pluviôse an 2. — Loi du 28. — du 12 germinal. — du 11 ventose. — Décret du 12. — du 29 messidor an 3. — Loi du 9 fructidor. — Décret du 1<sup>er</sup>. jour complémentaire.
- CRÉDIT *Public*. Loi du 13 nivose an 3. — du 14 floréal an 6. — du 22 prairial. — du 26 messidor. — du 2 thermidor an 7. — du 9 fructidor. — du 16 vendémiaire an 8.
- CROISIÈRE. Loi du 8 juillet 1793.
- CROIX de *Saint-Louis* (ci-devant). *Voyez* Décorations Militaires.
- CUCQ. Loi du 1<sup>er</sup>. juillet 1792.
- CUIRS. Loi du 26 février 1792.
- CUIVRE. Loi du 5 janvier 1793. — du 16 thermidor an 7.
- CULTE. Décret du 15 thermidor an 2. — Loi du 3 ventose an 3.
- CUMUL. Décret du 17 août 1793. — Loi du 16 fructidor an 3.
- CURT (DE). Décret du 22 septembre 1790.

## D.

- DALBARADE. Loi du 10 avril 1793. — Décret du 11.
- DALLAS (LA). Décret du 28 septembre 1793.
- DAMBRIÈRE. Décret du 13 germinal an 2.
- DAME-CHARLOTE (LA). Loi du 27 juillet 1793.
- DAME-JESTOCK (LA). Loi du 28 brumaire an 6.
- DANCOURT. Décret du 14 nivose an 2.
- DANEMARCK, DANOIS. Décret du 23 mai 1793. — Loi du 18 septembre. — Décret du 29. — Arrêté du 16 ventose an 6. — Décision du 24. — Arrêté du 17 germinal.
- DANTZICK. Loi du 9 juin 1793.
- DARROT. Acte du Corps Législatif, du 4 juillet 1792.
- DAUPHINS. Décret du 20 juillet 1793.

- DÉBACQUE *frères*. Loi du 19 décembre 1790.
- DEBUGNY. Décret du 4 fructidor an 2.
- DÈCÈS. Loi du 11 ventose an 2.
- DÉCHARGEMENS. Loi du 15 vendémiaire an 2.
- DÈCIMES. Loi du 17 frimaire an 2.
- DÉCLARATION DE GUERRE. *Voyez* Guerre.
- DÉCLASSEMENTS. Loi du 7 janvier 1791. — du 3 brumaire an 4.  
*Voyez* Inscription Maritime.
- DÉCORATION *Militaire*. Loi du 7 janvier 1791. — du 19. — du 11 février. — du 25. — du 6 août. — du 28. — du 15 octobre. — Décret du 22 juin. — Loi du 28 juillet. — du 20 août. — du 28 brumaire an 2.
- DÉCOUVERTES. Décret du 29 juin 1793. — Loi du 20 vendémiaire an 2.
- DÈCRETS. *Voyez* Lois.
- DECURT. *Voyez* Curt.
- DÈFENSEURS *de la Patrie*. Loi du 4 mai 1793. — du 4 juin. — du 27. — du 18 juillet. — du 29. — Instruction du 1<sup>er</sup>. août. — Loi du 11. — Décret du 17. — Loi du 27. — du 5 septembre. — du 13. — du 15. — Décret du 29. — Loi du 20 vendémiaire an 2. — du 1<sup>er</sup>. frimaire. — du 5 nivose. — du 9. — Décret du 9. — Loi du 27. — des 21 et 22 pluviose. — du 22. — du 24. — du 11 ventose. — du 13 prairial. — du 26 brumaire an 3. — Décret du 10 ventose. — Loi du 14. — du 11 germinal an 4. — du 4 fructidor. — du 20. — du 6 brumaire an 5. — du 21. — Arrêté du 17 brumaire an 6. — Loi du 29 frimaire. — du 14 fructidor. — du 29 frimaire an 6. — du 1<sup>er</sup>. ventose. — du 6 prairial an 7. — Arrêté du 23 fructidor.
- DELACROIX. Arrêté du 24 messidor an 7.
- DELAUNAY. Décret du 17 août 1793.
- DÈLITS. *Voyez* Code Pénal.
- DELMAS. Décret du 4 novembre 1792.
- DELONGCHAMP. Décret du 3 germinal an 3.
- DÈMI-SOLDES. *Voyez* Pensions, — Invalides.
- DÈNIZOT. Décret du 7 pluviose an 2.
- DÈNRÈES *Coloniales et autres*. Loi du 8 juin 1792. — du 27 août. — du 17 février 1793. — du 15 août. — du 11 septembre.

du 29. — du 26 vendémiaire an 2. — du 7 brumaire. — Décret du 8 frim. — Loi du 14 nivose. — du 6 ventose. — du 21 fructidor. — du 19 brumaire an 3. — du 6 frimaire. — du 4 nivose. — du 24. — du 12 pluviöse. — du 8 ventose. — du 7 messidor. — du 17. — Décret du 20 thermidor. — Loi du 19 vendémiaire an 6.

DÉPARTEMENTS. Loi du 7 mars 1790. — du 5 octobre. — du 18 décembre 1791. — Décret du 26 septembre 1792. — Loi du 22 janvier 1793. — du 15 mars. — Décret du 30 avril. — Loi du 4 mai. — du 13. — du 16. — du 18. — du 17 juillet. — du 20. — du 22. — du 24. — du 11 août. — du 23. Décret du 28. — du 6 septembre. — Loi du 7. — Décret du 9. — du 21. — du 20 vendémiaire an 2. — Loi du 7 vendémiaire an 3. — Décret du 26 frimaire. — Loi du 15 floréal. — du 19. — du 24 prairial. — du 4 messidor. — du 11 fructid. — Décret du 13. — du 20 vendémiaire an 4. — Loi du 17 floréal. — du 8 fructidor. — du 4 nivose an 5. — Arrêté du 17 messidor. — Loi du 29 nivose an 6. — du 24 germinal. — Arrêté du 8 floréal. — Loi du 8 ventose an 7.

DÉPARTEMENTS *du Ministère.* Voyez Ministère, Ministres.

DÉPARTEMENTS réunis. Arrêté du 7 messidor an 6. — Loi du 3 vendémiaire an 7.

DÉPENSES *arriérées de la Marine.* Loi du 28 mars 1790. — du 8 août. — du 12 septembre. — du 23 mai 1792. — du 23 avril 1793. — Décret du 4 nivose an 2. — du 28 pluviöse. — du 24 brumaire an 3. — du 5 vendémiaire an 4. — du 16. — Loi du 24 frimaire an 6.

DÉPENSES *courantes de la Marine.* Loi du 28 mars 1790. — Décret du 7 avril. — Loi du 20 juin. — du 12 septembre. — du 21. — du 14 octobre. — du 12 décembre. — du 21 janvier 1791. — du 18 février. — du 4 mars. — du 20 mai. — du 13 mai 1792. — du 13 juillet. — du 23 août. — du 25 octobre. — du 18 février 1793. — du 23 mars. — Décret du 27. — Loi du 23 avril. — Décret du 9 mai. — du 20 septembre. — du 22 vendémiaire an 2. — Loi du 11 ventose an 3. — du 10 germinal. — du 17 prairial. — du 14 messidor. — du 15 thermidor. — du 26 fructidor. — du 28 vendémiaire an 4. — du 17 brumaire. — du 24 frimaire. — du 18 pluviöse. — Arrêté du 3 germinal. — Loi du 9 floréal. — du 10 messidor. — du 16 fructidor. — du 11 brumaire an 5. — du 16. — Arrêté du 28 pluviöse. — Loi du 2 vendémiaire. — du 24 messidor. — du 15

thermidor. — du 22. — du 9 vendémiaire an 6. — Loi du 22 prairial. — Arrêté du 13 messidor. — Loi du 21 fructidor, — du 1<sup>er</sup>. jour complémentaire. — du 9 vendémiaire an 7. — du 12 ventose.

**DÉPENSES publiques et arriérées.** Décret du 26 février 1790. — Loi du 26 mars. — du 30 janvier 1791. — du 25 février. — du 15 mars. — du 6 avril. — du 25 mai. — du 16 juin. — du 12 juillet. — du 16. — du 2 août. — du 13. — du 31. — du 3 septembre. — du 7. — du 12. — du 29. — du 16 octobre. — du 29 novembre. — du 13 janvier 1792. — du 24 février. — du 20 avril. — du 10 juin. — du 7 août. — du 27 pluviôse an 3. — du 28 messidor an 4. — du 22 frimaire an 6. — du 24. — Arrêté du 29 pluviôse. — du 13 germinal. — Loi du 6 floréal an 7.

**DÉPENSES secrètes.** Loi du 16 avril 1793.

**DÉPÊCHES.** Arrêté du 9 nivose an 6.

**DÉPORTATIONS, DÉPORTÉS.** Loi du 27 juin 1792. — du 13 août. — Décret du 22 août. — Loi du 27. — Décret du 10 septembre. — Loi du 10 novembre. — Décret du 7 décemb. — du 11. — du 17. — du 23. — du 24. — du 3 janvier 1793. — Loi du 26. — Décret du 30. — Loi du 31. — Décret du 6 février. — du 11 mars. — du 15. — du 19. — du 20. — du 25. — du 29. — du 21 avril. — du 16 mai. — du 23. — du 28. — du 6 juin. — du 17 septembre. — du 30 vendémiaire an 2. — du 6 brumaire. — Loi du 11. — Décret du 5 frimaire. — du 7 pluviôse. — du 11 ventose. — du 6 germinal. — du 2<sup>e</sup>. jour complémentaire. — du 5 vendémiaire an 3. — du 10. — du 13. — du 25. — Loi du 27. — du 26 brumaire. — Décret du 10 frimaire. — du 17. — du 24. — Loi du 7 nivose. — Décret du 10. — du 18. — du 5 pluviôse. — du 11 ventose. — du 24. — du 9 germinal. — du 18 floréal. — Loi du 20 fructidor. — du 25. — du 18 fructidor an 4. — Arrêté du 28 brumaire an 5. — Loi du 17 frimaire. — du 2 prairial. — du 26 thermidor. — Arrêté du 19 pluviôse an 6. — Loi du 28 germ. an 7. — Arrêté du 3 prairial. — Loi du 3<sup>e</sup>. jour complément.

**DÉPÔTS des Cartes et Plans de la Marine.** Décret du 9 fructidor an 2. — Arrêté du 13 messidor an 7.

**DÉPÔTS de Prisonniers.** Voyez Prisonniers.

**DÉPÔTS et ARCHIVES.** Loi du 7 mars 1790. — du 4 mai 1791. — Décret du 21 juin. — du 10 mai 1793. — Loi du 12 frim. an 2. — du 7 pluviôse. — Décret du 12 brumaire an 3. — Loi du 10 fructidor.

DÉPUTATIONS. Arrêté du 8 juin 1789. — du 27. — du 4 juillet.  
— Loi du 17 juin 1790. — Décret du 29. — du 8 juillet. — du  
27. — Loi du 15 nivose an 2.

DÉPUTÉS, REPRÉSENTANS *du Peuple*. Arrêtés des 8, 27 juin  
et 14 juillet 1789. — Décret du 8 octobre. — Arrêté du 14.  
— Décret du 15 mai 1790. — du 27 mai. — du 22 septembre.  
— du 2 octobre. — du 23 novembre 1791. — du 19 décembre.  
— Décret du 29 mars 1792. — Loi du 8 juillet. — Décret du 15  
août. — Loi du 22. — du 27. — du 5 octobre. — du 27. —  
Décret du 4 janvier 1793. — Loi du 22. — du 18 février.  
— des 8 et 9 avril. — Décret du 30. — Instruction du 7 mai.  
— Loi du 13. — des 15 et 19 juill. — du 17. — Décret du 21 août.  
— Loi du 25. — du 7 septembre. — Décret du 9. — du 15.  
— du 4 octobre. — du 5. — du 16 vendémiaire an 2. — du  
17. — du 20. — Loi du 4 nivose. — Décret du 14. — du 15  
pluviose. — du 21 ventose. — Décret du 16 messidor. — du  
18 thermidor. — Loi du 30. — du 23 fructidor. — Décret du 23  
vendémiaire an 3. — Loi du 22 brumaire. — Décret du 9 fri-  
maire. — Lois des 7 et 10 pluviose. — du 2 ventose. — du 3.  
— du 8. — du 14. — du 28. — du 29. — du 6 germinal. — du  
25. — du 15 floréal. — du 18. — du 19. — du 18 prairial. —  
Décret du 28. — Loi du 4 messidor. — Décret du 7. — Loi du  
3 thermidor. — du 15. — du 17. — du 5 fructidor. — Décret  
du 5. — Loi du 16 vendémiaire an 4. — du 20. — Décret du  
20. — du 26. — du 3 brumaire. — Loi du 27 floréal an 5. —  
du 3 prairial. — du 2<sup>e</sup>. jour complémentaire. — du 24. vend.  
an 6. — du 29 nivose.

DÉSARMEMENT *des Vaisseaux de guerre*. Loi du 11 février  
1791. — du 17 prairial an 6. — du 18. — du 8 thermidor.  
du 6 floréal an 7. — du 3 brumaire an 4.

DESCENTE. Loi du 16 nivose an 6. — Arrêté du 8 ventose.  
— du 13. — du 11 germinal. — Loi du 3 nivose an 7.

DÉSERTIONS, DÉSERTEURS. Loi du 7 janvier 1791. — du 12  
février 1792. — du 18 juin. — du 4 avril 1793. — du 19 mai.  
— du 12 frimaire an 2. — Décret du 30 ventose. — Loi du  
10 thermidor an 3. — du 23. — Décret du 19 fructidor. —  
— Loi du 4 frimaire. — du 4 nivose. — Arrêté du 13 germin-  
al an 4. — du 27 pluviose an 5. — Loi du 18 vendémiaire  
an 6. — du 24 brumaire. — Proclamation du 23 nivose. —  
— Arrêté du 23 ventose. — du 28 messidor. — du 3 fructidor.  
— Loi du 18 messidor an 7.

- DESFORGES. Décret du 29 nivose an 3.  
 DESFOURNEAUX. Arrêté du 17 prairial an 6.  
 DESGROUAS. Décret du 1<sup>er</sup>. brumaire an 4.  
 DESHAYES-DESVALLONS. Décret du 6 brumaire an 2.  
 DESLANDES. Décret du 7 nivose an 2.  
 DESLOGES. Décret du 19 pluviôse an 2.  
 DESRUES. Décret du 23 vendémiaire an 3.  
 DESTIMAUVILLE. Décret du 15 avril 1792.  
 DESTITUÉS, DESTITUTION. Loi du 7 septembre 1793. — du  
 12. — du 9 ventose an 2. — du 2 thermidor. — du 5. — du  
 — 18 fructidor. — du 5 ventose an 3. — Décret du 19 germ.  
 — du 27.  
 DETCHEVERRY. Décret du 26 vendémiaire an 4.  
 DÉTENTEURS. Loi du 21 prairial an 2.  
 DÉTENTION, DÉTENUS. Loi du 15 janvier 1790. — du 26 mars.  
 — du 23 août. — du 15 septembre. — du 8 octobre 1792. —  
 du 23 novembre. — du 11 mai 1793. — du 27 juin. — du 21  
 prairial an 2. — Décret du 21 messidor. — du 27 thermidor. —  
 du 1<sup>er</sup>. fructidor. — du 4<sup>e</sup>. jour complém. — du 8 brum. an 3.  
 — du 11 frimaire. — Loi du 26. — Décret du 29 nivose. —  
 Loi du 14 floréal. — du 9 prairial.  
 DÉTRACTION. Loi du 17 avril 1791.  
 DETTE *arriérée*. Voyez Dépenses publiques et arriérées.  
 DETTE *publique*. Voyez Dépenses publiques.  
 DEVIN. Décret du 7 pluviôse an 2.  
 DEUX-JEUNES-FRÈRES (LES). Décret du 8 décembre 1792.  
 DEUX-MERS. Loi du 22 vendémiaire an 4.  
 DEUX-SICILES. Loi du 3 brumaire an 5. — du 16 frimaire  
 an 7.  
 DEY. Voyez Alger.  
 DIEPPE. Loi du 14 octobre 1790. — du 5 juin 1791. — Décret  
 du 12 décembre. — des 4 et 5 mai 1793.  
 DIÈTE. Loi du 16 août 1793.  
 DIGUES. Loi du 27 avril 1792. — du 3 septembre.  
 DIPLOMATIE. Loi du 27 ventose an 3. Voyez Ambassadeurs.  
 DIRECTEURS et INTENDANS *des Bureaux de la Marine*. —

- Loi du 5 janvier 1791. — Décret du 8 avril. — Loi du 4 mai.
- DIRECTOIRE** *exécutif*. Décret du 3 brumaire an 4. — du 22 nivose. — Arrêté du 2 germinal. — Décret du 16 vendémiaire an 5. — Arrêté du 12 nivose. — Loi du 23 floréal an 5. — du 7 messidor. — Arrêté du 11 vendémiaire an 6.
- DISCIPLINE** *militaire*. Loi du 23 mai 1792. — du 11 mai 1793.
- DISTRICTS**. Loi du 5 octobre. 1790. — du 8 juillet 1793. — Loi du 1<sup>er</sup> ventose an 3.
- DIVORCE**. Loi du 24 vendémiaire an 3.
- DIX-AOÛT**. Loi du 15 thermidor an 3.
- DIX-HUIT FRUCTIDOR**. Loi du 2 fructidor an 6. — Arrêté du 3.
- DOCTOR-FICHER** (le). Arrêté du 17 germinal an 6.
- DOL**. Loi du 27 avril 1792.
- DOMAINES** *nationaux*. Voyez Biens nationaux.
- DOMBEY**. Décret du 17 vendémiaire an 3.
- DONATIONS**. Décret du 6 frimaire an 3.
- DONS** *patriotiques*. Décret du 27 mai 1790. — du 28 août. — Loi du 11 nivose an 2. — Décret du 22 thermidor an 3.
- DOUANES**. Décret du 25 avril 1791. — Loi du 1<sup>er</sup> mai. — du 23 mai 1792. — du 1<sup>er</sup> août. — du 30 décembre. — du 17 vendémiaire an 2. — du 12 frimaire. — du 14. — du 28 nivose. — Décret du 27 pluviôse. — Loi du 4 germinal. — du 30. — du 14 fructidor an 3. — Décret du 20. — Loi du 4 nivose. — du 4 floréal. — Arrêté du 28. — Décret du 14 thermidor. — Arrêté du 23 vendémiaire an 5. — Loi du 23 germinal. — du 26. — Arrêté du 17 pluviôse an 6. — du 5 fructidor. — Loi du 9 floréal an 7.
- DRAPEAUX** et **ÉTENDARDS**. — Loi du 10 juillet 1791. — du 28 novembre 1792. — Loi du 8 frimaire an 3. — Décret du 24 prairial.
- DROITS** *de l'Homme et du Citoyen*. Voyez Constitution.
- DROITS** *féodaux et autres*. Arrêtés des 4, 6, 7, 8 et 11 août 1789. — Loi du 28 mars 1790. — du 18 août. — du 5 novembre. — du 12 décembre. — du 19. — du 15 mars 1791. — du 17. — du 27. — du 17 avril. — du 1<sup>er</sup> mai. — du 3 juin. — du 10 juillet. — du 1<sup>er</sup> août. — du 22. — du 25. — du 9 octobre.

— du 1<sup>er</sup> août 1792. — du 27 août. — du 5 septembre. — du 2 novembre. — du 28. — du 30 décembre. — du 12 mars 1793. — du 31. — du 8 avril. — du 16. — du 28. — du 19 mai. — du 6 juillet. — du 18. — Décret du 30. — Loi du 30. — du 11 septembre. — Décret du 17 fructidor an 2. — Loi du 4 nivose an 4. — du 11. — du 4 floréal. — du 14 thermidor. — du 6 fructidor. — du 21 vendémiaire an 5. — du 3 frimaire. — du 25 nivose. — du 27. — du 22 germinal. — du 5 floréal. — du 28 fructidor. — du 26 nivose an 6. — Arrêté du 17 pluviôse. — du 21 ventose. — du 28 messidor.

DRILLES. Loi du 3 août 1793.

DRUILLET. Loi du 24 novembre 1790.

DUBOIS. Décret du 5 janvier 1792. — Arrêté du 2 thermidor an 6.

DUBOUCHAGE. Décret du 15 septembre 1792.

DUBUC-CAMBEFORT. Décret du 19 décembre 1791. — du 25 décembre 1792.

DUCHER. Décret du 17 août 1793.

DUCHESNE. Décret du 15 brumaire an 2.

DUFAU. Décret du 15 mars 1793.

DUFAURE. *Voyez Pelouse-Dufaure.*

DUFAY. Décret du 15 pluviôse an 2.

DUFRAISSE. Décret du 23 vendémiaire an 2.

DUGORNET. Décret du 12 septembre 1793.

DUNKERQUE. Loi du 31 août 1790. — du 19 décembre. — du 15 mai 1791. — du 12 juin. — du 14. — du 26 janvier 1793. — Loi du 11 nivose an 3. — Décret du 19. — du 27. — du 5 ventose. — Loi du 7.

DUPUY-MONTEBRUN. Décret du 20 thermidor an 3.

DUTILLET (veuve). Décret du 25 frimaire an 3.

DUVAL. Loi du 10 novembre 1792. — Décret du 2 frimaire an 2. — du 23 germinal.

## E.

EAUX *minérales*. Loi du 19 août 1792. — du 20. — Proclamation du 5 septembre.

ECCLESIASTIQUES. Loi du 26 août 1792. — du 10 septembre.

— du 21 avril 1793. — Décret du 6 juin. — Loi du 26 août  
— du 30 vendémiaire an 2. — Décret du 6 prairial. — du  
9 messidor. — du 18 fructidor. — Loi du 1<sup>er</sup> jour complé-  
mentaire an 2. — Décret du 2<sup>e</sup> jour complémentaire. — Loi  
du 22 nivose an 3. — Décret du 24 ventose. — du 9 ger-  
minal.

ÉCHANGE. *Voyez* Cartel d'échange.

ÉCHELLES *du Levant*. *Voyez* Levant.

ÉCLAIR (L'). Loi du 3<sup>e</sup> jour complémentaire an 4.

ÉCLUSES. Arrêté du 3 messidor an 6.

ÉCOLE *polytechnique*. Arrêté du 13 ventose an 6.

ÉCOLES *centrales des Travaux publics*. Loi du 7 vendémiaire  
an 3. — du 30 vendémiaire an 4. — Arrêté du 6 prairial.

ÉCOLES *de Marine*. Loi du 10 août 1791. — du 14 octobre.  
— Décret du 7 vendémiaire an 3. — Loi du 30 vendémiaire  
an 4.

ÉCOLES *de Mathématiques et d'Hydrographie*. Loi du 25 no-  
vembre 1791. — du 2 octobre 1793. — du 3 nivose an 2.

ÉCOLES *de Navigation*. Loi du 11 nivose an 3. — du 25. —  
Instructions du 5 germinal an 3. — Décret du 13. — Loi  
du 30 vendémiaire an 4.

ÉCOLES *des Ingénieurs de vaisseaux*. Loi du 30 vendémiaire  
an 4.

ÉCOLES *de Santé*. Loi du 14 frimaire an 3. — du 2 ventose. —  
du 15.

ÉCOSSE, ÉCOSSAIS. Décret du 18 fructidor an 3.

EFFETS *publics*. Loi du 27 août 1790. — du 28 novembre 1792.  
— du 18 juillet 1793.

ÉLÈVES *d'Artillerie*. Loi du 31 janvier 1793.

ÉLÈVES *de la Marine*. *Voyez* Aspirans.

ÉLIZA (L'). Décision du 24 ventose an 6.

EMBARGO. Loi du 4 mars 1793. — du 22 juin. — Arrêté du  
27 ventose an 5. — du 8 ventose an 6. — du 16. — Loi du 15  
floréal. — Arrêté du 25. — du 7 prairial. — du 23 messidor.  
— du 29 thermidor. — du 17 vendémiaire an 8.

EMBAUCHEURS. Loi du 4 nivose an 4. *Voyez* Désertion.

ÉMILIE (L'). Loi du 17 fructidor an 5. — Arrêté du 7 ni-  
vose an 6.

ÉMIGRATION, ÉMIGRÉS. Loi du 6 août 1791. — du 4 janvier 1792. — du 8 avril. — du 28 août. — du 30. — du 2 septembre. — Proclamation du 5. — Loi du 9 octobre. — du 23. — du 8 novembre. — du 28 mars. 1793. — du 11 avril. — du 13 septembre. — du 17. — Décret du 29. — du 3 octobre. — Loi du 11 brumaire an 2. — — du 24 vendémiaire an 3. — Décret du 4 brumaire. — Loi du 25. — du 12 frimaire. — du 27 ventose. — du 20 fructidor. — du 5<sup>e</sup> jour complémentaire. — du 28 vendémiaire an 4. — du 4 fructidor. — Arrêté du 24 brumaire an 6. — Loi du 27 thermidor.

EMMANUEL (1<sup>o</sup>). Loi du 6 avril 1792.

EMPEREUR. Loi du 13 brumaire an 5. — Proclamation du 5 brumaire an 6. — Loi du 13. — du 16 nivose. — du 22 ventose an 7.

EMPLOIS. Loi de décembre 1789.

EMPLOYÉS *Civils de la Marine.* Voyez Administration de la Marine.

EMPLOYÉS *des Bureaux et Administrations.* Décret du 5 juillet 1790. — Loi du 5 janvier 1791. — du 11 février. — du 20 mars. — du 31 juillet. — Décret du 24 août. — Loi du 2 octobre. — Décret du 14 janvier 1792. — Acte du Corps législatif, du 25 mars. — Loi du 18 avril. — du 13 mai. — Décret du 1<sup>er</sup> juin. — Loi du 21 juillet. — du 15 août. — du 2 septembre. — du 3. — du 10 octobre. — du 25 décembre. — du 1<sup>er</sup> janvier 1793. — du 5 février. — du 9. — du 20 mars. — du 16 avril. — Décret du 17. — Loi du 4 mai. — du 20 juillet. — du 22. — du 24. — du 28. — du 7 août. — Décret du 14. — Loi du 20. — des 13 et 14 septembre. — du 21. — du 16 vendémiaire an 2. — du 25. — du 1<sup>er</sup> brumaire. — Décret du 2. — Loi du 11 frimaire. — Décret du 13. — Loi du 28 nivose. — Décret du 17 ventose. — du 2 fructidor. — Loi du 28. — Décret du 23 vendémiaire an 3. — Décret du 23 nivose. — Loi du 1<sup>er</sup> pluviôse. — du 5. — du 29. — du 3 ventose. — du 5. — du 29 prairial. — du 24 messidor. — Décret du 25. — Décret du 5 vendémiaire an 4. — du 16. — Loi du 26. — Arrêté du 7 frimaire. — du 17. — du 27 nivose. — du 29 germinal. — Loi du 2 messidor. — Arrêté des 14 et 23. — Loi du 24. — Arrêté du 28. — Loi du 18 thermidor. — Arrêté du 25. — du 29 vendémiaire an 5. — Loi du 4 brumaire. — du 21. — Arrêté du 18 frimaire. — Loi du 2 nivose. — Arrêté du 12. — du 11 pluviôse. — du 29 ventose an 5. — du 5 messidor. — Loi du 13 fructidor. — Arrêté du 5 vendémiaire an 7.

—Loi du 27 floréal. — du 19 thermidor. — du 4<sup>e</sup>. jour complémentaire.

EMPRUNTS. Loi du 16 nivose an 6. — Décision du 3 vendém. an 7. — Loi du 3 nivose. — du 1<sup>er</sup>. thermidor.

ENCOURAGEMENTS. *Voyez* Primes, Commerce.

ENFANS ABANDONNÉS. Arrêté du 30 ventose an 5.

ENGAGEMENTS, RENGAGEMENTS. Loi du 21 sept. 1791. *Voyez* Troupes de terre.

ENGLAND. Arrêté du 5 fructidor an 6.

ENNEMIS. Loi du 27 juillet 1793. — du 23 août. — du 7 sept. — du 18 vendémiaire an 2. — du 26 frimaire. — Décret du 4 germinal. — Loi du 19 prairial. — du 16 messidor. — du 9 thermidor. — du 4 brumaire an 3. — Décret du 4 thermidor. — Loi du 19 fructidor. — du 3 brumaire an 4. — Arrêté du 12 ventose an 5. — Loi du 26 nivose an 6. — du 21 prairial. — Arrêté du 7 messidor. — du 8 brumaire an 7. — du 24. — du 28 ventose.

ENREGISTREMENT. *Voyez* Droits.

ENRÔLEMENS. *Voyez* Troupes de terre.

ENSEIGNES de Vaisseau Entretenus et non-Entretenus. Loi du 25 novembre 1791. — du 16 septembre 1792. — du 6 février 1793. — du 9 juin. — du 8 pluviôse an 2. — du 3 brumaire an 4. — du 26 vendémiaire an 8.

ENTRÉES. *Voyez* Droits.

ENTREPÔTS. Loi du 5 floréal an 5.

ENTREPRENEURS. *Voyez* Fournisseurs.

EOGANE (L'). Loi du 23 floréal an 6.

EQUIPAGES des Bâtimens de la République. Loi du 3 brumaire an 4. — Arrêté du 17 ventose an 5.

ERE. Loi du 5 octobre 1793. — du 4 frimaire an 2.

ÉRICH-ÉEG. Décret du 18 brumaire an 2.

ERNOUD. Décret du 26 messidor an 2.

ESCADRES. Décret du 3 juillet 1790. — Loi du 21 septembre — du 23 octobre. — Décret du 21 avril 1791. — du 24 pluviôse an 2. — Loi du 8 ventose an 3. — du 3 brumaire an 4.

ESCAUT. Arrêté du 7 messidor an 6.

ESCLAVES. Loi du 27 juillet 1793.

ESCOMPTE. *Voyez* Caisses Nationales.

ESPAGNE, ESPAGNOLS. Loi du 28 janvier 1790. — du 7 mars 1793. — du 16 août. — du 26. — Décret du 27. — Loi du 7 septembre. — du 13. — du 14. — du 16 prairial an 2. — du 10 nivose an 3. — du 14 thermidor. — du 10 fructidor. — Arrêté du 3 ventose an 4. — Loi du 26 fructidor. — Arrêté du 9 pluviôse an 5. — Loi du 25 floréal an 7. — du 16 thermidor.

ESPARBÉS. Décret du 17 décembre 1792. — du 23. — du 4 février 1793. — du 4 mars.

ÉSTAING (D<sup>o</sup>). Loi du 16 mars 1792.

ÉTABLISSEMENS *Publics*. Loi du 4 ventose an 4.

ÉTALONS. Loi du 1<sup>er</sup>. brumaire an 2.

ÉTANGS et LACS. Loi du 14 frimaire an 2.

ÉTAPES. Loi du 3 mai 1793. — du 30 pluviôse an 2. — Loi du 27 brumaire an 3. — Arrêté du 2 ventose an 5. — du 28 germ. — du 1<sup>er</sup>. ventose an 6.

ÉTATS. Décret du 22 septembre 1790. — du 5 juillet. — du 2 avril 1793. — Loi du 8. — Décret du 13 mai. — Loi du 24. — du 20 juillet. — du 30. — du 20 août. — du 7 brumaire an 2. — Décret du 7 ventose.

ÉTATS-GÉNÉRAUX *des Provinces-Unies*. *Voyez* Provinces-Unies.

ÉTATS-MAJORS *des Bâtimens de la République*. Loi du 3 brumaire an 4.

ÉTATS-UNIS *d'Amérique*. *Voyez* Amérique Septentrionale.

ÉTENDARDS. *Voyez* Drapeaux.

ÉTOFFES *de soie*. Loi du 5 brumaire an 2.

ÉTRANGERS. Loi du 27 mai 1790. — Décret du 2 juillet. — Loi du 26. — du 17 novembre. — du 4 février 1791. — du 29 juin. — du 4 juillet. — du 1<sup>er</sup>. août. — du 22. — du 28 septembre. — du 3 février 1792. — du 26. — du 27 mai. — Décret du 5 juin. — Loi du 8. — du 21 juillet. — du 2 août. — du 22. — du 7 septembre. — Décret du 21. — Loi du 22 janvier 1793. — du 31. — du 3 février. — du 1<sup>er</sup>. mars. — du 8 avril. — du 16. — du 26. — du 24 juillet. — du 1<sup>er</sup>. août. — du 6 septembre. — du 14. — du 17 vendémiaire an 6. — Loi du 20. — Décret des 25 et 26. — du 5 brumaire. — du 8. — du 13. — du 12

frimaire. — Décret du 20. — Lois des 26, 28 et 29 germinal. — Décret du 2 floréal. — du 7. — du 5 vendémiaire an 3. — Loi du 7. — du 26. — du 23 messidor. — du 1<sup>er</sup>. frimaire an 4. — du 29 nivose. — du 14 ventose. — Arrêté du 19 floréal. — du 4 nivose an 5. — du 12 germinal. — Loi du 22. — du 11 messidor. — du 19 vendémiaire an 6. — du 9 frim. — Arrêté du 8 brumaire an 7. — du 25 ventose. — Loi du 4 floréal. — du 24. — du 22 pluviöse. — du 26 ventose. — du 22 messidor.

ÉTRENNES. Loi du 29 novembre 1789.

EU. Loi du 11 février 1791.

EURE. Loi du 26 juillet 1793.

EXAMEN. Loi du 10 août 1791. — du 6 février 1793.

EXEMPTIONS. *Voyez* Privilèges.

EX-NOBLES. Lois des 26, 28 et 29 germinal an 2. — Décret du 7 floréal. — du 15 thermidor. — du 18 fructidor. — du 2<sup>e</sup>. jour complémentaire. — du 7 frimaire an 3. — Loi du 22 nivose. — du 9 frimaire an 6.

EXPLOITATION. *Voyez* Bois.

EXPORTATIONS. Loi du 10 juillet 1791. — du 4 janvier 1792. — du 3 février. — du 26. — du 20 avril. — du 8 juin. — du 21 juillet. — du 12 septembre. — du 15. — du 30 octobre. — du 5 décembre. — du 17 février 1793. — du 1<sup>er</sup>. mars. — du 3 avril. — du 15 août. — du 3 septembre. — du 20 vendémiaire an 2. — Décret du 16 nivose. — du 21 ventose. — du 4<sup>e</sup>. jour complémentaire. — Loi du 20 thermidor an 3. — du 19 thermidor an 4. — Arrêté du 15 vendémiaire an 5. — Loi du 4 nivose. — du 25. — du 26 ventose. — du 2 fructidor. — Arrêté du 26 ventose an 7. — Loi du 16 thermidor.

## F.

FABRIQUES, FABRICANS. Loi du 26 vendémiaire an 3. — du 17 vendémiaire an 6. — du 16 pluviöse an 7.

FAILLITE. Décret du 21 vendémiaire an 3.

FAMILLES *des Militaires et Marins*. *Voyez* Défenseurs de la Patrie.

FAURE. Loi du 30 thermidor an 2.

FAUX-SAUNERS. *Voyez* Sel.

FÉCAMP. Loi du 19 décembre 1790. — du 4 mai 1791. — du 3 août 1792.

FÉDÉRALISME. Loi du 17 brumaire an 3.

FÉDÉRATION. Loi du 10 juin 1790. — du 17. — du 29. — Décret du 3 juillet. — du 8.

FÉLICITÉ (LA). Décret du 22 vendémiaire an 2.

FÉODALITÉ. Loi du 14 août 1792. — du 14 septembre. — du 8 vendémiaire an 2. — Décret du 25. — Loi du 3 brumaire. — du 16. — du 25.

FERMAGES. Loi du 15 germinal an 4.

FERMES (ci-devant). Décret du 9 février 1793.

FERMIERS. Loi du 11 janvier 1793.

FERS. Voyez Code Pénal.

FÊTES. Loi du 27 juillet 1793. — Décret du 8 ventose an 2. — Loi du 9 fructidor.

FEUX. Voyez Phares.

FILETS. Voyez Pêches, Pêcheurs.

FINANCES. Loi du 17 août 1793. — du 13 nivose an 3. — du 19 floréal. — du 1<sup>er</sup> fructidor. — Décret du 16 vendém. an 4. — Loi du 1<sup>er</sup> frimaire. — Arrêté du 3 germinal.

FINISTÈRE. Loi du 15 floréal an 3.

FLESSINGUE. Arrêté du 11 frimaire an 6. — du 17. — du 11 pluviose.

FLEURS-DE-LIS. Décret du 20 juillet 1793.

FLIBUSTIER (LE). Décision du 24 ventose an 6.

FLOTTES. Voyez Armée Navale.

FLOTTEURS. Loi du 4 octobre 1793.

FOIRES. Loi du 23 mai 1792. — du 8 juin.

FONCTIONNAIRES *publics*. Loi du 29 août 1790. — du 22 déc. — du 20 mars 1791. — du 4 janvier 1792. — Décret du 24 février. — Loi du 8 août. — du 10. — du 15. — du 26. — du 27. — du 30. — du 25 septembre. — du 27 octobre. — du 8 novembre. — du 22 janvier 1793. — du 26. — du 5 février. — du 1<sup>er</sup> mars. — du 5. — du 4 mai. — du 19 juin. — du 5 août. — du 26. — du 2 septembre. — du 6. — du 7. — du 8. — du 9. — du 11. — du 12. — du 17. — du 19 vendémiaire an 2.

- du 26 frimaire. — du 20 pluviose. — Loi du 7 floréal. — du 10. — Décret du 16. — Loi du 27. — Décret du 9 messidor. — Loi du 2 thermidor. — du 3. — du 5. — Décret du 27. — du 1<sup>er</sup> fructidor. — Loi du 16. — du 18. — Décret du 18. — Loi du 20. — Décret du 2<sup>e</sup>. jour complémentaire. — Loi du 21 vendémiaire an 3. — du 24. — du 23 nivose. — Décret du 4 pluviose. — Loi du 5 ventose. — du 10. — du 17. — du 16 germinal. — du 17. — du 19. — du 18 floréal. — du 18 prairial. — du 24 messidor. — du 3 thermidor. — Décret du 1<sup>er</sup> fructidor. — Loi du 5. — du 15. — du 21. — du 3 brumaire. — du 19 ventose an 4. — Arrêté du 27 ventose. — Loi du 2 messidor. — Arrêtés des 14 et 23. — Loi du 24. — du 18 thermidor. — du 25. — Arrêté du 29 vendémiaire an 5. — Loi du 4 brumaire. — du 24. — Loi du 14 frimaire. — Arrêté du 18. — Loi du 2 nivose. — du 9 messidor. — Proclamation du 23 nivose an 6. — Arrêté du 5 vendémiaire an 7. — du 22 pluviose. — du 20 ventose.
- FONDERIES et USINES.** Loi du 14 janvier 1793. — Décret du 15 mars. — Loi du 21 septembre.
- FONTENAY.** Décret du 20 décembre 1792.
- FONTIGNY.** Décret du 8 juin 1793.
- FORÇATS.** Voyez Galères, Galériens.
- FORÊTS.** Voyez Bois.
- FORGES.** Proclamation du 25 septembre 1791. — Loi du 11 avril 1793.
- FORTERESSES.** Loi du 6 août 1793.
- FORTIFICATIONS.** Loi du 10 juillet 1791.
- FORTS, CHATEAUX.** Loi du 9 septembre 1792. — Décret du 15 prairial an 2.
- FOURNEAUX à réverbères.** Décret du 3 brumaire an 2. — Loi du 17.
- FOURNIER.** Décret du 6 août 1791.
- FOURNIOL.** Décret du 24 frimaire an 3.
- FOURNISSEURS, FOURNITURES.** Loi du 28 janvier 1793. — du 16 février. — du 4 mars. — du 9 avril. — du 14 mai. — du 12 juillet. — du 6 septembre. — du 21. — du 29. — Décret du 20 messidor an 3. — Loi du 27. — du 30 pluviose an 5. — du 3 fructidor. — Arrêté du 9 fructidor an 6. — du 26 ventose an 7. — Loi du 12 vendémiaire an 8.

- FOURRAGES.** Loi du 1<sup>er</sup>. mars 1793. — du 6 septembre. — du 11.  
— du 12 floréal an 5.
- FRAIS de bureaux.** Loi du 31 mai 1791. — du 31 mai 1792.
- FRANÇAIS.** Loi du 2 mai 1790. — Décret du 2 juillet. — Loi du  
22 décembre. — du 6 juillet 1791. — du 16 octobre. — du  
janvier 1792. — Décret du 10 mars. — du 25 avril. — du 20  
juillet. — du 23 août. — du 17 septembre. — du 27 vendémiaire  
an 2. — Loi du 11 brumaire. — du 7 germinal. — du 16 prair  
— Arrêté du 21 vendémiaire an 5. — du 22 pluviôse an 7.
- FRANCHE-COMTÉ (ci-devant).** Loi du 12 décembre 1790.
- FRANCHISES des ports.** Loi du 20 avril 1790. — Décret du 7 mars  
1793. — Loi du 11 nivôse an 3. — Décret du 19. — du 27. —  
du 5 ventôse. — Loi du 7.
- FRANC-NAVIRE (LE).** Décret du 23 mai 1793.
- FRAUDEURS.** Voyez Smogleurs.
- FRÉJUS.** Loi du 18 avril 1792.
- FRÉMOND.** Décret du 6 juin 1792.
- FRÊT.** Voyez Navigation, Commerce.
- FRONTIÈRES.** Loi du 10 août 1792. — du 27. — du 2 septembre.  
— du 3. — du 9. — du 10. — du 3 septembre 1793. — Décret  
du 29. — du 25 vendémiaire an 2. — du 7 frumaire an 3. —  
Arrêté du 17 prairial an 7.

## G.

- GABELLE.** Loi du 30 mars 1790. — Du 22 mai.
- GABIERS.** Voyez Gens de mer.
- GAETAN.** Décret du 2 floréal an 2.
- GALBERT.** Décret du 22 septembre 1790.
- GALÈRES, GALÉRIENS.** Arrêtés des 4, 6, 7, 8 et 11 août 1789  
— Loi du 27 mai 1790. — du 9 septembre. — du 18 janv. 1792  
— du 12 février. — du 7 sept. — du 6 octobre. — Décret du 14  
mars. — Loi du 4 avril. — Décret du 5 pluviôse an 3. — Arrêté  
du 7 floréal an 5.
- GALLET.** Décret du 31 mai 1792.
- GALLOIS.** Arrêté du 23 ventôse an 6.
- GARANDO.** Décret du 1<sup>er</sup>. brumaire an 4.

- GARDE-CHOUERMES. Arrêté du 9 pluviôse an 6.  
 GARDE-CÔTES. Loi du 2 août 1793.  
 GARDE-MEUBLE (ci-devant). Loi du 10 juin 1793.  
 GARDE *Nationale*. Loi du 10 juin 1790. — du 14 sept. 1791. —  
 du 23 novembre 1792. — du 28 ventôse an 3. — du 24 prairial.  
 — du 4<sup>e</sup>. jour complémentaire. — du 25 thermidor an 5. —  
 Arrêté du 13 floréal an 7. — du 23.  
 GARDIENS *de Vaisseaux*. Loi du 6 brumaire an 3. — du 3  
 brumaire an 4.  
 GARDIENS *des Ports*. Loi du 6 brumaire an 3.  
 GARDIENS-VOLANS. Arrêté du 15 prairial an 6.  
 GARES. Décret du 6 germinal an 2.  
 GARNEAUT. Décret du 30 vendémiaire an 2. — du 16 messidor.  
 GARNISONS *des Vaisseaux*. Loi du 31 octobre 1790. — du 14  
 juin 1792. — du 9 pluviôse an 2. — Arrêté du 20 pluviôse  
 an 3. — Loi du 3 brumaire an 4.  
 GASPART. Loi du 22 juin 1790.  
 GASSIN. Décret du 2 janvier 1793.  
 GAUDEMARD. Décret du 14 nivôse an 2.  
 GAUTIER. Loi du 28 août 1791.  
 GAVET. Décret du 30 janvier 1793. — du 7 frimaire an 3.  
 GENDARMERIE, GENDARMES. Instruction du 1<sup>er</sup> octob. 1790.  
 — Loi du 16 février 1791. — du 6 juillet 1793. — du 17  
 vendémiaire an 2. — Décret du 28 pluviôse. — du 24 floréal.  
 — Loi du 28 germinal an 6.  
 GÉNÉRAUX. Décret du 8 avril 1793. — Loi du 16 mai. — du 15  
 septembre. — Décret du 24. — du 19 ventôse an 2.  
 GÈNES, GÉNOIS. Loi du 31 mars 1793. — Décret du 23 juin.  
 — du 20 septembre. — Loi du 2 nivôse an 2. — Décret du 2  
 floréal. — du 15 fructidor an 3. — Arrêté du 25 messidor  
 an 6.  
 GÉNIE. Arrêté du 21 messidor an 5.  
 GENS *de Couleur*. Décret du 7 août 1791. — Loi du 16 octobre.  
 — Décret du 15 septembre 1793. — Loi du 13 brumaire an 5.  
 — Arrêté du 3 prairial an 6. — du 17 thermidor. — du 22  
 thermidor an 7.  
 GENS *de Mer*. Décret du 7 avril 1790. — Loi du 10 juin. — du

15. — du 17. — du 15 août. — du 21 septembre. — du 17 novembre. — du 5 décembre. — du 7 janvier 1791. — du 17 juin. — du 12 septembre. — du 9 octobre. — Décret du 23. — Loi du 1<sup>er</sup>. juillet 1792. — du 26. — Décret du 12 mars 1793. — Loi du 15 juin. — du 8 juillet. — Instruction du 22. — du 1<sup>er</sup>. août. — du 2 septembre. — du 21. — Décret du 2 frimaire an 2. — Loi du 2 nivose. — Décret du 16. — Loi du 16 pluv. — du 11 ventose. — Décret du 23. — Loi du 22 germinal. — Décret du 18 floréal. — du 14 messidor. — du 16. — du 17. — du 26. — du 28. — du 29 thermidor. — du 3 fructidor. — du 5. — Loi du 12 vendémiaire an 3. — Décret du 27 brum. — du 30. — du 10 nivose. — Loi du 20. — Décret du 20. — Loi du 22. — Décret du 22. — du 25 pluviose. — Loi du 2 ventose. — du 7 germinal. — Décret du 4 floréal. — Loi du 10 prairial. — du 10 thermidor. — du 23. — du 3 brumaire an 4. — du 2 nivose. — Arrêté du 7 pluviose. — du 11. — Loi du 5 thermidor. — Arrêté du 15 fructidor. — du 24. — du 23 vendémiaire an 5. — du 27 pluviose. — du 17 ventose. — Loi du 11 floréal. — Arrêté du 9 vendémiaire an 6. — Loi du 11 brumaire. — Proclamation du 23 nivose. — Loi du 6 pluviose. — Arrêté du 1<sup>er</sup>. ventose. — du 8. — du 23. — du 27 pluviose an 7. — du 12 thermidor.

GENISSIEU. Arrêté du 14 germinal an 4.

GEOFFROY. Décret du 11 fructidor an 2. — Arrêté du 29 messidor an 6.

GIBRALTAR. Décret du 13 germinal an 3.

GIRARD, père et fils. — Arrêté du 24 messidor an 7.

GIRARD (JOHN). Décret du 1<sup>er</sup>. janvier 1793. — du 28 pluv. an 2.

GIRARDIN. Décret du 7 janvier 1793. — du 8. — du 11.

GIRAUD. Loi du 4 ventose an 3.

GOMBAULT. Loi du 29 juin 1792.

GOMME. Loi du 29 mars 1793.

GORÉE. Arrêté du 21 germinal an 6.

GORES. *Voyez Pêches.*

GORGI. Décret du 31 août 1793.

GOUDRONS. *Voyez Brais.*

GOULET. *Voyez Brest.*

GOULY. Décret du 5 octobre 1793. — du 9 frimaire an 3.

- GOUVERNEMENT. Décret du 17 pluviôse an 3. — Loi du 21 floréal. — du 9 prairial. — du 3 thermidor.
- GOUVERNEMENT *Révolutionnaire*. Loi du 19 vendémiaire an 2. — du 14 frimaire.
- GOUVERNEMENS ÉTRANGERS. *Voyez* Puissances Étrangères.
- GOUY-D'ARCI. Décret du 15 mai 1790.
- GRAINS. Décret du 29 août 1789. — du 18 septembre. — du 5 octobre. — du 16 novembre. — Loi du 17 novembre 1790. — du 12 décembre. du 4 janvier 1792. — du 3 février. — du 18 octobre. — du 5 décembre. — du 8. — Décret du 9. — Loi du 3 février 1793. — du 1<sup>er</sup>. mars. — Décret du 25. — Loi du 31. — du 5 juillet. — du 31 août. — du 5 septembre. du 6. — du 11. — du 15. — du 20 vendémiaire an 2. — Décret du 22 frimaire. — du 19 ventose. — Loi du 8 ventose an 3. — du 29 thermidor. — du 7 vendémiaire an 4. — du 26 ventose an 5. — du 18 germinal. — du 21 prairial. — Arrêté du 17 prairial an 7.
- GRANET. Décret du 1<sup>er</sup>. mai 1793.
- GRANGEVILLE-LAGRANGE. Décret du 24 ventose an 3.
- GRANVILLE. Loi du 5 janvier 1791. — Décret du 14 frimaire an 2. — du 5 thermidor.
- GRASSET. Décret du 30 frimaire an 2.
- GRATIFICATIONS. *Voyez* Pensions.
- GRECS. Décret du 17 nivose an 3. — du 1<sup>er</sup>. pluviôse.
- GREFFIERS. *Voyez* Ordre Judiciaire.
- GRÉGOIRE. Décret du 7 messidor an 3.
- GRÉLIER. Loi du 23 février 1791. — Décret du 3 janvier 1792.
- GRIBANNIERS. Loi du 17 novembre 1790.
- GROIGNARD. Décret du 19 mars 1792. — Loi du 29. — Décret du 25 mars 1793.
- GRIFFE. Loi du 21 juin 1793. *Voyez* Passe-ports.
- GRUISSAN. Loi du 20 mars 1791.
- GUADELOUPE. Décret du 27 juillet 1790. — du 22 septembre. — Loi du 4 mai 1791. — du 6 juillet 1792. — du 10 novemb. — Décret du 15 décembre. — du 24. — Loi du 26 janvier 1793. — du 31. — du 21 avril. — Décret du 6 mai. — Loi du 21

juin. — Décret du 15 septembre. — Loi du 16 vendémiaire an 2. — Décret du 14 nivose. — du 19 thermidor. — du 9 fruct. — Loi du 25 fructidor. — Décret du 5 vendémiaire an 3. — du 13. — du 11 nivose. — Loi du 3 prairial. — Arrêté du 17 prairial an 6.

GUERIN. Décret du 14 brumaire an 2.

GUERNESEY. Décret du 10 frimaire an 3.

GUERRE ( DÉCLARATION DE ). Loi du 27 mai 1790. — du 20 août 1791. — Décret du 5 mai. — Acte du Corps législatif du 19 juillet. — Loi du 7 septembre. — du 18. — du 19. — du 1<sup>er</sup>. février 1793. — du 1<sup>er</sup>. mars. — du 5. — du 7. — du 29. — du 16 thermidor an 2. — du 11 fructidor. — du 14 nivose an 3. — du 23 messidor. — Arrêté du 15 vendémiaire an 5. — Loi du 24 frimaire. — Arrêté du 4 messidor. — Loi du 17. — du 10 fructidor. — du 19 vendémiaire an 6. — Décrets des 25 et 26. — Loi du 25 brumaire. — Décret du 1<sup>er</sup>. pluviôse. — Loi du 16 frimaire an 7.

GUIANE. *Voyez* Cayenne.

GUIS. Décret du 5 mai 1792. — du 19 novembre.

## H.

HABILLEMENS. *Voyez* Vêtemens.

HAMBOURG , HAMBOURGEOIS. — Loi du 29 mars 1793. — du 27 juillet. — Arrêté du 17 vendémiaire an 8.

HAMILTON. Décret du 18 fructidor an 3.

HANCERNE. Décret du 2 fructidor an 2.

HANOVRIENS. Loi du 7 prairial an 2. — du 10 nivose an 3.

HARDES. *Voyez* Vêtemens.

HARENG. Loi du 10 avril 1791. — du 15 vendémiaire an 2. *Voyez* Pêches.

HARMAND ( de la Meuse ). Loi du 3 ventose an 3.

HAVRE ( LE ). Décret du 6 juillet 1790. — Loi du 14 octobre. — du 29. — du 4 mars 1791. — du 4 mai. — Décret du 22 juin. — Loi du 27 septembre. — du 8 ventose an 3. — Arrêté du 5 niv. an 6. — du 7 prair. — du 7 fruct. — du 9 brum. an 7.

HEDDE. Décret du 30 brumaire an 3.

HÉDOUVILLE. Arrêté du 25 nivose an 6.

- HEDWIG. Arrêté du 28 messidor an 6.
- HELLOT frères. Arrêté du 25 prairial an 6.
- HENNEBON. Loi du 10 décembre 1790.
- HÉRAULT ( L' ). Loi du 4 mai 1793. — du 14.
- HERBES DE MER. Arrêté du 16 thermidor an 6.
- HERBS ( LE ). Décision du 24 ventose an 6.
- HERCULE ( L' ). Arrêté du 18 floréal an 6.
- HERVÉ. Décret du 23 germinal an 2.
- HEUREUX ( D' ). Loi du 17 septembre 1792.
- HOLLANDE, HOLLANDAIS. *Voyez* Provinces-Unies.
- HOMMES de Couleur. Décret du 7 septembre 1792. — du 17 pluviôse an 2. *Voyez* Colonies.
- HONNEURS Militaires. *Voyez* Récompenses nationales.
- HONFLEUR. Loi du 23 octobre 1790.
- HONGRIE ( ROI DE ). Loi du 20 août 1792. — du 13 brumaire an 5.
- HOOCK ( LE ). Décret du 15 septembre 1793. — du 11 pluviôse an 2. — du 6 vendémiaire an 3.
- HOPITAUX de la Marine. Décret du 30 janvier 1793. — Loi du 27 septembre. — du 3 ventose an 2. — du 15 nivôse an 4. — Arrêté du 19 pluviôse an 6. — du 27 vendémiaire an 8.
- HORS DE SERVICE. *Voyez* Invalides.
- HUE. Décret du 2 juin 1792. — du 24. — du 15 ventose an 3. — du 19 fructidor. — Arrêté du 23 ventose an 6.
- HUQUES. Arrêté du 29 ventose an 6. — du 17 prairial.
- HUTTÉS. Décret du 23 mars 1792.
- HYDROGRAPHIE. *Voyez* Ecoles d'Hydrographie.

## I.

- ILLUMINATION. Décret du 16 mai 1793.
- IMBERT. Décret du 25 novembre 1792.
- IMPÉRIEUSE ( L' ). Décret du 23 ventose an 2.
- IMPORTATION. Loi du 31 janvier 1793. — du 19 février. — des 26 et 29 mars. — du 20 thermidor an 3. — du 6 frimaire an

4. — du 20 thermidor. — du 10 brumaire an 5. — du 11 prairial an 7.

IMPRIMERIE *de la République*. Loi du 21 prairial an 3.

INCENDIES. Décret du 8 septembre 1793. — du 26 vendém. an 3. — Arrêté du 18 floréal an 6.

INCIVISME. Loi du 5 août 1793.

INDEMNITÉS. Loi du 19 décembre 1790. — du 11 février 1791.

Décret du 27 septembre. — Loi du 9 novembre. — Décret du 5 mars 1792. — du 31 mai. — du 2 juin. — Loi du 21 juillet. — du 8 août. — Décret du 25. — Loi du 9 septembre. — Décret du 4 janvier 1793. — du 18 mars. — Loi du 7 mai. — du 3 juin. — du 6 juillet. — du 12 août. — du 21 septembre. — du 1<sup>er</sup>. brumaire an 2. — du 2. — Décret du 6. — du 1<sup>er</sup>. frimaire. — du 4. — du 11. — du 28 nivose. — du 19 pluviôse. — des 21 et 22. — Décret du 14 ventose. — du 17. — du 23. — du 4 germ. — Loi du 16 messidor. — du 9 thermidor. — Décret du 26 vendém. an 3. — Loi du 27. — Décret du 4 pluviôse. — Loi du 2 vent. — Décret du 7 thermidor. — du 15. — Loi du 11 frimaire an 4. — Arrêté du 24 nivose. — du 11. — Loi du 2 messidor. — Arrêtés des 14 et 23 messidor. — Loi du 24. — du 4 brumaire an 5. — du 3 prairial. — du 19 vendémiaire an 6. — du 24. — du 6 pluviôse. — du 29. — du 17 prairial. — Arrêté du 23 messidor. — Loi du 8 thermidor an 7. — Arrêté du 27.

INDES, INDIENS. Loi du 2 mai 1790. — Décret du 28 juin — Loi du 12 décembre. — du 17 avril 1791. — du 4 juillet. — du 20 juillet. — Décret du 16 août. — Loi du 25. — du 12 octobre. — du 15 janvier 1792. — du 28 mars. — Décret du 29. — Loi du 14 septembre. — du 1<sup>er</sup> novembre. — Décret du 4 janvier 1793. — du 4. — Loi du 15 février. — Décret du 8 juillet. — Loi du 24. — Décret du 19 pluviôse an 2. — du 3 germinal. — du 4 pluviôse an 3. — du 13. — Loi du 26. — du 1<sup>er</sup>. ventose. — du 3. — du 29 prairial an 5. — du 17 fructidor.

INDIGO. Loi du 12 mars 1793.

INFANTERIE. Règlement du 1<sup>er</sup>. août 1792. — du 1<sup>er</sup>. janvier 1792.

INGENIEURS *de la Marine*. Décret du 27 septembre 1791. — du 6 brumaire an 2. — du 9 fructidor. — du 6 brumaire an 3. — du 24 frimaire. — Loi du 3 brumaire an 4. — Arrêté du 21 messidor an 6.

INSCRIPTION *Maritime*. Loi du 3 brumaire an 4. — Arrêté du

- 21 ventose. — du 24 fructidor. — du 28 germinal an 5. — Proclamation du 23 nivose an 6. — Arrêté du 1<sup>er</sup>. ventose. — Arrêté du 7 messidor. — du 27 pluviöse an 7.
- INSTITUTEURS. Loi du 16 pluviöse an 2. — du 4<sup>e</sup>. jour complémentaire an 3. — Arrêté du 21 ventose an 4.
- INSTRUCTIONS. Loi du 27 août 1792. — Décret du 8 décembre. — Instruction du 22 juillet 1793. — Décret du 25 vendémiaire an 2. — du 18 floréal. — Lois du 26 pluviöse an 3.
- INTENDANS *des Bureaux de la Marine*. Voyez Directeurs des Bureaux de la Marine.
- INTENDANS *du Commerce* (ci-devant). Loi du 7 mars 1793.
- INTERPRÈTES. Loi du 8 brumaire an 2. — du 25 brumaire.
- INVALIDES *de Terre et de Mer*. Loi du 17 avril 1791. — du 13 mai. — Instruction du 29 juin. — Loi du 9 octobre. — du 25 mars 1792. — du 16 mai. — du 8 juin. — du 19 août. — du 6 février 1793. — du 3 mars. — du 14 avril. — du 6 juin. — du 11. — du 8 juillet. — du 18. — Décret du 21 septembre. — Loi du 22 vendémiaire an 2. — du 23 thermidor. — du 4 fructidor. — Décret du 25 frimaire an 3. — Loi du 15 germinal. — du 9 messidor. — Décret du 12. — Loi du 20 fructidor an 4. — du 11 brumaire an 6. — Arrêté du 23 messidor. — du 9 frimaire an 7.
- INVENTIONS. Décret du 17 brumaire an 2. — Arrêté du 24 messidor an 7.
- IRLANDE, IRLANDAIS. Loi du 5 septembre 1792. — Décret du 28 septembre 1793. — du 6 floréal an 2. — du 26 vendémiaire an 3. — du 2 nivose. — du 15 germinal.
- ISIGNY. Loi du 28 février 1791.
- ISLE D'AIX. Loi du 25 floréal an 7. — Arrêté du 22 thermidor.
- ISLE DE BOURBON. Voyez Isles de France et de la Réunion.
- ISLE DE RÉ. Loi du 19 décembre 1790. — du 19 nivose an 3. — Arrêté du 25 prairial an 6.
- ISLE D'OLÉRON. Loi du 19 décembre 1790. — du 19 nivose an 3.
- ISLES CONQUISES. Voyez Pays conquis.
- ISLES DE FRANCE et DE LA RÉUNION. Loi du 21 août 1791. Décret du 29 mars 1792. — Loi du 9 septembre. — du 1<sup>er</sup>. novembre. — Décret du 19 mars 1793. — Loi du 18 juillet.

— du 5 octobre. — du 23 vendémiaire an 2. — du 3 brumaire.  
 Décret du 22. — du 5 frimaire. — du 3 germinal. — du 29.  
 — Loi du 1<sup>er</sup>. ventose an 3. — Décret du 22 thermidor. —  
 du 26 vendémiaire an 4. — Loi du 2 prairial an 5. — du  
 29.

ISLES du Vent. Voyez Martinique.

ISLES Maritimes. Loi du 3 septembre 1792.

ISLES sous le Vent. Voyez Saint-Domingue.

ISNARD. Loi du 19 floréal an 3.

ITALIE. Arrêté du 18 germinal an 7.

ITHAQUE. Arrêté du 2 thermidor an 6.

J.

JACQUELIN. Décret du 13 messidor an 2.

JEAN-BART ( LE ). Décret du 27 pluviôse an 3. — du 19 flo-  
 réal. — Loi du 28 pluviôse an 5.

JEAN-BON SAINT-AND RÉ. Loi du 4 octobre 1790. — Décret  
 du 12 germinal an 3.

JEANNET. Arrêté du 13 prairial an 6. — Loi du 29 messidor  
 an 7.

JERSEY. Arrêté du 8 floréal an 6.

JETÉES. Loi du 24 juin 1793. Voyez Ports.

JONES ( PAUL ). Décret du 19 juillet 1792.

JOSNET. Décret du 19 ventose an 2.

JOULIN. Décret du 7 décembre 1792.

JUGEMENS Prévôtiaux. Loi du 7 mars 1790. — du 30. — du 20  
 avril.

JUIFS. Loi du 28 janvier 1790. — du 5 janvier 1791. — du 13  
 novembre.

JULIEN. Décret du 24 messidor an 2.

JUNON ( LA ). Décision du 24 ventose an 6.

JURANDES. Voyez Maîtrises.

JURISPRUDENCE Criminelle. Loi des 8 et 9 octobre 1789. —  
 du 25 avril 1790. — du 6 juin 1792. — du 3 septembre.

JURY. Voyez Code Pénal.

## K.

KERGUELEN. Décret du 5 février 1793.

KEYSSEL. Décret du 17 brumaire an 2.

## L.

LABADIE. Décret du 31 mai 1792.

LABAUME. Décret du 25 août 1792.

LABOUR. Loi du 11 nivose an 3.

LABOUREURS. Décret du 21 messidor an 2. — du 20 nivose an 3. — Loi du 22.

LACARRIÈRE. Décret du 10 janvier 1793. — du 31.

LACOSTE. Décrets des 8 et 9 novembre 1792. — du 20. — du 1<sup>er</sup>. décembre.

LACROSSE. Décret du 22 vendémiaire an 2.

LAFARGUE. Décret du 22 janvier 1793.

LAFERRIÈRE. Décret du 2 frimaire an 2.

LAFORÊT aîné. Décret du 2 thermidor an 2. — du 5 fructidor an 3.

LAGARDETTE. Décret du 17 fructidor an 2.

LAGRANGE. Décret du 24 ventose an 3. — Loi du 7 messidor.

LAHAUTIÈRE. Décret du 2 frimaire an 2.

LAHOUGUE. Décret du 11 février 1793.

LAIGNELOT. Décret du 9 septembre 1793.

LAINES. Loi du 26 février 1792.

LAIS et RELAIS *de la Mer*. Loi du 11 nivose an 2.

LALANDE. Loi du 17 juin 1791.

LALLEMANT. Décret du 13 frimaire an 2.

LAMANEURS. *Voyez* Pilotes.

LAMARRE. Décret du 17 décembre 1792. — du 8 juin 1793.

LANGUE *Française*. Loi du 2 thermidor an 2. — du 16 fructidor.

LANGUEDOC (ci-devant). Loi du 15 avril 1791.

LA PÉROUSE. Loi du 25 février 1791. — du 4 mai. — du 17 juin. — du 30 mai 1792. — Décret du 30 mai. — du 16 septembre.

LARCHEVÊQUE - THIBAUT. Décret du 11 mars 1793. — du 16 brumaire an 3.

LA ROCHELLE. Décret du 27 vendémiaire an 4. — Loi du 3<sup>e</sup> jour complémentaire.

LA TERRE. Arrêté du 5 fructidor an 6.

LAURENT. Décret du 7 thermidor an 3.

LAVAU-GAYON. Loi du 20 juillet 1793. — Décret du 6 août.

LAWRENS ( LE ). Décret du 29 pluviôse an 2.

LAZARETH. Arrêté du 15 fructidor an 6.

LEBAS. Arrêté du 29 ventose an 6. — du 17 prairial.

LEBLANC. Décret du 30 brumaire an 3.

LEBLOIS. Décret du 11 pluviôse an 2. — du 11 vendémiaire.

LEBRETON. Proclamation du 25 septembre 1791. — Loi du 29 juin 1792.

LE CARRUYER. Décret du 6 frimaire an 3.

LECLERC. Décret du 21 ventose an 2.

LÉGIONS. Loi du 8 avril 1793. — Décret du 16 mai.

LEGOFF. Décret du 2 brumaire an 2.

LEGUIN. Décret du 17 février 1793.

LEMOINE. Décret du 9 fructidor an 2. — du 6 brumaire an 3.

LEQUINIO. Décret du 9 septembre 1793.

LEROY. Décret du 24 vendémiaire an 2.

LESEURRE. Décret du 30 frimaire an 2.

LE TOURNEUR ( de la Manche ). Lois des 7 et 10 pluviôse an 3. — du 3 ventose.

LETTRES de Change. Décret du 1<sup>er</sup>. pluviôse an 2. — Loi du 29 nivose an 4.

LETTRES de Marque. Voyez Course.

LETTRES de Service. Décret du 25 vendémiaire an 2.

LETTRES et PAQUETS. Loi du 8 juin 1792. — du 7 avril 1793. — Décret du 8. — Loi du 7 août. — Décret du 21. — du 19 ventose an 2. — du 21. — Arrêté du 9 nivose an 6. — du 7 messidor. — du 5 vendémiaire an 7.

LEVANT et BARBARIE. Loi du 29 juillet 1791. — Proclamation du 17 décembre. — Loi du 22 juillet 1792. — du 18 germ. an 5.

LEVÉES *des Gens de Mer*. Loi du 10 juin 1790. — du 7 janv. 1791. — Décret du 16 nivose an 2. — Loi du 27 brumaire an 3. — du 3 brumaire an 4. — Arrêté du 28 germinal an 5. — Proclamation du 23 nivose an 6. — Arrêté du 27 pluviöse an 7.

LIBERTÉ ( LA ). Décret du 24 décembre 1792. — Loi du 23 ventose an 2.

LIBOURNE. Loi du 5 janvier 1791. — Décret du 28 messidor an 2.

LIÈGE, — LIÉGEOIS. Loi du 19 prairial an 2. — du 12 messidor an 4.

LIEUTENANS *de Vaisseau*. Voyez Officiers de la Marine Militaire.

LIGUIÈRES. Décret du 25 mars.

LIMOUX. Loi du 20 mai 1791.

LIQUEURS. Voyez Vins et Liqueurs.

LIQUIDATIONS. Loi du 12 septembre 1790. — du 10 novembre. — du 22 décembre. — du 11 février 1791. — du 4 mai. — du 16 juin. — du 12 juillet. — du 16. — du 18. — du 2 août. — du 13. — du 31. — du 3 septembre. — du 12. — du 29. — du 2 octobre. — du 16. — du 13 janvier 1792. — du 12 février. — du 24. — du 18 avril. — du 10 juin. — du 7 juillet. — du 22 octobre. — Décret du 25 mars 1793. — du 12 mai. — du 22 juillet. — du 1<sup>er</sup>. brumaire an 2. — du 9. — du 2 nivose. — Loi du 24. — du 7 pluviöse. — des 14 et 19. — Décret du 2 ventose. — du 12. — du 3 germinal. — du 11 floréal. — Loi du 24 messidor. — du 17 fructidor. — du 29. — du 7 frimaire an 3. — du 27 pluviöse. — du 4 fructidor. — du 9. — Décret du 21. — Loi du 15 brumaire an 4. — Arrêté du 26 vendémiaire an 5. — du 29 pluviöse an 6. — Loi du 6 germinal. — Arrêté du 13. — Loi du 2 messidor. — Arrêté du 5 nivose an 7.

LISTE *Civile*. Loi du 10 juin 1793.

LISTES. Loi du 10 thermidor an 3. Voyez États.

LIVRES. Loi du 12 frimaire an 2. — du 4 vendémiaire an 3.

LIVRETS *des gens de Mer*. Loi du 7 janvier 1791. — Procla-

- mation du 13. — Arrêté du 21 ventose an 4. *Voyez* Inscription maritime.
- LODI (le). Arrêté du 13 thermidor an 6.
- LOGEMENS *de Gens de Guerre et autres*. Loi du 7 avril 1790. — du 18 septembre. — du 5 octobre. — du 5 novembre. — Loi du 22 août 1792. — Arrêté du 24 nivose an 4. — du 23 nivose an 6.
- LOING. Loi du 27 nivose an 5.
- LOIRE. Décret du 20 avril 1793. — du 17 fructidor an 2. — Arrêté du 23 germinal an 7.
- LOIRE *Inférieure*. Loi du 3 juin 1793.
- LOIS. Loi du 5 octobre 1790. — Décret du 25 juin 1791. — du 29 décembre. — Loi du 3 août 1792. — du 17. — du 18. — Décret du 21 septembre. — Loi du 13 janvier 1793. — Décret du 9 mai. — Loi du 13 juin. — Décret du 22. — Loi du 17 juillet. — du 26. — Décret du 17 août. — Loi du 15 vendémiaire an 2. — du 19. — du 5 brumaire. — Décret du 14. — Loi du 11 prairial. — du 8 pluviöse an 3. — du 28. — du 12 vendémiaire an 4. — du 3 brumaire. — Arrêté du 12. — du 25 pluviöse. — du 2 germinal. — Loi du 7 brumaire an 6.
- LONGCHAMP. Décret du 28 août 1792.
- LONGITUDES. Décret du 17 février 1793. — du 7 messidor an 3. — du 23 vendémiaire an 4.
- LORRAINE (ci-devant). Loi du 12 décembre 1790.
- LOUISIANE. Décret du 27 messidor an 2.
- LOYERS. Loi du 15 germinal an 4.
- LUCAS. Décret du 22 nivose an 3.
- LUCOT. Loi du 12 septembre 1791. — Décret du 30 frimaire an 2.
- LUXEMBOURG (LÉGION DE). Loi du 8 avril 1793.
- LYON (Député). Loi du 16 vendémiaire an 2.

## M.

- MACHINES. Loi du 4 brumaire an 3.
- MAGASINS. Décret du 26 juillet 1793. — Loi du 31 août. — du 22 brumaire an 3. — Décret du 19 ventose. — Loi du 13

- fructidor. — Arrêté du 7 nivose an 6. — Loi du 13 messidor an 7.
- MAGE. Décret du 7 décembre 1792.
- MAGENDIE. Décret du 16 juin 1793.
- MAILLANNE. Loi du 17 septembre 1792.
- MAISONS NATIONALES. Arrêté du 21 frimaire an 7. — du 25.
- MAÎTRES *au petit Cabotage*. Loi du 10 août 1791. — Décret du 10 brumaire an 3. — Loi du 3 brumaire an 4.
- MAÎTRES *des Requêtes* (ci-devant). Loi du 7 mars 1793.
- MAÎTRISES et JURANDES. Loi du 17 mars 1791.
- MAJESTUEUX (LE). Loi du 5 décembre 1790.
- MAJORITÉ. Loi du 31 janvier 1793.
- MAJORS *de Vaisseaux*. Voyez Officiers de la Marine Militaire.
- MALTHE. Loi du 19 septembre 1792. — Décret du 2 décembre. — Loi du 14 messidor an 6.
- MANCHE (LA). Loi du 28 ventose an 2. — Arrêté du 22 floréal an 6.
- MANDATS. Loi du 28 ventose an 4. — du 29. — du 5 germinal. — du 17. — du 16 pluviöse an 5. — Arrêté du 28.
- MANECQ. Décret du 23 mai 1793.
- MANGOURIT. Loi du 13 brumaire an 3.
- MANIFESTES. Arrêté du 27 thermidor an 5.
- MANŒUVRES DE L'INFANTERIE. Règlement du 1<sup>er</sup>. août 1791.
- MANTES. Loi du 18 août 1792.
- MANUFACTURES *d'Armes et autres*. Loi du 25 juin 1792. — du 15 août. — du 19. — du 9 septembre. — du 10. — du 9 octobre. — du 13. — du 14 mai 1793. — du 22 juin. — du 18 septembre. — du 18 vendémiaire an 2. — du 1<sup>er</sup>. brumaire. — du 5 ventose an 3. — Arrêté du 2 brumaire an 5. — du 25 prairial an 6.
- MANUFACTURIERS. Loi du 16 thermidor an 2.
- MANUSCRITS. Loi du 12 frimaire an 2. — du 4 brumaire an 3.
- MAQUEREAU. Loi du 15 vendémiaire an 2. Voyez Pêches.
- MARAI. Loi du 13 messidor an 3.
- MARBOIS (BARBÉ). Décret du 13 juillet 1790.

**MARCHANDISES, — MARCHANDS.** Loi du 23 mai 1792. — du 29 novembre. — du 19 mai 1793. — du 27 juillet. — du 15 août. — du 3 septembre. — du 11. — du 29. — du 18 vendémiaire an 2. — du 26. — du 11 brumaire. — Décret du 8 frimaire. — Loi du 14 nivose. — du 6 ventose. — Décret du 21. — Loi du 16 thermidor. — du 21 fructidor. — Décret du 4<sup>e</sup>. jour complémentaire. — du 22 brumaire an 3. — Loi du 22. — du 6 frimaire. — du 12. — du 4 nivose. — du 24. — du 12 pluv. — du 8 ventose. — du 2 floréal. — du 19 therm. — Arrêté du 15 vendémiaire an 5. — du 4 brumaire. — Loi du 10. — Arrêté du 20. — Loi du 26. — du 19 frimaire. — Arrêté du 9 pluviôse. — Loi du 19. — Arrêté du 12 ventose. — Loi du 19 vendémiaire an 6. — du 29 nivose. — Arrêté du 9 ventose. — du 9 prairial. — du 25. — du 15 brumaire an 7. — du 11 prairial.

**MARCHÉS.** Loi du 14 janvier 1790. — du 13 mai. — du 14 oct. — du 13 mai 1792. — Décret du 20 novembre. — du 19 déc. — Loi du 1<sup>er</sup>. janvier 1793. — du 4 mars. — du 29. — du 8 avril. — du 6 juillet. — du 10 septembre. — du 11 brumaire an 2. — du 17 frimaire. — du 22 nivose. — du 24 nivose an 3. — du 27. — du 8 ventose. — du 5 floréal. — du 19. — du 17 messidor. — du 3 thermidor. — du 7 vendémiaire an 4. — Arrêté du 9 brumaire an 6. — du 25 ventose. — du 12 mess. — du 9 fructidor.

**MAREC.** Décret du 21 septembre 1793. — du 4 fructidor an 2

**MARÉCHAL.** Décret du 30 janvier 1793. — du 7 frimaire an 3.

**MARÉCHAUSSÉE.** *Voyez* Gendarmerie.

**MARESCOT.** Arrêté du 3 floréal an 6.

**MARIAGES.** Loi du 9 mars 1793.

**MARIETTE.** Loi du 29 ventose an 3. — du 6 germinal.

**MARIN et DRUILLET.** Loi du 24 novembre 1790.

**MARINE Militaire.** *Voyez* Officiers de la Marine Militaire.

**MARINIERS.** Loi du 7 janvier 1791. — Décret du 28 nivose an 2. — du 24 fructidor. — du 20 nivose an 3. — Loi du 3 brumaire an 4. — Arrêté du 23 germinal an 7.

**MARINS.** *Voyez* Gens de mer.

**MAROC.** Loi du 10 avril 1791. — Décret du 5 floréal an 2.

**MARQUE.** *Voyez* Code Pénal.

**MARSEILLE.** Loi du 9 septembre 1790. — du 12 décembre. —

du 19. — du 1<sup>er</sup>. août 1791. — du 13 janvier 1792. — du 1<sup>er</sup>. août. — Décret du 26 septembre. — du 2 janvier 1793. — du 31 mars. — du 27 août. — du 17 vendémiaire an 2. — du 1<sup>er</sup>. frimaire. — Loi du 4 nivose. — du 22 germinal. — Décret du 11 fructidor. — Loi du 11 nivose an 3. — Décret du 19. — Loi du 7 pluviôse. — Décret du 5 ventose. — Arrêté du 15 fructidor an 6.

MARTEAUX. *Voyez Bois.*

MARTIGUES. Loi du 23 janvier 1791. — du 20 avril.

MARTIN. Décret du 7 septembre 1793. — du 3 nivose an 2.

MARTINIQUE. Arrêté du 14 octobre 1789. — Loi du 18 févr. 1791. — du 17 juin. — du 12 septembre. — Décret du 1<sup>er</sup>. avril 1792. — Loi du 27 juin. — Décret du 15 juillet. — du 25 août. — du 16 novembre. — du 22. — du 23. — du 25. — du 8 décembre. — du 24. — du 13 mars 1793. — du 23 mai. — du 8 juin. — du 16. — du 21. — du 15 septembre. — du 17 vendémiaire an 2. — du 14 nivose. — du 7 pluviôse. — du 24 messidor. — du 5 vendémiaire an 3. — du 7. — du 10. — du 13. — du 27. — Loi du 17 brumaire. — Décret du 17 frimaire. — du 10 nivose. — Loi du 3 prairial. — Arrêté du 28 brumaire an 5. — du 4 messidor. — Loi du 17. — Arrêté du 29 ventose an 6.

MARKETTE. Décret du 30 thermidor an 3.

MASSÉS. *Voyez Troupes de Terre.*

MASSIAC. Loi du 17 brumaire an 3.

MATELOTS. *Voyez Gens de mer.*

MATIÈRES MÉTALLIQUES. Arrêté du 7 prairial an 6.

MATRICULES et REGISTRES DES CLASSES. Loi du 7 janvier 1791. — du 3 brumaire an 4. — Arrêté du 21 ventose. *Voyez Inscription Maritime.*

MAUBAILLARECQ. Décret du 7 avril 1792.

MAURES. Loi du 29 mars 1793.

MAUZI. Décret du 7 janvier 1793.

MAXIMUM. *Voyez Commerce.*

MAYENCE, — MAYENÇAIS. Décret du 19 prairial an 2.

MEARES. Décret du 13 floréal an 3.

MÉDECINS. *Voyez Officiers de Santé.*

MÉDITERRANÉE. Loi du 9 juillet 1790. — du 12 décembre. —

- du 1<sup>er</sup>. mars 1793. — Décret du 9 mai. — Loi du 14 nivose an 2. — du 3 pluviôse. — du 27 nivose an 3. — Lois des 1<sup>er</sup>. et 10 pluviôse. — Décret du 28 ventose. — Loi du 25 germ. — Arrêté du 15 ventose. — du 3 floréal. — du 9 prairial. — du 7 messidor.
- MENDICITÉ, MENDIANS. Décret du 24 vendémiaire an 2. — du 6 brumaire. — Loi du 11.
- MENTOR. Loi du 18 prairial an 6.
- MER. Loi du 29 avril 1792. — du 23 mai. — du 27. — du 18 octobre. — Décret du 17 février 1793. — Loi du 21 septembre. — du 11 nivose an 2. — du 21 prairial. — Décret du 23 vendémiaire an 4. — Arrêté du 24 brumaire an 6. — du 24 messidor an 7.
- MER-ADRIATIQUE. Arrêté du 3 thermidor an 6.
- MER-ÉGÉE. Arrêté du 2 thermidor an 6.
- MERILLON. Décret du 5 frimaire an 2.
- MERLIMONT. Loi du 1<sup>er</sup>. juillet 1792.
- MESSAGERIES Nationales. Décret du 4 août 1791. — du 1<sup>er</sup>. mai 1793. — du 4 août. — du 7 thermidor an 3. — du 3 fructidor. — du 6 nivose an 4.
- MESSIER. Décret du 26 vendémiaire an 3.
- MEUZE. Arrêté du 12 messidor an 4. — du 8 thermidor.
- MICHEL. Loi du 15 floréal an 3.
- MIGNIOT. Décret du 22 mai 1792.
- MILH. Décret du 15 pluviôse an 2.
- MINERVE (LA). Décret du 28 ventose an 3.
- MINISTÈRE, MINISTRES. Décret du 5 juin 1790. — du 5 juillet. — Loi du 15 septembre. — du 11 février 1791. — du 23. — du 20 mars. — du 25. — du 25 mai. — du 25 juin. — Décret du 18 octobre. — du 29 décembre. — du 14 janvier 1792. — Acte du Corps Législatif du 25 mars. — Décret du 29. — du 1<sup>er</sup>. juin. — Loi du 29. — Acte du Corps Législatif du 25 juillet. — Loi du 10 août. — du 11. — du 12. — du 15. — du 27. — du 2 septembre. — Décrets des 26 et 28 septembre. — du 29. — Loi du 6 octobre. — du 10. — Décret du 30. — Loi du 2 janvier 1793. — Décret du 6. — du 9. — Loi du 3 févr. — du 5. — du 7 mars. — du 20. — du 27. — du 29. — Décret du 2 avril. — du 8. — du 23. — Loi du 24 juillet. — du 27.

— du 30. — du 1<sup>er</sup>. août. — Décret du 5. — Loi du 17. — du 11 septembre. — du 21. — du 16 vendémiaire an 2. — du 15 brumaire. — Décret du 20. — Loi du 25. — du 12 frimaire. — Décret du 12. — Loi du 26. — du 18 nivose. — Décret du 7 pluviose. — du 12 germinal. — Loi du 10 vendémiaire an 4. — Arrêté du 13 brumaire. — Loi du 17. — Arrêté du 23. — du 28. — Loi du 1<sup>er</sup>. frimaire. — du 24. — du 18 pluv. — du 24. — du 3 ventose. — Arrêté du 3. — du 29. — Loi du 9 floréal. — du 10 messidor. — Arrêté du 28. — du 21 fructidor. — Loi du 16 vendémiaire an 5. — du 11. — Arrêté du 18 frimaire. — du 23. — du 4 nivose. — Loi du 2 ventose. — du 18 germinal. — Arrêté du 21. — du 17 messidor. — Loi du 24. — Arrêté du 28. — du 14 vendémiaire an 6. — du 28 brumaire. — du 9 nivose. — du 17 ventose. — Loi du 24 floréal. — du 2 thermidor an 7.

**MINISTRE de la Marine.** Décret du 6 août 1790. — Loi du 21 septembre. — du 20 mars 1791. — du 25 juin. — Décret du 18 octobre. — des 1<sup>er</sup>. et 2 février 1792. — du 27. — Observations du 7 mars. — Décret du 14 avril. — du 26 juillet. — Lois des 10 et 11 août. — du 15. — Décret du 27. — du 16 septembre. — Loi du 25 octobre. — Décret du 4 novembre. — du 20. — Loi du 5 janvier 1793. — du 3 février. — du 14. — Décret du 15. — du 7 mars. — du 13. — Loi du 23. — Décret du 29. — Loi du 10 avril. — Décret du 11. — du 23. — Loi du 6 juillet. — du 27. — du 28. — du 30. — du 7 août. — Décret du 21. — Loi du 25. — du 20 septembre. — Décret du 20. — Loi du 4 octobre. — Décret du 22 vendémiaire an 2. — du 15 brumaire. — Loi du 11 frimaire. — Décret du 4 nivose an 2. — du 10 pluviose. — Loi du 16 fructidor an 4. — Arrêté du 28 messidor an 5. — du 6 ventose an 6. — du 8 floréal. — Loi du 22 prairial. — du 12 messidor. — du 21 fructidor. — du 1<sup>er</sup>. jour complémentaire. — du 9 vendémiaire an 7. — Loi du 12 ventose. — Arrêté du 24. — du 27 germinal. — du 14 messidor. — Loi du 2 thermidor. — du 9 fructidor. — du 16 vendémiaire an 8.

**MIOT.** Loi du 18 brumaire an 3.

**MIQUELON.** Voyez Saint-Pierre et Miquelon.

**MODÈLES.** Loi du 4 brumaire an 3.

**MODESTE (LA).** Loi du 2 nivose an 2.

**MOISSAC.** Loi du 30 mars 1791.

**MOLAS.** Décret du 23 ventose an 2.

- MOLLARD. Décret du 19 mars 1793. — du 29 septembre.
- MOISSONNEURS. Décret du 21 messidor an 2.
- MONGE. Décret du 3 avril 1793.
- MONIER. Décret du 3 février 1793.
- MONNEREAU. Décret du 17 frimaire an 3.
- MONNET. Décret du 9 floréal an 2.
- MONNOIES. Loi du 26 avril 1793. — du 16 vendémiaire an 2. — du 20. — du 16 thermidor. — du 20 ventose an 4. — du 16 pluv. an 5.
- MONTAGNE (LA). Décret du 25 ventose an 2.
- MONTAGNE (PORT-LA-). *Voyez* Toulon.
- MONTAUBAN. Loi du 23 janvier 1791.
- MONT-DENOIX. Acte du Corps Législatif du 4 juillet 1792.
- MONTMARIN. Décret du 5 janvier 1792. — Loi du 29 juin. — du 14 août. — du 16 septembre.
- MONTPELLIER. Loi du 14 frimaire an 3.
- MONT-SERRAT. Décret du 17 vendémiaire an 3.
- MONUMENS *Publics*. Loi du 14 août 1792. — du 4 juillet 1793. — du 14 septembre. — du 18 vendémiaire an 2. — du 7 brumaire.
- MORAINVILLE. Décret du 8 octobre 1790.
- MORARD (DE GALLES). Décret du 24 pluviöse an 2.
- MORBIHAN (LE). Loi du 15 floréal an 3.
- MOREAU. Décret du 12 pluviöse an 3.
- MORLAIX. Loi du 11 février 1791.
- MORT. *Voyez* Code Pénal.
- MORUE. Loi du 10 avril 1791. *Voyez* Pêches.
- MOULINS. Loi du 22 juin 1793.
- MOUSSES. Loi du 7 janvier 1791. — du 15 mai. — du 3 brumaire an 4. — Arrêté du 30 ventose an 5.
- MOZAMBIQUE. Loi du 9 septembre 1791.
- MULETS. *Voyez* Bestiaux.
- MUNICIPALITÉS. Décret du 14 mai 1790. — Loi du 1<sup>er</sup>. août. — du 20. — du 22. — du 21 septembre. — du 5 octobre. — du 1<sup>er</sup>. février 1793. — du 15 septembre. — du 5 brumaire an 2.

MUNITIONS de guerre et de bouche. Loi du 21 juillet 1792. — du 18 août. — du 22. — du 15 août 1793. — Arrêté du 7 nivose an 6.

MYRIAGRAMMES. Loi du 4 ventose an 4.

## N.

NAJAC. Décret du 1<sup>er</sup> mai 1793.

NANTES. Loi du 4 juillet 1791. — Décret du 8 novembre 1792. — du 30 juillet 1793. — du 21 août. — Loi du 3 brumaire an 2. — du 7. — du 23 fructidor. — Décret du 6 pluviôse an 3. — Loi du 27. — Arrêté du 15 floréal an 6.

NANTUKOIS. Loi du 21 septembre 1790. — du 5 janvier 1791. — du 25 juillet.

NARBONNE. Loi du 19 janvier 1791. — du 13 janvier 1792.

NAUFRAGES, NAUFRAGÉS. Décret du 23 octobre 1791. — du 8 décembre. — du 30 janvier 1793. — du 21 févr. — Loi du 12 vendémiaire an 3. — du 15 thermidor an 5. — Arrêté du 15 vendémiaire an 6. — du 27 thermidor an 7.

NAVIGATION. Loi du 26 juillet 1790. — du 7 janvier 1791. — du 13 août. — du 11 décembre. — Décret du 13 mars 1792. — Loi du 27 mai. — du 3 septembre. — du 18 décembre. — du 30. — Décret du 1<sup>er</sup> janvier 1793. — Loi du 22. — du 3 mars. — du 31. — du 8 avril. — du 26 juillet. — du 27. — Décret du 15 septembre. — Loi du 21. — Décret du 21 vendémiaire an 2. — du 2 frimaire. — du 15. — Loi du 2 pluv. — Décret du 7. — du 6 germinal. — du 17 fructidor. — Loi du 24 vendémiaire an 3. — Décret du 24 frimaire. — du 24 ventose. — du 23 floréal. — du 28 messidor. — du 10 thermidor. — du 15. — Loi du 3 brumaire an 4. — du 4 nivose. — Arrêté du 19 floréal. — Loi du 14 thermidor. — du 21 vendémiaire an 5. — du 27 nivose. — du 28 fructidor. — Arrêté du 15 fructidor an 6.

NAVIRES. Voyez Bâtimens du Commerce.

NÉGOCIANS. Décret du 28 août 1790. — Loi du 29 juin 1791. — du 3 septembre 1792. — du 9. — Décret du 4 novembre. — Loi du 29. — Décret du 15 décembre. — du 27 juillet 1793. — du 21 septembre. — Loi du 3 brumaire an 2. — du 27 thermidor an 3. — Décret du 15 fructidor. — Arrêté du 3 ventose an 4.

NÈGRÈ. Décret du 15 décembre 1792.

NÈGRES. *Voyez* Noirs.

NÈGRIER. Décret du 16 août 1791. — du 19 octobre.

NÈRAC. Décret du 17 messidor an 2.

NEUTRES. Loi du 9 mai 1793. — — du 27 juillet. — du 16 août. — du 11 septembre. — du 3 brumaire an 2. — Décret du 1<sup>er</sup> pluviöse. — Loi du 19 pluviöse an 3. — Décret du 15 thermidor. — Arrêté du 28 brumaire an 4. — du 14 messidor. — du 28. — du 19 thermidor. — du 2 frimaire an 5. — du 3. — du 9. — du 12 ventöse. — du 27 thermidor. — du 8 ventöse an 6. — du 25. — Loi du 27. — du 4 prairial. — du 7 messidor. — du 8 brumaire an 7. — du 24. — du 28 ventöse.

NEVERS. Loi du 15 décembre 1790.

NEW-YORCK. *Voyez* États-Unis d'Amérique.

NICE. Loi du 30 janvier 1793. — du 13 fructidor an 3. — Arrêté du 9 brumaire an 7.

NICOU. Loi du 17 septembre 1792.

NIELLY. Loi du 22 brumaire an 3.

NIOU. Loi du 23 fructidor an 2. — du 25 germinal an 3. — du 16 vendémiaire an 4. — Arrêté du 5 prairial an 6.

NOBLES, NOBLÈSSE ( EX- ) Loi du 23 juin 1790. — du 17 avril 1793. — des 27, 28, 29 germinal an 2. — Décret du 7 floréal. — des 15 et 16 thermidor. — du 18 fructidor. — du 2<sup>e</sup> jour complémentaire. — du 7 frimaire an 3. — Loi du 22 nivöse. — du 3 brumaire an 4. — du 9 messidor an 5.

NOIRMOUTIER. Loi du 8 juillet 1793.

NOIRS. Loi du 16 octobre 1791. — du 11 août 1792. — du 5 octobre. — du 27 juillet. — du 16 pluviöse an 2. — Décret du 12 germinal. — Loi du 8 prairial. — Arrêté du 3 prairial an 6. — du 17 thermidor. — du 22 thermidor an 7. *Voyez* Colonies.

NOMS et PRÉNOMS. Loi du 6 fructidor an 2. — Arrêté du 19 nivöse an 6.

NON-CATHOLIQUES. Loi du mois de décembre 1789.

NORBEC. *Voyez* Texier-Norbec.

NORD. Loi du 27 mai 1792.

NOTAIRES. Loi du 26 mai 1793.

NOVICES. Loi du 7 janvier 1791. — du 15 mai. — du 16 pluviöse

- an 2. — du 3 brumaire an 4. — Proclamation du 23 nivose an 6.  
**NOUVELLE-GALLES (LA)**. Décret du 1<sup>er</sup>. floréal an 3.  
**NOUVELLE-ORLÉANS (LA)**. Décret du 27 messidor an 2.  
**NUMÉRAIRE**. Loi du 22 août 1791. — du 29 juin 1792. —  
 du 4 août. — Décret du 27. — Loi du 5 septembre. — du 8  
 avril 1793. — Décret du 11. — Loi du 4 août. — du 6 sep-  
 tembre. — du 6 prairial an 3. — du 2 floréal. — Arrêté du 23  
 pluviôse an 7.

## O.

- OBLIGATIONS**. Loi du 15 germinal an 4. — du 15 fructidor  
 an 5. — du 11 frimaire an 6. — du 16 nivose.  
**OcéAN (L')**. Décret du 6 juillet 1790. — Loi du 4 octobre 1793.  
 — du 18 ventose an 3.  
**OFFICES de Judicature et autres**. Arrêtés des 4, 6, 7, 8 et  
 11 août 1789. — Décret du 29 novembre. — Loi du 15 août  
 1790. — Décret du 29 novembre. — Loi du 15 août 1790.  
 — du 12 septembre. — du 10 novembre. — du 8 mai 1791.  
 — du 15. — du 18 juillet. — du 29 septembre. — du 2 octobre.  
 du 13 janvier 1792. — du 12 février. — du 18 avril. — Dé-  
 cret du 2 nivose an 2. — Loi du 7. — Décret du 2 ventose.  
 — du 3 germinal. — du 21 fructidor an 3.  
**OFFICIERS d'Administration de la Marine**. Voyez Administra-  
 tion de la Marine.  
**OFFICIERS d'Administration des Colonies**. Voyez Administra-  
 tion des Colonies.  
**OFFICIERS d'Amirauté**. Voyez Amirauté.  
**OFFICIERS de Fortune**. Loi du 19 janvier 1791.  
**OFFICIERS de la Marine Militaire**. Loi du 7 juillet 1790. — du 26  
 — du 31. — du 20 août. — du 18 septembre. — du 19 janvier  
 1791. — du 11 février. — Proclamation du 10 avril. — Décret  
 du 21. — Loi du 15 mai. — du 20. — du 1<sup>er</sup>. juin. — du 15.  
 — du 6 juillet. — du 20. — Décret du 16 août. — Loi du 28.  
 — Décret du 19 octobre. — du 9 février 1792. — du 12. — du 27.  
 — du 1<sup>er</sup>. mars. — Loi du 1<sup>er</sup>. mai. — du 6. — Décret du 31 mai.  
 — du 5 juin. — du 27 juillet. — du 28. — du 2 août. — du 19.  
 — du 22. — du 16 septembre. — du 17. — du 18. — du 25  
 octobre. — du 21 décembre. — Loi du 29. — Décret du 7 janv.  
 1793. — du 8. — du 10. — Loi du 13. — Décret du 22. — Loi

du 2 février. — Loi du 6 février. — du 17 février. — du 18 mars. — du 8 avril. — Décret du 13 mai. — Loi du 14. — du 26. — du 9 juin. — du 28. — du 18 juillet. — Instruction du 22. — Décret du 23. — Loi du 28. — Décret du 31. — du 2 septemb. — Loi du 5. — du 6. — du 15. — du 29. — du 16 vendémiaire an 2. — du 16 nivose. — du 28. — du 3 pluviöse. — Décret du 10. — Loi du 14. — du 1<sup>er</sup>. messidor. — Décret du 13. — du 18. — Loi du 22 brumaire an 3. — du 29 frimaire. — du 1<sup>er</sup>. pluviöse. — Décret du 12. — Loi du 29. — du 3 ventose. — Décret du 19 germinal. — du 27. — du 5 thermidor. — du 7. — du 18 fruct. — Loi du 20. — Décret du 20 vendémiaire an 4. — Loi du 3 brumaire. — du 23. — du 9 pluviöse. — Arrêté du 10 floréal. — du 17. — du 23 prairial. — du 21 thermidor. — du 28 brumaire an 5. — Loi du 22 pluviöse. — Arrêté du 17 ventose. — du 28 germinal. — Loi du 11 prairial. — du 28 thermidor. — du 25 fructidor — Arrêté du 23 ventose an 6. — du 8 floréal. — du 23 messidor.

**OFFICIERS de Port.** Loi du 17 vendémiaire an 2. — Décret du 6 pluviöse an 3.

**OFFICIERS de Santé.** Loi du 8 juin 1792. — Décret du 7 sept. — du 30 décembre. — Loi du 26 janvier 1793. — Décret du 31. — du 9 mai. — Loi du 18 juillet. — du 1<sup>er</sup>. août. — du 25. — du 5 septembre. — du 11. — du 18 frimaire an 2. — Décret du 2 ventose. — du 23. — Loi du 6 brum. an 3. — du 15 nivose an 4. — du 23 floréal an 5. — du 11 frimaire an 6. — Arrêté du 19 pluviöse. — du 23 ventose. — du 7 vendémiaire an 8.

**OFFICIERS des Bâtimens du Commerce.** Loi du 11 juillet 1790. — Décret du 14 février 1793. — du 23 août.

**OFFICIERS des Troupes de Terre.** Loi du 8 janvier 1793.

**OFFICIERS-Mariniers.** Décret du 7 janvier 1791. — du 7 mai. — du 23 thermidor an 3. — du 3 brumaire an 4. — Arrêté du 27 pluviöse an 7. *Voyez* Gens de Mer.

**OISEAU (L').** Décret du 13 frimaire an 3.

**OLAVIDE, dit PILOR.** Décret du 26 vendémiaire an 3.

**OLETTA.** Décret du 6 brumaire an 2. — du 28.

**ORDONNANCES ( ANCIENNES ).** Loi du 17 juin 1790.

**ORDONNATEURS de Marine.** *Voyez* Officiers d'Administration de la Marine.

**ORDRES de Chevalerie.** *Voyez* Décoration Militaire.

ORDRE *Judiciaire*. Loi du 29 novembre 1789. — du 27 mai 1790. — du 24 août. — du 11 septembre. — du 19 octobre. — du 27 mars 1791. — du 9 brumaire an 2. — Arrêté du 23 brumaire an 4. — Loi du 8 ventose an 7.

OR et ARGENT. *Voyez* Numéraire.

ORFÈVRERIE, JOAILLERIE. Décret du 15 septembre 1792. — du 17 décembre.

ORGES. *Voyez* Grains.

ORIENT (L'). Loi du 20 avril 1790. — du 22 août. — du 31 juillet 1791. — du 12 février 1792. — du 2 novembre. — du 27 avril 1793. — Décret du 16 mai. — du 26 juillet — du 25 août. — du 31. — du 21 septembre. — Loi du 30 thermidor an 2. — du 32 fructidor. — Décret du 23 vendémiaire an 3. — du 13 frim. — Loi du 5 fructidor. — du 26.

ORLÉANS. Décret du 23 janvier 1791. — Loi du 27 nivose an 5.

OSTENDE. Loi du 9 mars 1793. — Décret du 16 messidor an 2. — Loi du 7 thermidor an 3. — du 7 prairial an 6. — Arrêté du 7 messidor.

OUÉSSAN. Loi du 15 août 1792.

OUVRIERS *des Ports et Arsenaux*. Loi du 21 août 1790. — du 12 septembre 1791. — du 6 janvier 1792. — du 12 février. — du 15 août. — du 8 octobre. — du 25 janvier 1793. — du 28 février. — du 18 mars. — du 2 avril. — du 14 mai. — du 3 août. — du 21 septembre. — du 4 octobre. — du 18 vendémiaire an 2. — Décret du 17 prairial. — Loi du 16 thermidor. — Décret du 29. — du 20 nivose an 3. — Loi du 22. — du 2 ventose. — du 26. — du 10 thermidor. — du 6<sup>e</sup>. jour complémentaire. — du 3 brumaire an 4. — Arrêté du 24 nivose. — du 9 germinal. — du 10 floréal. — du 24 fructidor. — du 17 ventose an 5. — du 1<sup>er</sup>. ventose an 6. — du 15 germinal.

OZANNE. Décret du 2 frimaire an 2. — du 29 nivose an 3.

P.

PAGE. Décret du 10 brumaire an 3. — du 16.

PAIMBEUF. Loi du 8 juillet 1793.

PAIMPOL. Loi du 12 octobre 1791.

PAIX. Décret du 15 mars 1790. — Loi du 27. — du 19 vendém.

- an 2. — du 14 thermidor an 3. — du 10 fructidor. — du 30 floréal an 4. — du 28 thermidor. — du 14 fructidor. — du 3 brum. an 5. — du 13. — du 28. — du 10 floréal. — Proclamation du 5 brumaire an 6.
- PALASNÉ-CHAMPEAUX.** Loi du 2 ventose an 3.
- PAOLI.** Loi du 17 juillet 1793.
- PAPE.** Loi du 10 floréal an 5.
- PAPIER-MONNAIE.** Décret du 3 brumaire an 2. — Loi du 15 thermidor an 5. — du 11 frimaire an 6. — du 16 nivose.
- PAPIERS et PARCHEMINS.** Loi du 3 octobre 1792. — du 5 janvier 1793. — Décret du 10 mai. — Loi du 19 juin. — Décret du 23 vendémiaire an 2. — Loi du 12 frimaire.
- PAQUEBOTS.** — Arrêté du 8 ventose an 6.
- PARIS.** Loi du 13 janvier 1792. — du 25 novemb. — du 5 mars 1793. — Décret du 20. — Proclamation du 31. — Loi du 24 mai. — du 9 septembre. — Décret du 3 germinal an 2. — du 6 floréal. — du 3 prairial. — du 20 messidor. — du 18 fructidor. — du 4<sup>e</sup>. jour complémentaire. — du 7 vendémiaire an 3. — du 7 frimaire. Loi du 14. — Décret du 25. — du 2 nivose. — du 13. — du 12 pluviôse. — Loi du 17 ventose. — du 28. — du 22 fructidor. — Arrêté du 27 nivose an 4. — Loi du 19 germinal. — Convention des 29 pluviôse et 9 ventose an 5. — Arrêté du 29.
- PARME.** Loi du 28 brumaire an 5.
- PARMENTIER.** Décret du 11 nivose an 3.
- PARTS de Prises.** *Voyez* Prises, Soldes.
- PAS-DE-CALAIS.** Décret du 26 frimaire an 3.
- PASSAGE.** Décret du 24 thermidor an 2.
- PASSAGERS.** Loi du 11 février 1791.
- PASSE.** Arrêté du 5 fructidor an 6. *Voyez* Droits.
- PASSE-PORTS.** Loi du 9 juin 1791. — du 4 juillet. — du 15 septembre. — du 9 octobre. — du 28 mars 1792. — du 11 mai. — du 27. — du 29 juillet. — du 13 août. — du 15. — du 27. — Décret du 27. — Loi du 5 septembre. — du 8. — du 19. — du 25 novembre. — du 7 décembre. — du 22 janvier 1793. — du 26 février. — du 28. — du 31 mars. — du 17 avril. — Décret du 23. — du 10 mai. — du 3 prairial an 2. — Loi du 22 thermidor. — du 4<sup>e</sup> jour complémentaire. — du 7 vendém.

an 3. — du 14 ventose an 4. — du 17. — Arrêté du 20 germ. — du 19 thermidor. — du 21 vendémiaire an 5. — du 4 niv. — du 12 germinal. — du 21. — du 28 vendémiaire an 6. — du 19 vendémiaire an 8.

PATACHES. *Voyez* Douanes.

PATENTES. Loi du 17 mars 1791. — du 4 thermidor an 3. — du 6 fructidor an 4. — du 7 brumaire an 6. — du 1<sup>er</sup> brum.

PATRIE *en danger*. Loi du 8 juillet 1792. — Acte du Corps législatif du 12. — Loi du 3 septembre. — Décret du 26. — Loi du 3 fruct. 1793. — du 5 mars. — du 22 brumaire an 3. — Décret du 17 nivose an 5. — Loi du 19 messidor an 5.

PATRIS. Loi du 18 pluviôse an 3.

PATRONS-PÊCHEURS. *Voyez* Pêches, Pêcheurs.

PAUL. Décret du 21 février 1793.

PAUTRIZEL. Décret du 9 fructidor an 2.

PAUZE. Décret du 23 floréal an 3. — Arrêté du 2 frimaire an 5.

PAVILLONS. Loi du 23 octobre 1790. — du 31. — Règlement du 9 janvier 1793. — Loi du 21 septembre. — du 27 pluv. an 2. — Décret du 7 vendémiaire an 3. — Loi du 18 prairial.

PAYES. *Voyez* Soldes.

PAYEURS-GÉNÉRAUX *des Dépenses*. Loi du 12 octobre 1791. — du 12 décembre. — du 18. — du 12 juillet. — du 14 août. — du 21 floréal an 2. — du 11 fructidor an 3.

PAYS ALLIÉS. Arrêté du 8 brumaire an 7. — du 24.

PAYS CONQUIS. Arrêté du 13 vendémiaire an 7. — du 25 brum. — du 26 ventose.

PAYS *Ennemis*. Loi du 16 thermidor an 2. — du 11 fructidor. — du 16.

PAYS *Étrangers*. Décret du 2 juillet 1790. — du 29. — Loi du 4 février 1791. — du 22 août 1793. — du 7 brumaire an 2. — Décret du 22 frimaire. — Loi du 5 nivose. — Décret du 1<sup>er</sup> pluviôse. — Loi du 7 germinal. — du 24 vendémiaire an 3. — Décret du 21 frimaire. — Loi du 29. — Arrêté du 21 vendémiaire an 5. — du 28 brumaire an 6. — du 25 ventose. — du 27 vendémiaire an 7.

PAYS RÉUNIS. Loi du 3 brumaire an 4.

PÉAGES. *Voyez Droits.*

PEAUX. Loi du 26 février 1792.

PÊCHERIES. *Voyez Pêches.*

PÊCHES, *Pêcheurs.* Loi du 9 septembre 1790. — du 19 janvier 1791. — du 20 mars. — du 27. — du 10 avril. — du 15. — du 20. — du 23. — du 25 juillet. — Décret du 23 mars 1792. — Loi du 4 avril. — du 27 mai. — du 16 novembre. — du 14 décembre. — du 6 juillet 1793. — Décret du 30. — Loi du 30. — des 2, 4 et 5 octobre. — du 15 vendémiaire an 2. — du 8 frimaire. — du 6 germinal. — Loi du 24 vendémiaire an 3. — du 15 floréal. — Décret du 15. — du 28 messidor. — Arrêté du 28 messidor an 6. — Loi du 2 nivose an 7.

PEIREFF. Décret du 30 vendémiaire an 2.

PELOUSE DU FAURE. Loi du 13 septembre 1792. — Décret du 26 floréal an 2.

PENSIONNAIRES. Loi du 23 février 1791. — du 6 avril. — du 20 juillet. — du 29 janvier 1792. — du 6 juillet. — du 28. — du 15 août. — du 30. — du 3 septembre. — du 4 juin 1793. — du 13. — du 30. — du 26 messidor an 2. — Décret du 30 messidor an 3. — Loi du 5 messidor an 4. — du 23 vendémiaire an 5. — du 23 prairial. — du 14 thermidor. — Arrêté du 17 messidor an 6. — Loi du 13 germinal an 7. — Arrêté du 13 prair. — du 11 messidor.

PENSIONS, TRAITEMENS *conservés*, GRATIFICATIONS, DEMI-SOLDES. Loi du 29 novembre 1789. — du 14 janvier 1790. — Décret du 5 mars. — du 7 avril. — Loi du 14 août. — du 22. — du 15 décembre. — du 22. — du 19 janvier 1791. — du 4 février. — du 11. — du 23. — du 4 mai. — Décret du 27 juin. — Loi du 28 juillet. — du 22 août. — du 12 septembre. — du 2 octobre. — du 16. — du 9 février 1792. — Décret du 19 mars. — Loi du 25. — du 4 avril. — du 9 mai. — du 27 mai. — du 8 juin. — du 14. — du 25. — du 27. — du 21 juillet. — Décret du 27 août. — du 12 septembre. — Loi du 14. — du 20. — du 10 octobre. — Décret du 4 février 1793. — Lois des 8 février, 6 juin et 8 juillet. — des 21, 23, 24 et 25 février. — du 14 mars. — Décret du 17 avril. — du 12 mai. — du 21. — du 6 juin. — Loi du 11. — du 19. — du 5 juillet. — du 8. — du 22. — du 24. — du 25. — du 29. — du 11 août. — du 5 septembre. — Décret du 12. — Loi du 28. — du 16 vendémiaire an 2. — du 1<sup>er</sup>. brumaire. — Décret du 6. — du 15. — du 28. — Loi du 16 nivose. — du 24. — des 14 et 19 pluviôse. —

Décret du 14. — Loi du 18. — des 21 et 22. — du 23. —  
 Décret du 17 ventose. — Loi du 6 germinal. — Décret du  
 11 floréal. — Loi du 18 prairial. — du 26 messidor. — du 18  
 thermidor. — Décret du 2 fructidor. — Loi du 1<sup>er</sup>. jour com-  
 plémentaire. — du 12 brumaire an 3. — du 26. — du 7 frim.  
 — du 1<sup>er</sup>. pluviöse. — du 5. — du 3 ventose. — du 14. — du  
 15 germinal. — Décret du 16. — Loi dud. — du 18 prairial.  
 — du 14 messidor. — du 24. — Décret du 25. — Loi du 4  
 fructidor. — du 5. — du 11 fructidor. — du 15. — du 20. —  
 Décret du 5 vendémiaire an 4. — Loi du 15 brumaire. — du  
 28 pluviöse. — du 11 germinal. — du 17. — du 8 messidor. —  
 du 18. — du 30 fructidor. — du 5<sup>e</sup>. jour complémentaire. — du  
 15 vendémiaire an 5. — du 27. — du 21 brumaire. — du 15  
 pluviöse. — du 22. — du 2 ventose. — du 26 germinal. — du  
 3 floréal. — du 26 brumaire an 6. — du 29 frimaire. — du 6  
 germinal. — du 13 messidor. — Loi du 28 vendémiaire an 7.  
 — Arrêté du 5 frim. — du 9. — Loi du 29 pluviöse. — du 22  
 floréal. — Arrêté du 3 prairial. — Loi du 6. — Arrêté du 23  
 fructidor.

PERCHERON. Arrêté du 11 frimaire an 6.

PEREY. Décret du 27 messidor an 2.

PÉRIGNY. Décret du 13 nivose an 3.

PERILLE. Décret du 5 germinal an 2.

PÉROU. Décret du 26 vendémiaire an 3.

PERPIGNAN. Loi du 7 novembre 1790.

PERTES. Décret du 23 germinal an 2. — Loi du 16 prairial.

PETIT. Loi du 28 mars 1792.

PETIT-HOUARS (DU). Loi du 1<sup>er</sup>. août 1791. — du 27 septemb.  
 — du 25 décembre. — du 30 mai 1792.

PETIT-JEAN (LE). Arrêté du 15 vendémiaire an 6.

PÉTITIONS. Décret du 23 novembre 1792. — du 2 décembre.  
 — du 29 juin. — du 5 frimaire an 2. — du 2 nivose. — du 16. —  
 du 22 germinal. — du 5 vendémiaire an 3. — du 25 bru-  
 maire. — du 10 nivose. — du 18. — du 6 pluviöse. — du 15  
 fructidor.

PEUPLE (LE). Vaisseau. Décret du 10 fructidor an 3.

PHARES. Loi du 15 septembre 1792. — du 28 avril 1793.

PHARMACIENS. Voyez Officiers de santé.

PHILIPPINES. Loi du 28 pluviöse an 5.

- PICARDIE. *Voyez* Canal, Canaux.
- PIERRE. Décret du 28 nivose an 2.
- PILAVOINE. Loi du 28 mars 1792.
- PILOS. Décret du 23 vendémiaire an 3.
- PILOTAGE, PILOTES. Loi du 15 mai 1791. — du 15 août 1792.  
— du 6 nivose an 3. — du 3 brumaire an 4.
- PINCHINAT. Loi du 17 prairial an 6.
- PINSON. Décret du 20 nivose an 3.
- PIVOT. Décret du 9 février 1793. — du 25 mars. — Loi du 13 messidor an 6.
- PLACES *de Guerre*. Décret du 10 juillet 1791. — du 7 septembre 1792. — du 10. — du 31 octobre. — du 17 août. — Loi du 15 nivose an 2. — du 19. — du 11 frimaire an 6.
- PLACES *Fortes*. Loi du 7 septembre 1793.
- PLACES *Maritimes*. Arrêté du 19 floréal an 4.
- PLANCHES. Décret du 9 prairial an 2.
- PLANS. Loi du 4 brumaire an 3.
- PLÉRIN. Décret du 12 septembre 1793.
- PLÉVILLE-LE-PELLEY. Arrêté du 28 messidor an 5. — du 14 vendémiaire an 6. — du 16 ventose.
- POIDS et MESURES. Loi du 22 août 1790. — du 30 mars 1791.  
— Proclamation du 10 juin 1792. — Loi du 14 septembre. — du 16. — du 1<sup>er</sup>. août. — Décret du 9 septembre. — Loi du 11. — du 16 vendémiaire an 2. — du 1<sup>er</sup>. brumaire. — du 16. — du 18 germinal. — du 1<sup>er</sup>. vendémiaire an 4. — du 24 pluviose. — Arrêté du 9 prairial. — Loi du 17 floréal an 7.
- POINTE-A-PITRE. *Voyez* Guadeloupe.
- POISSONNIER. Décret du 7 septembre 1792.
- POISSONS. *Voyez* Pêches.
- POITOU (ci-devant). Loi du 27 janvier 1793. — Décret du 31 mars.
- POLICE *Correctionnelle*. Décret du 26 frimaire an 3. — du 17 ventose.
- POLICE *de la Navigation*. *Voyez* Navigation.
- POLICE *des Ports*. *Voyez* Ports.
- POLICE *Générale*. Lois des 9 et 10 août 1792. — du 2 septembre.

— du 3. — du 8. — du 19. — du 23 ventose an 2. — des 26, 28 et 29 germinal. — du 18 frimaire an 3. — du 1<sup>er</sup>. germinal. — du 11 messidor an 5.

POLONY. Décret du 13 floréal an 3.

POLVEREL. Loi du 6 mars 1793. — du 16 juillet. — Décret du 2 septembre. — du 5 nivose an 2. — du 17 thermidor. — du 18 nivose an 3.

POMME. Décret du 17 février 1793.

POMPES. Loi du 28 juin 1791. — du 28 mars 1792.

PONDICHÉRY. Loi du 12 octobre 1791. — du 15 avril 1792. — du 9 septembre. — du 1<sup>er</sup>. novembre. — du 18 juillet 1793.

PONT-AUDEMER. Loi du 30 thermidor an 3. — du 18 prairial an 7.

PONT-DE-VEZ. Décret du 28 juillet 1792.

PONTS ET CHAUSSÉES. Loi du 19 janvier 1791. — Décret du 16 septembre 1793.

PORT-BAIL. Arrêté du 23 vendémiaire an 5.

PORTEL. Arrêté du 7 pluviôse an 4.

PORT-LIBERTÉ. Loi du 24 octobre 1792. — Arrêté du 25 prairial an 6.

PORT-LA-MONTAGNE. *Voyez* Toulon.

PORT-LOUIS. Loi du 24 octobre 1792.

PORT-LOUIS. *Voyez* Port-Liberté.

PORT-MALO. *Voyez* Saint-Malo.

PORT-VENDRE. Décret du 15 prairial an 2.

PORTUGAL, PORTUGAIS. Loi du 28 janvier 1790. — Arrêté du 5 brumaire an 6.

PORTS et ARSENAUX. Loi du 24 janvier 1790. — du 18 juillet. — du 9 septembre. — du 18. — du 14 octobre. — du 5 janvier 1791. — du 11 février. — du 5 juin. — Décret du 22 juin. — Loi du 12 octobre. — Règlement du 1<sup>er</sup>. avril 1792. — Loi du 27 mai. — du 8 juin. — du 14 août. — du 19. — du 2 sept. — du 9. — Décret du 16. — du 9 janvier 1793. — Loi du 22. — du 25. — du 26. — du 28 février. — du 1<sup>er</sup>. mars. — du 5. — Décret du 12. — Loi du 18. — du 27 avril. — Décret du 9 mai. — Loi du 24 juin. — Décret du 20 juillet. — Loi du 7 août. — Décret du 17 septembre. — Loi du 12. — du 19. —

du 21. — du 4 octobre. — du 17 vendémiaire an 2. — du 1<sup>er</sup>.  
brumaire. — Décret du 14. — Loi du 2 nivose. — du 14. —  
du 27 pluviôse. — du 3 prairial. — Décret du 17. — du 23  
thermidor. — du 27 vendémiaire an 3. — du 23. — du 22  
brumaire. — Loi dudit. — Décret du 7 frimaire. — Loi du 12.  
— Décret du 27 nivose. — Loi dudit. — du 2 ventose. — Décret  
du 5. — Loi du 7. — Décret du 15. — Loi du 26. — du 28.  
— Décret du 9 germinal. — du 13. — du 15 floréal. — Loi  
du 7 messidor. — Décret du 24. — du 25. — du 5 thermidor.  
— du 15. — du 19 fructidor. — Loi du 6<sup>e</sup>. jour complémen-  
taire. — du 2 brumaire an 4. — du 3. — Arrêté du 24 nivose.  
— du 24 fructidor. — du 3 frimaire an 5. — du 17 ventose. —  
Loi du 19 vendémiaire an 6. — Arrêté du 9 prairial. — du  
15. — Décision du 3 vendémiaire an 7. — Loi du 13 messidor.

POSSEL. Décret du 5 juillet 1791. — du 26 juillet.

POSTES et MESSAGERIES. Loi du 22 août 1791. — du 3 septemb.  
1792. — du 1<sup>er</sup>. mai 1793. — du 24 juillet. — du 17 vendé-  
miaire an 2. — du 1<sup>er</sup>. brumaire. — du 9 fructidor. — du 3  
fructidor an 3. — du 6 nivose an 4. — du 5 nivose an 5.

POUDRES et SALPÊTRES. Loi du 18 juillet 1790. — du 22 août.  
— du 19 octobre 1791. — du 8 juin 1792. — du 11 mars 1793.  
— du 21 septembre. — du 13 fructidor an 3. — du 18. — du  
13 fructidor an 5. — Arrêté du 1<sup>er</sup>. jour complémentaire. —  
du 25 messidor an 7. — du 1<sup>er</sup>. fructidor.

POUGENS. Décret du 1<sup>er</sup>. floréal an 3.

POUVOIR *Exécutif*. Décret du 25 juin 1791. — du 29 mai 1792.  
— Loi du 10 août. — Décret du 22 septembre. — Loi du 3  
octobre.

PRÉFETS *Apostoliques*. *Voyez* Ecclésiastiques.

PRÉPOSÉS à l'*Inscription maritime*. *Voyez* Inscription maritime.

PRÉPOSÉS des *Douanes*. *Voyez* Douanes.

PRÊTRES. *Voyez* Ecclésiastiques.

PRÊTS d'*argent*. Décret du 8 brumaire an 2.

PRÉVÔTS de la *Marine*, PRÉVÔTÉS. Loi du 7 mars 1790. — du  
30 mars. — du 20 avril. — Décret du 7 septembre.

PRIEUR (de la *Marne*). Décret du 4 octobre 1793.

PRIMES. Loi du 10 avril 1791. — du 16 août 1792. — du 2 févr.  
— du 13. — Décret du 27 juillet. — Loi du 27. — Décret du  
13 frimaire an 2. — du 26.

**PRISES.** Décret du 18 janvier 1793. — Loi du 2 février. — du 6 février. — du 14. — du 19. — du 21. — du 7 mai. — du 9. — Décret du 6 juin. — Loi du 9. — du 6 juillet. — Décret du 30 — Loi du 16 août. — du 18 septembre. — du 19. — Décret du 21. — du 26. — du 28. — Loi du 1<sup>er</sup>. octobre. — du 18 vendémiaire an 2. — du 18 brumaire. — du 18 frimaire. — Décret du 24 nivose. — du 4 germinal. — du 14 prairial. — du 25. — Loi du 23 messidor. — du 9 thermidor. — du 4 brumaire an 3. — du 12 frimaire. — Décret du 19 ventose. — Loi du 26 fructidor. — Décret et loi du 1<sup>er</sup>. jour complémentaire. — Loi du 3 brumaire an 4. — du 8 floréal. — du 3<sup>e</sup>. jour complémentaire. — du 7 vendémiaire an 5. — Arrêté du 4 brumaire. — du 12 ventose. — du 5 prairial. — Loi du 17 fructidor. — du 12 vendémiaire an 6. — du 26. — du 28 brumaire. — Arrêté du 7 nivose. — Décision du 24 ventose. — Loi du 27. — du 4 prair. — Arrêté du 25 messidor. — du 28. — du 27 pluviose an 7.

**PRISONNIERS.** Loi du 15 janvier 1790. — du 26 mars. — du 5 mai 1792. — du 30. — du 2 août. — du 7. — du 19 septembre. — du 16 mai 1793. — du 25. — Loi du 18 vendémiaire an 2. — du 5 brumaire. — du 8. — du 15. — du 25. — Décret du 12 frimaire. — Loi du 15. — Décret du 23 ventose an 2. — du 30. — du 22 germinal. — Loi du 17 prairial. — du 18. — Décret du 4<sup>e</sup>. jour complémentaire. — Loi du 27 vendémiaire an 3. — Décret du 10 frimaire. — Loi du 10 nivose. — Décret du 10 ventose. — du 13 germinal. — Loi du 17 floréal. — Décret du 27. — Loi du 9 prairial. — du 26 ventose an 4. — Arrêté du 23 vendémiaire an 5. — Convention des 29 pluviose et 9 ventose. — Arrêté du 5 vendémiaire an 6. — du 9 brumaire. — du 19 frimaire. — Loi du 6 pluviose. — Arrêté du 16 ventose. — du 23. — du 17 germinal. — du 27. — du 29. — du 7 floréal. — du 8. — du 5 prairial. — du 13. — du 5 fructidor. — du 27.

**PRIVILÈGES.** Arrêtés des 4, 6, 7, 8 et 11 août 1789.

**PROCÉDURES Criminelles.** Voyez Code Pénal.

**PROFESSIONS Maritimes.** Voyez Classes, Inscription Maritime.

**PROPRIÉTÉS.** Loi du 3 juin 1793.

**PROVINCES-UNIES.** Décret du 23 mars 1792. — Loi du 1<sup>er</sup>. févr. 1793. — du 15. — Décrets des 4 et 15 mai. — Loi du 1<sup>er</sup>. août. — Décret du 12 septembre. — du 26. — Loi du 8 prairial an 3. — Arrêté du 25 brumaire an 7.

**PROVISIONS.** Loi du 29 novembre 1789.

PRUD'HOMMES. *Voyez* Pêches, Pêcheurs.

PRUSSE, PRUSSIENS. Loi du 25 germinal an 3. — du 8 prairial.

PUISSANCES *Étrangères*. Loi du 20 mars 1791. — du 6 juillet. — Décret du 29 mai 1792. — Loi du 1<sup>er</sup> mars 1793. — du 11. — du 31. — du 9 mai. — du 20 juillet. — du 17 septembre. — Décret du 13 ventose an 2.

## Q.

QUARANTAINE. Arrêté du 7 messidor an 6.

QUARTIERS *des Classes*. Loi du 7 janvier 1791. — du 28 septembre. — du 12 octobre. — du 25 juillet 1792. — Décret du 25 décembre. — Loi du 3 brum. an 4. — Arrêté du 21 ventose.

QUARTIERS-MAÎTRES. Loi du 11 février 1791.

QUARTIERS-MAÎTRES-TRÉSORIER. Loi du 5 août 1792.

QUATRE *Deniers pour livre*. Loi du 22 vendémiaire an 2.

QUATRE-SŒURS (LES). Décret du 26 septembre 1793.

QUESNEL. Décret du 29 nivose an 3.

QUÊTEURS. Décret du 5 mai 1792.

QUIBEL. Décret du 8 mars 1792.

QUIBERON. Décret du 10 nivose an 3. — du 15. — du 20.

QUILLEBEUF. Loi du 6 août 1791. — du 2 septembre 1793. — Décret du 2 brumaire an 2. — Loi du 18 prairial an 7.

## R.

RADES. Loi du 13 août 1792.

RAMBEAU. Décret du 27 vendémiaire an 4.

RANCE. Loi du 18 décembre 1792.

RASTADT. Loi du 22 floréal an 7.

RATIONS. *Voyez* Traitement de table, Vivres.

RATISBONNE. Loi du 16 août 1793.

RAULIN. Décret du 23 juin 1793. — du 20 septembre.

RAYMOND. Décret du 24 floréal an 3.

REBELLES. Loi du 3 juin 1793. — du 26 frimaire an 2. — du 12 frimaire an 3. — Décret du 7 pluviôse. — Loi du 8 prairial. — du 18.

- RECEVEURS *de Deniers publics*. Loi du 5 juin 1793. — du 6.
- RECEVEURS *de District*. Loi du 1<sup>er</sup>. frimaire an 2.
- RÉCOMPENSES *Nationales*. Loi du 1<sup>er</sup>. thermidor an 2. — Arrêté du 23 vendémiaire an 6. — du 5 nivose. — Loi du 1<sup>er</sup>. ventose. — du 11 vendémiaire an 8.
- RECRUTEURS. *Voyez* Enrôlemens, Troupes de terre.
- RÉCUSATIONS. Loi du 6 juin 1792. — du 23 vendémiaire an 4.
- REDON. Loi du 14 messidor an 3.
- REDOUTÉS. Loi du 2 avril 1793.
- RÉEXPORTATION. Arrêté du 15 prairial an 6.
- REFUGE (MAISON DE). Loi du 4 juin 1793.
- RÉFUGIÉS. Loi du 17 vendémiaire an 3. — du 27. — du 26 brumaire. — du 15 germinal. — Décret du 13 fructidor. — Loi du 25. — du 17 floréal an 4. — du 17 frimaire an 5. — Arrêté du 9 floréal. — Loi du 26 thermidor. — du 6 pluviöse an 6. — Arrêté du 3 prairial. — Loi du 4<sup>e</sup>. jour complém. — du 28 germinal an 7.
- RÉGIES. Loi du 19 octobre 1791. — du 30 décembre 1792. — du 24 juillet 1793.
- RÉGIMENS *des Colonies*. *Voyez* Troupes des Colonies.
- RÉGISSEURS *généraux des vivres de la Marine*. *Voyez* Vivres de la Marine.
- REGISTRES. Loi du 1<sup>er</sup>. janvier 1793.
- RÈGLEMENS. Décret du 9 mai 1793.
- RELATIONS *Extérieures*. Loi du 13 brumaire an 3. — du 18.
- RELIQUATS. Loi du 29 frimaire an 3.
- RENNES. Loi du 10 décembre 1790.
- RENTES, RENTIERS. Loi du 11 janvier 1793. — Arrêté du 17 messidor an 6. — du 23. — Loi du 1<sup>er</sup>. brumaire an 7. — Arrêté du 5 frimaire. — Loi du 22 floréal. — Arrêté du 13 prairial. — du 11 messidor. —
- REPRÉSAILLES. Loi du 7 septembre 1793.
- REPRÉSENTANS *du Peuple*. *Voyez* Députés.
- RÉPUBLIQUE. Décrets des 25 et 26 vendémiaire an 2. — Loi du 14 nivose an 3. — du 25 pluviöse. — du 25 germinal. — du 2 prairial. — du 14 messidor. — du 10 fructidor. — du 19 vendémiaire an 4. — du 22 thermidor an 5. — du 27 thermidor an 6.

RÉPUBLIQUE CISALPINE. Loi du 27 ventose an 6.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ( LA ). ( Corsaire. ) Décret du 29 septembre 1793.

RÉQUISITION, RÉQUISITIONNAIRES. — Loi du 1<sup>er</sup>. août 1793 — du 14. — du 15. — du 23. — du 25. — Instruction du 1<sup>er</sup>. septembre. — Loi du 3. — des 13 et 14. — Décret du 16. — Loi du 17. — du 20. — Décret du 29. — Lois des 1<sup>er</sup>. et 2 octobre. — du 4. — du 18 vendém. an 2. — Décret du 20. — Loi du 22. — Décret du 25. — Loi du 7 pluviöse. — du 8. — du 24. — du 3 germinal. — Décret du 18 fructidor. — Loi du 26 vend. an 3. — du 19 brum. — du 7 messidor. — Décret du 15 therm. — Loi du 4 vendémiaire an 4. — du 4 frimaire. — Arrêté du 8 pluviöse. — du 4 ventose. — du 13 germinal. — Loi du 24 brum. an 6. — Proclamation du 23 nivöse. — Arrêté du 28 messidor. — Instruction du 11 germinal. — du 3 fructidor. — Loi du 23. — Arrêté du 27 vendémiaire an 7. — Loi du 27 messidor.

RESRIPTIONS. Loi du 15 thermidor an 5.

RÉSIDENCE. Loi du 5 septembre 1793. — du 6. — du 11. — du 29 frimaire an 3. — du 19 ventose an 5.

RÉSINE. Loi du 29 août 1793.

RETENUES. Arrêté du 7 nivöse an 6.

RÉVERBÈRES. *Voyez* Fourneaux à Réverbères.

RÉVOLTE. Loi du 18 janvier 1792.

RÉVOLUTION. Loi du 19 juin 1792.

RÉVOLUTIONNAIRE ( LE ). Loi du 25 pluviöse an 3.

REY. Décret du 23 fructidor an 2.

REY-DELMAS. Loi du 17 prairial an 6.

RHENNIER ( LE ). Loi du 28 pluviöse an 5.

RHIN. Arrêté du 9 prairial an 6. — du 5 fructidor — du 25 brumaire an 7. — du 26 ventose.

RHIN ( HAUT et BAS ). Loi du 24 juillet 1793. — du 24 germinal an 6.

RHÔNE. Loi du 8 juin 1792. — du 29.

RICARD. Décret du 21 vendémiaire an 6.

RICHER. Arrêté du 5 nivöse an 7.

RICHERY. Loi du 17 septembre 1792.

- RINOMATO (IL). Arrêté du 25 messidor an 6.
- RIO. Décret du 21 septembre 1793.
- RITTER. Décret du 6 germinal an 3.
- RIVIÈRES. Loi du 31 août 1790. — du 17 novembre. — du 18 décembre 1792. — du 3 mars 1793. — Décret du 20 avril. — Loi du 29 juillet. — du 6 nivose an 3. — Décret du 23 flor. — Loi du 2 fructidor an 5. — Arrêté du 19 ventose an 6. — du 7 thermidor.
- RIZ. *Voyez Grains.*
- ROANNE. Arrêté du 23 germinal an 7.
- ROBERT (LE). Décret du 30 juillet 1793.
- ROBILLARD. Arrêté du 15 vendémiaire an 6.
- ROCHEFORT. Décret du 7 septembre 1790. — Loi du 20 mars. — du 6 janvier 1792. — du 12 février. — du 16 mai. — du 5 août. — du 13. — du 26. — du 18 mars 1793. — Décret du 18 brum. an 2. — Loi du 23 fruct. — Décret du 7 pluviose an 3. — du 24 ventose. — du 9 germinal. — Loi du 26 fructidor.
- ROCHER. Décret du 14 nivose an 2.
- RODRIGUE. Décret du 22 juin 1793. — Loi du 26.
- ROI, ROYAUTE. Loi du 8 juillet 1792. — Arrêté du 8. — Loi du 15. — Décret du 4 août. — du 14. — Loi du 14. — Décret du 21 septemb. — Loi du 28 novemb. — du 4 juillet 1793. — du 14 septembre. — du 18 vendémiaire an 2. — Décret du 25. — Loi du 3 brumaire. — du 7. — Décret du 8. — Loi du 16. — du 25. — du 17 brumaire an 3. — du 21 niv. du 23. — du 19 ventose. — du 3 brumaire an 5. — Arrêté du 3 frimaire an 7.
- RÔLES de Levées. *Voyez Levées des Gens de mer.*
- ROSSEL. Décret du 2 juin 1792. — du 24 juin.
- ROUEN. Loi du 14 octobre 1790. — du 19 décembre. — du 12 octobre 1791. — du 18 août 1792.
- ROUSSILLON (ci-devant). Loi du 19 novembre 1790. — du 15 avril.
- ROUTES. Arrêté du 5 frimaire an 6. *Voyez Étapes.*
- ROUXEL. Décret du 4 floréal an 3.
- ROUYER. Loi du 16 vendémiaire an 4. — Décret du 3 brum.
- ROUYÈRE. Décret du 29 novembre 1791.

- ROYAN. Loi du 20 mars 1791.  
 RUAULT. Loi du 28 ventose an 3.  
 RUELLE. Loi du 21 septembre 1793.

## S.

- SABLES D'OLONNE. Loi du 13 janvier 1792.  
 SAINT-ANDRÉ ( JEAN-BON ). Décret du 12 germinal an 3.  
 SAINT-BRIEUC. Loi du 7 décembre 1791.  
 SAINT-CHARLES. Loi du 28 pluviôse an 5.  
 SAINT-CHRISTOPHE. Décret du 25 décembre 1792.  
 SAINT-DENIS. Décret du 17 ventose an 2.  
 SAINT-DOMINGUE. Arrêté du 8 juin 1789. — du 27. — du 4 juill.  
 — Décret du 3 septembre. — Arrêté du 24 avril 1790. —  
 Décret du 15 mai. — du 12 juillet. — du 6 août. — Décret du  
 2 octobre. — Loi du 22. — du 11 février 1791. — Décret du  
 28 juin. — Loi du 20 juillet. — Décret du 6 août. — Loi du 28.  
 — du 20 novembre. — du 15 décembre. — Décret du 19. —  
 du 10 janvier 1792. — du 28 mars. — Loi du 6 avril. — du  
 18 mai. — du 14 juin. — du 26. — du 29. — Décret du 22  
 août. — Loi du 5 octobre. — du 2 novembre. — Décret du 30.  
 — du 7. — Loi du 11 décembre. — Décret du 17. — du 18.  
 — du 23 octobre. — du 11 janvier 1793. — du 30. — du 6  
 févr. — du 7. — du 4 mars. — du 6. — du 11. — du 15. — du  
 19. — du 25. — du 29. — du 6 avril. — du 18. — du 9 mai. —  
 du 23. — du 28. — du 21 juin. — du 16 juillet. — du 3 sept.  
 — du 8. — du 24 vendémiaire an 2. — du 8 frimaire. — du 7  
 pluviôse. — du 11. — du 15. — du 28. — du 11 vent. — du 19.  
 — du 21. — du 23 germinal. — du 24 floréal. — Loi du 8  
 prairial. — Décret du 16. — du 2 messidor. — du 17 therm.  
 — du 12 brumaire an 3. — du 16. — du 26 frim. — Loi du 7  
 nivose. — Décret du 18. — Loi du 4 ventose. — Décret du 28  
 prairial. — Loi du 5 thermidor. — Décret du 20. — du 5 fruc-  
 tidor. — du 1<sup>er</sup>. brumaire an 4. — du 3. — Arrêté du 30  
 thermidor. — du 28 brumaire an 5. — Loi du 1<sup>er</sup>. germin.  
 — du 3 prairial. — Arrêté du 15. — Loi du 23. — du 7 messi-  
 dor. — du 19. — du 2<sup>e</sup>. jour complémentaire. — du 3<sup>e</sup>. — du  
 24 vendémiaire an 6. — Arrêté du 25 nivose. — Loi du 29.  
 — du 23 floréal. — du 17 prairial. — du 18. — Arrêté du 13  
 messidor. — Loi du 8 thermidor.

- SAINT-ELME. Décret du 15 prairial an 2.  
 SAINT-ESPRIT. Loi du 4 frimaire an 6.  
 SAINT-HILAIRE. — Arrêté du 23 ventose an 6.  
 SAINT-JEAN-D'ANGELY. Loi du 19 janv. 1791.  
 SAINT-JEAN-DE-LUZ. Loi du 3 pluviôse an 2.  
 SAINT-LAURENT. Loi du 14 juin 1792.  
 SAINT-LOUIS ( Croix de ). *Voyez* Décorations militaires.  
 SAINT-LOUIS. Loi du 24 juillet 1793.  
 SAINT-MALO. Loi du 12 décembre 1790. — du 17 juin 1791.  
 — du 12 septembre. — Décret du 5 janvier 1792. — Loi du  
 8 juin. — Décret du 22 juillet. — du 4 thermidor an 3.  
 SAINT-MARC. *Voyez* Saint-Domingue.  
 SAINT-NAZAIRE. Loi du 4 avril 1792.  
 SAINT-PIERRE ET MIQUELON. Loi du 10 juin 1792. — du 13  
 août. — Décret du 22 juin 1793. — du 26. — du 5 nivose an  
 2.  
 SAINT-SAUVEUR. Décret du 30 frimaire an 2.  
 SAINT-SÉBASTIEN. Décret du 24 thermidor an 2.  
 SAINT-SERVAN. Loi du 8 juin 1792.  
 SAINT-TROPEZ. Loi du 11 février 1791. — du 15 avril. — Ar-  
 rêté du 3 germinal an 6.  
 SAINT-VALLERY-SUR-SOMME. Loi du 19 décembre 1790. —  
 du 19 janvier 1791.  
 SAINTE-BEAUME. Décret du 4 novembre 1792.  
 SAINTE-LUCIE. Loi du 3 septembre 1792. — du 21 juin 1793.  
 — Décret du 21 août. — du 26 floréal an 2. — Décret du 5  
 vendém. an 3. — du 13. — Loi du 3 prairial.  
 SAINTES. Loi du 19 janvier 1791. — du 12 messidor an 6.  
 SALLÉE. Décret du 23 germinal an 2.  
 SALO. Loi du 3 septembre 1792.  
 SALUT *des Vaisseaux de guerre*. Loi du 19 nivose an 2.  
 SANS-CULOTTES. Loi du 1<sup>er</sup>. août 1793. — Décret du 29 plu-  
 viôse an 2.  
 SANS-CULOTTIDES. Loi du 19 fructidor an 2.  
 SANTÉ. *Voyez* Officiers de Santé.

SANTO-DOMINGO. Loi du 20 juillet 1790. — du 9 octobre 1791.

SARDAIGNE. Loi du 30 floréal an 4. — du 4 brumaire an 6. — du 16 frimaire an 7.

SARRE. Loi du 2 fructidor an 5.

SAULEAU. Décret du 24 fructidor an 2.

SAUMUR. Loi du 19 janvier 1791.

SAUVETAGE. Loi du 26 nivose an 6. — Arrêté du 27 therm. an 7.

SAVANS. *Voyez Académies.*

SCELLÉ. Loi du 12 août 1792. — du 19. — du 26 juillet 1793. — du 21 vendémiaire an 2. — du 11 ventose. — Décret du 12 brumaire an 3.

SCIENCES et ARTS. *Voyez Académies.*

SCULPTEURS. Loi du 17 vendémiaire an 2.

SECOURS. Loi du 23 février 1791. — du 25. — du 6 avril. — du 20 juillet. — du 20 novembre. — du 12 février 1792. — Décret du 5 mai. — Loi du 9. — du 18. — du 14 juin. — du 29. — du 20 juillet. — du 28. — du 14 septembre. — du 4 mai 1793. — du 28. — Décret du 10 juin. — du 22. — Loi du 18 juillet. — du 25. — Instruction du 1<sup>er</sup>. août. — Décret du 17. — du 27. — du 15 septembre. — du 20 vendémiaire an 2. — du 30. — Loi du 1<sup>er</sup>. brumaire. — Décret du 18. — du 1<sup>er</sup>. frimaire. — du 2. — du 8. — du 12. — du 14. — Loi du 5 nivose. — Décret du 9. — Loi du 9. — Décret du 26. — Loi des 14 et 19 pluviöse. — des 21 et 22. — du 24. — Décret du 14 ventose. — du 17. — Loi du 7 germ. — du 8 prair. — du 13. — Décret du 17. — Loi du 18. — du 19. — Décret du 29. — Loi du 16. — Décret du 18. — du 26 messidor. — du 23 thermidor. — du 3 fructidor. — du 5. — Loi du 9. — Décret du 11. — du 23. — du 24. — du 4<sup>e</sup>. jour complément. — Loi du 17 vendémiaire an 2. — Décret du 25. — du 26. — Loi du 27. — Décret du 6 brumaire. — Loi du 26. — Décret du 30. — du 7 frimaire. — Décret du 17. — du 25. — du 2 nivose. — du 15. — Loi du 20. — Décret du 22. — du 5 pluviöse. — du 12. — du 24. — Loi du 2 ventose. — du 8. — du 14. — Décret du 16 germinal. — du 4 flor. — Loi du 18 prairial. — Décret du 1<sup>er</sup>. fructidor. — Loi du 13. — du 25. — du 15 brumaire an 4. — du 17 floréal. — du 18 messidor. — du 20 fructidor. — du 23 vendémiaire an 5. — Arrêté dudit. — du 28 brumaire. — Loi du 17 frimaire. —

- ARRÊTÉ du 9 flor. — Loi du 26 thermidor. — du 14 fructidor. — du 19 vendémiaire. an 6. — du 11 brum. — Arrêté du 17. — du 23 ventose. — du 5 fructidor. — Loi du 14. — du 13 germinal. — du 28. — Arrêté du 23 fructidor.
- SEIGLES. *Voyez Grains.*
- SEINE ( LA ). Loi du 6 nivose an 3. — Décret du 23 floréal. — Arrêté du 13 thermidor an 6.
- SEINE-INFÉRIEURE ( LA ). Décret du 20 vendémiaire an 2.
- SEL. Loi du 22 mai 1790. — du 26 juillet.
- SEMILLANTE ( LA ). Loi du 15 juin 1793.
- SÉMINAIRES. Décret du 26 vendémiaire an 3. — du 2 nivose.
- SÉNÉGAL. Loi du 23 janvier 1791. — Décret du 28 novembre 1792. — du 29 mars 1793. — Arrêté du 21 germinal an 6.
- SENNEQUIER. Arrêté du 13 thermidor an 6.
- SENSIBLE ( LA ). Arrêté du 13 thermidor an 6.
- SÉQUESTRE. Loi du 26 août 1793. — du 1<sup>er</sup>. brumaire an 2. — du 14 nivose an 3. — du 24 messidor.
- SERIGNAN. Loi du 20 mars 1791. — Décret du 28 nov. 1792.
- SERMENT. Décret du 10 août 1789. — Loi du 29 août 1790. — du 26 octobre. — du 1<sup>er</sup> décembre. — du 15 juin 1791. — du 23 septembre. — du 16 octobre. — Acte du Corps législatif du 25 mars 1792. — Loi du 15 août. — du 26. — du 26 août 1793. — du 5<sup>e</sup>. jour complémentaire an 3. — Arrêté du 27 nivose an 4. — Loi du 19 ventose. — du 24 nivose an 5. — Arrêté du 1<sup>er</sup>. pluviöse. — Loi du 12 thermidor an 7.
- SERRE. Décret du 19 mars 1793. — du 5 octobre.
- SERRE-LYONNE. Décret du 28 novembre 1792. — du 13 germinal an 3.
- SERVICE *Militaire*. Loi du 17 juin 1790. *Voyez Troupes de Terre.*
- SERVICE *Public*. Arrêté du 22 brumaire an 6. — du 21 frimaire an 7.
- SICKLENS. Arrêté du 3 thermidor an 6.
- SIÈGE. Loi du 7 septembre 1792. — Loi du 7 pluviöse an 3. — du 10 fructidor an 5. — du 11 frimaire an 6.
- SIGNAUX. Loi du 11 juillet 1792. — du 3 août. — du 25. — Arrêté du 7 prairial an 6.

- SMOGLIERS. Loi du 9 mai 1793.
- SNECK. Décret du 15 mars 1793.
- SOCIÉTÉS. Loi du 1<sup>er</sup> pluviôse an 2. — du 25 brumaire an 3.
- SOCIÉTÉS *Littéraires*. Voyez Académies.
- SOLDATS *Auxiliaires*. Loi du 12 juin 1791.
- SOLDE *des Gens de Mer*. — PARTS *de Prises*, etc. Loi du 15 juin 1790. — du 15 août. — du 21. — du 21 septembre. — du 7 janvier 1791. — du 11 février. — du 12 septembre. — du 23 août. — du 25 janvier 1793. — du 10 mars. — du 17 mai. — du 5 thermidor an 3. — du 3 brumaire an 4. — du 16 germinal. — Arrêté du 10 floréal. — du 17 pluviôse an 5. — Loi du 11 prairial. — Arrêté du 5 nivôse an 6. — Loi du 29 prairial an 7.
- SOLDE *des Troupes de Terre et de Mer*. Loi du 10 mars 1790. — du 8 avril. — du 21 décembre 1792. — du 30 brumaire an 2. — du 2 thermidor. — du 19 fructidor. — du 5 thermidor an 3. — du 16 germinal an 4. — Arrêté du 23. — du 27 fructidor. — Loi du 23 floréal an 5. — Arrêté du 7 nivôse an 6. — du 16 ventose. — du 15 germinal. — Loi du 28 fructidor an 7.
- SOMME. Loi du 17 novembre 1790.
- SONTHONAX. Loi du 6 mars 1793. — Décret du 23 mai. — Loi 16 juillet. — Décret du 3 septembre. — du 5 pluviôse an 2. — du 17 thermidor. — du 25 brumaire an 3. — du 18 nivôse. — du 3 brumaire an 4. — Loi du 27 thermidor an 6.
- SOULLAC. Décret du 14 août 1790. — Loi du 19 janvier 1791.
- SOUSSIONS. Voyez Marchés.
- SPEEDWEL. Décret du 13 brumaire an 3.
- STATHOUDER. Voyez Provinces-Unies.
- STATIONNAIRES. Loi du 8 juillet 1793.
- STRASBOURG. Loi du 14 frimaire an 3.
- SUBSISTANCES. Loi du 2 février 1793. — du 4 mai. — du 6 septembre. — du 20 vendémiaire an 2. — du 1<sup>er</sup> brumaire. — du 25. — du 7 ventose an 3. — du 19 floréal. — du 3 fructidor an 5. — du 11 brumaire an 6.
- SUBSISTANCES *Militaires*. Loi du 1<sup>er</sup> pluviôse an 4.
- SUBSTITUTION. Loi du 25 août 1792.
- SUCCESSIONS. Décret du 2 nivôse an 2.
- SUCRES. Loi du 12 mars 1793. — Décret du 19 mai. — Loi du 3 brumaire an 2. — du 5 floréal an 5.

SUD. Loi du 27 mai 1792.

SUÈDE, SUEDOIS. Loi du 18 septembre 1793. — du 28 pluviôse an 5. — Arrêté du 14 ventôse an 6. — du 28 messidor. — du 15 fructidor.

SUISSE. Loi du 22 juillet 1792. — Décret du 27 août.

SURCOUF. Loi du 17 fructidor an 5.

SURESTARIÉS. Arrêté du 9 frimaire an 5.

SURETÉ *Générale*. Lois des 26, 28 et 29 germinal an 2. — du 21 floréal an 4. — du 9 prairial an 5. — du 19 fructidor.

SUSPECTS. Loi du 15 vendémiaire an 4.

SUSPENDUS. Loi du 18 fructidor an 2.

SWINBURNE. Convention des 29 pluviôse et 9 ventôse an 5.

SYNDICS *des Marins*. Loi du 7 janvier 1791. — du 21 juillet 1793. — du 3 brumaire an 4. — Arrêté du 7 pluviôse. — du 21 ventôse.

SYRIE. Décret du 28 août 1790.

T.

TABAC. Loi du 17 novembre 1790. du 27 mars 1791. — du 24 avril. — du 6 août. — du 5 septembre. — du 17. — du 22 germinal an 5. — du 22 brumaire an 7. — Arrêté du 22 pluviôse.

TABAGO. Décrets des 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 1790. — du 6 juillet. — du 27. — Loi du 23 février 1791. — Décret du 5 mai. — Loi du 27 juin. — du 19 novembre. — Décret du 3 janvier 1793. — du 30 vendémiaire an 2. — Loi du 18 prairial. — du du 4<sup>e</sup>. jour complémentaire. — Loi du 5 messidor an 3.

TABLEAUX *de Marine*. Voyez HUE et ROSSET.

TABLES *Horaires*. Loi du 17 juin 1791.

TABOIS. Décret du 7 décembre 1792.

TAFIA. Loi du 19 septembre 1793.

TAILLEVIS (Perigny). Décret du 8 avril 1793. — du 9 sept. — du 13 nivose an 3.

TAMISE (LA) Décret du 1<sup>er</sup>. janvier 1793. — Loi du 30 therm. an 3.

TAN. Décret du 16 nivose an 2.

- TARTANES. Décret du 15 frimaire an 2.
- TARTU ( LA ). Décret du 1<sup>er</sup>. nivose an 2.
- TEMPIÉ. Décret du 14 brumaire an 2.
- TERRAINS. Loi du 12 nivose an 2.
- TERRIBLE ( LE ). Décret du 22 nivose an 3.
- TERRITOIRES *Maritimes*. Loi du 3 septembre 1792.
- TEXIER-NORBEC. Loi du 16 vendémiaire an 2. — Décret du 29 nivose an 3.
- THÉS. Loi du 6 juillet 1793.
- THÉ-LITTLE-CHERUB. Loi du 1<sup>er</sup>. juillet 1793. — Décret du 19 juillet.
- THÉTIS ( LA ). Décret du 28 septembre 1792.
- THEVENARD. Décret du 14 avril 1792. — Loi du 11 juillet. — Arrêté du 13 thermidor an 6.
- THIBAULT. Décret du 11 mars 1793. — du 10 brumaire an 3. — du 16 brumaire an 4.
- THOMINE. Loi du 10 novembre 1792.
- THUEUX. Décret du 17 ventose an 2.
- THUILLIER. Décret du 23 germinal an 2.
- THUROT. Loi du 11 ventose an 2.
- TIMBRE. Loi du 11 février 1791. — du 17 juin. — du 9 octob. — Instruction du 11 mars 1792. — du 11 nivose an 4. — du 14 thermidor. — du 5 floréal an 5. — du 13 brumaire an 7.
- TIMONNIERS. Loi du 7 janvier 1791. — du 12 février. — du 3 brumaire an 4.
- TISSOT. — Loi du 16 pluviôse an 7.
- TITRES *de créances*. Loi du 21 frimaire an 2. — du 23 prairial an 3.
- TOILES. Loi du 30 mars 1793. — du 24 juillet. — du 5 brum. an 2. — Décret du 5 ventose an 3.
- TONNAGE. *Voyez* Bâtimens de Commerce.
- TONNEINS. Décret du 11 août 1793.
- TONNES. *Voyez* Bâtes.
- TOPSENS. Loi du 2 ventose an 3.

- TOSCANE. Loi du 25 pluviôse an 3. — du 22 ventose an 7.
- TOUFFAIT. Arrêté du 11 messidor an 4.
- TOULINGUET. — Arrêté du 21 germinal an 6.
- TOULON. Décret du 7 décembre 1789. — Déclaration des 16 et 18 janvier 1790. — Décret du 13 mai. — du 14. — Loi du 20 août. — du 21. Décret du 7 septembre. — Loi du 9. — Décret du 8 octobre. — Loi du 24 novembre. — du 11 fév. 1791. — du 20 mars. — Décret du 5 juillet. — du 26. — Loi du 12 septembre. — du 15 novembre. — du 6 janvier 1792. — du 12 février. — du 16 mars. — du 12 août. — Décret du 18 septembre. — du 28. — du 4 novembre. — du 9 janvier 1793. — du 25 mars. — du 23 juillet. — Décret du 2 septemb. — du 6. — du 9. — du 16 vendémiaire an 2. — du 21. — du 1<sup>er</sup>. brumaire. — du 1<sup>er</sup>. frimaire. — du 2. — du 28. — Loi du 4 nivose. — du 11. — du 14. — Décret du 8 pluviôse. — du 12 ventose. — du 13 germinal. — Loi du 23 fructidor. — Décret du 10 nivose an 3. — du 15. — Loi du 20. — des 7 et 10 pluviôse. — du 28 ventose. — du 29. — du 6. germ. — du 25. — du 8 prairial. — du 10. — du 18. — du 19 fruct. — du 20. — du 2 vendémiaire an 4. — du 16. — du 20. — Décret du 3 brumaire. — Arrêté du 27 pluviôse an 5. — Loi du 23 prairial. — du 13 messidor an 6.
- TOULOUSE. Loi du 7 janvier 1791. — Décret du 29 juillet 1793. — du 26 vendémiaire an 3.
- TOURS. Loi du 10 septembre 1790. — du 20 juillet 1793.
- TOUVEL. Décret du 5 fructidor an 2.
- TOUZARD. Décret du 4 février 1793.
- TRAITE *des Noirs*. Voyez Noirs.
- TRAITEMENS, APPOINTEMENTS. Décret du 22 septembre 1789. — Loi du 14 janvier 1790. — Décret du 5 juin. — Loi du 22 décembre. — du 25. — du 11 février 1791. — du 25 mars. — du 8 avril. — du 4 mai. — du 25. — du 31. — du 19 mars 1792. — du 29. — du 31 mai. — Décret du 1<sup>er</sup>. juin. — Loi du 18 septembre. — du 18 octobre. — du 1<sup>er</sup>. novembre. — Décret du 15 décembre. — Loi du 25 janvier 1792. — du 26. — des 21, 23, 24 et 25 février. — du 28. — du 8 avril. — du 4 mai. — Décret du 25. — Loi des 15 et 19 juillet. — du 18. — du 7 août. — du 17 septembre. — du 11 frimaire an 2. — Décret du 13. — Loi du 26. — du 11 nivose. — du 7 floréal. — du 10. — du 10 thermidor. — Décret du 27. — du 2 fructidor. — Loi du 19. — du 7 brumaire an 3. — Décret

- du 10. — du 23 nivose. — du 4 pluviose. — du 16. — Loi du 29. — Décret du 19 germinal. — Loi du 24 messidor. — Décret du 1<sup>er</sup>. fructidor. — Loi du 16. — du 3 brumaire an 4. — Arrêté du 7 frimaire. — du 17. — Loi du 4 ventose. — du 17 germinal. — Arrêté du 29. — Loi du 18 thermidor. — Arrêté du 25. — du 29 vendémiaire an 5. — Loi du 4 brum. — du 2 nivose. — Arrêté du 12. — du 11 pluviose. — Loi du 3 floréal. — du 27 messidor. — du 25 fructidor. — Arrête du 5 messidor an 6. — Loi du 25 floréal an 7. — du 1<sup>er</sup>. thermidor.
- TRAITEMENS de Table.** Loi du 26 juillet 1790. — du 31. — du 19 janvier 1791. — du 8 juillet. — du 29 septembre 1793. — Loi du 19 pluviose an 2. — Arrêté du 7 prairial an 4. — du 15 fructidor. — du 28 brumaire an 5. — du 17 ventose. — du 3 brumaire.
- TRAITES.** Loi du 5 messidor an 3. *Voyez Droits.*
- TRAITÉS.** Loi du 27 mai 1790. — Décret du 29 juillet. — Loi du 1<sup>er</sup>. mars 1793. — du 27 brumaire an 2. — du 2 nivose. — Décret du 6. — du 18 prairial. — Loi du 25 pluviose an 3. — du 25 germinal. — du 2 prairial. — du 8. — du 14 therm. — du 28. — du 10 fructidor. — du 30 floréal an 4. — du 28 thermidor. — du 14 fructidor. — du 26. — du 3 brumaire an 5. — du 13. — du 28. — du 10 floréal. — du 4 brumaire an 6. — Arrêté du 5. — Loi du 13. — du 27 ventose.
- TRAJAN (LE).** Décret du 30 juillet 1793.
- TRANQUILLITÉ publique.** Décret du 10 août 1789. — du 13 mai 1790. — Loi du 29 mai.
- TRANSACTIONS.** Loi du 25 germinal an 4. — du 29 messidor. — du 5 thermidor. — du 15 fructidor an 5.
- TRANSIT.** Loi du 24 juillet 1793. — Arrêté du 9 pluviose an 5.
- TRAVAUX des Ports.** Loi du 14 octobre 1790. — du 29. — du 5 janvier 1791. — du 4 mars. — du 5 juin. — Décret du 22. — Loi du 29 avril 1792. — du 1<sup>er</sup>. août. — Décret du 16 septem. du 24 messidor an 3. — du 25.
- TRAVAUX Publics.** Loi du 7 vendémiaire an 3.
- TRETOUART.** Loi du 25 août 1793. — du 3 thermidor an 2.
- TREPART (LE).** Loi du 11 février 1791. — Décrets des 4 et 5 mai 1793.
- TRÉSORERIE Nationale.** Loi du 25 février 1791. — du 4 mars. — du 30. — du 31. — du 31 août. — du 13 octobre. — du 14 juin

1792. — du 6 juillet. — du 19. — du 18 août. — du 2 novemb.  
 — du 10. — du 18 janvier 1793. — Décret du 9 mai. — Loi du  
 30. — du 7 septembre. — du 24. — du 18 nivose an 2. — du 3  
 pluviôse. — du 21 floréal. — Loi du 24 messidor. — du 26  
 thermidor. — du 8 vendémiaire an 3. — du 19 nivose. — Décret  
 du 5 pluviôse. — Loi du 11. — du 11 ventose. — du 10 germ.  
 — du 9 floréal. — du 17 prairial. — du 9 messidor. — du 14.  
 — du 15 thermidor. — du 26 fructidor. — du 28 vendémiaire  
 an 4. — du 3 frimaire. — Arrêté du 3 ventose. — Loi du 29. —  
 Arrêté du 29. — Loi du 17 germinal. — Arrêté du 29. — du  
 23 vendémiaire an 5. — Loi du 3 floréal. — Arrêté du 21  
 messidor. — Loi du 9 thermidor. — du 6 floréal an 7. — du 1<sup>er</sup>.  
 thermidor. — du 27 fructidor.

TRÉSORIERS *des Invalides de la Marine*. Arrêté du 15 floréal  
 an 6.

TREVEY. Loi du 18 juillet 1793.

TRIBEUF. Décret du 29 prairial an 2.

TRIBUNAL *de Cassation*. Loi du 27 novembre 1790. — du 1<sup>er</sup>.  
 brumaire an 2.

TRIBUNAL *Révolutionnaire*. Loi du 8 ventose an 2. — du 8  
 nivose an 3. — du 12 prairial. — du 16 pluviôse an 5.

TRIBUNAUX *Consulaires*. Loi du 4 nivose an 2.

TRIBUNAUX *Criminels Militaires*. Voyez Code Pénal Militaire.

TRIBUNAUX *de Commerce*. Décret du 27 mai 1790. — Loi  
 du 14 octobre. — du 23. — du 7 novembre. — du 24. —  
 du 1<sup>er</sup>. décembre. — du 10. — du 12. — du 15. — du 5 janvier  
 1791. — du 7. — du 19. — du 23. — du 11 février. — du 28. —  
 du 4 mars. — du 20. — du 30. — du 20 avril. — du 27. — du  
 4 mai. — du 20 mai. — du 6 août. — du 10. — du 12 octobre.  
 — du 7 décembre. — du 16 juillet 1792. — du 3 août. — du 5.  
 — du 12. — du 9 septembre. — du 21 février 1793. — Décret  
 du 7 mars. — Loi du 3 brumaire an 2. — Décret du 2 floréal.  
 — Loi du 28 nivose an 3. — Décret du 4 pluviôse. — du 16. —  
 Loi du 16 fructidor. — Décret du 2<sup>e</sup>. jour complémentaire. —  
 Loi du 21 fructidor an 4. — du 3<sup>e</sup>. jour complémentaire. — du  
 24 pluviôse an 5. — du 3 vendémiaire an 7. — du 22 ventose —  
 du 18 prairial.

TRINQUEMALÉ. Décret du 31 mai 1792.

TRIPOLI, TRIPOLITAINS. Arrêté du 27 pluviôse an 7

TRIRÈMES. Décret du 27 septembre 1792.

TROIS-FRÈRES ( LES ). Décret du 2 brumaire an 2.

TROUPES de la Marine. Décret du 10 août 1789. — Loi du 8 avril 1790. — du 15 août. — du 10 juillet 1791. — du 6 août. — du 12 septembre. — du 16 mai 1792. — du 14 juin. — Décret du 3 août. — Loi du 5. — du 12. — du 27. — du 8 septembre. — du 18 juillet 1793. — du 15 nivose an 2. — du 9 pluviose. — Décret du 21. — Loi du 27 vendémiaire an 3. — Décret du 12 pluviose. — Loi du 28 fructidor. — du 3 brumaire an 4. — du 22 nivose. — du 5 thermidor. — Arrêté du 2 ventose an 5. — Loi du 11 prairial. — du 12. — Arrêté du 2 prairial an 6. — du 9 vendémiaire an 8.

TROUPES des Colonies. Décret du 8 avril 1790. — Loi du 19 juin. — Décret du 6 juillet. — du 27. — Loi du 25 févr. 1791. — du 10 juillet. — du 20. — du 1<sup>er</sup>. août. — du 6. — du 12 octobre. — du 16. — du 25 janvier 1792. — du 26 juin. — du 1<sup>er</sup>. juillet. — du 20. — du 22. — du 25. — Décret du 25 août. — du 27. — du 9 septembre. — du 14. — du 20 décembre. — du 24. — du 1<sup>er</sup>. janvier 1793. — du 4. — du 7. — Loi du 27. — Décret du 16 mai. — Loi du 30. — du 18 juillet. — Décret du 17 août. — Loi du 7 septembre. — Décret du 16. — du 1<sup>er</sup>. frimaire an 2. — du 5. — Loi du 16 nivose. — Décret du 19 pluviose. — du 21. — du 29 prairial. — du 2 fructidor. — du 23. — du 7 vendémiaire an 3. — Arrêté du 29 nivose an 4. — du 27 messidor an 5. — du 9 vendémiaire an 6. — du 8 prairial.

TROUPES de Terre. Décret du 10 août 1789. — du 10 novemb. — du 10 décembre. — Loi du 10 mars 1790. — du 10 juin. — du 17. — du 31 juillet. — du 8 août. — du 29 octobre. — du 31. — du 25 décembre. — du 15 mars 1791. — du 10 juillet. — du 20. — du 29. — Règlement du 1<sup>er</sup>. août. — Loi du 6 août. — du 28. — du 12 septembre. — du 23. — du 15 décembre. — Règlement du 1<sup>er</sup>. janvier 1792. — Loi du 25. — Décret du 1<sup>er</sup>. avril. — Loi du 6 mai. — Règlement du 24 juin. — du 27. — Décret du 3 août. — Loi du 5. — du 19 septembre. — du 4 octobre. — du 9. — du 14 novembre. — du 28. — du 21 décembre. — Décret du 7 février 1793. — Lois des 21, 23, 24 et 25. — du 8 mars. — du 11. — Décret du 15. — Loi du 18. — Décret du 6 mai. — Loi du 14. — du 19. — du 4 juillet. — du 6. — du 8. — du 18. — du 28. — Instruction du 1<sup>er</sup>. août. — Loi du 27. — du 11 septembre. — du 15. — du 20. — du 17 vendémiaire an 2. — du 9 nivose. — du 15. — du 19 pluviose. — Décret du 21. — du 1<sup>er</sup>. floréal. — Loi du 1<sup>er</sup>. thermidor. — du 9. — Arrêté du 30. — Loi

du 25 fructidor. — Arrêté du 25 vendémiaire an 3. — Loi du 27. — Arrêté du 20 pluviôse. — Loi du 7 germinal. — Décret du 5 thermidor. — Loi du 28 fructidor. — du 2 nivôse an 4. — du 22. — du 5 thermidor. — Arrêté du 25 pluviôse an 5. — Loi du 24 ventose. — du 23 floréal. — du 25 fructidor. — du 12 vendémiaire an 6. — du 11 brumaire. — Arrêté du 5 frimaire. — du 7 nivôse. — Loi du 2 fructidor an 7.

TROUPES *Etrangères*. Loi du 1<sup>er</sup>. août 1790.

TRUGUET. Décret du 28 septembre 1792. — Arrêté du 13 brumaire an 4. — du 25 frimaire an 5.

TRULLET. Décret du 4 nivôse an 2. — du 19. — du 10 pluviôse.

TULLES. Loi du 22 juin 1793.

TUNCQ. Décret du 7 thermidor an 3.

TUNIS, TUNISIENS. Loi du 28 thermidor an 3. — Arrêté du 27 pluviôse an 7.

## U.

UNIFORMES. Loi du 27 août 1792. — du 16 septembre. — du 4 octobre. — Décret du 6 mai 1793. — Loi du 3 brumaire an 4. — du 22 nivôse.

UNITÉ. Loi du 27 juillet 1793.

USINES. Loi du 28 juillet 1791. *Voyez Fonderies.*

## V.

VAISSEAUX et BATIMENS *de Guerre*. Loi du 20 juin 1790. — du 11 juillet. — du 26. — du 31. — du 20 août. — du 26. — du 21 septembre. — du 14 octobre. — du 31. — du 5 décemb. — du 19 janvier 1791. — du 11 février. — du 28 juin. — du 26 juillet. — Décret du 26 juillet. — du 4 août. — Règlement du 9 janvier 1793. — Loi du 13. — du 2 février. — du 6. — du 14. — Décret du 12 mars. — du 8 juillet. — Instruction du 22. — Décret du 23. — Loi du 27 juillet. — Décret du 9 septembre. — Loi du 22. — Décret du 21. — Loi du 29. — du 1<sup>er</sup>. octobre. — Décret du 22 frimaire an 2. — du 6 brumaire. — du 14 nivôse. — Loi du 16. — du 19. — Décret du 1<sup>er</sup>. nivôse an 2. — Loi du 14. — du 14 pluviôse. — du 16. — Loi du 24. — Décret du 23 vent. — Loi du 1<sup>er</sup>. messidor. — du 21. — du 23. — Décret du 15.

frimaire an 3. — du 22 nivose. — du 25 pluviöse. — Loi du 27. — du 1<sup>er</sup>. ventose. — du 2. — Décret du 28. — du 13 germinal. — du 24 prairial. — du 1<sup>er</sup>. fructidor. — Décret et loi du 1<sup>er</sup>. jour complémentaire. — Loi du 3 brumaire an 4. — Arrêté du 11 pluviöse. — du 24 fructidor. — Instruction du 1<sup>er</sup>. brumaire an 5. — Arrêté du 5 vendémiaire an 6. — du 9. — du 29. — du 15 germinal. — du 18 floréal. — du 25 messidor. — du 27 pluviöse an 7.

VALEDTS. Décret du 25 septembre 1793.

VANDERLINDEN. Décret du 3 janvier 1793. — du 6 février.

VANNES. Loi du 10 février 1790. — du 5 janvier 1791.

VARDON. Loi du 4 ventose an 3.

VARECK. Arrêté du 15 thermidor an 6.

VAULOGES. Décret du 7 janvier 1793.

VAUQUOI. Décret du 7 septembre 1793.

VEALER. Loi du 27 septembre 1791.

VENCE. Décret du 15 février 1793. — du 4 mars.

VENDÉE (LA). Loi du 1<sup>er</sup>. brumaire an 2. — du 12 fructidor an 3. — Décret du 7 pluviöse.

VENGEUR (LE). Loi du 21 messidor an 2.

VENTES. Décret du 4 fructidor an 2. — Loi du 5 floréal an 5. — Arrêté du 22 brumaire an 6.

VERGNIAUD. Loi du 18 prairial an 6.

VÊTEMENS de *Marins*. Loi du 16 pluviöse an 2. — du 2 fructid. — Arrêté du 15 frimaire an 6.

VIANDES *Salées*. Loi du 30 octobre 1792.

VICE-AMIRAUX. *Voyez* Officiers de la Marine Militaire.

VIGIES. Arrêté du 7 prairial an 6.

VIGILANTE (LA). Décret du 6 brumaire an 2. — du 28.

VIGILANT (LE). Arrêté du 8 floréal an 6.

VIGUIER. Loi du 13 août 1792.

VILAINE. Loi du 18 décembre 1792.

VILLELÉON (LA). Décret du 17 décembre 1792. — du 23.

VILLERS. Décret du 23 vendémiaire an 3.

VILLES. *Voyez* Communes.

VIMOUT. Loi du 5 décembre 1790.

VINCENT. Décret du 4 mai 1793.

VINS et LIQUEURS. Loi du 16 octobre 1792. — Décret du 3 pluviôse an 2.

VISA. Loi du 28 novembre 1792. — du 18 juillet 1793. — du 18 frimaire an 3.

VISITEURS de Navires. Voyez Ports.

VIVRES de la Marine. Loi du 10 décembre 1790. — du 20 mars 1791. — du 14 juin 1792. — du 14 février 1793. — du 19 pluviôse an 2. — Décret du 7 thermidor an 3. — Loi du 4 frimaire an 6. — Arrêté du 5 prairial. — du 12 messidor.

VOILERIE. Loi du 27 avril 1793.

VOILES. Décret du 4 fructidor an 2. — Décret du 5 vent. an 3.

VOILIERS. Voyez Ouvriers.

VOITURES. Loi du 2 septembre 1792. — du 17 messidor an 3.

VOLONTAIRES. Loi du 2 septembre 1792. — du 3. — du 10. — du 28 novembre. — du 11 mars. — du 3 mai 1793. — du 8 juillet. — du 7 septembre. — du 3 floréal an 2. — du 13 germ. an 3. — Arrêté du 5 ventose an 6.

VOYAGES. Loi du 25 février 1791. — du 4 mai. — du 17 juin. — du 25 décembre. — du 30 mai 1792. — Décret du 30 mai. — du 16 septembre. — du 29 novembre. — du 20 vendémiaire an 2. — du 17 vendémiaire an 3. — du 1<sup>er</sup>. floréal. — du 13. — Arrêté du 5 fructidor an 6.

W.

WROWJELOK (I.E.) Loi du 25 brumaire an 6.

WURTEMBERG. Loi du 28 thermidor an 4.

F I N.











